

Date de dépôt : 9 décembre 2014

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le train de projets de lois du Conseil d'Etat ouvrant 18 crédits de renouvellement destinés à divers investissements de renouvellement pour les exercices 2015 à 2019 :

- a) PL 11510-A** Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 494 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel

Rapport de Mme Bénédicte Montant

- b) PL 11511-A** Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 2 500 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances

Rapport de Mme Bénédicte Montant

- c) PL 11512-A** Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 36 944 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Rapport de majorité de Mme Bénédicte Montant

Rapport de minorité de Mme Lydia Schneider Hausser

- d) PL 11513-A** Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 20 742 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie

Rapport de Mme Bénédicte Montant

- e) PL 11514-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 5 156 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie**

Rapport de Mme Bénédicte Montant

- f) PL 11515-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 51 504 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture**

Rapport de Mme Bénédicte Montant

- g) PL 11516-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 7 477 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé**

Rapport de Mme Bénédicte Montant

- h) PL 11517-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 1 800 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil**

Rapport de Mme Bénédicte Montant

- i) PL 11518-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes**

Rapport de Mme Bénédicte Montant

j) PL 11519-A **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 5 350 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire**

Rapport de Mme Bénédicte Montant

k) PL 11520-A **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat**

Rapport de majorité de Mme Bénédicte Montant

Rapport de minorité de M. Rémy Pagani

l) PL 11521-A **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat**

Rapport de majorité de Mme Bénédicte Montant

Rapport de minorité de M. Rémy Pagani

m) PL 11522-A **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 112 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil**

Rapport de majorité de Mme Bénédicte Montant

Rapport de 1^{re} minorité de M. Rémy Pagani

Rapport de 2^e minorité de M. Mathias Buschbeck

n) PL 11523-A **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 15 300 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève**

Rapport de Mme Bénédicte Montant

- o) PL 11524-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 52 600 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève**

Rapport de majorité de Mme Bénédicte Montant

Rapport de minorité de M. Rémy Pagani

- p) PL 11525-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 20 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, concernant la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes**

Rapport de Mme Bénédicte Montant

- q) PL 11526-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 7 240 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général**

Rapport de Mme Bénédicte Montant

- r) PL 11527-A** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 8 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (imad)**

Rapport de Mme Bénédicte Montant

Rapport de majorité de Mme Bénédicte Montant (page 5)

Rapport de minorité de Mme Lydia Schneider Hausser (page 265)

Rapport de minorité de M. Rémy Pagani (page 269)

Rapport de minorité de M. Mathias Buschbeck (page 274)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Mme Bénédicte Montant

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux (ci-après : la commission) présidée par M. Stéphane Florey a examiné ce train de dix-huit projets de loi lors des séances des 14 et 28 octobre, 4, 11, 18 et 25 novembre 2014. Consacrant ainsi 6 séances à ces projets de loi, ce qui équivaut à plus de 22 heures de travaux de commission, les séances ayant été allongées afin de pouvoir mener à bien cet important travail. Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Sébastien Pasche que la commission le remercie de toute l'aide apportée.

La commission a siégé en présence de M. Alan Rosset, responsable budget investissements (DF) et souhaite saluer l'excellente collaboration avec le représentant du département des finances durant tout le traitement des projets de loi.

Ont également assisté à tout ou partie des travaux de la Commission :

- Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, en charge du DIP,
- M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, en charge du DF,
- M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, en charge du DSE,
- M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en charge du DETA,
- M. Olivier Jornot, Procureur général
- M. Pierre Béguet, Directeur général des finances de l'Etat (DF),
- Mme Marie Anna Hutter, Sautier du Grand Conseil,
- Mme Joëlle Comé, Directrice du service cantonal de la culture (DIP),
- M. Pascal Tissot, Directeur financier (DIP),
- M. Jean-Luc Veuthey, Vice-recteur de l'UNIGE,
- M. René Duvillard, Directeur général (DF),
- M. Sandro Simioni, Directeur des rénovations et transformations (DF),
- M. Dominique Anklin, Directeur de la direction administrative et support (DF),

- M. Vladan Schroeter, Directeur de la direction de l'ingénierie et l'énergie (DF),
- M. Eric Favre, Directeur général de la direction générale du service informatique (DSE),
- M. Patrick Becker, Secrétaire général du Pouvoir judiciaire,
- M. Laurent Quennoz, Directeur des systèmes d'information du pouvoir judiciaire,
- M. René Leutwyler, Ingénieur cantonal (DETA),
- M. Jean-Marc Roosens, Directeur de l'entretien des routes (DETA),
- M. Christian Gorce, Directeur des ponts et chaussées (DETA),
- M. Thierry Michel, Directeur des grands projets et services généraux (DETA)
- M. Jean Baptiste Ferey, Secrétaire général adjoint (DETA).

La rapporteure tient à remercier tout particulièrement M. Alan Rosset pour son aide précieuse dans la rédaction de ce rapport.

Rappel du contexte

Ces dix-huit projets de lois de crédits de renouvellement 2015-2019 prennent le relais des actuels crédits de programme qui ont couvert la période 2011-2014. Bien qu'ils soient regroupés au sein d'un train pluriannuel de projets de lois, chacun de ces crédits de renouvellement 2015-2019 est individuellement soumis au vote.

La LGAF du 4 octobre 2013 a en effet modifié l'intitulé de ces crédits pluriannuels en leur attribuant désormais la dénomination de "crédits de renouvellement" et en limitant strictement leur champ d'application au remplacement, au renouvellement, à la rénovation et à la transformation d'actifs (sous certaines limites définies dans un règlement d'application) des actifs existants qui figurent au bilan de l'Etat de Genève. En effet, les précédents crédits de programme pouvaient contenir des projets d'investissement portant sur le financement de nouveaux actifs.

Autre changement : la période couverte par les crédits de renouvellement est désormais de cinq ans, conformément à la LGAF.

Les précédents crédits de programme pour la période 2011-2014 ont été adoptés par la Commission des finances. C'est également en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle LGAF que la Commission des travaux est saisie pour la première fois du vote de ces crédits de renouvellement.

La Commission des travaux a été sensibilisée aux contraintes auxquelles le Conseil d'Etat est confronté en matière de planification pluriannuelle et de gestion financière des investissements. L'objectif du programme de législature est de stabiliser le niveau de la dette sans renoncer aux investissements indispensables pour préserver la qualité de vie des citoyens. Par ailleurs le Conseil d'Etat entend autofinancer ses investissements dans l'avenir afin de stabiliser voire diminuer le niveau de la dette.

Les investissements se poursuivront selon la cible définie par le Conseil d'Etat dans sa planification pluriannuelle (environ 750 millions d'investissement net par an de 2015 à 2023). Le Conseil d'Etat a, par ailleurs, orienté ses objectifs en matière d'équilibre entre le financement de nouvelles infrastructures et le financement du renouvellement d'actifs existants.

Les réflexions menées par la commission ont tendu à examiner la réalité des besoins exprimés par les départements tout en tenant compte des contraintes financières et du spectre du frein à l'endettement qui ne cesse de s'approcher. Les travaux ont débouché sur des décisions consensuelles, y compris à propos des éléments plus politiques comme la volonté de respecter l'enveloppe globale de dépenses, lors de la discussion puis de l'adoption des différents amendements.

Ces dix-huit projets de lois ont été adoptés à une large majorité en troisième débat, cependant cinq d'entre eux font l'objet de rapports de minorité.

Résumé du train pluriannuel des dix-huit crédits de renouvellement

Les projets de lois ont pour but essentiel de maintenir la valeur du patrimoine administratif de l'Etat de Genève et le potentiel de services des immobilisations qui le composent.

Le montant total des dépenses des dix-huit projets de lois de crédits de renouvellement soumis au vote se monte à 901 millions de francs.

Par rapport aux précédents projets de lois sur la période 2011-2014, qui portaient uniquement sur une période de 4 ans, les 18 crédits de renouvellement 2015-2019 présentent un niveau de dépense global en diminution d'environ 28% en moyenne (hors crédit de l'OBA, la diminution est d'un peu plus de 40%). Cette réduction s'explique par les principaux facteurs suivants :

- la volonté du Conseil d'Etat de stabiliser les investissements à un niveau supportable pour les finances publiques (recherche de l'autofinancement des investissements qui a un impact direct sur la stabilisation de la dette du canton);

- une priorisation accrue des investissements par le Conseil d'Etat lors de l'élaboration du plan décennal des investissements.
- une délimitation plus stricte du périmètre entre les crédits d'ouvrage et les crédits de renouvellement. Ces derniers sont consacrés aux seuls rénovations, remplacements, transformations et extensions limitées. Les reconstructions ou rénovations excédant les seuils fixés par le règlement sur la planification et la gestion financière des investissements doivent faire l'objet de crédits d'ouvrages spécifiques.

Le train pluriannuel 2015-2019 comprend les 18 crédits de renouvellement suivants :

- 10 crédits de renouvellement départementaux :
 - Département présidentiel (DP) – PL 11510
 - Département des finances (DF) – PL 11511
 - Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) – PL11512
 - Département de la sécurité et de l'économie (DSE) – PL 11513
 - Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) – PL 11514
 - Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) – PL 11515
 - Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) – PL 11516
 - Grand Conseil (GC) – PL 11517
 - Cour des comptes (CC) – PL 11518
 - Pouvoir judiciaire (PJ) – PL 11519
- 3 crédits de renouvellement transversaux :
 - Office des bâtiments (OBA) – PL 11520
 - Direction générale des systèmes d'information (DGSI) – PL 11521
 - Direction générale du génie civil (DGGC) – PL 11522
- 5 crédits de renouvellement pour les institutions subventionnées et les communes :
 - HES-SO (HES) – PL 11523
 - Université de Genève (UNI) – PL 11524

- Participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes (DETA) – PL 11525
- Hospice général (HG) – PL 11526
- Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) – PL 11527

Par rapport au train pluriannuel 2011-2014, il est nécessaire de mentionner les modifications énumérées ci-après.

Conformément à la LGAF, la période couverte par les crédits de renouvellement est désormais de cinq ans, soit une année de plus que celle des anciens crédits de programme 2011-2014.

Par ailleurs, on peut relever les modifications de périmètre organisationnel suivantes :

- création du crédit de renouvellement du département présidentiel sur la base de l'ancien crédit de la chancellerie d'Etat auquel s'ajoute différents services transférés des autres départements;
- création du crédit de renouvellement du département de l'économie, des affaires sociales et de la santé (DEAS) par fusion des crédits de renouvellement des anciens départements de la solidarité et de l'emploi (DSE) et des affaires régionales et de la santé (DARES);
- décalage des crédits de renouvellement des HUG et des cliniques de Montana et Joli-Mont qui seront déposés en 2015 pour une mise en œuvre sur la période 2016-2019. Cette particularité est notamment due à la loi sur les établissements médicaux (LEPM, K 2 05) qui précise à l'article 2, alinéa 1, que chaque établissement médical conclut avec l'Etat un contrat de prestations d'une durée de 4 ans qui inclut notamment les indemnités annuelles de fonctionnement et d'investissement de l'Etat.

A la suite du changement de législature et de la réorganisation de l'administration qui en a résulté, le périmètre de plusieurs autres crédits de renouvellement a évolué en raison des transferts de services de l'administration cantonale qui ont eu lieu entre plusieurs départements. L'ensemble des crédits présentés tient également compte de la nouvelle arborescence des politiques publiques adoptée par le Conseil d'Etat en juin 2014.

Le montant cumulé des dépenses d'investissement prévues sur cinq ans dans chaque crédit de renouvellement est déterminant, alors que les répartitions en enveloppes par politique publique et en tranches annuelles

sont indicatives. Ces allocations prévisionnelles annuelles et par politique publique ne sont pas contraignantes.

Certaines entités tierces bénéficient de subventions d'investissement qui prennent également la forme de crédits de renouvellement. Les montants des subventions d'investissement accordées à ces tiers sont fixés pour chaque bénéficiaire. Il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets (dépenses et recettes) correspondant au train de crédits de renouvellement 2015-2019 seront présentés annuellement par politique publique et par centre de responsabilité, de même pour les comptes annuels.

Au terme des cinq années couvertes par le présent train pluriannuel de crédits de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 pourront être comptabilisés sur les six premiers mois de l'exercice suivant (2020).

Les crédits de renouvellement propres aux départements et entités assimilées (Grand Conseil, Cour des Comptes et Pouvoir judiciaire) totalisent 132,1 millions de francs, soit environ 15% de l'ensemble des investissements nets.

Les crédits de renouvellement transversaux (office des bâtiments, direction générale du génie civil et direction générale des systèmes d'information), dont bénéficient l'ensemble des services de l'administration cantonale et, dans une moindre mesure, certains établissements autonomes, se montent à 665,4 millions de francs, soit environ 74% du total des investissements nets.

Les crédits de renouvellement spécifiques des établissements subventionnés (HES-SO, Université, Hospice général et IMAD) ainsi que les subventions versées aux communes pour le réseau secondaire totalisent 103,1 millions de francs, soit 11% de l'ensemble des investissements nets.

La plupart des crédits de renouvellement sont répartis dans plusieurs politiques publiques en fonction de l'affectation des actifs sous-jacents.

Chaque politique publique comprend l'ensemble des investissements liés, tous types et natures confondus, relatifs aux actifs qui la supportent directement (par exemple : un bâtiment scolaire est affecté à la politique publique *Formation*, un système informatique tel que celui de l'Administration Fiscale Cantonale est attribué à la politique publique *Finance et impôts*, les équipements et véhicules de la police relèvent de la politique publique *Sécurité et population*, etc.).

La politique publique *Etats-majors et prestations de moyen* (P) comporte tous les investissements correspondants à des actifs qui ne peuvent pas être attribués à une finalité précise (par exemple : bâtiments administratifs partagés par plusieurs entités, équipements et systèmes informatiques mutualisés, etc.).

Les cinq politiques publiques *Formation (A)*, *Etats-majors et prestation de moyens (P)*, *Mobilité (J)*, *Sécurité (K)* et *Environnement (F)* représentent environ 80% des investissements de renouvellement.

On relève enfin que les dépenses d'investissements propres – relatifs à des actifs dont l'Etat de Genève est propriétaire – concernent 87% du total. Le solde de 13% est dévolu aux subventions d'investissement.

Travaux de la commission

Chapitre 1 Présentation des dix-huit projets de loi par les représentants du département des finances

Le département des finances propose de présenter en premier lieu le périmètre global des projets de loi puis ensuite une chaque projet individuellement. Il précise que ces 18 projets de loi sont soumis individuellement au vote du Grand Conseil et ajoute que ces crédits de renouvellement prennent le relais des précédents crédits. Il indique en enfin qu'ils sont élaborés conformément à la LGAF et son règlement d'application.

PL 11510 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 494 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel

Présentation du 14 octobre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi porte sur des dépenses qui s'élèvent à 494 000.-. Il concerne uniquement des investissements dans la politique publique O Autorité et gouvernance pour le remplacement des mobiliers et équipements des différents services du département (dont le scanner des archives d'Etat et deux véhicules officiels du Conseil d'Etat).

Des discussions s'ouvrent sur ce projet de loi notamment sur le parc automobile du Conseil d'Etat (voir réponses écrite au chapitre 2). Par ailleurs le département des finances précise que l'Etat ne procède à aucun leasing car les intérêts de la dette sont bien moindres que ce qui peut être offert en condition de leasing.

PL 11511 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 2 500 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances

Présentation du 14 octobre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi porte sur des dépenses qui s'élèvent à 2,5 millions principalement sur trois politiques publiques (H, M, P), et qu'il s'agit du remplacement de mobiliers et d'équipements de différents services :

- offices des poursuites et faillites (politique publique H),
- administration fiscale cantonale (politique publique M)
- service d'audit interne (politique publique O)
- secrétariat général, direction générale des finances, office du personnel et office des bâtiments (politique publique P).

PL 11512 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 36 944 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Présentation du 14 octobre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi porte sur des dépenses qui s'élèvent à 36,94 millions. Il s'agit d'un crédit pour le DIP qui représente 4 % du total net des crédits. 84 % de ce crédit est destiné à la formation (mobilier scolaire, équipements et logiciels pédagogiques, équipement audio-visuels des écoles), 11 % sera consacré aux œuvres mobiles et intégrées du fonds cantonal d'art contemporain et enfin 5 % aux équipements et mobiliers de restauration scolaire.

Des discussions suivent sur le fonds cantonal d'art contemporain et plus particulièrement sur le projet Art&Tram. Ce thème est traité au chapitre 2 du rapport (audition du département et réponses écrites).

Par ailleurs, la commission est étonnée de trouver dans ce crédit des éléments relatifs à l'informatique, demande comment s'effectue la répartition globale et voudrait comprendre l'articulation du train pluriannuel. Le département des finances précise que les éléments relatifs aux systèmes d'information et de communication de l'Etat sont financés par le crédit de la DGSi (PL 11521) mais que, sporadiquement, certains éléments informatiques sont inclus dans quelques projets de loi pour répondre à des problématiques spécifiques des métiers du département. Ces cas seront précisés dans la présentation du département des finances. Pour le cas de ce projet, il s'agit notamment de logiciels pour des besoins spécifiques liés à la formation.

PL 11513 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 20 742 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie

Présentation du 14 octobre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi représente 2% du montant total et concerne à 90 % des équipements pour la politique publique H Sécurité (équipements et véhicules de la police, pour les prisons...). Il comporte aussi du mobilier et des équipements pour le service du commerce, l'OCIRT ainsi qu'une subvention à la fondation Ecllosion. Enfin, il mentionne des équipements à hauteur de 700'000.- pour les services généraux.

Des discussions suivent pour savoir d'où proviennent les recettes mentionnées dans le projet de loi. Le Département répond qu'il s'agit d'une subvention fédérale pour les abris militaires. A noter, qu'il existe deux types différents de subventions dans ce projet de loi : les subventions accordées à la Fondation Ecllosion et par ailleurs les subventions reçues par la Confédération.

La commission se dit étonnée que l'équipement personnel des policiers soit considéré comme de l'investissement. Le département des finances indique que, lorsque des objets ont une durée de vie de plus d'un an, ils font partie des crédits d'investissement. Il souligne que les armes et les uniformes de la police font donc partie de ce type de crédits.

PL 11514 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 5 156 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

Présentation du 14 octobre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi concerne le DALE, il comprend 5,16 millions de dépenses et 330'000.- de recettes. Le Département expose que 93 % du montant total correspondent à la politique publique G et sont destinés à la direction de la mensuration officielle et au renouvellement des mobiliers et des équipements, tandis que 6 % sont destinés aux services généraux et 1 % à l'Office cantonal de l'énergie.

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires sur le projet spécifique de la direction de la mensuration officielle (voir chapitre 2 et la réponse écrite du département sur ce sujet).

PL 11515 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 51 504 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Présentation du 28 octobre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi porte sur 51,5 millions, ce qui représente 6 % du total net des crédits de renouvellement. La plus grande partie concerne la politique F Environnement (66%) pour le renouvellement d'équipements spécifiques et génériques, tandis que la seconde plus grande partie concerne la politique J Mobilité (30%), précisément le renouvellement et l'adaptation des équipements de signaux lumineux et de sécurité routière.

Une discussion s'ouvre pour savoir si la partie affectée aux signaux concerne la maintenance ou de réels remplacements de matériel ainsi qu'à propos du système informatique des feux de signalisation. Le Département exprime que le remplacement total du système, souvent jugé obsolète, pourrait coûter très cher.

Il s'agit, pour la partie équipement, de dépenses que l'on retrouve au point 5.4 du PL et qu'elles concernent les clignotants pour les piétons, les caméras de surveillance, les feux, les radars, etc. S'il s'avérait nécessaire de renouveler un système informatique, cela devrait faire partie d'un crédit de renouvellement de la DGSI.

PL 11516 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 7 477 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

Présentation du 28 octobre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi porte sur des dépenses qui s'élèvent à 7,48 millions ainsi que des recettes à hauteur de 770 000.- . Il concerne à 50% des investissements dans la politique publique E Handicap, notamment des subventions aux établissements accueillant des handicapés (EPH) et aux établissements publics pour l'intégration (EPI), et porte à 37% sur la politique publique K Santé, plus précisément des équipements pour la direction générale de la santé. Le solde concerne les équipements et l'informatique pour l'office cantonal de l'emploi (politique publique B Emploi) ainsi que divers équipements pour la direction générale de l'action sociale (politique publique C).

La commission désire savoir si les frais liés à la révision du projet de loi concernant e-Toile font partie de ce projet, soulignant qu'il s'agit d'un logiciel développé par La Poste et que l'Etat paye environ 300'000 annuellement à La Poste. La commission désire savoir s'il s'agit de fonctionnement ou alors d'investissement. Il s'agit de fonctionnement.

PL 11517 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 1 800 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil

Présentation du 28 octobre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Le projet de loi concerne le Grand Conseil, à hauteur de 1,8 millions. Ce montant ne concerne que la politique publique O et vise à assurer le fonctionnement du parlement et de son secrétariat général. Il est divisé en trois catégories d'investissement : les équipements informatiques; les logiciels ; et enfin, les équipements et mobiliers simples. Il est à noter que le Grand Conseil, le Pouvoir judiciaire et la Cour des comptes sont autonomes au titre des systèmes d'information et de communication et qu'ils doivent donc chacun gérer leur propre système.

PL 11518 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes

Présentation du 28 octobre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi concerne la Cour des comptes. Il concerne la politique publique O et précisément des postes de travail fixes, des portables, des serveurs informatiques et du mobilier.

La commission a souhaité savoir s'il était réellement nécessaire de renouveler tous les postes informatiques de la Cour des comptes (21 postes fixes et 4 postes portables). Par ailleurs, la commission relève que la Cour des comptes réalise des auditions dans les locaux des entités auditionnées. A ce titre, la commission souhaite comprendre pourquoi la part des postes informatiques portables est faible (4 postes identifiés). Réponse écrite de la Cour des comptes au chapitre 2 du rapport.

PL 11519 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 5 350 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire

Présentation du 28 octobre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

L'ensemble de l'investissement du pouvoir judiciaire concerne la politique publique I Justice, à hauteur de 58 % pour de l'équipement (mobiliier des postes de travail, sécurité des audiences, équipement des locaux des archives vivantes) et 42 % pour le renouvellement et l'adaptation des systèmes d'information.

PL 11520 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat

Présentation du 28 octobre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi constitue le plus gros poste de l'ensemble du train de renouvellement, soit 400 millions de dépenses, ce qui représente 44% du total. Il concerne un investisseur transversal (l'OBA) et la politique A formation représente 59% de cette dépense. 4 enveloppes sont prévues : le socle de rénovation (66% du PL), les transformations liées à des besoins départementaux (33%), les divers (5%) et les enfin les subventions accordées (2%) notamment pour la FIPOI, les communes et l'Eco-quartier de la Jonction. Par ailleurs ce crédit prévoit 2 millions de recettes fédérales alloués à la politique publique A formation.

Il est à noter que, lorsqu'ils portent sur des actifs relevant de l'office des bâtiments, les crédits de renouvellement ne peuvent dépasser le montant de 10 000 000 F par bâtiment, à l'exception des bâtiments scolaires, pour lesquels un montant de 12 000 000 F est admis. Dans ces cas, l'intégralité de la dépense doit donc faire l'objet d'un crédit d'ouvrage ou d'acquisition et d'un crédit d'étude préalable si la dépense prévue dépasse ces critères.

PL 11521 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat

Présentation du 28 octobre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi concerne un second investisseur transversal (la DGSI) et constitue le deuxième plus gros montant de l'ensemble du train, soit 153,35 millions (17% du volume total). Par rapport au précédent crédit de

renouvellement 2011-2014, le volume d'investissement pour cet objet est en diminution de 44%. Il s'agit d'un projet transversal qui concerne toutes les politiques publiques mais notamment les politiques publiques A (10%), H (5%), M (8%) et P (64%). La majorité des dépenses est concentrée dans la politique publique P cette dernière regroupant tous les renouvellements de matériel non-pédagogique, elle prend un poids très important. Il faut noter que 80% des dépenses sont liées au socle de rénovation des équipements et systèmes d'information et de communication. Le solde (20%) est affecté à l'évolution des systèmes d'information pour leur ajouter de nouvelles fonctionnalités. A noter par ailleurs, que ce crédit est composé à 30% de d'éléments corporels et à 70% d'incorporels.

Par ailleurs, lorsqu'ils portent sur des actifs relevant de la direction générale des systèmes d'information, les crédits de renouvellement ne peuvent dépasser le montant de 10 000 000 F par système d'information et de communication. L'intégralité de la dépense doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage et d'un crédit d'étude préalable si la dépense prévue dépasse ces critères.

PL 11522 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 112 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil

Présentation du 18 novembre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi concerne un troisième investisseur transversal (la DGGC) et constitue le troisième plus gros montant de l'ensemble du train, soit 112 millions (13% du volume total). Il concerne uniquement la politique publique J Mobilité. Par rapport au précédent crédit de renouvellement 2011-2014, le volume d'investissement est en diminution de 42%.

Les dépenses prévues dans PL concernent le renouvellement et le gros entretien des routes cantonales (41%), le gros entretien des ouvrages d'art (21%), le renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics (34%) et enfin le remplacement des véhicules et engins (4%).

PL 11523 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 15 300 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève

Présentation du 18 novembre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi concerne la HES-SO pour un montant de 15,3 millions et ne porte que sur la politique publique A. 70% des crédits demandés concernent des équipements, 20% portent sur des équipements informatiques et 11% sur des logiciels.

A la vue de la diminution de 44% de ce crédit par rapport au précédent projet de loi sur la période 2011-2014, la commission souhaite savoir si ce crédit de renouvellement proposé par la Conseil d'Etat répond aux besoins de la HES-SO de Genève. Une réponse écrite est apportée par la HES-SO au chapitre 2 de ce rapport.

PL 11524 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 52 600 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève

Présentation du 18 novembre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi concerne l'Université de Genève pour un montant de 52,6 millions et ne porte que sur la politique publique A. Les dépenses prévues dans ce crédit concernent à 54% des équipements (appareils scientifiques, matériel audiovisuel, matériel de bureau et mobilier), à 28% des équipements informatiques et à 18% des systèmes d'information (notamment des logiciels).

PL 11525 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 20 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, concernant la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes

Présentation du 18 novembre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi porte sur le financement de l'Etat pour les investissements liés au renouvellement du réseau secondaire des communes. Le crédit ne concerne que la politique publique F Environnement. Le solde des travaux est évalué à 20 millions jusqu'à fin 2014. Ce crédit est autofinancé par la taxe d'épuration des eaux, perçue par les SIG.

PL 11526 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 7 240 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général

Présentation du 18 novembre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Ce projet de loi est un crédit de renouvellement pour l'Hospice général. Il ne concerne que la politique publique C Action sociale et il s'agit essentiellement du renouvellement d'équipements informatiques (61%) et de logiciels (39%).

PL 11527 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 8 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile

Présentation du 18 novembre 2014 par M. Pierre Béguet et M. Alan Rosset

Le projet de loi porte sur un crédit de renouvellement de 8 millions pour l'IMAD et est affecté à la politique publique K Santé. 48 % du crédit est consacré aux équipements, 38 % aux équipements informatiques et 14% à l'évolution des systèmes d'information.

Chapitre 2 Auditions des départements (et entités) concernés

Audition du 4 novembre 2014 de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat (DF).

M. le conseiller d'Etat Serge dal Busco remercie la commission de le recevoir. Il relève en premier lieu que le train de lois porte sur un grand nombre de domaines. Certains crédits de renouvellement touchent des domaines départementaux tandis que d'autres concernent des domaines transversaux dont il estime pouvoir parler plus en profondeur, en particulier le crédit de renouvellement concernant l'OBA. Il explique qu'il est possible de donner une appréciation générale de l'ensemble du train de lois tout en focalisant sur ceux qui concernent le DF. Il explique que l'idée générale est de rendre possible la mise à jour des investissements. Il souligne que le degré d'obsolescence varie selon les projets. M. le conseiller d'Etat Serge dal Busco observe que les nouveaux investissements font l'objet de crédits d'ouvrage spécifiques, dont les seuils de matérialité sont définis. Par ailleurs,

il estime qu'il est important de définir une enveloppe de façon pluriannuelle, afin de prendre en compte l'irrégularité du rythme d'utilisation du montant, sur la période de cinq ans. A propos du crédit de renouvellement de l'OBA il faudrait, si l'on n'était pas dans une situation budgétaire délicate, d'avantage que les 80 millions annuels prévus ; l'état des bâtiments montrant que ces derniers mériteraient plus de ressources. La notion de socle a été définie et il est essentiel d'orienter au maximum les ressources vers les rénovations. Certains bâtiments sont très modernes mais d'autres, pour lesquels des investissements sont prévus (par exemple le C.O. du Renard), méritent une attention particulière. Le crédit de renouvellement permettra d'effectuer les travaux nécessaires sur ce genre de bâtiments, avant que le crédit d'investissement ne prenne par la suite le relais. L'idée générale est d'affecter un socle de 60 % des 400 millions aux rénovations. Ce n'est pas l'orientation qui avait été prise lors des crédits de renouvellement précédents, les rénovations n'étant alors pas vraiment la priorité. Un outil informatique actuellement en place a permis d'analyser le 67 % de la valeur du parc immobilier et de calculer les investissements nécessaires. Ce qui permet de bien cibler les investissements et de faire les travaux, en investissant les volumes nécessaires, au moment opportun.

Un commissaire (PLR) désire savoir quelles seraient les implications, si l'on ne votait que l'année 2015 des crédits de renouvellement, estimant qu'il est nécessaire de se donner le temps de réétudier l'ensemble des projets.

M. le conseiller d'Etat Serge dal Busco indique qu'il est difficile de prévoir les implications d'un tel vote du point de vue opérationnel. Certains travaux risqueraient de ne pas être entrepris, si l'on n'a pas la certitude de pouvoir obtenir le financement nécessaire pour la suite des travaux.

Un commissaire (PLR) demande s'il est possible d'avoir une liste des projets qui doivent démarrer en 2015 et qui auront une incidence sur les années suivantes, reconnaissant que c'est une demande compliquée mais estimant que personne ne s'est véritablement rendu compte du volume de travail que l'analyse de ces projets de loi implique.

M. le conseiller d'Etat Serge dal Busco répond que, lors de l'audition de l'OBA il sera possible d'indiquer ces éléments et exprime que ne voter que les projets débutant en 2015 risquerait d'être problématique, notamment pour les bâtiments et l'informatique.

Un commissaire (PLR) explique que l'on pourrait peut-être isoler les montants qui ne commencent qu'à partir de 2016, afin de ne faire voter que les autres.

M. le conseiller d'Etat Serge dal Busco rappelle que l'on doit prendre en compte toute la planification avant l'ouverture d'un chantier et que l'ensemble du processus se limite rarement à une seule année. Les autorisations sont déjà obtenues pour certains futurs chantiers et la proposition est compliquée à mettre en œuvre car elle risque d'aller à l'encontre de l'idée du principe d'un crédit cadre.

Un commissaire (PLR) indique avoir une question sur l'ensemble des PL. Il explique vouloir faire un lien entre le budget présenté à la commission des finances et le train de PL. Il rappelle que les directions des établissements publics, comme UNIGE et les HUG, ont indiqué que les montants prévus ne satisfaisaient pas les besoins des différentes entités étatiques, notamment le Pouvoir Judiciaire, dont les besoins ne seront couverts qu'à 25 % et l'université, dont les besoins ne sont couverts qu'à 33%. Il relève que, pour d'autres domaines, les besoins sont néanmoins satisfaits à plus de 100 %. Il estime que l'on satisfait les demandes du petit Etat, mais pas celles du grand Etat. Il désire savoir comment le DF entend arbitrer ces questions. Il considère qu'il est dommage de ne pas faire suffisamment d'efforts sur les investissements pour l'avenir et estime que les coupes décidées par la politique générale du Conseil d'Etat ne répondent pas aux besoins du grand Etat.

M. le conseiller d'Etat Serge dal Busco explique que le Conseil d'Etat effectue actuellement le maximum, compte tenu de l'endettement du canton, mais que, de manière globale, les investissements sont effectivement en-dessous des besoins. Il souligne que le crédit de renouvellement de la DGSI a également été réduit de 44 %. Concernant les tranches liées au DIP ; il estime que le Conseil d'Etat n'a pas favorisé les départements au détriment des entités extérieures.

M. le conseiller d'Etat Serge dal Busco explique que le PJ revendique un grand degré d'autonomie et il se demande s'il est correct de pousser cette autonomie jusqu'à séparer le système d'information du reste de l'Etat ; il estime que cela n'est pas rationnel. Il explique en outre que le système d'information autonomisé au sein du PJ, nécessite 10 millions pour les 5 ans. Il indique avoir vérifié quel montant aurait été prévu par la DGSI, sans l'autonomisation, et il indique qu'il s'agissait de 2,3 millions et non de 10 millions. Il explique que le Conseil d'Etat a donc accepté de fournir 2,3 millions pour ce service et non 10 millions. Concernant l'Université, il souligne qu'elle a demandé d'éviter de passer par l'OBA et que le même travail est aujourd'hui fait pour 18 millions au lieu de 21 millions.

Un commissaire (PLR) indique qu'UNIGE a souligné pourtant que les investissements ont été divisés par trois.

M. Rosset exprime que l'ensemble des crédits de renouvellement ont été diminués de manière générale de 40 %. Il relève que les diminutions touchent la majorité des projets de loi.

Un commissaire (PLR) considère qu'il y a toutefois des investissements privilégiés.

M. le conseiller d'Etat Serge dal Busco estime qu'il convient de voir au-delà des crédits de renouvellement, souligne que la politique A se taille la part du lion et relève qu'il y a eu d'énormes investissements faits en faveur de l'Université, notamment pour le CMU.

Un commissaire (PLR) estime qu'il conviendrait d'approfondir l'étude du train de projets de loi plus en détails mais observe que malheureusement le temps manque. Il souligne que voter pour une année serait une solution et ajoute qu'il désire consulter le plan de trésorerie des 18 projets sur les cinq ans pour voir s'il s'agit d'une répartition divisée par cinq ou alors une répartition déterminée en fonction d'autres paramètres.

M. le conseiller d'Etat Serge dal Busco explique qu'au niveau de la trésorerie, l'on divise grosso modo la période par cinq. Toutefois, le vote des seuls éléments de l'année 2015 risque de mettre en péril certains projets. Il recommande d'auditionner les organismes concernés par les projets les plus importants.

Un commissaire (PLR) estime qu'il conviendrait d'en auditionner au moins la moitié, mais il constate qu'il y a bel et bien un problème de timing.

PL 11510 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 494 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel

Réponses écrites du département aux questions de la commission.

Pour donner suite à la demande de la commission, le Département a précisé les éléments suivants à propos du parc de véhicules et de l'acquisition d'un scanner :

- le montant prévu en 2018 pour le scanner servant à la numérisation des documents a été estimé à environ 140'000 F. (le scanner actuel a été acquis en 2005 et l'évolution rapide de la technologie nécessite un remplacement avant 2019). Le montant prévu pour l'achat des véhicules du Conseil d'Etat est de 60'000 F par véhicule.
- 2 véhicules sont actuellement dédiés au Conseil d'Etat, ils ont été acquis en 2007. La valeur actuelle de ces véhicules selon ARGUS est d'environ 12'500 F par véhicule (prix catalogue à l'époque de 68'000 F). Dans le

crédit de renouvellement 2011-2014, un montant d'environ 120'000 F a été prévu pour le renouvellement de ces véhicules. Toutefois et par souci d'économie le Conseil d'Etat a décidé de reporter leur acquisition dans le cadre du prochain crédit de renouvellement (2015-2019).

PL 11512 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 36 944 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Audition du 4 novembre 2014 de Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat (DIP), Mme Joëlle Comé, Directrice du service cantonal de la culture (DIP), M. Pascal Tissot, directeur financier (DIP).

Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta indique comprendre que la commission semble s'intéresser principalement à la culture et plus précisément au projet « Art et tram ».

Il est proposé de procéder à une présentation générale des projets de loi, tout en évoquant une question au sujet de l'inexistence d'investissements liés au sport.

Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta relève que les crédits du renouvellement concernent toute une série de domaines, dont les écoles ou encore le mobilier, mais désire s'exprimer en particulier sur le projet « Art et tram », compte tenu des préoccupations des commissaires. Il s'agit d'une histoire en partie passée qui a déjà débuté en 2009. Le projet prévoyait de mettre en place un certain nombre d'œuvres d'art sur la ligne du tram 14 et visait aussi à sortir l'art contemporain des musées et à le démocratiser. Cet effort a été mis en œuvre dans d'autres villes comme Paris, mais pas vraiment à Genève. Lorsque l'on parle de culture, l'on parle aussi d'accès à la culture. Le Conseil d'Etat avait proposé un crédit extraordinaire pour ce projet car l'on estimait à l'époque que la durée durant laquelle ce projet allait être mis en place allait être courte et que l'on n'aurait pas forcément les moyens de réaliser le projet dans les délais. Le projet a pris du retard et a aussi été l'objet de blocages à la commission des travaux, qui ne comprenait pas cet investissement. Le Conseil d'Etat a alors retiré le projet de loi, se rendant compte que l'on pouvait échelonner le projet dans le temps et le financer par le fonds ordinaire prévu pour l'art contemporain. Le projet s'inscrit donc aujourd'hui exclusivement sur le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC), un fonds d'1,5 millions annuels, destinés à l'achat d'œuvres d'art contemporain. Le fonds a été voté en 2010 par le Grand Conseil et a, à l'époque, même été augmenté en plénière de 500'000. Si l'argent n'avait pas

été destiné au projet « Art et tram », il aurait de toute manière été destiné à un autre projet d'art contemporain. A partir du moment où le projet initial ne pouvait plus être exécuté dans le laps de temps prévu, qu'il semblait logique d'imputer le projet au FCAC. Accorder des subventions destinées à encourager la commande publique d'œuvres d'art contemporain par les communes relève de la mission de l'Etat et, dans le cas précis, l'on ne dépense pas plus que ce qui était prévu initialement. Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta invite donc la commission à suivre le Conseil d'Etat sur ce crédit de renouvellement, ainsi que sur les autres.

M. Tissot précise que le coût total du projet est de 4'184'000.- pour la première étape, c'est-à-dire le tronçon Cornavin-Bernex. Son financement est divisé entre l'Etat, les communes (1'050'000.-), les CFF (120'000.-) et la Fondation Pictet (200'000.-)

Un commissaire (UDC) indique que M. Beer avait à l'époque fourni un courrier pour informer du retrait du projet de loi et qu'il était mentionné, dans cette missive, que le Conseil d'Etat allait passer par le FCAC. Il considère cela comme une manière de contourner la volonté du Grand Conseil et observe que le tronçon total entre Meyrin et Bernex était déjà envisagé. Il estime donc que le tronçon Meyrin-Cornavin est bel et bien planifié.

Mme Comé indique que le courrier du Conseil d'Etat du 18 avril mentionne que le projet est retiré pour des questions de recadrage et que le Conseil d'Etat souhaite proposer aux communes de Meyrin et de Vernier de rejoindre le projet ; elle observe que cela n'a toutefois pas encore été fait. Elle indique que l'on parlait à l'époque d'un projet de 3,9 millions pour l'Etat et que l'on est redescendu aujourd'hui à 2,8 millions.

Un commissaire (UDC) estime qu'une seconde phase est donc prévue.

Mme Comé indique qu'un concours a été lancé pour la phase une, mais que rien n'a été encore fait pour la phase 2, notamment pour des questions de financement.

Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta indique par ailleurs que le DIP ne gère pas d'infrastructures sportives, à l'exception du Stade de Genève, car ce sont les communes qui se chargent de ces questions.

Un commissaire (UDC) observe qu'il n'existe donc aucune subvention cantonale pour le sport.

Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta lui répond par l'affirmative mais explique que cela est historiquement dû à la répartition des tâches. Le canton fournit toutefois une aide aux sportifs et cette organisation changera peut-être à l'avenir.

Un commissaire (PLR) désire revenir sur le crédit de renouvellement concernant le PL 11512 ; il désire savoir si Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta estime que les 37 millions prévus répondent aux besoins du DIP. Par ailleurs, il relève que, dans la liste évoquée, un grand nombre d'appareils est mentionné. Il désire savoir comment fonctionne l'achat de ces derniers. En outre, il indique qu'il y a eu, de la part de la commission, un refus d'entrer en matière concernant le projet « Art et tram » et qu'il y avait alors d'autres priorités. Il affirme qu'il n'est lui-même pas opposé au projet à proprement parler, mais estime en revanche qu'il convient de prendre en compte le point de vue des députés. Il indique ne pas être en accord avec la méthode adoptée car il considère qu'il y a eu un signe clair de la part de la commission des travaux, qui soulignait qu'il fallait prendre une décision politique. Il ajoute qu'il faut toutefois aujourd'hui finir ce projet, car il a déjà bien été entamé, mais il considère qu'il faudra prendre des mesures pour qu'il n'y ait pas de deuxième phase, car il y a d'autres priorités plus urgentes. Il a le sentiment que le Conseil d'Etat prend au fond le Grand Conseil pour une simple chambre d'enregistrement. Il estime enfin qu'il y a trop d'argent pour le FCAC et donc qu'il convient d'en enlever afin que l'on ne mette pas en œuvre un autre projet qui aurait préalablement été refusé par le Grand Conseil.

Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta estime que ce procès d'intention a déjà été fait par le passé et rappelle les résultats du vote en commission (6 voix pour, 6 voix contre, 2 abstentions). Le signe n'était donc pas aussi clair que ce qui a été indiqué. Par ailleurs, elle il n'y a pas de malhonnêteté intellectuelle à utiliser l'argent du Fonds destiné à l'art contemporain, même si le Grand Conseil a refusé de l'argent supplémentaire pour le même projet. La mission des collectivités publiques est de permettre aux artistes de créer. Par ailleurs les montants stipulés par le PL11512 ne correspondent clairement pas aux besoins du DIP.

M. Tissot souligne qu'il y a une diminution moyenne de 42 % dans la dotation annuelle pour le renouvellement du matériel.

Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta explique que le montant a encore baissé par rapport à ce qui était initialement prévu. Le matériel audiovisuel s'use relativement rapidement, ce qui explique la composition de la liste mentionnée par un commissaire (PLR) . Par ailleurs, il n'est pas toujours très utile d'acheter tout le matériel de manière centralisée. Pour certaines choses, cela vaut la peine de regrouper l'achat, mais pas pour tout.

M. Tissot explique que la liste est calculée sur six ans et que cela correspond plus ou moins à la durée de vie des appareils informatiques. Il

considère que l'on renouvelle une bonne partie du matériel, sans toutefois en renouveler l'ensemble.

Un commissaire (PLR) se demande s'il ne faudrait pas prendre contact avec des entreprises privées et créer des partenariats. Il se demande si l'on ne devrait pas chercher à aller plus loin à travers le PPP.

Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta lui répond qu'il convient de se demander si c'est véritablement le rôle de l'école d'être la vitrine des entreprises.

Un commissaire (PLR) observe que l'on se trouve à 42 % en dessous des besoins et donc qu'il conviendrait de trouver d'autres moyens pour répondre aux besoins de l'instruction publique.

Un commissaire (UDC) désire savoir par ailleurs ce qu'il va se passer concernant le C.O. du Renard.

Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta explique qu'il convient d'abord que le terrain se libère et donc que le nouveau centre de formation de foot se déplace sur le terrain du Grand-Saconnex, il s'agit donc d'une question en cascade.

Un commissaire (UDC) souligne que c'est l'Etat qui gère contractuellement le terrain de Balexert et estime que ce terrain se trouve dans un état lamentable.

Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta indique qu'il convient de se poser la question s'il vaut la peine d'investir dans cette infrastructure, si elle va être détruite.

Un commissaire (PLR) indique que le groupe libéral n'était à l'époque pas opposé en tant que tel au projet « Art et tram », mais qu'il estimait alors que ce dernier était mal ficelé. Il indique qu'à l'époque le FCAC avait été fixé d'après un pourcentage du montant des travaux et que les décisions de financement ont été prises au sein du fonds, sans consultation du Parlement.

Mme Comé souligne que le 1% culturel a pris fin en 2005.

Un commissaire (PLR) considère que l'on ne sait pas ce qui serait advenu du projet de loi en plénière, mais souligne qu'il est assez rare que le Conseil d'Etat retire un objet et le réalise ensuite à l'aide d'une autre source de financement. La manière dont le financement du projet a été affecté n'est pas très cohérente. Il estime que le processus décisionnel doit être pris en compte et que l'affectation des fonds est problématique.

Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta rappelle qu'en 2010, il y a eu une loi sur le FCAC. Si le Parlement désire voter à chaque fois que l'Etat achète une œuvre d'art l'on finira par ne rien acheter. La première

étape d' « Art et tram » est en route mais que pour le moment la seconde n'est pas à l'ordre du jour.

Un commissaire (PLR) indique qu'il avait été stipulé que des actions allaient être faites dans le but de sensibiliser la population à l'art contemporain ; il désire savoir ce qui va être fait à ce sujet et, en outre, quelle va être la participation des communes.

Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta explique que le propre de l'art contemporain est d'interroger le public, notamment sur le fait qu'une œuvre soit de l'art ou n'en soit pas. Il s'agit donc souvent de réflexions autour de l'environnement et de la nature même de l'art.

Mme Comé explique que la première étape de la médiation est de travailler avec des écoles. Une promenade est également prévue pour faire le tour du projet. Par ailleurs certaines entreprises ont été approchées afin de développer des applications pour smartphone destinées à fournir des explications sur les œuvres. L'on attend que les projets soient réalisés dans leur ensemble pour de mettre en place des actions globales. Dans le tram de Pipilotti Rist, un travail de médiation va être réalisé à travers les écrans du tram, et il devrait y avoir, entre autres, une exposition au Pont de la machine avec les SIG. L'entretien autour des œuvres est à la charge des communes mais la maintenance des œuvres en tant que telles dépend du canton ; il n'y a toutefois pas encore beaucoup de coûts de maintenance. Les coûts d'entretien pour le tram seront inclus dans le crédit de renouvellement des TPG.

Un commissaire (PLR) indique que la commission sait que Mme la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta n'est pas personnellement responsable de la méthodologie appliquée à cet objet. L'affaire a été en partie biaisée car tout le monde à l'époque s'est focalisé sur le colosse d'Onex. Il estime néanmoins que les artistes choisis sont fort connus et espère que des artistes plus jeunes et moins connus seront à l'avenir également pris en compte dans les projets futurs. Il aurait préféré recevoir une explication franche de la part du Conseil d'Etat mais souligne toutefois avoir compris la méthodologie comptable tout en estimant qu'elle donne peu d'espoir pour la suite des projets car les commissaires seront à l'avenir plus suspicieux.

Mme Comé indique avoir lu récemment le résumé des débats du vote sur le FCAC. Elle rappelle que le montant a été augmenté car l'on estimait à l'époque que les montants n'étaient pas suffisants en ce qui concerne l'intégration de l'art contemporain à l'espace public. Il a même été dit en 2009 qu'il convenait d'aller de l'avant pour certains projets ambitieux. Le mandat donné sur la commande publique est évidemment pris très au sérieux. Elle ajoute que le Conseil d'Etat a essayé de tenir compte des débats, mais

qu'il fallait aussi prendre en compte le fait que certains projets étaient déjà à un stade avancé.

Un commissaire (PLR) désire insister sur le fait que des citoyens se plaignent de certaines coupes dans le budget et qu'en même temps, l'on voit que de l'argent est consacré à l'art contemporain. Il indique en outre qu'il aimerait que l'on puisse investir plus d'argent dans ce champ, mais il observe que ce n'est actuellement pas possible, compte tenu des restrictions budgétaires.

Mme Comé souligne que la commission artistique a beaucoup hésité et qu'elle a finalement fait le choix de prendre des artistes confirmés, notamment pour des questions d'accessibilité de l'art contemporain au grand public. Elle ajoute que le FCAC soutient aussi des jeunes artistes, à travers notamment l'aide à la production.

Une commissaire (S) désire savoir si les écoles d'art ont dû renoncer à d'autres projets artistiques et demande si, dans le cadre de la construction d'un nouveau collège, il y aurait une possibilité d'interagir pour le FCAC.

Mme Comé explique que le projet « art et tram » est tombé au bon moment car les grands chantiers étaient alors finis et qu'il n'y avait pas de nouveau projet de construction d'école en vue. Elle indique qu'aucun autre projet n'a été refusé.

Une commissaire (PLR) indique avoir le sentiment de constater un problème de méthode. Elle déclare comprendre que le Conseil d'Etat a décidé d'échelonner le projet sur le FCAC, après avoir retiré le projet de loi sur le crédit extraordinaire. Elle relève qu'en annexe 2 de la réponse du DIP aux questions de la commission, il est indiqué que 1,2 millions de francs ont été dépensés en moyenne par an, entre 2009 et 2013, en somme moins que ce qui était prévu initialement.

M. Tissot lui répond que cela est dû au fait que la somme totale du FCAC n'a pas toujours été mise à disposition.

Mme Comé explique que chaque année, depuis 2010, il est possible de remettre la somme non dépensée pour un autre projet et ajoute qu'il est compliqué de dépenser exactement le montant à disposition. Elle relève toutefois que 2014 a été une grosse année, mais qu'effectivement, moins d'argent a été dépensé les années précédentes.

M. Tissot ajoute que le fait que l'on ait moins dépensé les années précédentes a fait que l'on a reporté environ 25 % de la somme sur l'année 2014.

Une commissaire (PLR) observe, par ailleurs, que la participation de l'Etat aux 4'184'000.- du projet global, correspond à environ 67 % du total. Elle estime qu'il reste environ 1,1 million sur le fonds affecté. Elle ne comprend pas pourquoi le tableau du point 6.3 indique 878'000.-.

Mme Comé explique qu'il s'agit de la partie investissement des 1,5 millions.

Une commissaire (PLR) comprend que trois projets doivent encore être réalisés. Elle se demande si, dans le cas où l'on renoncerait au projet de John Armleder à la gare de Cornavin, le financement de la Ville de Genève serait perdu.

Mme Comé lui répond par l'affirmative et souligne que, contrairement aux autres communes, la Ville a fait un don affecté à ce projet ; elle indique en outre que les 120'000.- des CFF sont aussi destinés à cette œuvre. Elle souligne enfin que la maintenance des œuvres va au-delà de la période de réalisation de ces dernières, raison pour laquelle elle est calculée à part.

Un commissaire (PLR) indique qu'il aurait voulu savoir quelle était la contribution de chaque commune, par projet.

Mme Comé précise qu'hormis la Ville de Genève, les communes ont mis de l'argent dans un fonds commun destiné à l'ensemble des œuvres.

Réponses écrites du département aux questions de la commission.

La commission a souhaité connaître la part du crédit prévu pour le sport dans la politique publique N.

Le crédit de renouvellement 2015-2018 pour le DIP ne prévoit rien pour le programme N02 – Sport et loisirs. La compétence de la politique sportive se répartit entre la ville, les communes et l'Etat. L'Etat intervient au niveau du sport étude, des subventions aux sportifs ainsi qu'aux clubs amateurs mais uniquement en termes de fonctionnement.

La commission a également souhaité connaître la (les) différence(s) entre le PL10829 refusé et le crédit sollicité dans le crédit de renouvellement 2015-2019 pour les installations artistiques du projet Art&Tram.

La différence entre le PL 10829 et le PL 11512 réside dans le fait que le premier concernait un projet à réaliser dans un temps restreint (2011-2012), qui dès lors semblait sortir des budgets ordinaires et nécessiter des moyens exceptionnels, alors que le second porte sur l'enveloppe du crédit de renouvellement du DIP, dont la tranche concernant le FCAC est destinée à financer les dépenses d'investissements en lien avec l'ensemble de ses missions telles que définies par la loi.

Le PL 10829 "intervention artistiques sur le tracé du TCOB " pour 5.4 millions a été rédigé puis déposé par le CE alors que la ligne 14 était encore en construction. A l'époque, il s'agissait d'aller vite afin de pouvoir inaugurer la ligne du tram et les premières réalisations artistiques, en décembre 2011.

Rappelons qu'une des particularités du projet Art&Tram est d'avoir été initiée par plusieurs communes du canton de Genève, qui souhaitent réaliser ensemble cette commande publique de grande envergure. Pour faire aboutir cet ambitieux projet sur tout le territoire du canton, il fut proposé que l'Etat en devienne le promoteur, le coordinateur et le maître d'ouvrage.

A l'époque, les budgets des communes associés à ceux du Fonds Cantonal d'Art Contemporain (FCAC) ne pouvaient suffire pour mener de front ce projet dans le délai imparti et sur un temps court. Le Conseil d'Etat a ainsi porté ce projet d'investissement extraordinaire et l'a inscrit dans son programme de législature.

Cependant l'examen du projet de loi ayant pris du retard et la ligne du tram 14 ayant entre-temps été inaugurée, la mise en service simultanée de la ligne et des œuvres n'ayant pas été réalisée, et le temps n'étant plus à un investissement extraordinaire hors des budgets dédiés. Le Conseil d'Etat décida finalement, au printemps 2012, de retirer le PL10829 après les premiers débats en commission des travaux pour revoir et recadrer le projet en fonction de l'avancement des travaux du tram et de pouvoir le chiffrer plus exactement et le faire entrer dans les budgets ordinaires en le planifiant sur plusieurs exercices.

Conformément à la loi sur le Fonds cantonal d'art contemporain (C 3 09), ce dernier consacre annuellement une partie de son budget pour effectuer des commandes d'œuvres conçues en rapport aux édifices et espaces publics, aux sites et paysages.

Le projet Art&Tram entre donc totalement dans les missions qui lui sont confiées par la Loi. Ainsi, en matière de commandes publiques, le Fonds cantonal a dès lors porté une attention particulière au projet Art&Tram, conformément au plan de législature du Conseil d'Etat de l'époque et en conformité avec les différentes lois budgétaires concernées (budget annuel de fonctionnement et crédit de programme).

Bien que toutes les dépenses du FCAC soient couvertes par le montant annuellement attribué au Fonds propre affecté (FPA-FCAC), le passage via le crédit de renouvellement est nécessaire pour les dépenses d'investissements.

Cette « tranche » du crédit de renouvellement réservée aux investissements du FCAC servira non seulement à poursuivre les travaux

entrepris pour réaliser les interventions artistiques sur la ligne du tram mais également à réaliser d'autres projets pour contribuer à la qualité artistique des édifices et espaces publics ainsi qu'à la mise en valeur des sites et paysages selon les missions du FCAC.

PL 11514 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 5 156 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

Réponses écrites du département aux questions de la commission.

La commission souhaite connaître en quoi consiste le projet de mensuration officielle (description du bien-fondé de la demande d'investissement pour ce crédit de renouvellement).

A son article 1, la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, 510.62) précise que les autorités fédérales, cantonales et communales, les milieux économiques, la population et les milieux scientifiques doivent disposer rapidement, simplement et durablement de géodonnées mises à jour, à un niveau de qualité requis et d'un coût approprié, couvrant le territoire de la Confédération suisse en vue d'une large utilisation. La direction de la mensuration officielle gère quelques 150 couches de géodonnées qu'elle doit maintenir à jour, renouveler pour améliorer leur qualité; ces données de référence structurées, officielles, multidimensionnelles et centralisées du territoire permettant une gestion efficace des démarches administratives en matière de politiques publiques liées à l'aménagement du territoire, de l'environnement, des transports, de la santé, de la sécurité et de l'énergie. Le crédit de renouvellement (PL 11514 du DALE) permet de mettre à jour périodiquement les données de référence. Une donnée géographique correctement gérée devient rapidement une source de progrès et d'innovation pour l'économie et la gestion du territoire, sachant que 80% des décisions administratives se basent sur une composante géographique.

La commission souhaite comprendre la cohérence d'ensemble et la répartition des rôles concernant la mensuration officielle.

Les géodonnées gérées par la direction de la mensuration officielle sont les données de référence du système d'information du territoire genevois sur lesquelles s'appuient de nombreuses autres données des administrations publiques et du secteur privé.

Les données de la mensuration officielle sont des données "métier" comme les parcelles, les bâtiments, les adresses, les orthophotos, les modèles numériques d'altitude, etc. Il ne s'agit pas de logiciels informatiques. La

direction de la mensuration officielle utilise pour la gestion de ses données l'infrastructure mise en place par la DGSi et l'infrastructure du SITG mise en place par le DETA pour la diffusion de ses données.

La commission souhaite également savoir quelle est la méthode de calcul des subventions fédérales en lien avec ce projet (sous-entendu, si le crédit est diminué, une baisse de la subvention fédérale voire une suppression est-elle à prévoir).

Selon l'article 31 de la loi sur la géoinformation, le Conseil fédéral planifie la mensuration officielle à moyen et à long terme. La mise en œuvre s'effectue sur la base de conventions-programmes pluriannuelles passées entre la Direction fédérale des mensurations cadastrales et les services cantonaux compétents. La participation financière de la Confédération est déterminée dans une convention-programme quadriennale. Pour la période 2012-2015, le montant total de la subvention fédérale a été fixé à 572'900 F. La part pour 2015 est de 65'675 F. La subvention fédérale est donc dépendante des travaux réalisés par le canton. En cas de non-exécution des travaux, la part fédérale est redéterminée, voir caduque. Le contenu de la convention-programme 2016-2019 n'étant pas encore connu, le montant annuel 2015 de subventions fédérales a été repris pour les années 2016 à 2019.

La commission souhaite enfin savoir si la réglementation cantonale en lien avec le cadastre s'étend au-delà des règles imposées par la Confédération (le canton va-t-il plus loin que les exigences de la Confédération dans ce domaine).

Les travaux de la mensuration officielle genevoise sont assujettis à la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo), l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo), l'ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), l'ordonnance technique sur la mensuration officielle (OTEMO), l'ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo) et sur des bases légales cantonales spécifiques à la mensuration officielle (LACCS, RDMO); de manière générale, la mensuration officielle genevoise ne va pas au-delà des prescriptions fédérales, si ce n'est pour répondre à des besoins spécifiques en matière de données géoréférencées cantonales comme le cadastre du sous-sol, le cadastre 3D. En matière de cadastre du sous-sol, le règlement cantonal sur l'utilisation du domaine public stipule que les géodonnées issues de relevés conformes à l'exécution de toutes créations, modifications ou suppressions de canalisations souterraines ou de parties de canalisations, neuves ou transformées, doivent être transmises à la direction de la mensuration officielle par le détenteur de la canalisation, selon les normes et standards édictés par le comité directeur du système d'information du territoire à

Genève, au plus tard 30 jours dès l'achèvement des travaux. Ces géodonnées sont ensuite consolidées et mises à disposition dans le système d'information du territoire à Genève. La direction de la mensuration officielle n'utilise aucun crédit d'investissement pour ce type de cadastre.

PL 11517 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 1 800 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil

Audition du 11 novembre 2014 de Mme Maria Anna Hutter, Sautier du Grand Conseil

Mme Hutter exprime avoir demandé à être auditionnée à la suite des questions de la commission sur l'articulation entre le projet de loi pour la rénovation de la salle du Grand Conseil et la tranche annuelle du crédit de renouvellement prévue dans le PL 11517. Elle souligne être venue, avec l'accord du bureau, expliquer l'articulation de ces travaux. 600'000.- sont prévus l'année prochaine pour les travaux urgents, dans le cas où le PL concernant la rénovation de la salle ne serait pas voté. Il y a souvent des incidents par rapport au système de vote, notamment concernant le nom des suppléants. Ce point est essentiel pour le bon fonctionnement du Parlement et il faut remédier à ce problème au plus vite (270'000.- sont donc prévus pour cela). Par ailleurs aucun devis n'a encore été demandé à une entreprise car le SCCG garde l'espoir de pouvoir convaincre les députés de voter la rénovation de l'ensemble de la salle. Il est également prévu de procéder à un test acoustique car la configuration de la salle complique la gestion du son, ces tests étant fondamentaux avant de débiter les travaux.

Mme Hutter distribue une liste des investissements urgents du Grand Conseil.

Un commissaire (UDC) désire savoir, concernant le vote électronique, s'il existe un contrat avec une entreprise pour maintenir ce système et combien coûte ce contrat.

Mme Hutter indique qu'il existe un contrat et que la maintenance coûte 2000.- par mois. Elle relève que cela est relativement cher, mais souligne que l'entreprise vient au moins très rapidement lorsqu'il y a un problème. Cela ne concerne toutefois pas le PL 11517, puisqu'il s'agit de fonctionnement.

Un commissaire (UDC) observe qu'il est mentionné, dans la feuille distribuée, un projet informatique de 160'000.-.

Mme Hutter indique que l'on n'est pas venu avec un projet d'investissement pour le Grand Conseil depuis le vote électronique.

Beaucoup de choses s'effectuent en interne, notamment le développement du programme Accord, le site internet ou encore la gestion de la documentation. Le Grand Conseil et le SGGC sont relativement autonomes en informatique et elle explique que les 160'000.- mentionnés sont donc destinés à cela.

Un commissaire (UDC) observe que le SGGC n'a pas prévu de contrôle de sécurité, par exemple pour l'accès des pompiers. Il considère qu'il pourrait exister certains problèmes de ce type.

Mme Hutter indique que cela est prévu dans le projet global.

Un commissaire (UDC) estime qu'il faudrait qu'il y ait une mise en conformité, même si le projet de loi sur la rénovation complète n'est pas voté.

Mme Hutter indique qu'elle a proposé ce type de contrôle à l'OBA et ajoute que tout ce qui est fixe et tout ce qui relève de la sécurité et du système électrique est du ressort de l'OBA, tandis que tout ce qui est mobile relève du budget du Grand Conseil.

Un commissaire (PLR) observe que Mme Hutter préconise le remplacement complet du système de caméra HD.

Mme Hutter lui répond par l'affirmative.

Une commissaire (PLR) se demande, au cas où le PL pour la transformation de la salle et des espaces publics était voté, si aucun des travaux mentionnés ne se ferait.

Mme Hutter lui indique que seul le projet informatique de 160'000.- se ferait.

Une commissaire (PLR) désire savoir par ailleurs combien ont déjà coûté les études liées aux travaux de rénovation de l'Hôtel-de-Ville.

Mme Hutter indique qu'elle n'a pas chiffré ces travaux.

Une commissaire (PLR) considère qu'il conviendrait que la commission puisse obtenir les coûts liés aux phases préparatoires.

Un commissaire (UDC) propose de poser la question à l'OBA.

Mme Hutter indique qu'elle devrait être bientôt auditionnée pour le PL 11472 et souligne qu'elle aura à ce moment les chiffres exacts.

Un commissaire (UDC) se demande si la proposition de budget 2015 comprend une ligne budgétaire pour la salle du Grand Conseil.

Mme Hutter indique que le montant de 600'000.- est prévu sur le budget d'investissement. Elle ajoute que, pour la salle, l'OBA a inscrit dans son propre budget la somme de 7 millions pour la première phase des travaux.

PL 11518 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes

Réponses écrites de la Cour des comptes aux questions de la commission.

La commission souhaite savoir s'il est réellement nécessaire de renouveler tous les postes informatiques de la Cour des comptes (21 postes fixes et 4 postes portables). Elle relève, par ailleurs, que la Cour des comptes réalise des auditions dans les locaux des entités auditionnées. A ce titre, la commission souhaite connaître la raison pour laquelle la part des postes informatiques portables est faible (4 postes identifiés).

Dans sa réponse écrite, la Cour des comptes précise que les postes fixes et portables de la Cour ont été acquis en 2011. La durée de vie économique est estimée à 5 ans (selon l'annexe 7 du Projet de budget 2015). La Cour a ainsi prévu de les renouveler pendant la période 2015-2019. Le temps de travail effectué dans les locaux des entités auditées est de l'ordre de 20% du temps alloué à une mission d'audit. En conséquence, la Cour a choisi des postes fixes pour l'ensemble de son personnel, notamment en raison de leur coût moindre et de leur meilleure fiabilité par rapport aux postes portables. Elle a de ce fait uniquement acquis 4 postes portables utilisés de manière tournante par les 21 personnes de la Cour lors des entretiens dans les locaux des entités auditées, lors des présentations aux commissions du Grand Conseil, lors des conférences de presse, etc.

PL 11519 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 5 350 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire

Audition du 11 novembre 2014 de M. Olivier Jornot, Procureur général ; M. Patrick Becker, Secrétaire général du Pouvoir judiciaire ; M. Laurent Quennoz, Directeur des systèmes d'information du pouvoir judiciaire

M. Jornot souligne qu'il vient aujourd'hui parler de seulement 0,6 % des dépenses de l'Etat. Considérant qu'il y a un tel écart entre les besoins manifestés et ce qui se trouve dans le PL, il convient de tirer la sonnette d'alarme. M. Jornot désire donc parler de la capacité de la justice à fonctionner, sous l'angle de ses moyens informatiques et exprime que M. Quennoz a évalué les besoins pour les cinq prochaines années à environ 10 millions alors que le PL ne mentionne que 2 millions, tout en soulignant souligne que le volet lié au mobilier n'est toutefois pas remis en cause. La justice aujourd'hui est l'un des organes de l'Etat pour lequel l'informatique est vitale et elle a fait l'objet d'un exercice très dématérialisé depuis déjà

quelques années. L'on est passé de l'âge de pierre, dans les années 1980, à l'informatisation du système juridique qui servait surtout aux greffiers puis, en 2010, à e-juge et Justice 2010 qui ont vraiment marqué le saut qualitatif de la justice dans l'ère informatique. L'on ne peut plus aujourd'hui concevoir la justice sans l'informatique et c'est l'ensemble de l'activité des cabinets qui est structuré au niveau informatique. Le système va, par exemple, rappeler les délais des procédures. L'informatique aide également le travail des magistrats, par exemple pour les modèles de factures. Il existe aussi des tableaux de bord pour les processus de juridiction, notamment pour mesurer le nombre de procédures qui entrent et quel est leur taux de sortie. En outre, il faut également prendre en considération l'informatique qu'il qualifiée d'élémentaire, qui concerne la comptabilité ou encore le fonctionnement des différents services de support. Par ailleurs, la totalité des décisions pénales qui doivent être mises à exécution par le service des contraventions est traitée automatiquement et il ne s'agit donc plus d'un système semblable à ce qui se faisait il y a quelques années. Ensuite, la réforme de la justice en 2011 a eu un accompagnement informatique dont l'adaptation n'a pas été facile, compte tenu des délais impartis. Le pouvoir judiciaire (PJ) se charge d'environ 100'000 nouvelles procédures par année pour 144 magistrats et le système informatique a donc un rôle central dans leur travail. Le schéma en p.11 du document distribué montre la proportion de la valeur des systèmes informatiques (SI), dans les différents domaines. Le PJ a des actifs informatiques relativement importants. Ce schéma montre que la valeur des SI du PJ n'est pas négligeable (29 millions), ce qui nécessite des besoins relativement importants au niveau de l'entretien. Le PJ a vécu les tranches nouvelles avec un mécanisme déséquilibré car l'on se trouvait en 2011 dans la consommation des crédits d'ouvrage destinés à l'informatisation de la réforme 2011. Ce qui était consommé a largement passé dans le crédit d'ouvrage justice 2010, avec une tranche de 170'000.- pour l'année 2011. Les crédits d'ouvrages sont aujourd'hui terminés ou en voie de bouclage. Le montant proposé dans le PL signifie une réduction de 70% par rapport à la moyenne des trois dernières années. Le PJ a présenté un calcul de 10 millions au Conseil d'Etat, comprenant de la maintenance adaptative, de l'évolution et de la prévention. Le domaine de la justice change tout le temps, essentiellement en raison des modifications induites par le législateur fédéral. Ce dernier a notamment décidé, par exemple, de permettre à la justice d'interdire à une personne d'en contacter une autre après la procédure, ce qui nécessite bien sûr une adaptation informatique. La jurisprudence du Tribunal fédéral fait aussi évoluer la Loi et il convient donc aussi d'adapter les systèmes informatiques à ces changements. Les grosses adaptations liées à ce type de modifications, par exemple la réintroduction de la compétence du

juge pénal de statuer sur les expulsions, ne se trouvent pas dans le projet de loi car ces changements doivent mener à un crédit séparé pour le chantier informatique. Enfin, l'exemple de la modification de l'ordonnance sur le casier judiciaire, avec l'obligation d'avoir, au casier judiciaire, l'inscription sur laquelle une personne a été condamnée à telle sanction pour telle infraction à telle date, mais aussi un accès, par ce biais, aux jugements dans leur intégralité est donné. Il faudra donc procéder à un véritable chantier informatique, ce qui ne peut être compris dans le crédit de renouvellement.

M. Quennoz désire commenter la p.15 du document distribué et explique qu'il a procédé à un réexamen de la procédure de renouvellement. Il relève que ce crédit de renouvellement a essentiellement pour but de préserver le patrimoine du PJ. Le crédit a été divisé en trois enveloppes. La première de 800'000.- / an concerne les besoins courants de maintenance adaptative, notamment liés aux changements qui induisent de petites évolutions informatiques. La deuxième de 500'000.- / an, concerne les axes stratégiques permettant d'améliorer le bon fonctionnement de la justice, définis par la commission de gestion. Une liste de projets a été identifiée et s'y trouve notamment tout ce qui touche à l'exécution financière des procédures pénales et le pendant en matière civile, le but étant d'automatiser les passages d'écritures pour éviter les erreurs et les pertes de temps. L'assistance juridique fait partie également de cette enveloppe. Il évoque enfin, la troisième enveloppe de 300'000.- / an, qui couvre la maintenance préventive : il s'agit de financer ce qui est considéré comme le socle technique lié aux applications. Les trois enveloppes comptabilisent au total 1,6 million / an ou 8 millions sur 5 ans. Dans le cas où les montants mentionnés dans le projet de loi resteraient inchangés, il y a des risques de ne pas pouvoir s'adapter aux changements de pratiques, ce qui pourrait conduire notamment à une perte de fiabilité des données et d'efficience des juridictions. M. Quennoz évoque un certain nombre d'exemples à ce sujet, entre autres les mesures de surveillances personnelles qui doivent être annuellement prolongées ou encore la remise à jour des documents afin qu'ils correspondent aux véritables besoins des corps de métiers. Il souligne plus loin les risques de ne pas réaliser les projets stratégiques arrêtés par la commission de gestion, par exemple la prévisibilité des coûts ou encore le suivi des expertises judiciaires. En outre, du point de vue des risques de gestion, la traçabilité des décisions est primordiale. Il mentionne aussi le risque de panne lié au fait de ne pas pouvoir effectuer la maintenance préventive. Enfin, il existe aussi un risque de perdre des compétences métier dont l'acquisition a été financée durant les derniers exercices. Il ajoute que le PJ va être obligé de diminuer l'équipe

actuelle des systèmes d'information et, à terme, ne sera plus capable de faire face aux besoins courants.

M. Jornot estime avoir retourné le problème dans tous les sens. Le PJ est en train de mettre à plat ses relations avec la DGSJ. S'il peut vivre avec 1,6 millions par année et a envisagé de réduire le volet mobilier de deux millions afin de faire des économies, l'on se trouve ici véritablement dans la survie de la capacité de la justice à rendre des décisions.

Un commissaire (PLR) désire savoir si une équipe informatique au sein du PJ se charge de faire la maintenance journalière du système. Il observe qu'un million de plus a été donné au PJ pour faire tourner le système et il se demande si les effectifs internes ne pourraient pas assumer la maintenance, sans voter de crédits supplémentaires.

M. Jornot explique que le PJ est confronté au problème de l'internalisation du personnel en location de services et indique qu'une partie du budget est donc prévue pour cela. Il s'agit de fonctionnement, cela n'a rien à voir avec des modifications dans le système et ne relève donc pas du projet de loi. Enfin, le PJ ne peut pas effectuer le même travail qu'auparavant avec les montants prévus dans le projet de loi.

Un commissaire (PLR) se demande comment est formée l'équipe se chargeant de l'informatique, au sein du PJ.

M. Quennoz indique que la direction est formée d'une équipe réduite, composée d'un directeur, d'un architecte des systèmes d'information et de deux conseillers en systèmes d'information. Il ajoute que le reste de l'équipe est en location de service et qu'il se charge de la maintenance corrective et le maintien en condition opérationnelle. Il ajoute que l'on ne peut pas utiliser ces crédits pour faire de l'évolution. Dans le cas contraire, il y a une activation des charges à l'interne. Il ajoute qu'il faut toutefois qu'il y ait pour cela un montant adéquat.

Un commissaire (PLR) désire que le PJ fournisse une note indiquant les économies et les maximisations possibles pour ces 5 prochaines années.

M. Jornot considère qu'il est impossible de fournir un chiffre précis. Le fait d'indiquer des économies hypothétiques sur la capacité d'améliorer la conduite du PJ et les processus ne rime à rien car elles ne sont pas fondées sur des vérités.

Un commissaire (PLR) se demande si l'on ne met pas à disposition des avocats, à qui l'on pourrait refacturer quelque chose.

M. Jornot indique que le jour où l'on passera à la gestion électronique des dossiers, il faudra venir avec un crédit de plusieurs millions. Il indique avoir

honte lorsqu'il voit ce qui se fait en matière de gestion électronique en France- voisine. Le PJ se contentera pour le moment se contenter d'un crédit qui puisse assurer la maintenance des équipements actuels et l'introduction des études qui permettent de voir si un tel changement est viable. Il s'agit donc d'une prestation que le PJ aimerait fournir à terme mais qu'il ne peut pas donner pour le moment.

Un commissaire (PLR) désire savoir s'il existe un lien entre l'augmentation du taux d'absentéisme et le manque d'efficacité des systèmes d'information. Il se demande en outre si cela peut avoir une incidence sur le fait que l'on n'accorde pas au PJ le crédit demandé.

M. Jornot souligne qu'il ne parle pas aujourd'hui de manque d'efficacité dans les systèmes d'information qu'il juge actuellement performants. La performance pourrait être améliorée dans la gestion des équipes informatiques mais cela relève du fonctionnement. Pour permettre au système de fonctionner, le PJ a besoin de plus de moyens afin de s'adapter au monde juridique qui change sans cesse. Il y a un risque de chute et de péjoration des conditions de travail dans le cas où les montants du projet de loi resteraient inchangés.

M. Becker relève que l'absence d'adaptation a un effet direct sur les conditions de travail des collaborateurs. Il explique que cela a déjà été vécu lors de changements législatifs et que les greffiers ont été contraints de travailler avec un outil inadapté. Il indique que lorsque l'on est en audience et qu'un outil ne fonctionne pas, le stress monte à une vitesse folle. Il estime que l'impact sur les conditions de travail est donc conséquent.

M. Jornot désire souligner que le PJ a consulté le Conseil d'Etat, lorsque le projet de loi est sorti, pour lui faire part de son inquiétude. La réponse qui lui a été donnée était que, si l'on voulait être dans le train de l'ensemble des investissements, le Conseil d'Etat ne pouvait pas reprendre son projet et que c'était à la commission de faire les adaptations nécessaires. Le PJ n'a donc pas eu d'autres choix que de venir voir la commission des travaux. Si la première tranche du budget est quelque chose avec laquelle le PJ peut vivre, ce n'est pas le cas pour le chiffre d'ensemble mentionné dans le projet de loi. M. Jornot remercie la commission de l'avoir écouté.

PL 11520 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat

Audition du 11 novembre 2014 de de l'OBA : M. René Duvillard, Directeur général, M. Sandro Simioni, Directeur des rénovations et transformations et M. Dominique Anklin, Directeur de la Direction administrative et support. M. Vladan Schroeter, Directeur de la Direction de l'ingénierie et l'énergie.

M. Simioni rappelle que l'OBA est venu faire une présentation au mois de juin, relative à la stratégie du prochain crédit de renouvellement de l'OBA. Il indique qu'il avait donné à l'époque des détails sur la stratégie de la transformation de l'OBA. Le projet de loi est complet et donne les détails nécessaires sur les intentions de l'OBA, selon les différentes politiques publiques. M. Simioni indique que l'OBA est là avant tout pour répondre aux questions des députés.

Une commissaire (PLR) désire savoir si l'OBA pourrait donner le coût des études effectuées jusqu'à aujourd'hui sur la salle et l'accessibilité de l'Hôtel-de-Ville.

M. Simioni souligne que durant l'année 2014, 450'000.- ont été dépensés, mais il ajoute qu'il n'a pas ici l'ensemble des données pour répondre à cette question. Il indique qu'il transmettra prochainement ces informations.

Un commissaire (PLR) désire savoir si PL 11520 est suffisant en relation aux besoins de l'OBA.

M. Simioni indique que l'OBA a identifié des besoins de base d'environ 75 millions par an pour améliorer une partie du parc immobilier, mais que le montant nécessaire serait en réalité de 145 millions. Cette somme a été calculée à partir d'une règle de trois. Cependant pour donner un chiffre précis, l'OBA devrait terminer ses expertises et les étendre à l'ensemble du parc.

Un commissaire (PLR) observe que 5 x 75 millions font 375 millions et donc qu'avec 400 millions, l'on se trouve encore dans la cible. Il se demande si cela suffit aux yeux de l'OBA. Il se demande quelles seraient les conséquences, si l'on réduisait le montant de 100 millions.

M. Simioni estime qu'en ayant la moitié du budget nécessaire, l'OBA va pouvoir améliorer l'état d'une partie des bâtiments, en se focalisant sur les éléments les plus urgents. Il ajoute que si l'OBA devait se priver de 100 millions, il arriverait encore moins à rénover les bâtiments.

Un commissaire (PLR) considère que l'exposé des motifs manque de précisions ; il désire un chiffrage plus précis. Il voudrait savoir à quoi serviraient les montants évoqués, selon les politiques publiques, en soulignant quels bâtiments sont concernés.

M. Simioni indique que les listes dont dispose l'OBA sont issues de l'outil Immostrat, mais souligne que la valeur de ces documents est relative car il ne s'agit que d'intentions de dépenses. Il faudra encore confirmer les montants.

Un commissaire (PLR) indique qu'il se réfère avant tout au PL 11520. Il estime que l'OBA doit pouvoir fournir des détails, au moins pour la planification des travaux de l'année 2015. Il relève qu'il y a 235 millions de dépenses prévues pour la politique publique A et désire que l'on explique ce que sont les 400'000.- de recettes pour 2015 et où vont les 53 millions mentionnés.

M. Simioni explique que la liste des bâtiments les plus importants figure dans le projet de loi. Il ajoute que les processus se basent sur plusieurs années et qu'il y a déjà des indications budgétaires, qui ne mentionnent toutefois pas les détails.

Un commissaire (PLR) indique que la commission a reçu l'Université la semaine passée et que celle-ci a fourni une liste précise de ses besoins en matériel informatique et mobilier. Il désire donc s'assurer de la même manière que la liste mentionnée dans le PL 11520 corresponde à la réalité des nécessités de l'OBA. Il ajoute qu'il a le sentiment personnel qu'un arbitrage a été fait plus facilement sur les entités du grand Etat que celles du petit Etat. Il prend l'exemple de la rénovation de la Haute Ecole de paysage de Lullier et désire des précisions à ce sujet.

M. Simioni indique que les montants prévus pour la HEP de Lullier sont de 1,3 million pour 2015, 3,4 millions pour 2016 et 1 million pour 2017 et indique qu'il fournira le résumé demandé.

M. Duvillard ajoute que certains paramètres peuvent faire changer les chiffres et qu'il ne faudrait donc pas que ces informations soient partagées à tout le monde.

Un commissaire (PLR) souligne qu'il souhaite ces informations pour les travaux de la commission et rien d'autre.

M. Anklin indique que l'enveloppe de rénovation a été priorisée compte tenu de l'obsolescence de certains bâtiments et d'après la problématique de sécurité. L'utilisateur a droit, dans l'enveloppe de transformation, à des montants pour des besoins de confort et d'adaptation des locaux. Dans ce cas, la priorisation est faite par l'utilisateur, au sein même de l'enveloppe. Le tiers

du crédit de renouvellement a été réparti équitablement au sein même des utilisateurs et se demande donc de quels types de besoins de l'Université parle.

Un commissaire (PLR). Il ajoute que l'enveloppe destinée à la politique publique A est claire, mais tout juste suffisante pour pouvoir procéder au minimum des tâches de l'OBA. Il relève également que l'on a enlevé les plus gros morceaux pour en faire des crédits d'ouvrages séparés.

Un commissaire (PLR) désire savoir quel est la limite fixée entre renouvellement et investissement.

M. Anklin indique que la limite est de 10 millions et de 12 millions pour les bâtiments scolaires, compte tenu des possibilités conséquentes de prolongement de la durée de vie de ce type de bâtiment.

Un commissaire (PLR) désire avoir plus de détails sur les charges évoquées. Il estime que si l'on coupe la ligne transformation, l'OBA pourrait agir comme il le souhaiterait.

M. Anklin indique qu'effectivement les utilisateurs ne pourraient plus procéder à des transformations mais relève que l'organisation des locaux nécessite une certaine latitude pour les utilisateurs.

Un commissaire (PLR) se demande si la politique de M. de conseiller d'Etat Antonio Hodgers a été prise en compte, notamment au niveau de la nouvelle loi sur l'énergie.

M. Simioni explique que l'OBA se trouve en phase de démarrage du plan d'action relatif au remplacement des fenêtres, en se focalisant principalement sur la transformation des fenêtres à simple vitrage. La ventilation des bâtiments publics est souvent relativement complexe et le changement de fenêtres requiert également des changements à d'autres niveaux. Les études vont commencer sur les bâtiments patrimoniaux et la prise en compte de cette politique est donc bel et bien prévue.

M. Duvillard indique que, sur les 200 bâtiments expertisés, 65 sont en simple vitrage.

Un commissaire (PLR) ne comprend pas quelle est la priorité établie par l'OBA, en termes de risques. Il désire par ailleurs que la liste demandée par un autre commissaire (PLR) soit classée selon l'ordre de préférence et les critères de l'OBA. Il désire enfin savoir si les 2 millions de subventions reçus par Berne sont utilisés pour l'Eco-quartier de la Jonction.

M. Anklin souligne qu'il s'agit en l'occurrence d'une participation aux aménagements extérieurs. Il indique que, pour des questions de flexibilité, une enveloppe de subventions est prévue pour les communes entrant dans des

critères précis et souligne que seule la commune de Vernier est concernée par ce type de subventions. Il ajoute par ailleurs que les subventions sont aussi prévues pour les organisations internationales. Certains travaux améliorant l'efficacité énergétique pourraient être aussi subventionnés par la Confédération, ce qui a été pris en compte.

Un commissaire (PLR) indique que la liste demandée va permettre de voir quels projets commencent en 2015. Il désire savoir ce qu'impliquerait le fait de ne voter que les projets débutés en 2015 et qui auraient des incidences sur les années à venir. Par ailleurs, il se demande si l'Etat va arriver à respecter les délais concernant la mise aux normes des fenêtres et, si ce n'est pas le cas, si l'Etat va offrir un délai supplémentaire à l'ensemble de la population genevoise.

M. Simioni estime que, si le Grand Conseil ne garantissait que la première année, ce serait problématique pour l'OBA car tous les projets sont au moins à cheval sur deux ans. Il observe que cela poserait notamment des problèmes car il y aurait des engagements hypothétiques avec les entreprises.

M. Schroeter explique que l'OBA travaille souvent par appel d'offre afin de regrouper les études et baisser les charges. Il est donc plus simple et plus économique d'adjuger pour plusieurs années.

M. Anklin indique que pour mener un projet, le déroulement est bien plus long qu'une année. Il souligne qu'il existe aussi un problème légal car les crédits de renouvellement sont destinés à couvrir une période de cinq ans. Il considère que l'on voterait alors un crédit n'ayant pas de base légale et l'on perdrait la cohérence d'ensemble du projet de loi.

M. Duvillard souligne que la moitié des appels d'offre concerne des écoles et l'OBA essaye souvent d'effectuer les travaux pendant les vacances scolaires. L'on risquerait de perdre la période de l'été 2016, si les travaux ne peuvent être lancés à temps.

Un commissaire (PLR) observe qu'il n'y a pas, du point de vue de l'OBA, de possibilités de réduire la somme totale des crédits du projet de loi.

M. Simioni indique, concernant le double vitrage, que l'OBA commencera des études dans les délais impartis, qu'il s'engagera sur un plan d'action, mais qu'il ne garantit toutefois pas que l'ensemble des vitrages sera remplacé dans le délai imparti par la loi.

M. Anklin souligne que le fait de planifier l'ensemble des changements de vitrage à faire sur tous les bâtiments concernés va déjà être une tâche très difficile.

M. Simioni rappelle que 70% du parc de l'Etat a été réalisé avant 1990 et est donc concerné par ces travaux qui pourraient coûter approximativement 250 millions.

Un commissaire (PLR) désire savoir si l'OBA a eu des contacts avec le DALE à ce sujet.

M. Duvillard indique que 65 des plus gros bâtiments sont concernés par les premières études.

M. Anklin indique que l'OBA a bel et bien été consulté par le Conseil d'Etat et que le délai est impossible à respecter.

Une commissaire (S) se demande, concernant les appels d'offre, si l'OBA a les infrastructures nécessaires pour répondre aux différentes études. Par ailleurs, elle se demande si la prison de Champ-Dollon est concernée par le projet de loi, rappelant qu'il existe des problèmes urgents au niveau des cuisines. En outre, elle se demande si les travaux de Brénaz 1 sont liés à un changement d'affectation, compte tenu de la construction récente de l'édifice.

M. Anklin explique que l'OBA comprend un service d'achat spécialisé dans les marchés publics et qu'il est donc tout à fait rodé pour remplir ses missions. Il ajoute toutefois que l'OBA fait parfois appel à des entreprises privées pour les gros projets.

Une commissaire (S) désire des informations supplémentaires à ce sujet et souhaiterait savoir quels sont les coûts des prestataires externes en se demandant s'il s'agit de coûts supplémentaires significatifs.

M. Simioni lui répond que l'OBA n'a pas le choix et qu'il doit de toute manière externaliser. Le but est de pouvoir augmenter la capacité de l'OBA à gérer un nombre important de projets. La cuisine de Champ-Dollon ne posant que des problèmes d'hygiène, des travaux à hauteur de 500'000.- se feront prochainement, sans pour autant que cela soit une rénovation en tant que telle. Le toit des cuisines a été refait mais cela relève de l'entretien et non du renouvellement. Concernant Brénaz 1, M. Simioni explique que le bâtiment doit être adapté pour répondre à une nouvelle organisation des locaux et être prêt à recevoir Brénaz + 100 (100 nouvelles places).

Une commissaire (S) estime que la réponse de M. Simioni sur le suivi du projet de loi reste quelque peu évasive et désire savoir, concernant les Tattes, s'il y a eu des demandes un peu plus poussées que l'action initiale à propos notamment de la rénovation du chauffage. Elle considère que le bâtiment ne donne pas une bonne image à Genève.

M. Simioni explique qu'il s'agit de quatre bâtiments des années 1980, qui ont aujourd'hui quelques problèmes au niveau des fenêtres. Il estime qu'il s'agit toutefois du seul élément obsolète.

M. Schroeter ajoute qu'il y a déjà eu beaucoup de travaux dans les parties sanitaires des sous-sols et indique que les fenêtres vont être rénovées à partir de 2018, à hauteur de 2,5 millions.

Un commissaire (UDC) désire savoir, concernant les expertises mentionnées en p.168, ce qu'il en est des 43% restant des bâtiments n'ayant pas été expertisés.

M. Simioni explique que le parc immobilier de l'Etat comporte 1950 bâtiments et que seuls 10% des bâtiments ont été expertisés, mais qu'ils représentent, de par leur taille, 53% de la valeur du parc. Il indique que le reste va être expertisé, toujours en priorisant les urgences.

M. Duvillard indique que l'OBA a pour projet d'étendre l'expertise tout en maintenant la base de données de ce qui a déjà été expertisé.

Un commissaire (UDC) se demande en quoi consiste l'expertise.

M. Simioni explique que 120 critères sont examinés lors de chaque expertise.

Un commissaire (UDC) se demande si les chiffres mentionnés à la p.171 sont définitifs.

M. Anklin indique que les chiffres ne seront définitifs que lorsque les crédits de programme se termineront, c'est-à-dire le 30 juin 2015. Il explique que l'enveloppe sera respectée, moyennant l'accord négocié avec la commission sur un dépassement compensé par les recettes.

Un commissaire (UDC) observe que certains projets n'ont pas été réalisés. Il désire savoir ce qu'il en est du déménagement du cycle du Renard.

M. Duvillard rappelle que la rénovation du Renard coûterait plus cher que la construction d'un nouveau cycle et que la piste la plus probable serait une construction neuve sur le terrain de Balaxert.

Un commissaire (UDC) désire savoir quand les projets de loi vont être déposés pour la place d'armes de Meyrin afin que celle des Vernets puisse être déménagée et que l'on puisse ensuite construire des logements à cet endroit.

M. Duvillard indique que le Conseil d'Etat devrait déposer un train de projets de loi, courant décembre 2014, dont un concerne la place d'armes de Meyrin.

Un commissaire (S) désire savoir, concernant la rénovation énergétique des bâtiments, si des améliorations budgétaires sont possibles.

M. Schroeter explique, en prenant l'exemple des chaufferies, que l'OBA regarde toujours s'il est possible de supprimer les énergies fossiles en cherchant une alternative, afin de tendre vers les meilleurs systèmes. Un tableau de bord est tenu à jour afin de regrouper l'ensemble des économies énergétiques et le bilan énergétique des bâtiments de l'Etat va bientôt être mis en place. L'OBA essaye de répondre en tout cas aux obligations liées aux objectifs de la nouvelle loi sur l'énergie et certaines plus-values énergétiques sont payées par des subventions fédérales.

Un commissaire (S) se demande si l'Etat de Genève pourrait arriver en 2050 à des bâtiments 100 % renouvelables.

M. Schroeter indique que les résultats obtenus sont fort probants et relève qu'un projet va être prochainement présenté par rapport aux objectifs du bilan énergie.

Une commissaire (PLR) rappelle que le principe des appels d'offre a été abordé précédemment. Elle se demande si l'échelle des appels d'offres est adaptée aux capacités des entreprises locales.

M. Schroeter explique que l'OBA cherche à préparer des dossiers pour plusieurs projets à la fois, mais il considère que les entreprises genevoises sont à même de répondre à cela.

M. Anklin explique que les lots sont faits de manière raisonnable afin de trouver le bon équilibre par rapport aux possibilités régionales.

Un commissaire (PLR) se demande de quelles sommes l'on parle pour les grands crédits d'ouvrages qui ont été sortis du projet de loi.

M. Anklin indique qu'il est difficile de répondre car l'on parle d'une fourchette entre 40 et 60 millions par ouvrage. Il explique que l'on va prioriser les objets qui semblent les plus importants et estime que la question posée dépend avant tout de l'espace-temps.

M. Rosset indique qu'il y a environ une dizaine de projets prévus pour les prochains dix ans.

M. Anklin explique que l'OBA s'arrange dans la planification pour faire en sorte de libérer de la place avec les projets qui se terminent et qu'après quelques années, l'on risque de se retrouver avec quelques dizaines de millions qui se libèrent pour de nouveaux projets. Il ajoute que l'on y verra plus clair au printemps 2015, lors de la planification décennale.

Réponses écrites du département aux questions de la commission.

La commission souhaite obtenir des informations complémentaires sur les modalités de calcul de l'enveloppe de transformation (enveloppe n°2) d'un montant de 132 millions de francs (33% du crédit).

L'enveloppe pour les travaux de transformation correspond effectivement à 33 % du budget du crédit de renouvellement. Cette enveloppe est répartie de manière proportionnelle à la taille du parc immobilier de chaque entité (répartition par politique publique). Elle sert aux travaux destinés à répondre aux besoins spécifiques des départements (transformations des locaux).

Sa répartition fait l'objet d'un tableau réactualisé chaque année par l'office des bâtiments après consultation du collège spécialisé logistique. Les demandes sont priorisées et les moyens alloués par le département responsable de la politique publique concernée. Les études et les travaux y relatifs sont gérés par l'office des bâtiments.

PL 11521 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat

Audition du 11 novembre 2014 de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat et de M. Eric Favre, Directeur général de la Direction générale du service informatique (DSE).

M. Favre distribue un document sur le crédit de renouvellement pour les années 2015-2019 dans le domaine des systèmes d'information et de communication. Il indique qu'il a commencé ses activités à l'Etat de Genève en 2013, en tant que directeur général des systèmes d'information, fonction qu'il occupait avant à la Ville de Genève et explique que son engagement s'inscrit dans une démarche visant à mettre bon ordre dans l'informatique de l'Etat, d'un point de vue opérationnel. Il informe la commission avoir demandé à la Cour des comptes un audit au mois de juin 2013 pour avoir une photo de la situation. Cet audit a révélé certains problèmes au niveau de la gouvernance. Il y avait une organisation fort décentralisée et il a donc fallu décider de proposer un règlement fixant un certain nombre de normes, afin de mieux décrire les rôles et les responsabilités des différents intervenants. M. Favre définit ensuite ce qu'est un système d'information et de communication et souligne que les éléments d'information sont, dans son domaine, surtout des personnes ou des processus, en plus des ressources techniques. Il est difficile de justifier des projets qui ne sont pas tangibles, ce qui est souvent le cas pour ce qui a trait à l'informatique. Une classification en 92 systèmes d'information a été mise en place. M. Favre évoque ensuite

une série de chiffres, figurant en p. 6 du document distribué, liés à la DGSI afin de mettre en exergue le nombre conséquent de tâches gérées par cette direction. Les dépenses informatiques par collaborateur de l'administration sont globalement chères, mais toutefois en dessous de la moyenne suisse. Il y a actuellement 3 ans de retard prévisionnel sur l'ensemble des projets liés aux crédits d'ouvrage. 53 % du budget informatique relève du fonctionnement, ce chiffre se rapproche du fonctionnement d'une start-up et il convient donc à terme de réduire quelque peu la voilure. La part du personnel externalisé, à hauteur de 28%, oblige l'Etat à payer 37'000.- de plus par ETP que si l'emploi était interne. M. Favre évoque ensuite la liste des crédits d'ouvrage, figurant en p. 8. Il souligne que les dépenses pour SIDLO ont doublé par rapport à ce qui était prévu au départ car, entretemps, les normes IPSAS ont été introduites, ce qui oblige la DGSI à activer les charges qui sont imputées sur le crédit. Il s'agit du seul projet qui a réellement dépassé le crédit initial. Par ailleurs, le projet de Répertoire des entreprises et le développement d'un référentiel adapté à l'administration en ligne (REG@) a été gelé car les fonds, en termes provisionnels, n'étaient pas suffisants pour le poursuivre. Ce projet est donc gelé depuis l'été 2013 et il est faux de dire que l'on continue à dépenser de l'argent pour cela.

M. le conseiller d'Etat Pierre Maudet s'excuse de son retard, exprime être en parfaite symbiose avec M. Favre et se dit certain que ce dernier a effectué un excellent début de présentation. Le crédit de renouvellement est une occasion de rappeler les principes appliqués par le Conseil d'Etat autour de l'informatique, depuis début 2013, avec une diminution substantielle des moyens. Des choix drastiques ont été faits, au sein du budget de fonctionnement, ce qui va certainement occasionner quelques plaintes de la part de certaines entités. Il s'agit de choix politiques comprenant des révisions douloureuses.

Un commissaire (UDC) souligne qu'une heure est consacrée à l'audition et demande donc que M. Favre soit concis.

M. Favre poursuit sa présentation et indique que l'on passe d'un train de 55,1 millions par année à 30,7 millions de francs par année. Concernant le crédit de renouvellement des systèmes d'information et de communication (SIC) le périmètre concerné est formé des sept départements de l'Etat, du Pouvoir juridique et du Grand Conseil, ainsi que d'autres organismes publics, lorsqu'une subvention le prévoit. Le crédit s'élève à 153,4 millions de francs, il sera inscrit en termes financiers dans la politique P et réparti dans les autres politiques, selon l'exécution comptable. Les montants ont été inscrits dans le projet de loi par réduction linéaire d'environ 53 %, ce qui correspond à une coupure par deux, par rapport à ce qui avait été demandé par l'administration.

Le découpage est fait en fonction de processus de gouvernance et des priorités de l'administration et du Conseil d'Etat. En p.14, certains montants estimatifs du projet de loi sont comparés à la demande faite par l'administration. La p.15 mentionne la répartition du crédit de renouvellement par politique publique. L'on se trouve bel et bien dans la marge par rapport aux montants globaux. La DGSi fournit avant tout des services, ce qui nécessite un certain nombre de ressources pour lesquelles des explications figurent en p.16. La diminution de 44 % a été prise dans le contexte d'action politique, afin de tenir un plan d'investissement très tendu. Par ailleurs, M. Favre considère que l'administration doit passer à un mode informatique plus simple que ce qui se faisait jusqu'à présent. Concernant la maîtrise des risques en p.19, la gouvernance mise en place empêche qu'un département « tire à lui tout seul la couverture ». L'on passe, d'une manière générale, d'une informatique peu mature vers une informatique beaucoup plus mature. En outre, la DGSi reste en permanence sous la surveillance du Service d'audit interne. M. Favre évoque enfin les règles d'application liées aux crédits d'ouvrage et aux crédits de renouvellement. Il y a, en p. 22, une annexe offrant une liste des systèmes d'information et de communication dans l'ordre de leur valeur patrimoniale et cette liste permet de constater que certains objets sont d'une valeur conséquente.

Un commissaire (PLR) se demande, pour le domaine informatique, qui fait la demande initiale et qui la chiffre. Il désire savoir comment les choix sont faits. Il revient également sur la synthèse de la planification des charges et des revenus de fonctionnement liés et induits en observant qu'il s'agit d'une somme d'environ 41 millions de francs. Il désire s'assurer qu'il s'agit d'une somme neutre car certains amortissements vont s'éteindre et d'autres les remplacer. En outre, il se demande comment les systèmes sont valorisés dans l'annexe 1. Par ailleurs, il voudrait savoir où se trouvent les contrats de maintenance.

M. Favre explique que, pour le tableau en p.14, les montants sont estimatifs et répartis par système d'information. Il indique que, par le passé, les montants étaient divisés par département. Aujourd'hui, les offices expriment leur besoin et ensuite la DGSi estime les coûts. Après coup, l'information est remise à la commission de gouvernance qui décide de l'ordre de priorité des projets. Il s'agit donc de montants indicatifs et d'ordres de grandeur qui permettent d'avoir une indication sur les éléments sur lesquels se porte le poids des demandes de l'administration.

M. Favre indique ensuite que la maintenance a été calculée sur la base de 12 %.

Un commissaire (PLR) désire avoir le détail de ce qui relève de la DGSI et de ce qui est confié à d'autres mandataires.

M. Favre indique que l'annexe 4 mentionne cette information. Par ailleurs, concernant la valorisation des actifs, il souligne qu'il s'agit de la valeur de remplacement qui fait foi. Il considère en outre qu'il est difficile d'estimer le coût exact du système d'information fiscal.

Un commissaire (UDC) désire connaître le détail des dépenses en informatique par collaborateur.

M. Favre indique qu'il s'agit du budget global divisé par le nombre de collaborateurs à l'Etat. Il propose de transmettre la documentation sur le mode de calcul opéré.

Un commissaire (UDC) relève qu'il y a une différence de 37'000 francs par ETP, entre un poste externalisé et le même poste internalisé. Il se demande quelles sont les mesures prévues pour réduire l'externalisation et par ailleurs quel est le contrôle exercé au niveau des contrats de maintenance et des prestations fournies.

M. le conseiller d'Etat Pierre Maudet explique que la politique sur l'internalisation consiste d'abord à considérer l'option d'un maintien du poste. Il estime que l'avantage principal d'un poste externe est que l'on peut s'en passer plus facilement et que la façon la plus simple de réduire le nombre de postes externalisés est simplement d'en supprimer, mais il relève que l'autre moyen consiste à en internaliser un certain nombre. En outre, il est politiquement délicat de procéder de la sorte car il s'agit au fond de créer des postes supplémentaires de fonctionnaires. L'un des problèmes des postes d'agents spécialisés est que leur contrat est prévu pour une période de deux fois quatre ans et que cela ne correspond pas toujours aux besoins réels.

M. Favre indique qu'il y a effectivement une différence de 37'000.-. Par ailleurs, concernant la sous-traitance, il indique ne pas avoir connaissance de cas de « sous-traitance de sous-traitance ».

Un commissaire (PLR) désire remercier M. Favre et souligner le fait qu'il ait bien repris en main le service. Il estime que l'on tend souvent à se focaliser sur ce qui ne marche pas. Il désire par ailleurs savoir ce que l'on admet usuellement comme taux d'échec dans la mise en place d'un SIC. Il relève qu'il n'a encore jamais vu, à l'Etat, un projet ayant totalement été abandonné. Concernant la limite de 10 millions pour les crédits de renouvellement, il indique que la commission a eu une présentation de la part de la direction des finances. Il se dit toutefois interloqué par ces dix millions et considère qu'une réflexion doit être faite autour de l'application de cette limite. Il souligne, en outre, que l'on se trouve ici dans l'immatériel et que

l'on n'a donc pas de moyens de savoir si l'argent consacré et correctement dépensé. Finalement, il désire savoir si la DGSI est souvent auditionnée par la sous-commission des finances ou par d'autres commissions.

M. Favre relève qu'il a eu 0% d'échec depuis qu'il se trouve à l'Etat de Genève. Lorsqu'un client lui indique qu'il a obtenu 80% de satisfaction, il estime qu'il s'agit d'un investissement optimal. Si un client indique 100 % de satisfaction cela signifie qu'il a trop dépensé pour ce dernier. L'activation des charges du personnel fait croire artificiellement le coût des crédits d'investissement. Par ailleurs, c'est la sous-commission informatique qui est la commission de tutelle et elle s'est réunie l'année passée pour boucler 34 crédits d'ouvrage. M. Favre indique avoir également été entendu par la commission des Finances en plénière, par la CCG et par la commission législative. En termes de gestion des risques, il explique que le système en place en est à son troisième crédit de renouvellement informatique et qu'il convient, selon lui, de faire un peu confiance à l'administration. Il considère en somme qu'il s'agit d'inverser un peu la logique.

Un commissaire (PLR) se demande si l'on n'arriverait pas à mettre un seuil en fonction d'autres critères.

M. Favre considère qu'il est probable que l'on dépense 10 millions sur le système informatique du fisc dans les cinq prochaines années mais il considère qu'il s'agit d'une exception. Il y a un risque concret que l'on prolonge le projet SIDLO, mais relève que c'est le Conseil d'Etat qui décide en dernière instance et qu'il convient donc de faire confiance à l'autorégulation de l'intérieur de l'Etat.

Une commissaire (PLR) relève que le budget informatique de la justice représente 2,25 millions pour les années 2015-2019. Elle effectue un calcul par rapport aux graphiques de la p. 15 du dossier et observe que la part dédiée à l'informatique du PJ passe de 6% pour la période 2011-2014 à 1,46% pour la période 2015-2019.

M. Favre indique que la DGSI va continuer à fournir les infrastructures du PJ. Il ajoute que l'exposé des motifs du crédit en cours était de 0.- car des crédits d'ouvrages étaient déposés pour des travaux de renouvellement. Il explique que les montants sont scellés.

M. le conseiller d'Etat Pierre Maudet indique qu'il y a eu une pratique généreuse qui permettait au PJ de pouvoir utiliser un crédit d'ouvrage.

M. Favre relève que le contenu de ce crédit n'était effectivement pas toujours précis.

Un commissaire (PLR) se demande s'il serait possible d'avoir une idée du montant de ce qui va être conservé en termes d'infrastructures.

M. Favre explique que les chiffres sont encore peu fiables car c'est la première fois que la DGSI effectue un tel exercice. Il souligne que la DGSI tient toutefois à être extrêmement transparente.

PL 11522 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 112 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil

Audition du 18 novembre 2014 de M. Barthassat, conseiller d'Etat, M. Jean-Baptiste Ferey, Secrétaire général adjoint, M. René Leutwyler, Ingénieur cantonal, M. Jean-Marc Roosens, Directeur de l'entretien des routes, M. Christian Gorce, Directeur des ponts et chaussées, M. Thierry Michel, Directeur des grands projets et services généraux

M. le conseiller d'Etat Luc Barthassat indique qu'il est venu au sujet du PL11522, qui doit permettre d'engager des travaux de génie civil qui garantissent l'état d'utilisation des routes cantonales, des infrastructures de tramways, des trottoirs, de l'éclairage public, du patrimoine végétal aux abords des chaussées, du renouvellement du parc des véhicules utilitaires de la direction de l'entretien routier, des ponts et des tunnels. Il indique que 112 millions pour les 5 prochaines années est une somme qui représente, selon lui, le seuil minimal. La réduction du budget constitue un problème sérieux et la mise en œuvre de certaines adaptations majeures ne pourra se faire entièrement. Les 112 millions constituent donc une valeur critique minimale. Le département essaye de grouper certains projets mais, d'une manière générale, la somme ne permet pas d'effectuer l'ensemble des projets d'adaptation. M. le conseiller d'Etat Luc Barthassat s'excuse de devoir se retirer avant la fin de la réunion.

M. Leutwyler explique avoir préparé une présentation au sujet du crédit de renouvellement. Il relève qu'il s'agit de l'un des trois crédits transversaux et il précise que les routes impactent d'autres établissements, notamment les TPG. Il explique qu'il est accompagné par tous ses directeurs afin qu'ils puissent expliquer comment le PL a un impact canonique sur le génie civil qui doit pouvoir investir pour maintenir la valeur du patrimoine administratif de l'Etat. Il souligne qu'il s'agit notamment de l'entretien des routes et il considère que le patrimoine routier doit pouvoir se maintenir à un niveau acceptable. Il relève que le crédit de renouvellement concerne les routes, mais aussi les trottoirs, les aménagements pour la sécurité, les arbres au bord des routes, etc. Il indique qu'il s'agit donc de nombreux aspects du domaine public. Il observe en outre que le PL concerne aussi le renouvellement de certains camions utilitaires. Il indique que le Génie civile comprend trois

directions (Direction de l'entretien des routes, Direction des ponts et chaussées et Direction des grands projets et services généraux), dont les directeurs sont aujourd'hui présents.

M. Gorce indique que le volet constructions du crédit est divisé en trois parties : les chaussées, les ouvrages d'art et les infrastructures de transports publics. Concernant les chaussées, il explique qu'il s'agit principalement de trois projets, le premier étant le renouvellement des routes et des pistes cyclables. Il explique que pour cela, 4,5 millions sont dédiés à lancer des études et à de petits aménagements ; le second concerne la Route de Suisse (10,5 millions) et enfin, les mesures d'accompagnement du projet MICA, notamment sur la Rte de Jussy et sur la Rte d'Ambilly.

Un commissaire (PLR) s'assure que les montants mentionnés concernent les cinq ans de la période.

Un commissaire (UDC) se demande combien d'argent est prévu pour les pistes cyclables.

M. Gorce indique ne pas avoir le détail des montants consacrés aux pistes cyclables.

Un commissaire (MCG) rappelle qu'une initiative des Verts demandait 20 millions pour les pistes cyclables. Il désire savoir si ces crédits incluent des aménagements cyclables.

M. Leutwyler rappelle qu'il existe plusieurs bases légales pour la construction des pistes cyclables. L'on peut construire une piste cyclable, dans le cadre d'un crédit de renouvellement, dans le cadre de la réfection d'une route. L'initiative des Verts consistait cependant à consacrer un crédit spécifique pour la construction d'aménagements cyclables. Par ailleurs relativement peu de choses sont prévues dans le projet de loi, tant pour les routes que pour les pistes cyclables.

Un commissaire (MCG) désire plus de détails quant aux montants consacrés aux pistes cyclables.

M. Gorce indique que l'essentiel des restrictions demandées ont été appliquées à la partie chaussée du crédit. Ce crédit ne permet pas de répondre au devis de MICA, tel qu'il existe actuellement.

Un commissaire (S) constate que MICA est une nouvelle construction ; il estime que l'on devrait venir avec un nouveau projet de loi.

M. Leutwyler indique que MICA sera une nouvelle route cantonale. Il souligne que cela a été voté dans la loi H 1 70.

M. Ferey précise que la loi H 1 70 couvre le maillon routier pour les voitures.

M. Leutwyler explique que les routes actuelles nécessitent déjà des aménagements car elles sont bouchées. Tout ce que l'on renouvelle sur les routes existantes doit être pris sur les crédits de renouvellement. Le crédit de renouvellement fond quelque peu et il n'est donc plus suffisant pour faire des mesures d'accompagnement, raison pour laquelle le génie civil va peut-être devoir venir avec d'autres demandes pour des crédits d'ouvrages. Les mesures d'accompagnement ne servent pas seulement à ce qu'elles accompagnent, mais fonctionnent aussi de manière plus large.

M. Ferey relève que le barreau MICA intègre des mesures qui profiteront aussi à l'ensemble du secteur.

M. Leutwyler indique que, lorsque l'autoroute de contournement a été construite, la Confédération ne voulait pas payer les mesures d'accompagnement ; il faut avoir de l'argent pour procéder à ces mesures et l'on ne peut pas mettre sur le dos d'un seul projet l'ensemble des choses qui ne fonctionnent pas bien. Le génie civil se plaint, comme tous les autres services, car il y a moins de moyens.

Un commissaire (Ve) comprend qu'il est difficile de déterminer quelle est la part dédiée aux pistes cyclables, mais il désire savoir à quoi se réfère les 4,5 millions.

M. Gorce indique que le devis estimatif pour la route de la Chapelle est de 2 millions, ce qui signifie qu'il ne reste plus que 500'000.- par an pour l'ensemble des autres projets d'aménagements.

Un commissaire (PLR) se demande où s'arrête la compétence des communes par rapport à celle de la Confédération. Par ailleurs, il souhaite savoir quel est le critère qui détermine le fait qu'un crédit soit de renouvellement ou alors d'ouvrage. Sachant qu'il va y avoir moins de travail pour le génie civil, il se demande si ce dernier va réduire ses effectifs.

M. Leutwyler observe que l'on parle du patrimoine cantonal. Par exemple, la route suisse est une route cantonale et l'autoroute est la seule route du Canton qui appartient à la Confédération.

Un commissaire (PLR) observe que la Ville a posé du bitume phono-absorbant sur le Quai Wilson.

M. Leutwyler indique qu'il n'y a plus de routes cantonales dans la ville de Genève depuis 1974 et qu'il s'agit d'un choix politique.

M. Ferey indique que tout ce qui se trouve sur la Ville de Genève relève du volet communal. Il explique que le réseau primaire est globalement cantonal, hormis dans la Ville de Genève.

M. Leutwyler explique ensuite que la LGAF définit un certain nombre de dispositions et qu'il y a aussi un règlement qui définit d'autres éléments. Le génie civil n'a pas de limite, contrairement à l'OBA. La question d'une éventuelle limite ne lui fait pas peur car les lots se chiffrent le plus souvent à moins de 10 millions et M. Leutwyler considère qu'il faut être pragmatique. M. Leutwyler va peut-être proposer prochainement de fixer une limite en fonction des unités de construction. En outre, concernant l'effectif, il estime que le crédit de renouvellement est quelque chose de très important pour le génie civil, mais il observe qu'il n'y a pas de linéarité entre le budget et le nombre de collaborateurs. Il souligne par ailleurs qu'il a quatre collaborateurs en interne qui sont transférés au CEVA. Il indique enfin que le génie civil s'occupe aussi de projets d'agglomérations.

Un commissaire (PLR) prend l'exemple des SIG qui viennent remettre des conduites sur la route du Pont-d'Arve et désire savoir si le Canton aurait été mis à contribution pour ce type de travaux, si ces derniers avaient eu lieu dans une autre commune et qu'il fallait en outre construire une piste cyclable.

M. Leutwyler explique qu'il existe une coordination technique entre les SIG, les communes et le Canton. Le Canton cherche à être en amont des projets et profite de coordonner ses interventions au moins deux ans à l'avance.

Un commissaire (PLR) constate qu'il n'y a donc pas de visibilité complète pour la totalité des cinq prochaines années.

M. Leutwyler explique qu'il a une vision approximative pour les cinq prochaines années et considère qu'il est essentiel d'être coordonné avec les SIG. Chacun a ses propres contraintes et qu'il n'est pas toujours aisé de collaborer, mais il relève que les SIG jouent globalement le jeu.

Un commissaire (MCG) se demande comment s'effectue la répartition des frais de la réfection d'une route, entre le Canton et les SIG.

M. Leutwyler explique que les SIG doivent payer tout ce qui ne comprend pas de synergies. Cependant il observe qu'il ne va pas leur faire payer des travaux que le Canton doit faire de toute manière.

Un commissaire (S) se réfère au tableau de la p.248, constate que l'on a voté un crédit de programme de 153 millions pour les années 2011-2014 et relève que l'ensemble de la somme n'a pas été dépensée. Il se demande donc à quoi sert le vote de la commission sur des budgets qui au final ne sont pas totalement dépensés.

M. Rosset explique que l'on se trouve dans cette situation sur un grand nombre de projets de loi, pour les années 2013 et 2014, car le Conseil d'Etat a

décidé de réduire les investissements, compte tenu de l'augmentation de la dette.

M. Leutwyler souligne que le projet de loi stipule que le Génie civil demande la ventilation des 112 millions. Il indique que, si l'on lui demande de réduire ses dépenses, il ne pourra pas utiliser l'ensemble de la somme.

Un commissaire (S) considère que le génie civil doit demander de l'argent pour les projets les plus importants et que ces derniers doivent être réalisés.

M. Ferey observe que le Conseil d'Etat doit gérer son budget et qu'il fixe des limites pour cela.

Un commissaire (UDC) désire savoir, compte tenu de l'échéance des subventions fédérales en 2018, si les montants du projet de loi vont permettre de parvenir à l'assainissement des routes.

M. Leutwyler souligne qu'il y a une loi spécifique pour l'assainissement des routes.

M. Ferey ajoute que l'on profite parfois de faire plusieurs choses en une seule fois, par exemple poser du revêtement phono-absorbant.

M. Roosens rappelle que le réseau cantonal est formé de 258 km de routes et que le budget, pour renouveler les éléments défaillant de l'ensemble du réseau, s'élève à 19 millions. Il explique que, pour prioriser les projets de réfection, il se base d'abord sur une analyse superficielle de la dégradation des routes, puis il procède à l'établissement d'une liste des routes qui nécessitent une rénovation. Après des rapports d'auscultation et une étude approfondie des chaussées, il met en place la stratégie de priorisation et enfin le programme de mise en œuvre des travaux. La cartographie de la présentation met en exergue les points critiques où il convient de procéder à des travaux prioritaires. Les 19 millions vont permettre de profiler à nouveau dix routes cantonales, de renouveler l'éclairage public pour des raisons de vétusté ainsi que procéder au renouvellement des glissières de sécurité et d'autres barrières. 3,1 millions sont dédiés aux plantations situées en bordure des routes cantonales et au traitement des cordons boisés et précise qu'il s'agit d'une surface de six hectares et de 160 sites différents.

Un commissaire (UDC) désire savoir ce qui va être dépensé au niveau des luminaires et se demande si le montant prévu va suffire.

M. Leutwyler explique que le crédit inclut tous les points lumineux mais qu'il y a un autre budget pour le courant des SIG.

M. Roosens indique que le Canton a investi, entre 2008 et 2011, 3,9 millions pour l'éclairage public, que la consommation d'électricité est passée de 7,51 millions de KWH en 2006 à 5,5 millions de KWH. Le Canton

a procédé à un changement de luminaires, en passant de la vapeur de mercure au sodium haute pression, ce qui a permis un retour sur investissement de 5 à 7 ans. En outre, le budget de maintenance est de 670'000.- par an pour une consommation de 820'000.- par an. Il y a un problème de budget car il n'est pas possible de monter en puissance au niveau de la technologie, permettant de faire des économies d'énergie.

Un commissaire (EAG) désire savoir combien de kilomètres sont entretenus sur les routes cantonales et si le revêtement phono-absorbant est systématiquement choisi.

M. Leutwyler indique qu'il y a 258 km et qu'il est prévu de dépenser 20 millions en cinq ans pour le phono-absorbant. Il ajoute qu'il y a, en plus, environ 5 millions par an pour les campagnes phono-absorbantes.

Un commissaire (EAG) se demande à quel niveau les routes vont être assainies. Il relève qu'il y a des normes en termes de limite et en termes d'alarme.

M. Leutwyler explique que l'on est, en assainissement, soit en-dessous des alarmes, soit en allègement.

M. Gorce ajoute que les projets d'assainissement déterminent les mesures qui doivent être entreprises pour lutter contre le bruit, celles qui seront économiquement supportables et qui seront justifiées du point de vue de l'investissement. Il relève qu'il peut y avoir des mesures de revêtement phono-absorbant, sur la modération du trafic ou encore sur le chemin de propagation à travers l'érection de parois antibruit. Dans le cas où ces mesures ne peuvent être atteintes et si l'on a démontré que d'autres mesures ne pouvaient être prises, il est prévu de pouvoir demander des allègements. Si les valeurs d'alarmes sont dépassées, le propriétaire du bâtiment doit insonoriser son bâtiment et le détenteur de la route doit alors lui payer les frais liés à cette insonorisation.

Un commissaire (EAG) désire une réponse écrite quant à ce que vont coûter au Canton les coûts d'isolation des bâtiments.

M. Gorce rappelle qu'il reste encore des projets qui doivent être engagés d'ici à 2018 mais indique qu'il existe une estimation du nombre de fenêtres qui doivent être changées et que l'on peut donc ainsi estimer le coût demandé. Il souligne toutefois qu'il n'a pas ce chiffre avec lui.

Un commissaire (EAG) désire savoir pourquoi l'on demande des mesures d'allègement.

M. Gorce explique que ces mesures interviennent lorsque les valeurs limites d'émission sont dépassées. Il indique qu'il donnera prochainement le chiffre que le commissaire (EAG) désire.

Un commissaire (EAG) estime que le Canton doit être au fait des charges qui sont prévues par la Confédération.

M. Leutwyler observe que l'on pourra toujours poser du phono-absorbant après 2018.

Un commissaire (PLR) se demande combien coûte le kilomètre de phono-absorbant. Par ailleurs, il se demande si l'entretien du patrimoine arboré répond à une norme légale ou s'il s'agit d'une volonté particulière.

M. Leutwyler souligne que la Loi indique que l'on doit mettre à disposition des usagers des routes donnant un maximum de sécurité.

M. Roosens explique que l'entretien de la végétation fait partie de cette sécurité.

Un commissaire (PLR) se demande s'il ne coûterait pas moins cher de raser les bois au lieu de remplacer les arbres malades.

M. Leutwyler explique qu'il faut en tout cas une autorisation pour couper un arbre. Il ajoute qu'il s'agit avant tout d'une posture de sécurité et non d'esthétique.

Un commissaire (PLR) se demande si l'on doit dépenser des centaines de milliers de francs pour une route qui rentre dans un bois, comme à Jussy.

M. Leutwyler lui répond par l'affirmative. Il ajoute qu'il a l'obligation, s'il constate un danger, de demander un crédit pour pouvoir garantir la sécurité des routes. Les arbres sont en train de vieillir et donc de plus en plus d'entre eux doivent être remplacés.

Un commissaire (PLR) désire un historique au sujet du remplacement du patrimoine arboré.

Un commissaire (MCG) rappelle que la route de Thonon a été refaite au début du mois de mai 2014. Un communiqué du DGCC stipulait que du phono-absorbant avait été utilisé à cet endroit. Comme il y a très peu d'habitations dans la zone et il se demande donc quels sont les critères qui déterminent la pose de phono-absorbant.

M. Gorce lui répond que la route de Thonon fait partie des routes à assainir. Même s'il n'y a qu'un seul habitant à cet endroit, il a le droit d'être protégé contre le bruit, tout comme chaque citoyen, à condition que le gain d'isolation sonore soit garanti. Le prix du m² entre un revêtement normal et un revêtement absorbant est aujourd'hui semblable.

Un commissaire (MCG) se demande si ce calcul est effectué systématiquement.

M. Gorce lui répond par l'affirmative. L'indice permet de donner une valeur indiquant l'efficacité de la mesure anti-bruit et le revêtement phono-absorbant est souvent la mesure la plus efficace.

Un commissaire (MCG) estime que le phono-absorbant s'utilise plus vite et donc qu'il faut le remplacer plus souvent. Il constate que le Canton pose pourtant systématiquement ce type de revêtement.

M. Leutwyler considère que Genève a la chance d'avoir une vraie plus-value venant de la pose de ce genre de produits. Il y a toutefois le risque de devoir le remplacer plus souvent, mais cela vaut tout de même la peine de travailler avec ce matériau, compte tenu de ses propriétés.

Un commissaire (MCG) observe qu'il existe des bases légales pour l'assainissement des routes, mais il considère qu'il y en a sans doute aussi pour les remises en état des bâtiments mentionnées préalablement par un commissaire (S).

Un commissaire (UDC) désire savoir si les prix mentionnés sont calculés hors subvention fédérale.

M. Leutwyler lui répond par l'affirmative.

Un commissaire (UDC) rappelle que la loi fédérale sur les forêts n'oblige plus systématiquement à remplacer les arbres coupés ; il désire savoir si le génie civil tient compte de cette modification.

M. Leutwyler observe que l'on attribue une valeur aux arbres et que si l'on ne les remplace pas il faut alors verser la somme équivalente dans un fonds. Il indique qu'il n'était pas au courant de ce changement de la loi sur les forêts et souligne qu'il va se renseigner.

M. Gorce poursuit la présentation et explique que la partie du PL consacrée aux ouvrages d'art comme les tunnels, les ponts et les tranchées couvertes, est composée de trois parties : l'inspection des ouvrages d'art, le renouvellement des équipements électromécaniques et enfin le gros entretien pour lequel 80 % du volet « constructions » est consacré. Il s'agit en l'occurrence de l'entretien du Pont de Peney (4 millions), du Pont de Lancy (2 millions) du Viaduc de l'Ecu (1,5 millions) et enfin du passage supérieur de la route de Sous-Moulin, qui nécessite une démolition et une reconstruction (7 millions).

Un commissaire (Ve) se demande si la réfection du Pont de Peney est uniquement due à l'impossibilité de passage des 40 tonnes. Il estime qu'il serait peut-être plus simple d'interdire le passage à ces derniers.

M. Leutwyler lui répond par l'affirmative. Il estime toutefois qu'il faut pouvoir trouver une solution alternative pour les camions.

Un commissaire (EAG) observe que le Pont de l'Ecu a été rénové récemment. Il ne comprend pas pourquoi l'on doit procéder à une réfection aujourd'hui et se demande s'il n'y a pas eu une malfaçon au niveau des entreprises qui ont travaillé sur cet ouvrage.

M. Leutwyler indique que les travaux du Pont de l'Ecu ont été effectués en 1989. En outre, il relève que des béquilles provisoires ont été posées à Sous-moulin pour éviter un accident. Il explique que la DGGC a d'abord pris cette posture par précaution, avant de décider de procéder à une démolition puis une reconstruction.

Un commissaire (MCG) se demande si les travaux du Pont de Lancy comprennent aussi l'élargissement du Pont et s'ils englobent la construction d'une piste cyclable et d'une voie TPG.

M. Leutwyler explique qu'il s'est rendu plusieurs fois à Lancy pour indiquer qu'il avait des projets pour l'assainissement des joints et l'amélioration de la piste cyclable et du trottoir. Il observe que les TPG ont des problèmes à cet endroit, mais il souligne que l'introduction d'une voie de bus entraînerait un dépassement par rapport au montant alloué à la rénovation de cet ouvrage. Il estime qu'élargir le pont coûterait plus que deux millions et que cela ne résoudrait pas le problème de circulation au carrefour du Grand-Lancy. Il explique qu'un projet plus ambitieux n'est pas abandonné, mais qu'il n'est pas non plus prioritaire pour le moment, compte tenu des montants alloués.

Un commissaire (MCG) estime qu'il faudrait procéder à un carrefour à deux niveaux.

Un commissaire (S) observe que tous ces ouvrages ont été rénovés il y a peu de temps.

M. Leutwyler indique qu'il s'agit d'assainissements d'une moins grande portée que ce qui s'est fait il y a une vingtaine d'années.

Un commissaire (EAG) indique que, pour le Pont de l'Ecu, c'était il y a seulement dix ans.

Un commissaire (S) considère que les entreprises ont mal travaillé.

Un commissaire (UDC) indique que M. Leutwyler lui répondra en détails par la suite.

M. Gorce explique ensuite que le crédit de renouvellement sert aussi aux infrastructures liées aux TPG et qu'il est toutefois difficile de mentionner en détails le travail qui va être réalisé. Il énumère toutefois des exemples comme

l'entretien des rails, des poteaux, le renouvellement des aiguillages, des lignes aériennes ou encore des câbles électriques liés à ces dernières. Le réseau TPG a grandi et le budget de 6,5 millions consacré à son entretien n'est aujourd'hui plus suffisant. L'on ne peut pas s'affranchir de l'entretien des rails car un tram n'a pas la possibilité de faire un détour, comme le ferait un bus.

Un commissaire (EAG) se demande quel est le taux de renouvellement des poteaux TPG et des ancrages au sol. Il se demande en outre si les TPG remplacent toujours leur réseau avec les matériaux les plus chers.

M. Leutwyler indique que les TPG ont trois modèles de poteaux et relève qu'ils en changent relativement peu. Il souligne néanmoins qu'il y a des adaptations du réseau.

Un commissaire (EAG) se demande si une enveloppe est versée sans effectuer de contrôle.

M. Leutwyler explique qu'il y a un contrôle sur les enveloppes allouées à ces éléments.

Un commissaire (EAG) désire savoir si les ingénieurs des TPG dépensent toujours autant sur ces éléments.

M. Leutwyler estime qu'il ne s'agit pas d'un chèque en blanc que l'on fait aux TPG et souligne que certains secteurs du Canton sont très denses au niveau des transports publics et qu'il convient donc qu'il y ait du bon matériel.

Un commissaire (EAG) relève que les spécialistes considèrent que des poteaux moins épais, avec des ancrages réduits, seraient tout aussi efficaces.

M. Leutwyler souligne que le crédit englobe aussi des camions relevant du patrimoine.

M. Roosens observe que la valeur patrimoniale se chiffre à 20 millions et que l'amortissement des 117 véhicules est estimé entre 5 et 10 ans. Le Canton a récemment acheté une cureuse, à hauteur de 800'000.-, et il y a, grâce à son potentiel, une économie non négligeable en termes d'énergie. M. Roosens indique qu'il y a environ 30 poids lourds et 50 véhicules légers. Il ajoute que si l'on ne remplace pas ce patrimoine, chaque augmentation ne sera pas négligeable au niveau du fonctionnement. Il invite les députés à se rendre au dépôt de la Chapelle afin de voir l'endroit où est entretenu ce matériel.

Un commissaire (MCG) désire savoir s'il y a des véhicules plus vieux que ceux qui ont dix ans.

M. Roosens souligne que certains camions sont plus vieux mais qu'ils sont seulement destinés à des activités spécifiques ponctuelles, comme par exemple le déblaiement de la neige.

Un commissaire (MCG) relève que le réseau de transports vaudois est plus vieux et fonctionne très bien. Il se demande si le Canton ne devrait pas adopter un plan d'amortissement plus long.

M. Roosens indique que les véhicules concernés vieillissent plus ou moins vite et que cela varie selon les technologies à bord des unités.

Un commissaire (MCG) relève que l'armée possède des véhicules qui ont plus de 20 ans et qui fonctionnent encore bien.

M. Roosens souligne que l'idée principale est que tous les véhicules soient employés toute l'année. Il observe que l'armée a un parc de véhicules dormant, ce qui n'est pas possible pour le Canton.

Un commissaire (MCG) demande la liste des véhicules concernés par le projet de loi.

Un commissaire (EAG) désire savoir combien de cureuses possède le Canton.

M. Roosens lui répond qu'il n'y en a qu'une seule.

M. Michel explique que le crédit de programme 2011-2014 était de 153 millions. Il souligne qu'au cours de cette période, il y a eu les travaux suivants : l'entretien du viaduc sur l'aéroport ; la reconstruction du Pont sur la Laire, l'entretien du Viaduc d'Aïre, l'entretien du Tunnel de Carouge, l'entretien du Pont de Lancy, l'entretien du Pont de Sauverny, l'entretien du passage supérieur de l'Avenue de Thônex, l'entretien du Pont de Sierne, l'entretien du Pont de Chancy ou encore la finalisation de la Rte de Drize qui comprend une piste cyclable. Le Conseil d'Etat a imposé une réduction de la voilure durant les deux dernières années de la période, raison pour laquelle l'ensemble de la somme n'a pas été dépensé. M. Michel souligne toutefois qu'un indicateur annuel montre que, pour les comptes 2013 et bientôt 2014 liés à l'entretien, la totalité du budget a été dépensée. Concernant le crédit 2015-2019, il y a une baisse de 42 % par rapport à ce qui est nécessaire pour remplir la mission du génie civil. Concernant les ouvrages d'art, l'on pourrait diminuer quelque peu le budget mais il existe le risque que le coût de l'entretien augmente avec le temps. La seule ligne où il a été possible de diminuer le budget touche en fin de compte au renouvellement des projets de pistes cyclables et les projets d'adaptation de giratoires, qui voient leur budget divisé par 4. Les montants proposés ne conduisent qu'au renouvellement de 0.5 % de la valeur du patrimoine, alors qu'il faudrait qu'il y ait au moins 1,5% ou 2% de renouvellement du patrimoine pour que le coût

de l'entretien n'augmente pas. M. Michel précise enfin que la campagne d'assainissement du bruit routier permet d'investir sur le réseau, sans toucher au crédit de renouvellement, mais il souligne que cette manne se terminera en 2018.

M. Leutwyler explique être donc aujourd'hui devant la commission pour demander 112 millions, car il s'agit du minimum pour subvenir aux besoins d'entretien du patrimoine du génie civil. Il explique que, lorsque l'on refait une route, l'on profite d'introduire parfois des éléments en plus. Par ailleurs que, dans les projets d'agglomération, les financements votés pour des routes cantonales sont pris dans les crédits de renouvellement. Il est donc fort probable que le génie civil vienne à l'avenir avec des projets ad hoc. M. Leutwyler considère qu'il est inévitable qu'une telle réduction du budget occasionne des conséquences sur la rénovation du patrimoine.

Un commissaire (S) observe que le Pont de Lancy fait partie du crédit d'entretien. Il ne comprend pas pourquoi l'on doit revenir à la charge au bout de dix ans. Par ailleurs, il observe qu'il y a une diminution à long terme de la valeur du patrimoine ; il désire savoir si ce chiffre a été calculé. Il rappelle qu'il voulait faire voter, dans la Constituante, une disposition prévoyant que le patrimoine de l'Etat soit maintenu à sa valeur actuelle. Il relève que les Genevois sont donc en train de perdre leur patrimoine.

M. Leutwyler observe que les routes font partie du patrimoine et qu'il convient de maintenir la valeur de construction. Il observe que la solution « zéro entretien » est une option que personne ne prend car il faudrait, dans ce cas, tout reconstruire dans 50 ans. Il relève qu'il convient donc de recapitaliser l'argent. Il ajoute en outre, concernant le Pont de Lancy et le Pont de l'Ecu, que l'on effectue un grand assainissement tous les 20 ans, mais que cela ne veut pas dire que l'on n'effectue pas de plus petits travaux entretiens.

Un commissaire (S) souligne qu'en 2000, les constructeurs connaissaient déjà des problèmes de carbonatation.

Un commissaire (EAG) estime que l'on peut réajuster les critères comptables et les besoins. Or, il observe que si l'on n'entretient pas, notamment les ponts, à hauteur de 2% au minimum, l'on devra rattraper par la suite le retard et que cela coûtera plus cher. Il estime que cela relève du bon sens et constate que l'on est aujourd'hui au-dessous de ce qu'il faudrait entretenir puisque l'on se trouve à 0,5% du renouvellement du patrimoine. Il relève que le fait de se disputer sur les pistes cyclables ne sert que de paravent à une problématique plus grave.

Un commissaire (PLR) observe que les normes IPSAS obligent à immobiliser les ressources consacrées aux crédits de renouvellement. Il en déduit qu'il y a bel et bien moins de ressources.

M. Leutwyler lui répond par l'affirmative.

PL 11523 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 15 300 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève

Réponses écrites de la HES-SO aux questions de la commission.

La commission souhaite savoir si le crédit de renouvellement proposé par le Conseil d'Etat répond aux besoins de la HES-SO de Genève. Si tel n'est pas le cas, quels sont les besoins supplémentaires en la matière.

Comme elle s'y était engagée dans le cadre du PL 10720 relatif au crédit de programme pour les exercices 2011 à 2014, la HES-SO Genève a procédé à l'élaboration d'un inventaire de ses biens. La HES-SO Genève dispose de plus de 81 millions de F d'items répartis en cinq catégories.

En divisant les valeurs d'inventaires actuelles par catégories par les nombres d'années relatives aux durées de vie respectives on obtient les montants qui seraient nécessaires au renouvellement des biens de la HES-SO Genève. Ainsi, un montant total annuel de près de 5 956 000 F serait nécessaire pour assurer le renouvellement de notre patrimoine.

Or, le crédit de renouvellement déposé par la HES-SO Genève pour les années 2015 à 2019 prévoit un financement total de 15.3 millions de F, ce qui correspond à un montant annuel moyen de 3.06 millions de F. Au final, le crédit de renouvellement qui pourrait être obtenu ne couvrira qu'un peu plus de la moitié de nos besoins.

Plus concrètement et à titre d'exemple, la HES-SO Genève fera face à des difficultés dans les domaines suivants :

La HEM et le CMG (Conservatoire de Musique de Genève) s'éloignent de plus en plus, y compris physiquement. Les instruments de musique qui étaient partagés par ces deux écoles ne pourront plus l'être à l'avenir alors même que les moyens pour les remplacer diminuent. Les besoins sont évalués à près de 1 million de F sur 5 ans.

La HEAD ne pourra sans doute pas poursuivre comme prévu le renouvellement de ses équipements de son atelier maquettes et prototype (200'000.- F) ou encore ses magasins cinéma (280'000.- F) et audiovisuel (300'000.- F). Elle ne pourra probablement pas non plus initier le renouvellement de ses studios son (450'000.- F) et cinéma (600'000.- F).

Il sera également très difficile pour l'HEPIA de renouveler ses très nombreux équipements qui se montent à plus de 40 millions de F. Or ces mêmes équipements contiennent de plus en plus d'électronique, ce qui réduit leur durée de vie moyenne déjà surestimée aujourd'hui (20 ans). Par ailleurs, on notera que les équipements de l'HEPIA sont très largement utilisés dans le cadre des projets de recherche mais aussi des prestations de service. Pour mémoire, le cumul de ces deux activités a rapporté plus de 8 millions de F en 2012 et près de 7 millions en 2013. Au final, au moins 4 millions de F supplémentaires seraient nécessaires pour limiter la baisse des prestations sur la période 2015-2019.

On notera que la baisse du crédit de renouvellement prévue aura un impact indéniable sur le budget BSM courant de la HES-SO Genève, budget qui est déjà relativement faible en comparaison intercantonale.

En conclusion, Il faudrait quelques 6.7 millions de F supplémentaires pour assurer le renouvellement des équipements indispensables au bon fonctionnement de la HES-SO Genève.

PL 11524 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 52 600 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève

Audition du 4 novembre 2014 de M. Jean-Luc Veuthey, Vice-recteur de l'UNIGE.

M. Veuthey indique que l'Université a calculé que l'équipement inventorié s'élève aujourd'hui à 161 millions de francs, si l'on voulait renouveler l'ensemble de l'équipement. Il souligne qu'un tiers de cette somme a été soustrait, car des fonds tiers assument environ un tiers du montant et qu'il serait donc nécessaire de consacrer 103 millions à ces renouvellements. M. Veuthey rappelle l'importance de la compétitivité de l'Université et relève qu'elle dépend entre autres du matériel. Les 52 millions prévus par le projet de loi ne sont pas du tout en adéquation avec les besoins de l'Université de Genève et il y a quelques différences entre les chiffres du service comptable du rectorat et les chiffres mentionnés dans le projet de loi, notamment en ce qui concerne la recette mentionnée dont il ne connaît pas l'origine. Il y a également un écart de 700'000 à 800'000.-, notamment lié au fait que certains éléments mineurs ainsi que les machines-outils ne sont pas décrits dans la liste de matériel du projet de loi. Concernant le budget 2014, il y a aussi une différence d'environ 2 millions de francs. M. Veuthey se demande si cette différence provient des déclarations récentes de M. le conseiller d'Etat Serge dal Busco, qui avait demandé que

L'Université ne dépense pas une certaine somme, proche de 2 millions, et que ce serait l'OBA qui se chargerait de cette dépense. L'université a drastiquement revu ses objectifs, elle a prolongé la durée de vie du matériel informatique, mais que les 52 millions ne suffisent toutefois pas aux besoins de l'institution.

Un commissaire (S) relève que de grands efforts ont récemment été effectués par le Canton pour l'Université, notamment pour le CMU, l'Observatoire ou encore l'ancienne Ecole de chimie. Il désire savoir si ces travaux ont été pris en compte dans les calculs.

M. Veuthey indique qu'en termes de mobilier, cela a été pris en compte, mais pas en relation aux grands équipements scientifiques, car il est difficile de prévoir ce genre de matériel sur plusieurs années, compte tenu des progrès technologiques. Si cela avait été le cas, le montant aurait largement dépassé les 161 millions évoqués précédemment. La rénovation du bâtiment des Philosophes est aujourd'hui terminée et ce sont les sciences humaines qui s'y trouvent, en somme des disciplines qui ne nécessitent pas de matériel très coûteux. Concernant le CMU et l'Observatoire, l'équipement est pris en compte pour l'année 2016.

Un commissaire (PLR) observe qu'il y a une liste de matériel, au point 6.1, longue de 3 pages ; il se demande pourquoi cette liste est aussi détaillée. Il imagine que l'on pourrait aussi faire une liste de ce qui manque et semble essentiel et désire par ailleurs savoir si c'est la DGSI ou alors l'Université qui gère l'informatique d'UNIGE.

M. Veuthey indique que le hardware et les logiciels sont pris en charge par la division informatique de l'Université. Toutefois, les liaisons informatiques, notamment le Wi-Fi, était pris en charge par la DGSI, jusqu'à la fin de cette année. La DGSI a envoyé un courrier au rectorat de l'Université qui indiquait que ce service devrait être pris en charge par l'Université dès l'année 2015. En outre, la mise en réseau va avec les transferts de l'OBA ; l'on avait estimé une somme de 23 millions et que l'on ne va transférer au final que 20 millions. Concernant la liste des besoins, il s'agit d'exemples et non de la liste exhaustive du matériel nécessaire. M. Veuthey ajoute qu'il est relativement difficile de faire une liste précise des équipements nécessaires.

Un commissaire (PLR) considère que la précision de la liste est tout de même déconcertante.

M. Veuthey est en accord avec le commissaire (PLR) . Il indique toutefois que les besoins en mobiliers sont estimés à environ à 1,5 millions par an et ceux de l'audiovisuel à 4,5 millions. Concernant la sécurité, il s'agit d'une

somme de 200'000.- . M. Veuthey propose de fournir prochainement une vision plus globale des besoins de l'Université à la commission.

Une commissaire (S) désire avoir des précisions quant au processus de rédaction des projets de loi. Elle se demande si le rectorat a pu consulter préalablement le projet de loi.

M. Veuthey souligne que c'est le DIP qui rédige le projet de loi. Il indique que des informations sont transmises au DIP par l'Université, mais que cette dernière n'a pas un droit de regard sur la version final du projet de loi.

Une commissaire (S) désire savoir à combien sont estimés les coûts liés à la recherche de fonds.

M. Veuthey explique que ce sont des professeurs ou des chercheurs qui démarchent eux-mêmes les sociétés qui attirent les projets avec des industries et non des entreprises indépendantes. Il ajoute que, lors de tout contrat effectué avec une société privée, l'Université vérifie que les coûts indirects sont bien évalués par les chercheurs. Il souligne que cela s'élève à environ 20 % de la somme totale.

Un commissaire (UDC) désire savoir ce qui est prévu pour les crédits de renouvellement informatique pour les années 2015-2019. Il désire en outre savoir si M. Veuthey est satisfait des prestations informatiques.

M. Veuthey indique qu'il prévoit la même proportion que les années précédentes et qu'il mettrait une note de 4,5 sur 6 au matériel informatique. Il affirme qu'il enverra la liste du matériel souhaité en fin de semaine et remercie la commission de l'invitation.

PL 11525 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 20 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, concernant la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes

Réponses écrites du département aux questions de la commission.

La commission souhaite connaître le montant annuel de la taxe d'épuration ceci afin de s'assurer que le crédit demandé de 20 millions de francs (soit 4 millions par an) est bien compensé entièrement par le revenu de cette taxe.

Il est important de préciser que la loi 11086 entrant en vigueur le 1er janvier 2015 met en place un nouveau système de financement des réseaux secondaires d'assainissement qui permettra de couvrir intégralement les coûts des réseaux secondaires par des taxes causales. Par conséquent, il n'y aura

plus de subvention de l'Etat de Genève pour les travaux réalisés par les communes à partir du 1er janvier 2015.

En revanche, il subsiste un solde de subventions qui provient des travaux effectués avant le 31 décembre 2014 pour lesquels les subventions doivent encore être versées par l'Etat, objet du PL 11525. Les dispositions transitoires de la loi 11086 précisent que ce solde de subventions sera versé aux communes dans un délai de 5 ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit entre 2015 et 2019.

Le financement de ce solde de subventions est assuré par la taxe annuelle d'épuration perçue par SIG.

Le tarif de la taxe d'épuration figurant dans le nouveau règlement relatif aux taxes d'assainissement des eaux (RTASS) a été précisément déterminé pour assurer, durant toute la période 2015-2019, le financement du réseau primaire, les activités de planification et de surveillance de la direction générale de l'eau et ce solde de subventions.

Le revenu annuel produit par la taxe d'épuration est de 82.6 millions de francs.

PL 11526 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 7 240 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général

Réponses écrites de l'Hospice général aux questions de la commission.

L'Hospice général précise dans un premier temps que le crédit de renouvellement proposé par le Conseil d'Etat convient à l'Hospice général.

Dans le projet de loi, il est fait mention que l'Hospice général utilise 1'276 postes de travail (informatique). La commission souhaite connaître le nombre de poste de travail à renouveler dans le cadre du crédit proposé et souhaite obtenir des informations sur l'état du parc informatique de l'Hospice général et sur les objets à renouveler impérativement.

Lors de la demande de diminution de 25 % en 2012 du crédit de renouvellement 2011-2014, l'Hospice général a pris la décision de ne pas renouveler son parc de postes de travail et de serveurs pour les années 2013 et 2014. Cela a eu pour conséquence d'augmenter la période de renouvellement de 5 à 7 ans. Aujourd'hui le parc de postes de travail (PC, imprimantes, lecteurs BVR), les serveurs, les systèmes de sauvegarde et d'hébergement et les autres éléments techniques sont donc obsolètes et les pannes de matériel augmentent.

Lors de la constitution du crédit de renouvellement selon les tranches annuelles proposées par le Conseil d'Etat, il a été nécessaire de lisser à nouveau le remplacement des postes de travail et des serveurs sur les années 2015, 2016 et 2017. Ce lissage a pour conséquence de conserver des PC, imprimantes, lecteurs BVR, serveurs, systèmes de sauvegarde et d'hébergement entre 8 et 11 ans. Cette situation met en péril l'opérationnalité des équipements de l'Hospice général.

Afin de pallier à cette situation, l'Hospice général a proposé d'adapter les tranches annuelles.

Au point 6.4 du projet de loi, le projet de « Mobilité » est présenté mais la commission souhaite des explications complémentaires.

Le projet « Mobilité » présenté dans le projet de loi (point 6.4) est basé sur deux axes de consolidation du système d'information de l'Hospice général :

- du fait de la répartition géographique des sites de l'Hospice général dans le canton, il est impératif d'améliorer la mise à disposition, pour les collaborateurs à forte mobilité, d'applications sur des outils mobiles (tablettes, smartphones) ;
- pour la gestion des foyers de l'Aide aux migrants et dans le but d'alléger le travail administratif, l'Hospice général a besoin de disposer d'un outil mobile de gestion (occupation des foyers, entrée-sortie des migrants, travaux, etc.).

PL 11527 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 8 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile

Réponses écrites de imad aux questions de la commission.

La part du renouvellement relatif aux équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules...) est importante. La commission souhaite comprendre les raisons de renouveler ces équipements.

Les équipements comportent une part importante en lien avec les appareils de sécurité installés chez les clients de imad qui ne sont donc pas des équipements installés dans des locaux de imad. Cette part est d'environ 2/3 sur la période (mis à part 2015, année durant laquelle le renouvellement des équipements de sécurité dans les IEPA est plus faible). La durée de vie de ces équipements est de 5 ans. Seuls 283'000.-, soit environ 17% du total du crédit, concernent des équipements de imad. Il s'agit principalement de

matériel de bureau, d'installation et d'aménagement réalisés en fonction de l'obsolescence des biens ou des besoins de l'institution.

L'IMAD bénéficie d'un parc de vélos dans le cadre de la mobilité professionnelle. La commission souhaite connaître le coût de ce parc et dans quelle mesure les collaborateurs pourraient réaliser les déplacements professionnels par leurs propres moyens:

Le coût d'exploitation du parc de vélos se monte à F 228'359,- pour 2013. Ce montant se répartit comme suit :

- 178'133.- concerne des vélos loués ainsi que leur réparation et entretien,
- 39'048.- concerne l'entretien et les frais en lien avec les vélos acquis par imad
- 11'178.- concerne les accessoires fournis avec les vélos (casques, gilets, paniers, cadenas, etc.)

Au 31.12.2013 le parc de vélos se compose de 172 vélos classiques, 162 vélos à assistance électrique et 24 remorques. Il convient de rappeler également que :

- imad a présenté, dans le cadre d'une motion (n°2000) sur l'encouragement à l'électromobile, son plan de mobilité en commission des transports en date du 7 mai 2014. Cette présentation a reçu un très bon accueil et les axes de développement suivants ont été évoqués :
 - axe social : équité entre les collaborateurs, diminution du stress, promotion de la mobilité active et développement de partenariats avec des organisations à buts non lucratifs (Genèveroule, Partage, etc.)
 - axe économique : réallocation de temps pour les prestations chez le client et développement de projets novateurs (auto-partage ou covoiturage)
 - axe environnemental : amélioration de la qualité de vie, réduction des émissions de gaz polluants
- en termes de coût, le déploiement de la mobilité douce est neutre pour imad puisque les économies réalisées dans le cadre des indemnités kilométriques versées compensent le coût de la mise à disposition des vélos, véhicules électriques et autres moyens de transports (TPG par exemple),
- en complément du point précédent, n'est pas évalué l'impact financier du déploiement des nouveaux moyens de mobilité en termes de :
 - efficacité de temps de déplacement : 290'000 heures sont effectuées chaque année par les professionnels de imad et l'optimisation de

moyens de déplacements a probablement permis de contenir ces heures sans pouvoir en évaluer le volume.

- santé du personnel (contribution à la lutte contre l'absentéisme)

Enfin, si les collaborateurs de imad devaient effectuer les trajets professionnels avec leurs propres moyens de transports, il conviendrait de les indemniser également. Imad relève également que les abonnements TPG des collaborateurs ne sont financés qu'en partie.

Chapitre 3 Traitement des dix-huit projets de lois

PL 11510 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 494 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel

Le MCG annonce qu'il va refuser l'achat de deux nouveaux véhicules, à hauteur de 120'000.-, pour le Conseil d'Etat, estimant qu'il faut être cohérent, que les économies doivent concerner tout le monde et pas uniquement la classe moyenne. En revanche, le MCG ne remet toutefois pas en cause l'achat du scanner des archives de l'Etat dont la nécessité lui semble prouvée.

Entrée en matière : pas d'opposition

Le Président soumet au vote l'amendement MCG consistant à soustraire 120'000.- au crédit de renouvellement :

Pour : 8 (2 MCG ; 2 UDC ; 1 Ve ; 3 S)

Contre : 5 (4 PLR ; 1 PDC)

Abstentions : -

L'amendement est adopté.

Titre amendé : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 374 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel :

Pour : 8 (2 MCG ; 2 UDC ; 1 Ve ; 3 S)

Contre : 5 (4 PLR ; 1 PDC)

Abstentions : -

Le titre amendé est adopté.

Amendement à l'art. 1 : Un crédit de renouvellement de **374 000 F** (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département présidentiel.

Pour : 8 (2 MCG ; 2 UDC ; 1 Ve ; 3 S)

Contre : 5 (4 PLR ; 1 PDC)

Abstentions : -

L'amendement à l'art.1 est adopté.

Art. 1 amendé : Un crédit de renouvellement de **374 000 F** (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département présidentiel.

Pour : 8 (2 MCG ; 2 UDC ; 1 Ve ; 3 S)

Contre : 5 (4 PLR ; 1 PDC)

Abstentions : -

L'art. 1 ainsi amendé est adopté.

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11510 dans son ensemble :

Pour : 8 (2 MCG ; 2 UDC ; 1 Ve ; 3 S)

Contre : -

Abstentions : 5 (4 PLR ; 1 PDC)

Le PL 11510 est adopté dans son ensemble, ainsi amendé.

PL 11511 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 2 500 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances

Aucun amendement n'est proposé pour le compte de ce projet de loi.

Entrée en matière : pas d'opposition

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11511 dans son ensemble :

Pour : 12 (2 MCG ; 4 PLR ; 3 S ; 2 UDC ; 1 PDC)

Contre : -

Abstentions : 1 (1 Ve)

Le PL11 511 est adopté, dans son ensemble.

PL 11512 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 36 944 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Un commissaire (UDC) propose de soustraire 250'000.- par an au FCAC, soit 1'250'000.- sur les 5 années du renouvellement.

Une commissaire (S) estime que le fonds d'art contemporain permet au canton de favoriser l'acquisition d'œuvres d'art contemporain. Elle estime que ces œuvres animent le canton et qu'il s'agit, selon elle, également d'un

encouragement pour la culture, la création et les personnes qui étudient et qui produisent l'art contemporain. Elle indique que le PS ne soutiendra donc pas cet amendement.

Un commissaire (UDC) relève que la Ville de Genève soutient déjà le fonds d'art contemporain à hauteur de 1% pour chaque opération. Il ajoute en outre que des fonds privés participent aussi à l'art contemporain par des dons. Il considère que l'art contemporain, dans le contexte actuel, est quelque chose de superflu, raison pour laquelle il souhaite supprimer ce fonds. Il indique toutefois qu'il souhaite maintenir le projet Art& Tram car il reconnaît que ce dernier peut intéresser certaines personnes et qu'il constitue une plus-value pour Genève.

Un commissaire (UDC) souligne que l'art. 2 de la loi 10618 prévoit un montant de 1,5 millions pour le fonds. Il considère qu'il n'y aurait pas de problème si le DIP se contentait de ces 1,5 millions pour financer les différents projets. Toutefois, il estime que le DIP est allé au-delà de la décision du Grand Conseil et considère que le fait qu'il vienne en plus avec une demande de crédit supplémentaire n'est pas acceptable. Il estime qu'il convient de faire des choix.

M. Rosset précise que pour faire le projet Art& Tram, le département de la culture ponctionne sur le fonds d'art contemporain. Il explique également que ces 1,5 millions sont à disposition du fonds, d'une part pour le budget de fonctionnement et d'autre part pour de l'investissement.

Un commissaire (MCG) considère qu'il est négatif de couper radicalement dans ce domaine. Il estime que l'on doit faire un choix en termes financiers. Le MCG propose donc un sous-amendement visant à déduire annuellement 125'000.- au FCAC, au lieu des 250'000.- proposés par l'UDC.

Un commissaire (UDC) indique que l'amendement couperait dans la somme qui n'est pas destinée au projet Art&Tram.

Un commissaire (UDC) souligne que le Grand Conseil avait voté une augmentation du montant du fonds, portant ce dernier à 1,5 millions au lieu du million initial. Il explique que son amendement vise à revenir à une somme plus raisonnable, compte tenu de la situation économique actuelle.

Un commissaire (PLR) ajoute que ce que l'on vote porte sur les cinq ans, mais qu'il pourrait y avoir des variations selon les années. Il observe en outre que ce sont des montants globaux qui sont votés, mais que le Conseil d'Etat prend tout de même en compte ce qui a été décidé au sein de la commission. Par ailleurs, il désire savoir quelle est le solde actuel du FCAC.

Une commissaire (PLR) observe que l'annexe 2 mentionne l'état du fonds.

Un commissaire (UDC) lit l'art. 2 (financement). Il relève que, quel que soit l'amendement voté, l'on reste de toute manière dans la cible car tout est soumis à autorisation du Grand Conseil.

Une commissaire (PLR) rappelle qu'il a été dit qu'il est compliqué de dépenser chaque année la même somme et qu'actuellement le fonds est proche de zéro.

Par ailleurs le PLR souhaite soutenir le projet Art&Tram et propose de réduire de 10 % le FCAC (PL 11512) sur les deux dernières années du renouvellement afin de réattribuer cette somme (300'000.-) aux améliorations de la Salle du Grand Conseil et des pas perdus (PL 11517).

Entrée en matière : pas d'opposition

Le Président résume que l'UDC propose une baisse de 1'250'000.- (total : 35'694'000.-), le MCG une baisse de 625'000.- (total 36'319'000) et le PLR, une baisse de 300'000.- (total : 36'644'000.-) :

Amendement UDC :

Pour : 4 (2 UDC ; 2 PLR)

Contre : 5 (1 PDC ; 1 Ve ; 3 S)

Abstentions : 4 (2 MCG ; 2 PLR)

L'amendement est refusé.

Amendement MCG :

Pour : 6 (1 UDC ; 2 MCG ; 3 PLR)

Contre : 4 (3 S ; 1 Ve)

Abstentions : 2 (1 UDC ; 1 PLR)

L'amendement est adopté.

L'amendement PLR est donc abandonné.

Titre ainsi amendé : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de **36 319 000 F**, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Pour : 7 (1 UDC ; 2 MCG ; 4 PLR)

Contre : 4 (3 S ; 1 Ve)

Abstentions : 1 (1 UDC)

Le titre amendé est adopté.

Amendement à l'Art. 1 :

Pour : 7 (1 UDC ; 2 MCG ; 4 PLR)

Contre : 4 (3 S ; 1 Ve)

Abstentions : 1 (1 UDC)

Art. 1 amendé : Un crédit de renouvellement de **36 319 000 F** (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Pour : 7 (1 UDC ; 2 MCG ; 4 PLR)

Contre : 4 (3 S ; 1 Ve)

Abstentions : 1 (1 UDC)

L'art. 1 amendé est adopté.

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11512 dans son ensemble :

Pour : 8 (1 UDC ; 2 MCG ; 4 PLR ; 1 Ve)

Contre : 2 (2 S)

Abstentions : 2 (1 UDC ; 1 S)

Le PL 11512 est adopté dans son ensemble, ainsi amendé.

PL 11513 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 20 742 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie

Une commissaire (S) indique que le PS s'est toujours dit opposé à l'augmentation de la détention administrative. Elle affirme que le PS désire donc proposer un amendement afin de supprimer les 409'300.-, figurant à la p. 68, liés à la détention administrative.

Un commissaire (PLR) observe qu'il convient de toute manière d'entretenir les bâtiments de l'administration pénitentiaire, que ce soit pour de la détention administrative ou pas, et qu'il est donc absurde, selon lui, de proposer un tel amendement.

Entrée en matière : pas d'opposition

Le Président met aux votes l'amendement PS, abaissant le crédit de renouvellement à **20'332'700.-** :

Pour : 4 (3 S ; 1 Ve)

Contre : 9 (3 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR)

Abstentions : -

L'amendement est refusé.

Titre et préambule :

Pour : 8 (2 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR)

Contre : -

Abstentions : 4 (3 S ; 1 V)

Le titre et le préambule sont adoptés.

Art. 1 :

Pour : 8 (2 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR)

Contre : 3 (2 S ; 1 Ve)

Abstentions : 1 (1 S)

L'art. 1 est adopté.

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11513 dans son ensemble :

Pour : 8 (2 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR)

Contre :

Abstentions : 4 (3 S ; 1 Ve)

Le PL 11513 est adopté, dans son ensemble.

PL 11514 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 5 156 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

Entrée en matière : pas d'opposition

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11514 dans son ensemble :

Le PL 11514 est adopté à l'unanimité, dans son ensemble.

PL 11515 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 51 504 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Entrée en matière :

Pour : 11 (2 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR ; 3 S)

Contre :

Abstentions : 1 (1 Ve)

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11515 dans son ensemble :

Pour : 11 (2 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR ; 3 S)

Contre :

Abstentions : 1 (1 Ve)

Le PL 11515 est adopté, dans son ensemble.

PL 11516 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 7 477 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

Entrée en matière : pas d'opposition

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11516 dans son ensemble :

Pour : 11 (2 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR ; 3 S)

Contre :

Abstentions : 1 (1 Ve)

Le PL 11516 est adopté, dans son ensemble.

PL 11517 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 1 800 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil

Une commissaire (PLR) propose que les 625'000.- soustraits au PL11512 soient réaffectés à l'entretien de la salle du Grand Conseil au PL11517.

Une commissaire (S) comprend que le PLR désire donc ajouter 625'000.- en plus des 600'000.- déjà prévus pour l'entretien. Elle désire savoir si le PLR estime, avec l'acceptation de cet amendement, qu'il n'y aurait pas besoin de rentrer en matière sur le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville.

Un commissaire (PLR) exprime que le PLR souhaite allouer plus d'argent pour la rénovation urgente de l'Hôtel-de-Ville, en particulier si la grande rénovation n'est pas décidée, mais sans remettre cette dernière en cause.

Un commissaire (S) considère que le fond de la proposition est juste mais il estime que la méthode n'est pas correcte. Il se dit contre le fait de prendre de l'argent dans un crédit pour le réinjecter dans un autre.

Un commissaire (PLR) indique qu'il n'existe aucun lien entre les deux projets de loi.

Un commissaire (UDC) désire savoir à quoi seraient destinés les 625'000.- en plus, proposé par le PLR.

Une commissaire (PLR) indique que le groupe PLR considère qu'il va être difficile de voter le projet de grande rénovation de la salle du Grand Conseil. Elle indique qu'il s'agit donc de permettre une autorisation de dépense pour des travaux permettant entre autres des adaptations pour la sécurité des députés et du public, un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite et pour une économie d'énergie.

Un commissaire (S) estime que tout ce que l'on investira pour cette salle va être perdu car il considère que le bâtiment nécessite une réforme générale et que le jour où un tel projet sera voté, les sommes en plus que l'on vote maintenant ne serviront, selon lui, à rien.

Un commissaire (PLR) observe que la somme que la commission pourrait allouer pourrait toujours servir à subvenir à des urgences, mais aussi à des installations qui pourraient perdurer, notamment le remplacement du système audiovisuel.

Une commissaire (PLR) estime que certains éléments pourront être réutilisés, mais elle observe que des éléments relèvent plus de l'entretien que de l'investissement.

Un commissaire (MCG) souligne qu'il s'agit d'un crédit concernant essentiellement l'informatique et la vidéo. Il considère que l'on ne peut pas intégrer ces éléments dans la rénovation de la grande salle. Il indique par ailleurs s'opposer à la rénovation de la salle car il estime qu'il s'agirait de la destruction d'un bâtiment historique.

Une commissaire (PLR) estime que des améliorations, notamment au niveau de l'éclairage et des installations électriques, engendreraient un bénéfice énorme en termes de coûts d'exploitation, sans compter la plus-value au niveau du confort pour le travail des députés.

Un commissaire (UDC) indique que l'UDC va refuser cet amendement car il considère qu'il y a d'autres dossiers urgents, notamment la rénovation des écoles. Il ajoute avoir compris que les montants étaient, selon Mme Hutter, calculés au plus juste, afin de ne pas bloquer les travaux des députés. Il estime qu'il convient de maintenir ce montant, de ne pas le baisser, ni de l'augmenter.

M. Rosset souligne que, s'il y avait une demande de modifications spécifiques liées à des travaux lourds, il faudrait alors imputer les 600'000.- au projet de loi concernant l'OBA.

Une commissaire (PLR) retire finalement l'amendement PLR.

Entrée en matière :

Pour : 11 (2 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR ; 3 S)

Contre :

Abstentions : 1 (1 Ve)

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11517 dans son ensemble:

Pour : 11 (2 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR ; 3 S)

Contre :

Abstentions : 1 (1 Ve)

Le PL 11517 est adopté, dans son ensemble.

PL 11518 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes

Entrée en matière : pas d'opposition

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11518 dans son ensemble:

Pour : 11 (2 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR ; 3 S)

Contre :

Abstentions : 1 (1 Ve)

Le PL 11518 est adopté, dans son ensemble.

PL 11519 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 5 350 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire

Un commissaire (PLR) indique qu'un amendement PLR propose d'attribuer à ce projet de loi un montant 4'650'000.-, pris sur le crédit de l'OBA. Il estime qu'il s'agit du minimum vital pour que le Pouvoir judiciaire puisse mener à bien ses investissements.

Une commissaire (S) observe que tous les services sont frustrés de la même manière. Elle considère qu'il ne convient donc pas de privilégier le PJ, raison pour laquelle le PS va refuser l'amendement PLR.

Un commissaire (PLR) indique que la construction d'un nouveau palais de justice n'est pas prévu pour demain ; il relève en outre que le taux d'absentéisme est plus élevé qu'ailleurs et considère donc qu'il est nécessaire de permettre au PJ d'avoir les outils informatiques minimums nécessaires pour fonctionner. Il ajoute que cela va être, selon lui, également utile au Grand Conseil, pour des questions de statistiques.

Un commissaire (MCG) indique que le MCG a certaines hésitations car il reconnaît que le PJ a besoin d'outils pour fonctionner, mais il souligne que 8 millions sont partis en fumée pour un nouveau palais de justice qui ne verra pas le jour. Il indique que le MCG va donc s'abstenir.

Un commissaire (UDC) indique que l'UDC se dit emprunté par cet amendement car ce dernier prévoit de couper dans l'OBA. Il indique avoir été convaincu par l'audition de M. Jornot mais il considère toutefois que l'on ne peut pas couper dans le crédit de l'OBA pour attribuer de l'argent à un autre PL. Il indique donc que l'UDC s'abstiendra également.

Un commissaire (PLR) indique ne pas être convaincu non plus par la coupe dans l'OBA. Il explique que c'est la raison pour laquelle il entend couper dans l'enveloppe « transformations » prévue par l'OBA et non dans les rénovations. Il ajoute que le droit fédéral complexifie de plus en plus les procédures et en fait subir les conséquences aux cantons et donc aux justiciables. Il se dit convaincu, si cet amendement n'est pas adopté, qu'il faudra revenir par la suite avec des crédits d'investissement pour le budget 2016 et 2017. Il estime que ce que demande M. Jornot constitue le minimum vital pour le PJ et qu'il convient de soutenir la justice, qui a toujours été, selon lui, le parent pauvre du canton.

Un commissaire (MCG) estime qu'il conviendrait de suivre l'exemple du préposé à la protection des données, qui a réussi à faire un bon travail avec un budget divisé par deux. En outre, il considère que l'absentéisme provient peut-être de l'organisation du service.

Un commissaire (PLR) rejoint ces propos quant aux félicitations à donner au préposé à la protection des données, mais il estime que l'on ne peut toutefois pas comparer cela avec le PJ. En outre, il indique que des décisions fédérales influent sur la somme de travail à effectuer par le PJ et qu'il est nécessaire de réduire grandement les délais d'attente des justiciables.

Un commissaire (PLR) se dit d'accord de discuter prochainement l'organisation et le personnel du PJ ; il relève cependant que l'on parle ici de moyens informatiques nécessaires au fonctionnement du PJ.

Un commissaire (UDC) se demande pourquoi le PLR ne coupe pas dans la DGSI.

Un commissaire (PLR) lui répond que ce service se trouve aussi au minimum vital.

Un commissaire (S) considère que le gros problème est la détention préventive. Il observe que des personnes incarcérées passent beaucoup trop de temps à attendre leur jugement. Il répète qu'il n'est en revanche pas en accord avec le fait de couper dans un crédit pour en ajouter dans un autre.

Un commissaire (UDC) propose de suspendre le PL et de voter les autres. Il observe que l'on a actuellement 645'000.- en suspens. Il estime que l'on pourrait éventuellement attribuer la somme totale des économies faites sur les autres projets de loi au PJ.

Un commissaire (Ve) demande également une suspension de la séance entre le deuxième et le troisième débat.

Un commissaire (PLR) se dit contre le fait de repousser les projets de loi. Il estime que cela constitue simplement une perte de temps.

Une commissaire (S) estime qu'il conviendrait de continuer jusqu'à la fin du deuxième débat. Elle propose de suspendre le troisième débat, en attendant de voir s'il y a du solde disponible pour l'attribuer au PL11518.

Amendement PLR :

Pour : 7 (4 PLR ; 1PDC ; 1 Ve ; 1 EAG)

Contre : 2 (2 S)

Abstentions : 6 (3 MCG ; 2 UDC ; 1 S)

L'amendement est adopté.

Titre amendé : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de **10 000 000 F**, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire

Pour : 7 (4 PLR ; 1PDC ; 1 Ve ; 1 EAG)

Contre : 2 (2 S)

Abstentions : 6 (3 MCG ; 2 UDC ; 1 S)

Le titre amendé est accepté.

Un commissaire (MCG) veut s'assurer que le PLR désire prendre ces 4,65 millions sur le crédit destiné à l'OBA.

Un commissaire (PLR) souligne qu'il s'agit de crédits de renouvellement et que cela n'empêche donc pas les services de revenir après coup avec des crédits d'investissements.

Un commissaire (MCG) indique que le MCG n'est pas favorable à ce que l'on enlève de l'argent à l'OBA ; il indique en revanche être favorable à l'ajout de cette somme pour le PJ, si elle est prise dans une autre rubrique.

Un commissaire (PLR) observe que l'on pourrait enlever la somme à la DGSJ, mais il souligne qu'il est peut-être plus compliqué de faire voter ensuite un crédit supplémentaire pour la DGSJ que pour l'OBA.

Amendement PLR à l'art.1 :

Pour : 7 (4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve ; 1 EAG)

Contre : 2 (2 S)

Abstentions : 6 (3 MCG ; 2 UDC ; 1 S)

L'amendement à l'art. 1 est adopté

Art.1 amendé : Un crédit de renouvellement de **10 000 000 F** (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire.

Pour : 7 (4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve ; 1 EAG)

Contre : -

Abstentions : 8 (3 MCG ; 2 UDC ; 3 S)

L'art. 1 amendé est accepté.

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11519 :

Pour : 7 (4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve ; 1 EAG)

Contre : -

Abstentions : 8 (3 MCG ; 3 S ; 2 UDC)

Le PL 11519 est adopté ainsi amendé, dans son ensemble.

PL 11520 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat

Un commissaire (PLR) indique que l'idée du PLR est de retrancher 12 millions au PL11520. Ce sera au Conseil d'Etat de planifier cette diminution en fonction des montants à disposition mais relève toutefois que si le Conseil d'Etat n'arrive pas à s'organiser de cette manière, le département pourra toujours revenir avec un crédit d'investissement, auquel le PLR fera bon accueil.

Un commissaire (EAG) indique avoir compris que le Conseil d'Etat, au cours des quatre dernières années, n'a pas entretenu le patrimoine de l'Etat, même s'il en avait les possibilités financières. Il estime que l'on demande, avec ce crédit, d'entériner cette politique, ce qu'il n'accepte pas. Il ajoute que les montants à voter pour l'OBA sont dérisoires, ne permettent pas d'entretenir le patrimoine de l'Etat et que cela va se répercuter sur les collectivités publiques dans les années à venir. Il propose de couper ailleurs que dans le patrimoine et demande d'augmenter le crédit de l'OBA de 400 millions, soit de le porter à un total de 800 millions.

Un commissaire (MCG) indique que son parti peut difficilement suivre l'amendement du PLR car ce dernier vise à réduire la somme consacrée à des travaux importants. Il souligne par ailleurs qu'il comprend le point de vue du commissaire (EAG), mais que le MCG ne le suivra pas car il considère son amendement jusqu'au-boutiste. Il est, d'une manière générale, dangereux de vouloir économiser sur la rénovation et il vaut mieux être plus sélectif sur les nouveaux projets. Le fait de ne pas entretenir ce que l'on possède déjà est un très mauvais calcul. Il relève en outre qu'il a été démontré qu'il fallait consacrer au moins 340 millions à la rénovation de l'ensemble du patrimoine des bâtiments scolaires de l'Etat de Genève et estime que cela doit être la priorité.

Un commissaire (PLR) salue la proposition du commissaire (EAG) mais indique que le PLR ne peut toutefois entrer en matière sur cet amendement, compte tenu de la conjoncture actuelle. Il précise par ailleurs que l'amendement PLR ne vise pas les rénovations mais seulement les transformations. Il répète que le PLR entrera en matière, au cas où le Conseil d'Etat décide par la suite de proposer un crédit d'investissement pour l'OBA.

Une commissaire (S) comprend que cela ne touche que la transformation mais elle souligne que cette coupe touche en revanche des transformations liées à l'enseignement.

Un commissaire (UDC) annonce que le groupe UDC propose un amendement prévoyant que les montants économisés sur le PL 11510 et PL 11512 (745'000.-) soient affectés à l'OBA.

Un commissaire (MCG) observe que les crédits de renouvellement représentent environ un quart de l'investissement pour l'année prochaine (28%). Il relève que le crédit de l'OBA se chiffre à environ 80 millions par année et qu'il concerne tous les départements, dont le PJ et le DIP. Il indique que le MCG soutiendra donc l'amendement UDC.

Un commissaire (EAG) considère qu'il y a eu une série de décisions prises au cours de ces dix dernières années qui ont obligé l'Etat à se remettre à niveau afin de pouvoir continuer d'utiliser les bâtiments publics. Les transformations font intrinsèquement partie des rénovations et l'on ne peut donc pas couper à ce niveau. Il ne sert à rien de transférer quelques centaines de milliers de francs pour l'OBA. Le commissaire (EAG) désire que l'on soit cohérent, et ajoute qu'il conviendrait de consacrer au moins 2 à 2,5% de la valeur du patrimoine à l'entretien de ce dernier, alors que l'on ne se trouve actuellement qu'à 0,5%. Il y a un problème de fond car l'on a vidé les caisses auparavant, raison pour laquelle il propose de doubler la somme consacrée à

l'OBA, considérant qu'à terme certains employés de l'Etat n'auront plus la possibilité de travailler dans les bâtiments publics.

Un commissaire (PLR) explique que l'amendement PLR ne vise pas à supprimer ce qui est essentiel pour le bon fonctionnement de l'administration, indique comprendre les arguments du commissaire (EAG) mais il estime qu'il convient d'être raisonnable. Il ajoute qu'il conviendrait de passer des dizaines d'heures de travail pour pouvoir vraiment se pencher en détails sur chaque projet de loi mais observe que cela n'a pas été possible. Il précise enfin que l'on parle seulement de rénovations de moins de 10 millions et de moins de 12 millions pour les bâtiments scolaires, et non de projets plus ambitieux.

Un commissaire (S) considère que la proposition du commissaire (EAG) est intéressante mais il estime que, si l'on doublait le crédit de renouvellement de l'OBA, il faudrait engager massivement du personnel.

Un commissaire (EAG) estime que c'est faux.

Entrée en matière : pas d'opposition

Amendement de Un commissaire (EAG) proposant un crédit de renouvellement de 800'000'000.- :

Pour : 1 (1 EAG)

Contre : 7 (2 UDC ; 4 PLR ; 1 PDC)

Abstentions : 7 (3 MCG ; 1 Ve ; 3S)

L'amendement est refusé.

Amendement UDC proposant un crédit de renouvellement de 400'745'000.- :

Pour : 5 (3 MCG ; 2 UDC)

Contre : 9 (4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve ; 3S)

Abstentions : 1 (1 EAG)

L'amendement est refusé.

Amendement PLR proposant un crédit de renouvellement de 388'000'000.- :

Pour : 6 (4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve)

Contre 9 (3 MCG ; 2 UDC ; 3 S ; 1 EAG)

Abstentions : -

L'amendement est refusé.

Titre initial :

Pour : 8 (3 MCG ; 2 UDC ; 3 S)

Contre : 1 (1 EAG)

Abstentions : 6 (4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve)

Le titre initial est adopté.

Un commissaire (EAG) maintient son amendement pour l'article 1.

Art.1 amendé selon l'amendement de Un commissaire (EAG) : Un crédit de renouvellement de **800'000'000 F** (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat.

Pour : 1 (1 EAG)

Contre : 7 (2 UDC ; 4 PLR ; 1 PDC)

Abstentions : 7 (3 MCG ; 1V ; 3S)

L'amendement est refusé.

Art. 1 initial :

Pour : 8 (3 MCG ; 2 UDC ; 3 S)

Contre : 1 (1 EAG)

Abstentions : 6 (4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve)

L'art. 1 est adopté.

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11520 dans son ensemble :

Pour : 9 (3 MCG ; 2 UDC ; 1 Ve ; 3 S)

Contre : 1 (1 EAG)

Abstentions : 5 (4 PLR ; 1 PDC)

Le PL11520 est adopté, dans son ensemble.

PL 11521 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat

Un commissaire (MCG) indique que son parti propose un amendement visant à enlever la somme ajoutée pour le pouvoir judiciaire et donc de réduire le crédit à 148'700'000.-. Il estime que l'on dépense des sommes considérables dans l'informatique et que les montants sont surévalués. Il est temps de réduire la voilure de l'Etat, l'on observe que les dépenses informatiques sont externalisées et donc que l'on peut intervenir dans ce domaine.

Un commissaire (PLR) indique que son parti ne veut pas reprendre ce qui a été discuté avec M. Favre et rappelle que la voilure a déjà été considérablement réduite (- 44%). Il estime que ce n'est pas le rôle de la commission des travaux de réduire encore plus cette voilure.

Un commissaire (UDC) observe que, depuis l'arrivée de M. Favre au département, il y a eu un changement au niveau de l'organisation. Il considère que les arguments MCG sont justes mais il estime toutefois qu'il convient de se contenter de la baisse de 44 %.

Un commissaire (MCG) estime que la diminution de 44 % est faite à partir de la demande du département. Il reconnaît la compétence de M. Favre, mais il considère néanmoins qu'il convient de limiter encore plus la voilure dans le domaine informatique.

M. Rosset souligne que la diminution de 44 % est en lien avec le précédent crédit de renouvellement et non avec la demande du département.

Un commissaire (PLR) rappelle que l'on avait déjà évoqué les questions liées aux seuils de matérialité. Il relève que la seule réponse du Conseil d'Etat était que la limite des 10 millions décidée pour les crédits de la DGSI provient de la volonté de fixer la même limite que pour l'OBA. Il se demande si l'on ne pourrait pas diminuer le montant du crédit de renouvellement, tout en diminuant la limite du seuil de matérialité.

M. Rosset indique que, s'il était admis de baisser le seuil de matérialité, il pourrait s'avérer que le crédit de renouvellement diminue et que des crédits d'ouvrage soient alors déposés devant la commission. Il estime qu'il est toutefois délicat de répondre en détails à cette éventualité.

Amendement MCG amenant le crédit à 148'700'000.- :

Pour : 4 (3 MCG ; 1 EAG)

Contre : 9 (1 UDC ; 4 PLR ; 1 Ve ; 3 S)

Abstentions : 1 (1 UDC)

L'amendement est refusé.

Titre initial et préambule :

Pour : 11 (2 UDC ; 4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve ; 3 S)

Contre : 4 (3 MCG ; 1 EAG)

Abstentions : -

Le titre et le préambule sont acceptés.

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11521 dans son ensemble :

Pour : 11 (2 UDC ; 4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve ; 3 S)

Contre : 4 (1 EAG ; 3 MCG)

Abstentions : -

Le PL 11521 est adopté, dans son ensemble .

PL 11522 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 112 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil

Un commissaire (Ve) indique que les Verts sont déçus de ce qui est prévu dans ce crédit pour les investissements vélos. Il rappelle que le projet de loi découlant de l'IN 144 prévoit 20 millions pour la mobilité douce et souligne qu'il faut respecter la volonté populaire. Il observe en revanche qu'il ne faudrait non pas 20 millions, mais selon lui au moins 80 millions pour effectuer les aménagements nécessaires. Les Verts déposent un amendement visant à attribuer 5 millions de plus pour les pistes cyclables.

Un commissaire (MCG) indique, que son parti attend toujours une réponse par rapport aux éventuels surcoûts liés au revêtement phono-absorbant. Il ajoute que la commission n'a par ailleurs toujours pas reçu la liste des véhicules concernés par le PL 11522 et que le MCG refuse d'entrer en matière, tant qu'il ne reçoit pas cette liste.

Un commissaire (EAG) propose un amendement visant à augmenter la somme consacrée à l'entretien des ponts de 20 millions de francs.

Une commissaire (S) indique que le PS votera l'amendement proposé par les Verts, estimant que la répartition des investissements entre les routes et les pistes cyclables ne semble pas prendre en compte la loi votée en faveur de la mobilité douce.

Un commissaire (UDC) indique que l'UDC propose d'allouer les 745'000.- coupés précédemment au crédit global du génie civil.

Une commissaire (PLR) indique que le PLR désire boucler ces projets de loi dans le budget global proposé, sans le dépasser et propose donc de supprimer les 3,1 millions pour le renouvellement du patrimoine arboré, de décaler les 2 millions destinés à l'entretien du pont de Lancy, ainsi que les

600'000.- destinés à l'entretien du Pont sur la Rte suisse à Versoix, de l'année 2019 à l'année 2020. De plus, elle propose de décaler également le reprofilage des routes, afin de dégager la somme de 6,3 millions. Ceci pourrait compenser les 4'650'000.- attribués au PL11519 et enfin réaffecter le solde (7'350'000.-) au PL 11524 pour l'Université. Le propos est résumé par un amendement PLR qui demande donc de diminuer le total du crédit du génie civil de 12 millions et le situer à un montant total de 100'000'000.-.

Un commissaire (MCG) exprime que son parti manque de certaines informations et propose de geler le PL 11522 :

Pour : 3 (3 MCG)

Contre : 9 (4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve ; 3 S)

Abstentions : 2 (2 UDC)

Le gel est refusé.

Amendement des Verts amenant le crédit de renouvellement à une somme totale de 117'000'000.- :

Pour : 5 (1 Ve ; 3S ; 1 EAG)

Contre : 7 (3 MCG ; 2 UDC ; 2 PLR)

Abstentions : 3 (2 PLR ; 1 PDC)

L'amendement est refusé.

Un commissaire (Ve) propose un nouvel amendement visant à augmenter le crédit de renouvellement de 745'000.- (déduit antérieurement) et attribuer cette somme à des aménagements cyclables.

Amendement du commissaire (EAG) amenant le crédit de renouvellement à une somme totale de 132'000'000.- :

Pour : 5 (1 EAG ; 1 S ; 3 MCG)

Contre : 7 (2 UDC ; 4 PLR ; 1 PDC)

Abstentions : 3 (1Ve ; 2 S)

L'amendement est refusé.

Amendement UDC amenant le crédit de renouvellement à une somme totale de 112'745'000.- :

Pour : 5 (3 MCG ; 2 UDC)

Contre : 10 (1 Ve ; 4 PLR ; 1 PDC ; 3 S ; 1 EAG)

Abstentions : -

L'amendement est refusé.

Amendement n°2 des Verts amenant le crédit de renouvellement à une somme totale de 112'745'000.- (dont 745'000.- pour des pistes cyclables) :

Pour : 10 (4 PLR ; 1 Ve ; 3 S ; 1 EAG ; 1 PDC)

Contre : 4 (3 MCG ; 1 UDC)

Abstentions : 1 (1 UDC)

L'amendement est adopté.

Amendement PLR ramenant le crédit de renouvellement à un montant total de 100'745'000.- :

Pour : 9 (3 MCG ; 1 UDC ; 4 PLR ; 1PDC)

Contre : 4 (3 S ; 1 EAG)

Abstentions : 2 (1 UDC ; 1 Ve)

L'amendement est adopté.

Titre amendé : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de **100 745 000 F**, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil

Pour : 9 (3 MCG ; 1 UDC ; 4 PLR ; 1PDC)

Contre : 4 (3 S ; 1 EAG)

Abstentions : 2 (1 UDC ; 1 Ve)

Le titre ainsi amendé est adopté.

Amendement à l'Art. 1 :**Pour : 9 (3 MCG ; 1 UDC ; 4 PLR ; 1PDC)****Contre : 5 (3 S ; 1 EAG ; 1 Ve)****Abstentions : 1 (1 UDC)****L'amendement à l'article 1 est adopté.**

Art. 1 amendé : Un crédit de renouvellement de **100 745 000 F** (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil concernant les actifs du patrimoine administratif existant du domaine public cantonal.

Pour : 9 (3 MCG ; 1 UDC ; 4 PLR ; 1PDC)**Contre : 5 (3 S ; 1 EAG ; 1 Ve)****Abstentions : 1 (1 UDC)****L'art. 1 ainsi amendé est adopté.****Art. 2 : pas d'opposition, adopté****Art. 3 : pas d'opposition, adopté****Art. 4 : pas d'opposition, adopté****Art. 5 : pas d'opposition, adopté****Art.6 : pas d'opposition, adopté**

Un commissaire (MCG) demande à nouveau le gel du PL.

Un commissaire (EAG) lui indique que le prix du m² de phono-absorbant est aujourd'hui au même prix que le revêtement normal, alors qu'il était à 6 francs de plus il y a deux ans et 26 francs de plus il y a trois ans.

Un commissaire (MCG) remercie le commissaire (EAG) pour ces précisions, mais rappelle toutefois que le MCG n'a pas reçu de réponse quant aux véhicules et maintient sa proposition de gel du PL.

Gel du PL11522 :

Pour : 3 (3 MCG)

Contre : 10 (1 UDC ; 4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve ; 3 S)

Abstentions : 1 (1 UDC)

Le gel est refusé.

Le Président soumet au vote le PL 11522 dans son entier:

Pour : 9 (3 MCG ; 4 PLR ; 1PDC ; 1 UDC)

Contre : 5 (1 EAG ; 3 S ; 1 Ve)

Abstentions : 1 (1 UDC)

Le PL 11522 est adopté ainsi amendé, dans son entier.

PL 11523 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 15 300 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève

Entrée en matière : pas d'opposition

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11523 dans son entier :

Pour : 14 (3 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR ; 1 PDC ; 3 S ; 1 EAG)

Contre : -

Abstentions : 1 (1 Ve)

Le PL11523 est adopté, dans son entier.

PL 11524 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 52 600 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève

Entrée en matière : pas d'opposition

Un commissaire (PLR) indique que son parti propose un amendement visant à rajouter 7'350'000.- (provenant du PL 11522) au crédit de renouvellement destiné à l'Université.

Amendement PLR amenant le crédit de renouvellement à une somme totale de 59'950'000.- :

Pour : 9 (3 MCG ; 4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve)

Contre : 4 (3 S ; 1 EAG)

Abstentions : 2 (2 UDC)

L'Amendement du PLR est adopté.

Titre amendé : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 59 950 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève

Pour : 9 (3 MCG ; 4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve)

Contre : 4 (3 S ; 1 EAG)

Abstentions : 2 (2 UDC)

Le titre amendé est adopté.

Amendement à l'art. 1 :**Pour : 9 (3 MCG ; 4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve)****Contre : 4 (3 S ; 1 EAG)****Abstentions : 2 (2 UDC)****L'amendement à l'art. 1 est adopté.**

Une commissaire (S) indique qu'enlever l'arborisation d'une route et le fait d'arbitrer le projet de loi destiné au génie civil, au profit de l'Université, est un jeu dans lequel le PS ne souhaite pas entrer.

Un commissaire (EAG) estime qu'il est paradoxal que le Conseil d'Etat fasse des économies en proposant de réduire de 5 millions le budget d'exploitation de l'Université et que l'on revienne ensuite remettre la somme par la petite porte. Il dit souscrire à la proposition mais estime que la méthode d'arbitrage n'est pas correcte.

Un commissaire (PLR) considère que la commission doit au moins effectuer des petits arbitrages car il estime que cela permet de donner, dans une moindre mesure, l'avis de la commission. Il rappelle que le PLR souhaitait étudier plus longuement les projets de loi, mais qu'il a dû revenir sur cette volonté, compte tenu des impératifs temporels.

Un commissaire (MCG) considère qu'il s'agit de quelque chose de stratégique. Il estime que le fait de donner une enveloppe supplémentaire à l'Université est, d'une manière générale, tout à fait souhaitable. Il convient de faire des choix et que, dans ce cas, cela correspond, à un choix d'avenir.

Art. 1 amendé : Un crédit de renouvellement de **59 950 000 F** (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour des investissements de renouvellement de l'Université de Genève.

Pour : 9 (3 MCG ; 4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve)**Contre : 4 (3 S ; 1 EAG)****Abstentions : 2 (2 UDC)****L'art. 1 ainsi amendé est adopté.****Art. 2 : pas d'opposition, adopté**

Art. 3, al. 2 amendé : Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à **59 950 000 F**.

Pour : 9 (3 MCG ; 4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve)

Contre : 4 (3 S ; 1 EAG)

Abstentions : 2 (2 UDC)

L'Art. 3, al. 2 ainsi amendé est adopté.

Art. 3 (dans son ensemble) :

Pour : 9 (3 MCG ; 4PLR ; 1PDC ; 1Ve)

Contre : 4 (3 S ; 1 EAG)

Abstentions : 2 (2 UDC)

L'Art. 3 ainsi amendé est adopté.

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11524 dans son ensemble :

Pour : 9 (3 MCG ; 4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve)

Contre : 1 (1 EAG)

Abstentions : 5 (3 S ; 2 UDC)

Le PL 11524 est adopté ainsi amendé, dans son ensemble.

PL 11525 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 20 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, concernant la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes

Entrée en matière : pas d'opposition

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11525 dans son ensemble :

Le PL11525 est adopté à l'unanimité, dans son ensemble.
--

PL 11526 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 7 240 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général

Entrée en matière : pas d'opposition

Une commissaire (S) relève que lors de la présentation de ce projet de loi, elle avait demandé s'il y avait un projet de rénovation prévu pour le bâtiment des Tattes. Entre-temps un incendie a eu lieu dans ce centre et qu'il a fait une victime. Elle considère que les bâtiments étaient déjà délabrés auparavant. Même s'il y a une assurance contre l'incendie ce serait l'occasion de faire des travaux un peu plus importants. Le PS propose donc un amendement

augmentant le crédit de renouvellement du PL 11526 d'un million pour la rénovation du centre des Tattes.

Un commissaire (UDC) demande si le PS veut compenser cette somme dans le PL 11527.

Une commissaire (S) indique qu'il s'agit d'un amendement en plus, sans compensation, compte tenu des événements récents.

M. Rosset indique que les bâtiments font partie du patrimoine de l'Etat et que l'amendement aurait dû être proposé pour le projet de loi lié à l'OBA et non dans le cadre du PL 11526.

Une commissaire (S) indique qu'elle reviendra, dans ce cas, avec un objet en plénière.

Un commissaire (MCG) désire savoir si l'Etat est couvert en assurance.

Un commissaire (EAG) indique qu'il s'agit d'une obligation pour les collectivités publiques.

Un commissaire (MCG) ne comprend donc pas pourquoi l'on propose un million de plus.

Un commissaire (EAG) indique qu'il s'agirait d'un vote pour créer une plus-value pour ce bâtiment, au-delà des réparations liées au sinistre.

Un commissaire (MCG) estime qu'il conviendrait d'avoir plus de détails sur les besoins réels du centre des Tattes, avant de décider de lui octroyer un million.

Une commissaire (S) indique qu'elle reviendra en plénière avec un amendement similaire et qu'elle retire donc cet amendement.

Entrée en matière : pas d'opposition

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11526 :

Le PL 11526 est adopté à l'unanimité, dans son ensemble.

PL 11527 - Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 8 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile

Entrée en matière : pas d'opposition

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Art. 3 : pas d'opposition, adopté

Art. 4 : pas d'opposition, adopté

Art. 5 : pas d'opposition, adopté

Art.6 : pas d'opposition, adopté

Le Président soumet au vote le PL 11527 :

Le PL 11527 est adopté à l'unanimité, dans son ensemble.

Conclusion

Il est tout d'abord important de relever que l'entrée en vigueur de la nouvelle LGAF et la modification de la LRGC ont modifié les compétences en matière d'examen d'objets portant sur des investissements, ces derniers ayant été attribués à la Commission des travaux. C'est donc la première fois que la Commission des travaux est saisie du vote de ce genre de crédit.

Les dix-huit projets de lois concernent des crédits de renouvellement pour la période 2015-2019. Ils sont regroupés sous la forme d'un train pluriannuel 2015-2019 qui est la 3^e génération de ce type de crédit d'investissement. Ce nouveau train succède à l'actuel (2011-2014) qui lui-même avait pris le relais du train de la période précédente (2008-2010). Ces projets de lois permettront à l'Etat de Genève de maintenir à niveau la valeur et le potentiel des services de son patrimoine administratif en prolongeant la durée d'utilisation des actifs existants.

Si des débats de qualité ont été tenus, dans une atmosphère extrêmement positive, la commission déplore toutefois le manque de temps qui lui a été imparti pour étudier l'ensemble de ces projets de lois. Les auditions qu'elle a pu tenir ont été appréciées mais il aurait fallu pouvoir en mener bien davantage pour appréhender au mieux les besoins des départements et des entités subventionnées. Il reste cependant intéressant de relever que les débats ont tout de même été plus approfondis que ceux relatifs aux précédents crédits de renouvellement.

De façon générale, la Commission des travaux aurait souhaité allouer des crédits supérieurs aux 901 millions de francs prévus sur la période 2015-2019 pour ce train de crédits. Cependant, compte tenu des contraintes financières et du spectre du frein à l'endettement, la commission a considéré qu'il ne fallait ni augmenter ni diminuer l'enveloppe qui a été proposée, ne voulant prendre le risque, dans le cas d'une réduction de l'enveloppe, de lourdement dégrader le patrimoine nécessaire aux activités de l'Etat, ce qui générerait fatalement un coût supplémentaire dans les années à venir.

Si l'enveloppe de ce train pluriannuel a été réduite d'environ 28% en moyenne par rapport à la précédente période, les auditions de l'Université et du Pouvoir judiciaire ont particulièrement frappé la commission de par la différence entre leurs demandes et ce qui a été proposé dans les projets de lois ad hoc. C'est la raison pour laquelle ces deux projets de lois ont été amendés afin de doter respectivement ces deux entités de 7,35 et 4,65 millions de francs supplémentaires.

Soucieuse de respecter l'enveloppe globale de 901 millions de francs, la commission a dû arbitrer et négocier afin d'obtenir un consensus en vue de

compenser ces augmentations. Cela s'est matérialisé par la proposition et l'adoption d'amendements à trois autres projets de lois. Dans un premier temps, celui du département présidentiel pour une soustraction de 0,12 million ; puis celui du DIP, pour une diminution du crédit de 0,625 million ; et enfin, celui de la direction générale du génie civil qui se voit principalement décaler certains investissements, pour un montant de 11,255 millions.

Ce rapport est le juste reflet des travaux d'examen des dix-huit projets de lois. Il ne faut donc que souhaiter qu'un large consensus soit trouvé en plénière afin d'adopter ce train de crédits de renouvellement, dans son enveloppe de 901 millions et sous la forme que la commission a voulu lui donner.

La commission vous invite donc, Mesdames et Messieurs les députés, en conclusion de ce long exercice, à adopter ce train de projets de lois dans son ensemble et tel qu'issu des travaux.

Annexes

1. « Le crédit de renouvellement 2015-2019 » Département des Finances. Office des bâtiments. Présentation à la commission des travaux du 3 juin 2014 ;
2. « Crédits de renouvellement 2015-2019 (PL 11510 à 11527) » Département des Finances. Direction générale des finances de l'Etat. Présentation à la commission des travaux du 14 octobre 2014 ;
3. « Note de service. Garde meuble, questions de la commission des finances » Département de la sécurité et de l'économie. Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires. 27 octobre 2014 ;
4. « Note à la commission des travaux. Crédits de renouvellement 2015-2019. Réponses des départements concernés ». Département des finances. DGFE . 28 octobre 2014 ; Annexe 1 : « Historique des crédits de renouvellement 2008-2019 (à périmètre identique) ».
5. « Note à la commission des travaux. Crédits de renouvellement 2015-2019. Complément de réponses du département de l'instruction publique, de la culture et du sport ». DGFE . 30 octobre 2014 ; Annexe 1 « Budget 1^{ère} étape Art&Tram » : Annexe 2 « Historique des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissements du fonds d'art contemporain de 2009 à 2013 et prévisions 2014 » ;

6. « Note à la commission des travaux. Crédits de renouvellement 2015-2019. Réponses des départements concernés ». DGFE. 4 novembre 2014 ;
7. « Investissements urgents nécessaires dans la salle du Grand Conseil en 2015 » Grand Conseil. Secrétariat général. 6.11.2014 ;
8. Courrier de réponse du DIP aux questions de la commission des travaux. 6 novembre 2014
9. Courrier de réponse du rectorat aux questions de la commission des travaux. 10 novembre 2014
10. « Projet de loi 11519 : divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire de 2019 à 2019 » Présentation du pouvoir judiciaire à la commission des travaux du 11 novembre 2014 ;
11. « Crédit de renouvellement 2015-2019 relatif aux systèmes d'information et de communication » Département de la sécurité et de l'économie. Direction générale des systèmes d'information. Présentation à la commission des travaux du 11 novembre 2014 ;
12. Email de Monsieur Sandro Simioni, OBA, DRT en réponse aux questions de la commission des travaux. 12 novembre 2014 ;
13. « PL 11522. Crédit de renouvellement 2015-2019 de la DGGC ». DETA. Direction Générale du Génie civil. Présentation à la commission des travaux du 15.11.2014 ;
14. « Règlement sur la planification et la gestion financière des investissements » Département des finances. Direction générale des finances de l'Etat. Présentation à la commission des travaux du 18 novembre 2014 ;
15. « Note à la commission des travaux. Crédits de renouvellement 2015-2019. Réponses des départements concernés. DGFE. 25 novembre 2014 ;
16. « Répartition des travaux de l'enveloppe Transformation du CR2015-2019 ». Liste indicative. Novembre 2014 ;
17. « Eléments chiffrés sur la consommation de papier dans les départements en 2014 (chiffres de janvier à septembre 2014).

Projet de loi (11510)

ouvrant un crédit de renouvellement de 374 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 374 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département présidentiel.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département présidentiel, dès 2015, sous la politique publique O – Autorités et gouvernance.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11511)

ouvrant un crédit de renouvellement de 2 500 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 2 500 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département des finances.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des finances, dès 2015, sous les politiques publiques H – Sécurité et population, M – Finances et impôts, O - Autorités et gouvernance et P – Activités de support et prestations de moyens.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11512)

ouvrant un crédit de renouvellement de 36 319 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 36 319 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, dès 2015, sous les politiques publiques A – Formation, N – Culture, sport et loisirs et P – Etats-majors et prestations de moyens.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11513)

ouvrant un crédit de renouvellement de 20 742 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 20 742 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de la sécurité et de l'économie, dès 2015, sous les politiques publiques H – Sécurité et population, L – Economie, et P – Etats-majors et prestations de moyen.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Les subventions attendues dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 650 000 F.

² Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 820 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11514)

ouvrant un crédit de renouvellement de 5 156 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 5 156 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, dès 2015, sous les politiques publiques G – Aménagement et logement, P – Etats-majors et prestations de moyens, et Q – Energie.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Les subventions attendues de la Confédération dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 325 000 F.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11515)

ouvrant un crédit de renouvellement de 51 504 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 51 504 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, dès 2015, sous les politiques publiques F – Environnement, H – Sécurité et population, J – Mobilité, et P – Etats-majors et prestations de moyens.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11516)

ouvrant un crédit de renouvellement de 7 477 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 7 477 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, dès 2015, sous les politiques publiques : B – Emploi, C – Action sociale, E – Handicap, K – Santé, et P – Etats-majors et prestations de moyens.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Les subventions attendues dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 770 000 F.

² Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 3 277 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11517)

ouvrant un crédit de renouvellement de 1 800 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 1 800 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du Grand Conseil.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du Grand Conseil, dès 2015, sous la politique publique O – Autorités et gouvernance.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11518)

ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 115 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement de la Cour des comptes, dès 2015, sous la politique publique O – Autorités et gouvernance.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11519)

ouvrant un crédit de renouvellement de 10 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 10 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du pouvoir judiciaire, dès 2015, sous la politique publique I – Justice.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11520)

ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 400 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des finances, dès 2015, sous les politiques publiques A – Formation à Q – Energie.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Une subvention d'investissement de 2 000 000 F émanant de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Une subvention est accordée à des tiers dans le cadre de ce crédit de renouvellement, s'élevant à 8 000 000 F, notamment pour la construction ou la rénovation des bâtiments scolaires primaires, des aménagements extérieurs de l'éco-quartier de la Jonction, ainsi qu'une participation cantonale accordée à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la sécurisation des divers sites des organisations internationales.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11521)

ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 153 350 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement en matière de systèmes d'information et de communication.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement de la direction générale des systèmes d'information (DGSI), dès 2015, sous la politique publique P – Etats-majors et prestations de moyens.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

Aucune subvention d'investissement n'est attendue ni accordée dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11522)

ouvrant un crédit de renouvellement de 100 745 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Chapitre I

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 100 745 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil concernant les actifs du patrimoine administratif existant du domaine public cantonal.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture pour la direction générale du génie civil, dès 2015, sous la politique publique J – Mobilité.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11523)

ouvrant un crédit de renouvellement de 15 300 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 15 300 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, dès 2015, sous la politique publique A – Formation.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 15 300 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11524)

ouvrant un crédit de renouvellement de 59 950 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 59 950 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour des investissements de renouvellement de l'Université de Genève.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, dès 2015, sous la politique publique A – Formation.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 59 950 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11525)

ouvrant un crédit de renouvellement de 20 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, concernant la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 20 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, dès 2015, sous la politique publique F – Environnement.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 20 000 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

¹ Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt.

² Les charges financières en amortissement du crédit sont prises en charge par les taxes annuelles d'épuration perçues par les Services industriels de Genève auprès des propriétaires d'immeubles.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11526)

ouvrant un crédit de renouvellement de 7 240 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 7 240 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement de l'Hospice général.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, dès 2015, sous la politique publique C – Action sociale.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 7 240 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (11527)

ouvrant un crédit de renouvellement de 8 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (imad)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 8 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (imad).

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, dès 2015, sous la politique publique K – Santé.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

² Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 8 000 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Commission des travaux du 3 juin 2014

3. Le Crédit de renouvellement 2015-2019

M. Patrick ARMAINGAUD

M. Sandro SIMONI

M. Dominique ANKLIN



Département des finances
Office des bâtiments

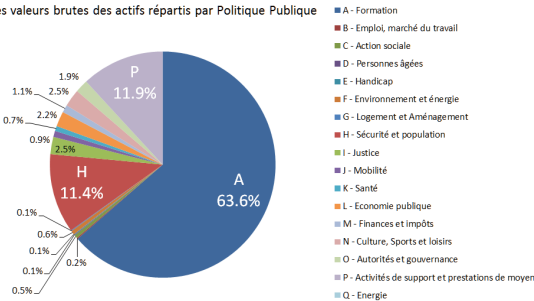
21/11/2014 - Page 1

3. Le Crédit de renouvellement 2015-2019

Rappel : le parc immobilier de l'Etat

- 800 sites - 1950 bâtiments - 1'630'000 m²
- Valeur brute : 6,8 milliards de francs (hors bât. HUG)

Ratio des valeurs brutes des actifs répartis par Politique Publique



Nouvelles règles pour le CR 2015-2019

- Insuffisance budgétaire identifiée en 2012 avec GE-Invest avait amené le DU à demander un audit à l'ICF sur le CP OBA 2011-14. Les conclusions de l'ICF, rendues en 2013, rejoignent celles de l'OBA
- Nouvelle méthodologie élaborée par l'OBA et validée par le CE (nov. 2013)

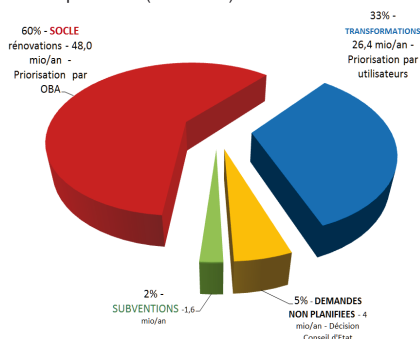
Cadre du nouveau concept CR OBA 2015-19

- Respect recommandations ICF
- Part allouée aux rénovations plus importante
- Grandes réalisations traitées en crédit d'ouvrage (seuil de 10 mios, ou 12 mios pour PP A)
- Limitation du budget alloué aux transformations

Structure du budget

Enveloppes cloisonnées

- Rénovations**
- Transformations**
- Demandes imprévues**
- Subventions** (écoles primaires, FIPOI)



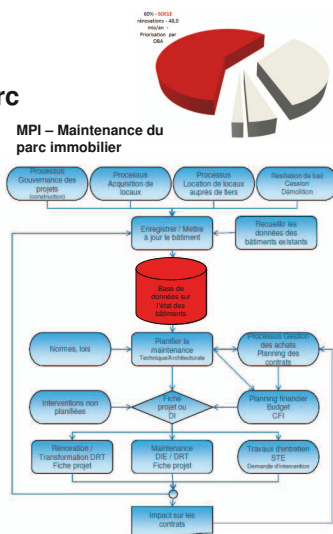
Département des finances
Office des bâtiments

21/11/2014 - Page 3

Enveloppe rénovations et stratégie de maintenance du parc

- Stratégie de rénovation** possible seulement avec **base de données** sur l'état de vétusté des bâtiments :
 - anticiper la maintenance du parc
 - élaborer le CR 2015-19
 - planifier les budgets sur le long terme
 - optimiser les interventions
- OBA a expertisé les bâtiments les plus vétustes ; entre décembre 2013 et mai 2014, 108 sites, **190 bâtiments**
- Valeur au bilan des édifices diagnostiqués = 3,8 milliards, soit **57 % du parc immobilier**
- Etablissement d'un classement des rénovations à réaliser, par priorité, opération **globale** (si moins de 10 mios) ou par **partie d'ouvrage**

MPI – Maintenance du parc immobilier



Département des finances
Office des bâtiments

21/11/2014 - Page 4

Etablissement d'une base de données sur l'état de vétusté des bâtiments

- 1^{ère} étape : expertises de 108 sites achevée, objectif de poursuivre avec 150 sites par an
- Utilisation d'un outil d'aide à la décision multicritère et d'une **méthode d'évaluation rapide** des coûts de travaux d'entretien et de rénovation **Stratus**
- Relevés et évaluations de la vétusté de **13 lots techniques - 120 critères**
- Processus participatif avec les directions de l'OBA
- Calcul des budgets année par année par la synthèse des montants estimés (investissement et exploitation)
- Corrélation possible des estimations avec estimatifs déjà réalisés par l'OBA
- Etablissement d'un classement des rénovations à réaliser, par priorité (en cours)**

Schéma du maintien de la valeur

Le graphique montre l'évolution de principe de la valeur sans les fluctuations du marché et par rapport à la substance du bâtiment.

① Maintien de la valeur (petite remise en état)

Après une utilisation de 10 à 15 ans (renouvellement des tapis, tapisseries, etc.)

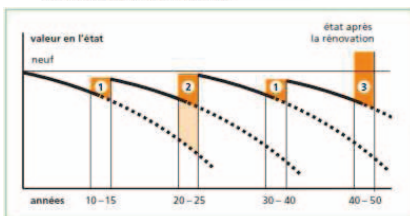
② Rénovation partielle (grande remise en état)

Après une utilisation de 20 à 25 ans (aménagement intérieur, bain/WC, cuisine, parties de l'enveloppe du bâtiment, installations du bâtiment, etc.)

③ Rénovation d'envergure

Après une utilisation de 40 à 50 ans, rénovation d'envergure: renouvellement de l'enveloppe du bâtiment, de la technique, des installations et de l'aménagement intérieur.

Après une rénovation d'envergure, la valeur actuelle du bâtiment peut se situer au-dessous ou au-dessus de sa valeur à neuf.

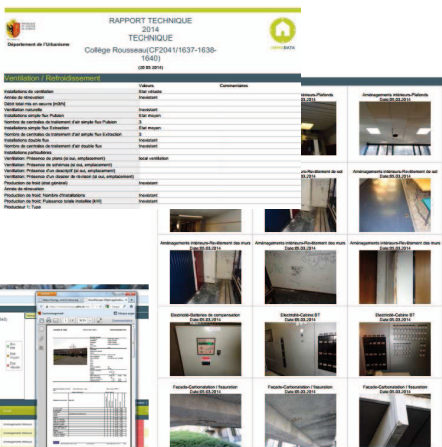


Département des finances
Office des bâtiments

21/11/2014 - Page 5

Résultats détaillés obtenus par bâtiment

- Rapport technique détaillé
- Photographies qui illustrent les différents niveaux d'état de dégradation par élément
- Constitue **une base de données patrimoniale qui permettra de suivre dans le temps les bâtiments** les équipements et leurs évolutions (entretien, rénovation et transformation)



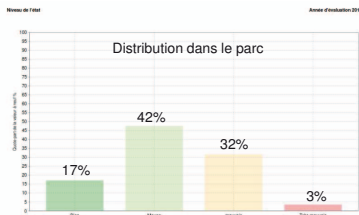
Département des finances
Office des bâtiments

21/11/2014 - Page 6

- Fiche de synthèse du bâtiment
- Classement du bâtiment dans le parc de l'OBA (nécessité d'agir)
- Calcul indicatif des coûts de travaux par lot et des durées de vie
- Fiche de décision sur type d'intervention : entretien – remplacement - rénovation
- Le scénario de bouquet de travaux : minimaliste - partie d'ouvrage - global
- Quel budget : CR ou PL crédit d'ouvrage
- La planification des dépenses : court, moyen et long termes



- La vétusté moyenne du parc est de **0,73**, soit en **état moyen** (indice pondéré à la valeur des bâtiments)
- **17 %** sont en bon état : 0,85 à 1
- **42 %** sont dans un état moyen : 0,7 à 0,85
- **32 %** sont en mauvais état : 0,5 à 0,7
- **3 %** sont en très mauvais état : 0 à 0,5
- Pic de rénovations nécessaires les 3 premières années à hauteur de 750 millions => à étaler
- Budget nécessaire pour ces 108 sites : 2,03 milliards pour les 25 prochaines années

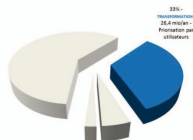


- Parc qui a été expertisé demande 2,03 milliards sur 25 prochaines années = 81 millions/an
- 81 mios/an pour valeur 3,8 milliards = **145 mios/an** pour valeur totale 6,8 milliards, soit **2,12 %**
- **Il faudrait investir 145 millions de F par an, pendant 25 ans, pour ramener l'indice de vétusté de 0,73 (état moyen) à 0,85 (bon état)**
- L'OBA pourra investir env. 61 millions par an (48+13) avec le CR 2015-19
- Ainsi qu'environ 10 à 20 millions avec des crédits d'ouvrages rénovations



Enveloppe transformations

- Grille de répartition : m2 par politique publique
- La grille de répartition par département est en cours d'élaboration
- Les départements et entités se voient attribuer un budget de transformations proportionnel à leur parc
- Ils ont la responsabilité de prioriser leurs demandes



Politiques publiques	Valeur brute du patrimoine		Par surfaces brutes des bâtiments		Montant le plus favorable entre les 2 méthodes	Répartition des valeurs au prorata des 26,4 millions
	Ratio	Valeur brute	Ratio	Valeur brute		
A - Formation	63.6%	16794050	57.9%	15288954	16794050	15'342'998
B - Emploi, marché du travail	0.2%	41393	0.7%	187308	187308	171'124
C - Action sociale	0.5%	123965	1.5%	386785	386785	353'365
D - Personnes âgées	0.1%	26149	0.1%	21295	26149	23'890
E - Handicap	0.1%	22432	0.0%	0	22432	20'494
F - Environnement et énergie	0.6%	150904	1.4%	358102	358102	327'161
G - Logement et Aménagement	0.1%	30836	0.0%	5950	30836	28'172
H - Sécurité et population	11.4%	3'000'908	12.5%	3'301'141	3'301'141	3'015'913
I - Justice	2.5%	650'791	3.1%	828'762	828'762	757'155
J - Mobilité	0.9%	230'599	0.2%	44'763	230'599	210'674
K - Santé	0.7%	188'893	0.9%	240'412	240'412	225'121
L - Economie publique	2.2%	569'544	0.3%	69'969	569'544	520'334
M - Finances et modes	1.1%	287'728	2.4%	644'931	644'931	589'207
N - Culture, Sports et loisirs	2.5%	657'673	1.8%	469'791	657'673	600'848
O - Autorités et gouvernance	1.9%	491'261	1.6%	425'463	491'261	448'814
P - Activités de support et	11.9%	3'132'415	15.6%	4'120'776	4'120'776	3'764'730
Q - Energie	0.0%	Pas de bâtiments	0.0%	Pas de bâtiments	Pas de bâtiments	Pas de bâtiments
Total général	100.00%	26'400'000	100.00%	26'400'000	26'400'000	26'400'000

Tableau mis à jour - juillet 2014



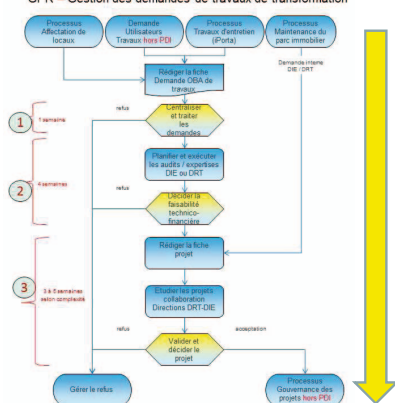
Département des finances
Office des bâtiments

21/11/2014 - Page 9

Gestion des demandes de travaux de transformation

- La responsabilité de piloter les études et travaux reste à l'OBA
- Nouveau processus de gestion des demandes depuis octobre 2013
- Réponses aux bénéficiaires coordonnées par un groupe de travail réunissant un membre de chaque service

GPR - Gestion des demandes de travaux de transformation



Département des finances
Office des bâtiments

21/11/2014 - Page 10

Commission des travaux

14 octobre 2014

Crédits de renouvellement 2015-2019 (PL 11510 à 11527)



Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat

Introduction

Les 18 projets de loi de crédits de renouvellement 2015-2019 :

sont individuellement soumis au vote du Grand-Conseil
bien que regroupés au sein d'un train pluriannuel

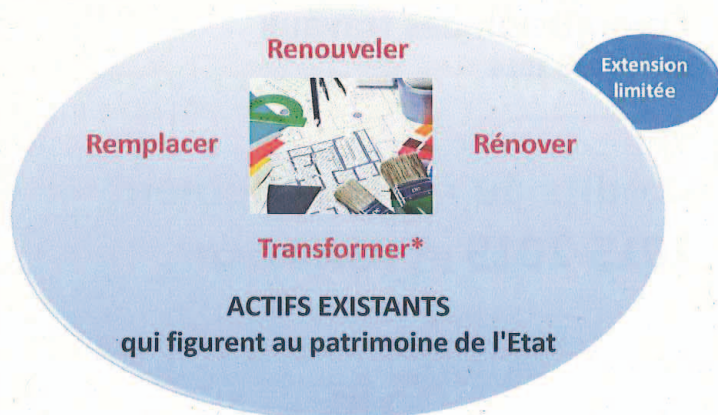
prennent les relais des actuels crédits de programme
2011-2014 (arrivant à échéance le 31.12.2014)

sont élaborés conformément à la LGAF et son
règlement d'application (D 1.05.06)



Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 2

Buts et champs d'application des crédits de renouvellement



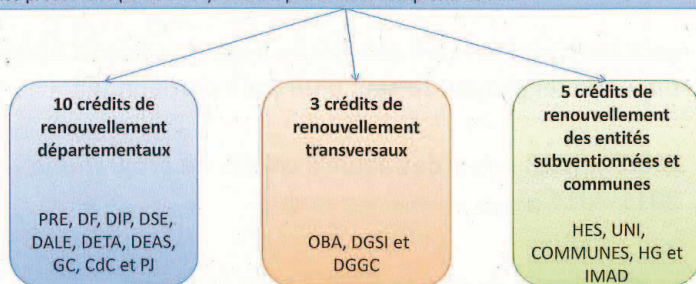
*sous certaines limites définies dans le règlement d'application



Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 3

Périmètre

Selon la LGAF (art. 39 al.2), la **période** couverte est de **5 ans**, soit un exercice de plus que les précédents (2011-2014). Le train pluriannuel comprend 18 PL :



Les crédits de renouvellement des **HUG** et des **cliniques de Montana** et **Joli-Mont** seront élaborés en 2015 pour une mise en œuvre sur la **période 2016-2019** (en conformité avec la loi sur les établissements médicaux). Ils **ne sont donc pas intégrés** au présent train pluriannuel.



Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 4

Règles de gestion

Seuls les crédits totaux et les subventions allouées dans le cadre des crédits de renouvellement sont déterminants :

		Crédit de renouvellement 2015 - 2019					
		2015	2016	2017	2018	2019	Cumul 5 ans
Présentation par politique publique et/ou nature	A						
	B						
	C						
	D						
	E						
	...						
	Q						
Total							

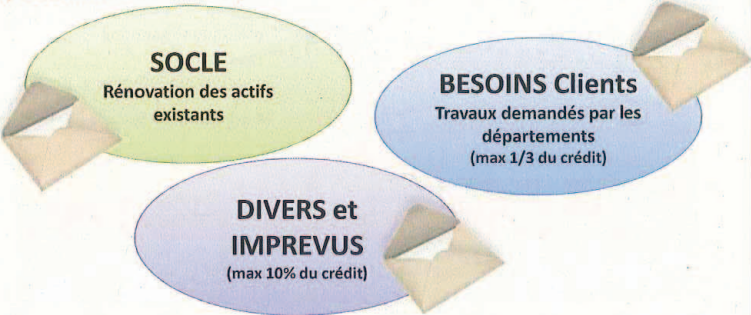
Répartition Indicative*

* = non contraignante

Crédit total contraignant

Structure des crédits de renouvellement transversaux

PL structuré sur la forme de 3 enveloppes minimum (recommandations ICF) :



Critères de délimitation – crédit de renouvellement / crédit d'ouvrage

- OBA : 10 millions par bâtiment (12 millions pour une école)
- DGSi : 10 millions par SIC
- DGGC : directive fixée par le CE

Historique sur les crédits de renouvellement 2011-2014

Le train de crédits de renouvellement 2011-2014 prévoyait
995 millions de francs d'investissements nets
(hors HUG et cliniques Joli-Mont et Montana).

En millions F	Crédit votés	2011	2012	2013	Prévisions 2014	TOTAL 2011-2014
Dépenses	996.4	247.0	276.3	201.1	190.9	915.4
Recettes	1.6	0.9	9.3	2.8	-0.1	12.9
investissements nets	994.8	246.1	267.0	198.4	191.0	902.4

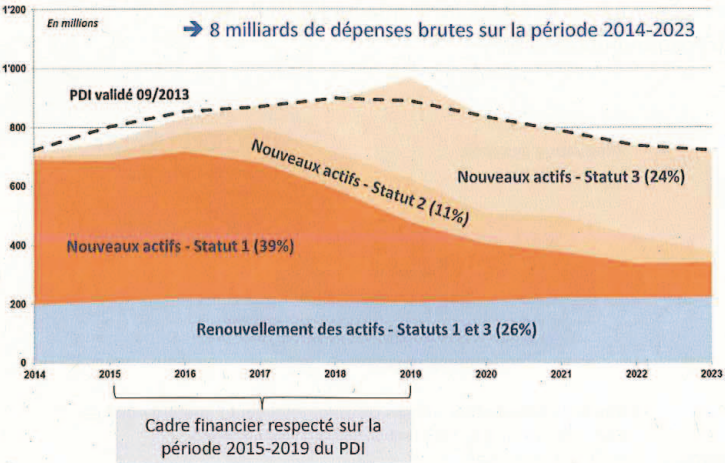
Au terme des 4 années couvertes par les
crédits de renouvellement 2011-2014*,
les dépenses seront
inférieures de 81 millions F, soit
8% des montants votés.

*Cette sous-consommation des crédits
octroyés s'explique essentiellement par la
volonté du Conseil d'Etat de stabiliser,
dès 2013, les investissements à un niveau
supportable pour les finances du Canton,
en limitant notamment les dépenses des
crédits de renouvellement.*

* Les crédits de renouvellement 2011-2014 s'achèvent à l'issue de l'exercice 2014. Il est cependant admis que les engagements fermes passés jusqu'à fin 2014 pourront être comptabilisés sur les six premiers mois de l'exercice 2015.



Cadre financier de référence : PDI 2014-2023



Composition du train pluriannuel 2015-2019

Le train pluriannuel est composé de 18 projets de loi :

N° PL	Entité	Dépenses	Recettes	NET
11510	Présidence	0.5		0.5
11511	Finances	2.5		2.5
11512	Instruction publique, culture et sport	36.9		36.9
11513	Sécurité et économie	20.7	0.7	20.1
11514	Aménagement, logement et énergie	5.2	0.3	4.8
11515	Environnement, transports et agriculture	51.5		51.5
11516	Emploi, affaires sociales et santé	7.5	0.8	6.7
11517	Grand Conseil	1.8		1.8
11518	Cour des comptes	0.1		0.1
11519	Pouvoir judiciaire	5.4		5.4
11520	Office des bâtiments	400.0	2.0	398.0
11521	Direction générale des systèmes d'information	153.4		153.4
11522	Direction générale du génie civil	112.0		112.0
11523	HES-SO	15.3		15.3
11524	Université	52.6		52.6
11525	Subvention réseau secodaire des communes	20.0		20.0
11526	Hospice général	7.2		7.2
11527	Institution genevoise de maintien à domicile	8.0		8.0
Total général		900.6	3.7	896.8

Dépenses = 901 mios

Recettes = 4 mios

Net = 897 mios

En millions de francs

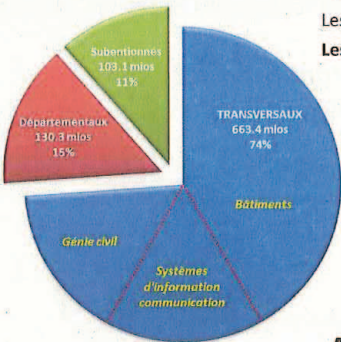


Répartition par entité

Les crédits de renouvellement transversaux (OBA, DGSi, DGGC) concentrent 74% des investissements nets.

Les crédits de renouvellement départementaux 15%.

Les subventions aux entités et aux communes 11%.

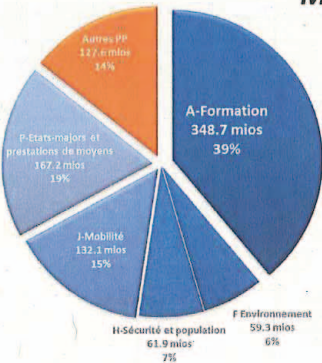


Montant total net : 897 millions



Répartition par politique publique

Montant Total net : 897 millions



5 politiques publiques

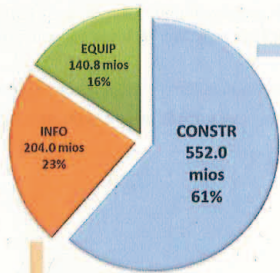
- Formation (A)
- Environnement (F)
- Sécurité (H)
- Mobilité (J)
- Prestations de moyens(P)

concentrent 86% des investissements nets.



Répartition par type d'investissement

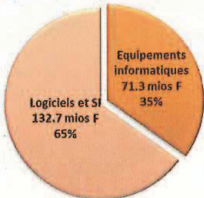
61 % des investissements nets 2015-2019
sont consacrées aux constructions
16 % concernent des équipements



Montant Total net :
897 millions

Les dépenses informatiques représentent
23 % des investissements nets

Les 2/3 concernent des logiciels et
systèmes d'information



Répartition annuelle

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Dépenses	181.3	190.1	181.6	174.9	172.6	900.6
Recettes	0.7	0.5	1.2	0.5	0.8	3.7
NET	180.6 20%	189.6 21%	180.4 20%	174.4 19%	171.8 19%	896.8

En millions de francs

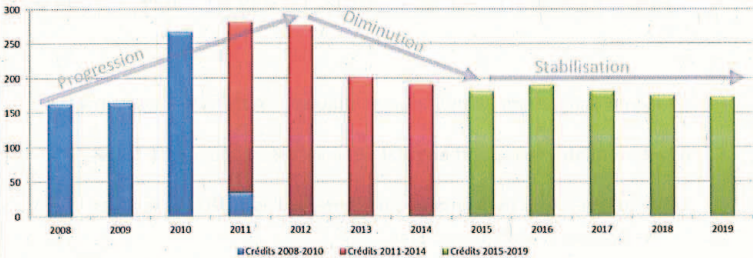
Sur les 5 années couverts par les crédits de renouvellement,
les investissements nets globaux se répartissent de manière uniforme,
soit 179 millions F ou 20% annuels en moyenne

Pour rappel, la répartition par tranche annuelle est indicative.
Seuls les crédits pluriannuels votés sont contraignants.



Comparaison avec l'historique

C'est la 3^{ème} génération des projet de loi de crédits de renouvellement



Diminution de l'enveloppe globale

A durée comparable,
les crédits de renouvellement pour la période 2015-2019
sont **en diminution de 28%** par rapport
aux crédits de la période précédente (2011-2014).

Deux raisons majeures :

- **délimitation stricte du périmètre** entre les crédits d'ouvrage et les crédits de renouvellement (les reconstructions ou rénovations excédant les seuils fixés doivent faire l'objet de crédits d'ouvrages spécifiques)
- **priorisation accrue des investissements** par le Conseil d'Etat lors de l'élaboration du plan décennal des investissements



PL 11510 – Département présidentiel (PRE)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	0.05	0.05	0.05	0.19	0.17	0.49

Concerne **uniquement la politique publique O** – Autorités et gouvernance

Montant faible par rapport au total des investissements nets (<0.5%)

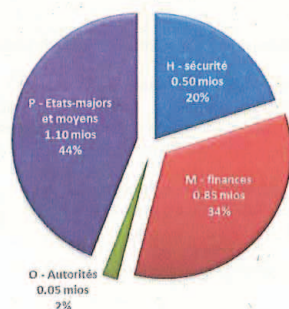
Remplacement des mobiliers et équipements des différents services

- Scanner des archives d'Etat
- Deux véhicules officiels du Conseil d'Etat



PL 11511 – Département des finances (DF)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	0.51	0.52	0.52	0.50	0.45	2.50



Montant faible par rapport au total des investissements nets (<0.5%)

Remplacement des mobiliers et équipements des différents services :

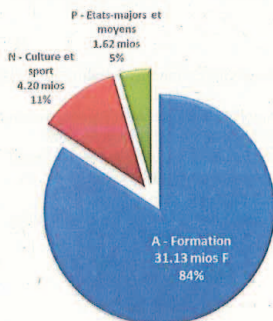
- offices des poursuites et faillites (PP H)
- l'administration fiscale cantonale (PP M)
- service d'audit interne (PP O)
- secrétariat général, direction générale des finances, office du personnel et office des bâtiments (PP P)

Machines et équipements spécifiques de la conciergerie de l'OBA (PP P)



PL 11512 – Instruction publique, culture et sport (DIP)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	8.16	8.46	7.13	5.66	7.54	36.94



4% du total net des crédits de renouvellement 2015-2019

84% des dépenses consacrées à la formation (PP A) : mobilier scolaire, équipements et logiciels pédagogiques, équipements audio-visuels des écoles

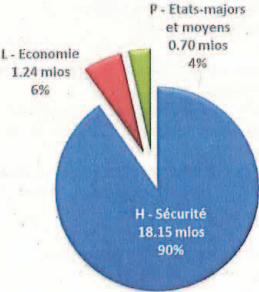
Œuvres mobiles et intégrées du fonds cantonal d'art contemporain (PP N)

Équipements et mobiliers de restauration scolaire (PP P)



PL 11513 – Sécurité et économie (DSE)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	5.19	4.61	3.86	3.35	3.74	20.74
recettes	0.00	0.00	0.65	0.00	0.00	0.65



2% du total net des crédits de renouvellement 2015-2019

90% des investissements nets concernent la sécurité / population (PP H) : équipements et véhicules de la police, de l'office cantonal de la détention et de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires

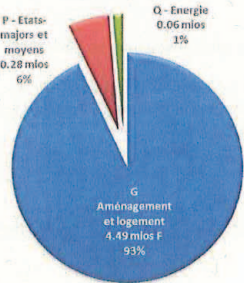
Mobiliers, équipements et véhicules du service du commerce et de l'OCIRT et subvention à la fondation Ecllosion (PP L)

Mobilier et équipements des services généraux (PP P)



PL 11514 – Aménagement, logement et énergie (DALE)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	1.32	1.12	0.88	0.88	0.96	5.16
recettes	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07	0.33



0.5% du total net des crédits de renouvellement 2015-2019

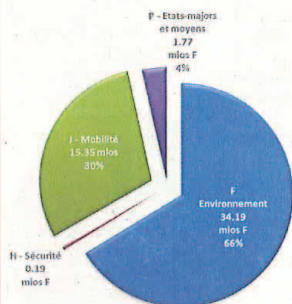
93% des investissements nets concernent l'aménagement et le logement (PP G) : acquisition et mise à jour de données pour la direction de la mensuration officielle et renouvellement d'équipements et de mobilier

Mobiliers et équipements des services généraux (PP P) et de l'office cantonal de l'énergie (PP Q)



PL 11515 – Environnement, transport et agriculture (DETA)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	10.05	9.66	10.61	10.47	10.72	51.50



6% du total net des crédits de renouvellement 2015-2019

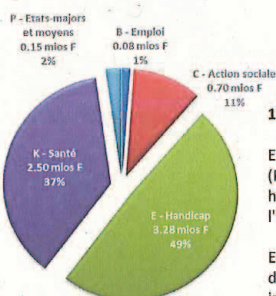
66% des investissements nets concernent l'environnement (PP F) : renouvellement d'équipements spécifiques (faucheuse, équipements de laboratoire et de pisciculture,...), maintien infrastructures (chemins forestiers et pédestres, ports,...) et génériques (véhicules, mobiliers)

Renouvellement et adaptation des équipements de signaux lumineux et de sécurité routière (PP J)



PL 11516 – Emploi, affaires sociales et santé (DEAS)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	1.61	1.41	1.41	1.41	1.66	7.48
recettes	0.26	0.06	0.06	0.06	0.31	0.77



1% du total net des crédits de renouvellement 2015-2019

Environ 50% des investissements nets concernent le Handicap (PP E) : subventions aux établissements accueillant des handicapés (EPH) et aux établissements publics pour l'intégration (EPI)

Equipements de la direction générale de la santé (PP K) et de la direction générale de l'action sociale (PP C), équipements et informatiques de l'office cantonal de l'emploi (PP B)



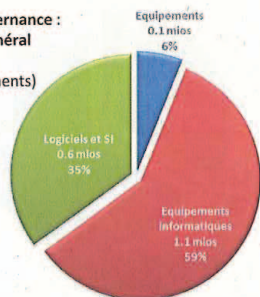
PL 11517 – Grand Conseil (GC)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	0.60	0.20	0.20	0.60	0.20	1.80

Montant faible par rapport au total des investissements nets (<0.5%)

Concerne uniquement la politique publique O – Autorités et gouvernance :
assurer le fonctionnement du parlement et de son secrétariat général

- Equipements informatiques et logiciels des députés
- Migrations système GED (gestion électronique des documents)
- Mobilier et équipement



Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 23



PL 11518 – Cours des comptes (CdC)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	0.04	0.06	0.01	0.01	0.01	0.12

Montant faible par rapport au total des investissements nets (<0.5%)

Concerne uniquement la politique publique O – Autorités et gouvernance :
renouvellement des postes de travail, des serveurs et du mobilier de la Cour des comptes

- 21 postes de travail fixes et 4 portables
- Serveurs informatiques
- Mobiliers : armoires, tables,...

Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 24



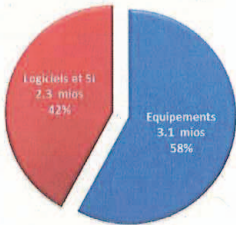
PL 11519 – Pouvoir judiciaire (PJ)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	1.15	1.05	1.05	1.05	1.05	5.35

1% des investissements nets globaux

Concerne uniquement la politique publique I – Justice :

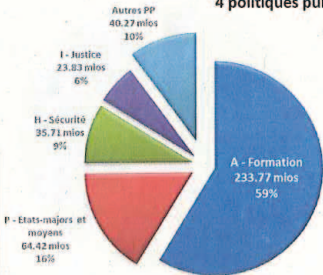
- Remplacement et complément du mobilier des postes de travail
- Sécurité des audiences
- Équipement des locaux des archives vivantes
- Renouvellement et adaptation des systèmes d'information (2.3 millions F)



PL 11520 – Office des bâtiments (OBA)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	81.33	86.71	82.48	77.40	72.07	400.00
recettes	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	2.00

44% du total net des crédits de renouvellement 2015-2019
4 politiques publiques concentrent 90% des investissements nets : A, P, H et I



4 enveloppes :

- **Socle** : sécurité des personnes et des biens; prévention des pannes; lutte contre la vétusté des bâtiments, économies d'énergie
- **Besoins départementaux** : transformations et extension spécifiques demandées par les départements
- **Divers et imprévus**
- **Subventions accordées** : FIPOL, communes et Eco-Quartier de la Jonction

Recettes dans le domaine de la formation

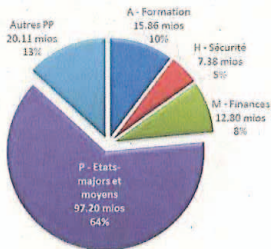


PL 11521 – direction générale des systèmes d'information (DGSi)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	30.67	30.67	30.67	30.67	30.67	153.35

17% du total net des crédits de renouvellement 2015-2019

4 politiques publiques concentrent 87% des investissements nets : A, H, M et P



64% des investissements nets concernent les activités de support et de moyens (PP P) : maintenance évolutive des systèmes d'information, infrastructures informatiques et de télécommunication, sécurité de l'information, logiciels,...

SIC pédagogiques (PP A), SIC de la DG véhicules (PP H), SI de l'AFC (PP M), ...



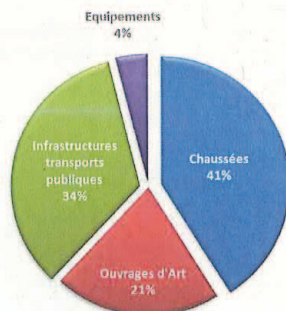
PL 11522 – Direction générale du génie civil (DGGC)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	19.84	24.96	22.40	22.40	22.40	112.00

13% du total net des crédits de renouvellement 2015-2019

Concerne uniquement la politique publique J – Mobilité :

- Renouvellement des routes cantonales
- Gros entretien des routes cantonales
- Gros entretien des ouvrages d'art
- Renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics
- Remplacement des véhicules ou engins



PL 11523 - HES

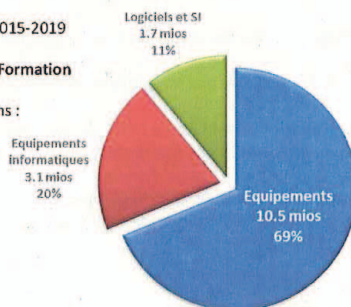
En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	3.00	3.05	3.05	3.10	3.10	15.30

2% du total net des crédits de renouvellement 2015-2019

Concerne uniquement la politique publique A – Formation

Renouvellement de 5 catégorie d'immobilisations :

- Matériel audiovisuel
- Equipements
- Informatique
- Mobilier
- Véhicules



PL 11524 - Université

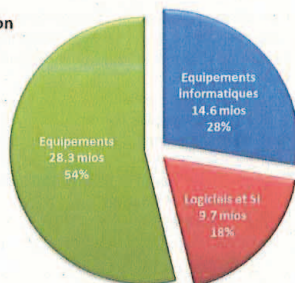
En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	11.10	10.79	9.95	10.02	10.74	52.60

6% du total net des crédits de renouvellement 2015-2019

Concerne uniquement la politique publique A – Formation

Renouvellement de 5 catégorie d'immobilisations :

- Appareils scientifiques
- Matériel audiovisuel
- Matériel informatique
- Matériel de bureau
- Mobilier
- Machines et outillage
- Véhicules



PL 11525 – Réseau secondaire communes (COMMUNES)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00	20.00

2% du total net des crédits de renouvellement 2015-2019

Concerne uniquement la politique publique F – Environnement

Participation financière de l'Etat au renouvellement, à l'adaptation et à l'extension du réseau secondaire des communes conformément à la loi sur les eaux (L 2 05) (art. 88)

Subvention d'investissement compensée financièrement par un revenu de fonctionnement (taxe annuelle d'épuration des eaux perçue par les SIG et reversée à l'Etat)



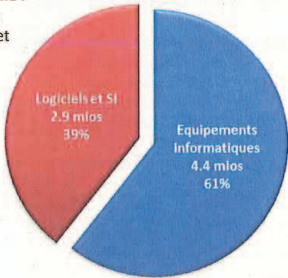
PL 11526 – Hospice général (HG)

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	1.12	1.20	1.60	1.60	1.72	7.24

1% du total net des crédits de renouvellement 2015-2019

Concerne uniquement la politique publique C-Action sociale : renouveler et améliorer les **systèmes d'information et les équipements informatiques** pour en améliorer efficacité et efficience :

- postes de travail
- Infrastructure
- Environnement collaboratif et workflows
- Sécurité
- Gouvernance et bonne pratiques (ITIL)
- Entretien du socle
- Mobilité



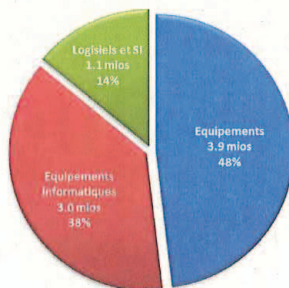
PL 11527 - IMAD

En millions F	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses	1.61	1.63	1.71	1.65	1.41	8.00

1% du total net des crédits de renouvellement 2015-2019

Concerne uniquement la politique publique K - Santé

- Matériel et équipement technique à usage des clients
- Équipement et agencement des locaux
- Matériel et applicatifs informatiques
- Equipements de télécommunication numérique



Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 33

Conclusion

Les **crédits de renouvellement** permettront de **maintenir**, sur la période 2015-2019, le **potentiel de service et la valeur des actifs** figurant au patrimoine administratif du canton.

Les **crédits de renouvellement** sur la période 2015-2019 sont en **diminution de 28%** par rapport à ceux de la période précédente.

La **délimitation plus stricte du périmètre** entre crédits d'ouvrage et crédits de renouvellement ayant été précisée et règlementée, des projets de loi spécifiques seront soumis au Grand Conseil pour des objets dont les seuils fixés sont dépassés.



Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 34



Questions



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité et de l'économie
Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires

NOTE DE SERVICE

De : Yves Bezençon, directeur du CLCM (DSE - OCPPAM)
A : Alicia Calpe, directrice de la CCA (DF)
Copie : Jacques Evrard, chargé de missions au CLCM (DSE - OCPPAM)
Olivier Pythoud, responsable du garde-meuble au CLCM (DSE - OCPPAM)
Date : Lundi 27 octobre 2014
Objet : Garde-meuble, questions de la commission des finances

Madame,

Suite à votre courriel du 20 octobre dernier je vous fais part des informations demandées :

Les prestations réalisées (offertes – payantes)

Son fonctionnement - son périmètre de mobilier à stocker (administratif - pédagogique)

Ces deux points font l'objet de deux directives transversales :

- EGE-04-09_v2 – Tenue des inventaires
- EGE-04-07_v1 – Recours aux ressources - Garde-meuble

Elles sont annexées à la présente note de service

Heures de travail effectuées en 2013 : 2'720

Sa surface de stockage – taux d'occupation

- surface totale à disposition : 575 m²
- volume disponible : 1'725 m³
- taux d'occupation : 85 %

Le type de mobilier mis à disposition (inventaire succinct) – volume financier estimé

Le logiciel Image permettant la gestion des stocks immobiliers n'a été mis à disposition de notre service qu'au deuxième semestre 2014. L'installation du poste informatique au garde-meuble (bâtiment décentralisé) est toujours en cours. L'inventaire informatique officiel n'est donc pas à jour.

N - CCA-Calpe - Garde-meuble - 20141027.docx

Le taux de rotation du mobilier stocké (2013)

- mobilier entré : 2'172 pièces
- mobilier réaffecté : 3'625 pièces
- mobilier réparé : 1'578 pièces
- mobilier liquidé : 780 pièces
- stock : 1'594 pièces

Le volume par département ayant mis à disposition du mobilier et pris pour l'année 2013

- PRE : 4 %
- DF : 10 %
- DIP : 42 %
- DSE : 12 %
- DALE : 0 %
- DETA : 20 %
- DEAS : 6 %
- Autre : 6 %

Tous les chiffres ci-dessus sont donnés à titre informatif, ils sont le reflet le plus exact de la situation actuelle découlant d'une gestion manuelle de l'inventaire.

En espérant que ces informations répondent à vos interrogations et en vous adressant mes meilleures salutations.

Yves Bezençon
Directeur CLCM

Annexes : ment.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

NOTE A LA COMMISSION DES TRAVAUX

De :	Direction Général des Finances de l'Etat (DGFE)
A :	M. Florey (Président de la commission des travaux)
Date :	28 octobre 2014
Objet :	Crédits de renouvellement 2015-2019 – réponses des départements concernés

Monsieur le Président,

Faisant suite à la commission des travaux qui s'est tenue le mardi 14 octobre 2014 et durant laquelle des questions ont été posées, les réponses y relatives sont apportées dans la présente note.

Les réponses ont été préparées avec le concours des départements concernés.

PL 11510 – Département présidentiel

- Quels sont les montants prévus pour l'achat du scanner du service des Archives d'Etat (en 2018) et pour les deux véhicules officiels du Conseil d'Etat (en 2019) ?

Le montant prévu en 2018 pour le scanner servant à la numérisation des documents a été estimé à environ 140'000 F. Il faut noter que le scanner actuel a été acquis en 2005 et que l'évolution rapide de la technologie nécessite un remplacement avant 2019. Le montant prévu pour l'achat des véhicules du Conseil d'Etat est quant à lui de 60'000 F par véhicule.

- Combien de véhicules sont dédiés au Conseil d'Etat et quelle est la valeur de ces véhicules ?

Actuellement 2 véhicules sont dédiés au Conseil d'Etat et ils ont été acquis en 2007. La valeur actuelle de ces véhicules selon ARGUS est d'environ 12'500 F par véhicule (prix catalogue à l'époque de 68'000 F).

Dans le crédit de renouvellement actuel 2011-2014, un montant d'environ 120'000 F a été prévu pour le renouvellement de ces véhicules. Toutefois et par mesure d'économie le Conseil d'Etat a décidé de reporter leur acquisition dans le cadre du prochain crédit de renouvellement (2015-2019).

PL 11512 – Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

- Quelle(s) différence(s) existe-t-il entre le PL10829 refusé et le crédit sollicité dans le crédit de renouvellement 2015-2019 pour ces installations artistiques ?

En attente réponse du DIP

- Historique des dépenses du Fond Cantonal d'Art Contemporain (FCAC) :

En attente réponse du DIP

- Quelle est la part du crédit prévu pour le sport dans la politique publique N ?

Le crédit de renouvellement 2015-2018 pour le DIP ne prévoit rien pour le programme N02 – Sport et loisirs. La compétence de la politique sportive se répartit entre la ville, les communes et l'Etat.

L'Etat intervient au niveau du sport étude, des subventions aux sportifs ainsi qu'aux clubs amateurs mais uniquement en terme de fonctionnement.

PL 11514 – Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

- En quoi consiste le projet de mensuration officielle (description du bien-fondé de la demande d'investissement pour ce crédit de renouvellement) ?

A son article 1, la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, 510.62) précise que les autorités fédérales, cantonales et communales, les milieux économiques, la population et les milieux scientifiques doivent disposer rapidement, simplement et durablement de géodonnées mises à jour, à un niveau de qualité requis et d'un coût approprié, couvrant le territoire de la Confédération suisse en vue d'une large utilisation. La direction de la mensuration officielle gère quelques 150 couches de géodonnées qu'elle doit maintenir à jour, renouveler pour améliorer leur qualité; ces données de référence structurées, officielles, multidimensionnelles et centralisées du territoire permettant une gestion efficace des démarches administratives en matière de politiques publiques liées à l'aménagement du territoire, de l'environnement, des transports, de la santé, de la sécurité et de l'énergie. Le crédit de renouvellement (PL 11514 du DALE) permet de mettre à jour périodiquement les données de référence. Une donnée géographique correctement gérée devient rapidement une source de progrès et d'innovation pour l'économie et la gestion du territoire, sachant que 80% des décisions administratives se basent sur une composante géographique.

- Quelle est la cohérence d'ensemble et la répartition des rôles concernant la mensuration officielle ? (attention, probables impacts financiers sur trois crédits de renouvellement (DALE/DETA/DGSI))

Les géodonnées gérées par la direction de la mensuration officielle sont les données de référence du système d'information du territoire genevois sur lesquelles s'appuient de nombreuses autres données des administrations publiques et du secteur privé.

Les données de la mensuration officielle sont des données "métier" comme les parcelles, les bâtiments, les adresses, les orthophotos, les modèles numériques d'altitude, etc. Il ne s'agit pas de logiciels informatiques. La direction de la mensuration officielle utilise pour la gestion de ses données l'infrastructure mise en place par la DGSI et l'infrastructure du SITG mise en place par le DETA pour la diffusion de ses données.

- Quel est la méthode de calcul des subventions fédérales en lien avec ce projet (sous-entendu, si le crédit est diminué, une baisse de la subvention fédérale voire une suppression est-elle à prévoir) ?

Selon l'article 31 de la loi sur la géoinformation, le Conseil fédéral planifie la mensuration officielle à moyen et à long terme. La mise en œuvre s'effectue sur la base de conventions-programmes pluriannuelles passées entre la Direction fédérale des mensurations cadastrales et les services cantonaux compétents. La participation financière de la Confédération est déterminée dans une convention-programme quadriennale. Pour la période 2012-2015, le montant total de la subvention fédérale a été fixé à 572'900 F. La part pour 2015 est de 65'675 F. La subvention fédérale est donc dépendante des travaux réalisés par le canton. En cas de non-exécution des travaux, la part fédérale est redéterminée, voir caduque. Le contenu de la convention-programme 2016-2019 n'étant pas encore connu, le montant annuel 2015 de subventions fédérales a été repris pour les années 2016 à 2019.

- Est-ce que la réglementation cantonale en lien avec le cadastre s'étend au-delà des règles imposées par la Confédération (le canton va-t-il plus loin que les exigences de la Confédération dans ce domaine)?

Les travaux de la mensuration officielle genevoise sont assujettis à la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo), l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo), l'ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), l'ordonnance technique sur la mensuration officielle (OTEMO), l'ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo) et sur des bases légales cantonales spécifiques à la mensuration officielle (LACCS, RDMO); de manière générale, la mensuration officielle genevoise ne va pas au-delà des prescriptions fédérales, si ce n'est pour répondre à des besoins spécifiques en matière de données géoréférencées cantonales comme le cadastre du sous-sol, le cadastre 3D. En matière de cadastre du sous-sol, le règlement cantonal sur l'utilisation du domaine public stipule que les géodonnées issues de relevés conformes à l'exécution de toutes créations, modifications ou suppressions de canalisations souterraines ou de parties de canalisations, neuves ou transformées, doivent être transmises à la direction de la mensuration officielle par le détenteur de la canalisation, selon les normes et standards édictés par le comité directeur du

système d'information du territoire à Genève, au plus tard 30 jours dès l'achèvement des travaux. Ces géodonnées sont ensuite consolidées et mises à disposition dans le système d'information du territoire à Genève. La direction de la mensuration officielle n'utilise aucun crédit d'investissement pour ce type de cadastre.

Autres demandes de la commission des travaux (réponses apportées par le département des finances) :

1 - Historique des montants en lien avec les crédits de renouvellement (à périmètre identique)

Le graphique en annexe 1 reprend les dépenses d'investissements en lien avec les renouvellements d'actifs du patrimoine administratif de l'Etat depuis 2008.

A noter que les lois qui portent sur le financement de renouvellement d'actifs pour la période 2008-2010 ont été bouclées en 2012 (lois de boucllement n°10930 à 10945).

2 – Durées d'amortissement du mobilier et gestion du stock

Comme convenu lors de séance du 14 octobre dernier, voici le message adressé par M.Pierre Beguet à la commission des finances sur ce sujet :

Processus budgétaire - rappels

En application du règlement B 4 20.03 de la Centrale commune d'achats Art. 22, les départements sont responsables d'établir leurs prévisions annuelles d'achats dans le cadre de l'élaboration du budget. Ils sont également responsables de l'utilisation des crédits qui leurs sont alloués. La CCA est si nécessaire à disposition pour le chiffrage de ces prévisions. Dans la pratique, la CCA est très peu sollicitée. Cette situation vient d'une part de la connaissance de nombreux coûts au travers des catalogues de l'Outil unique d'achat mis à disposition par la CCA et, d'autre part, par le processus budgétaire qui ne demande pas d'établir des devis prévisionnels sur une base « zéro », mais est construit sur une base d'écarts par rapport à l'année précédente, en fonction des croissances de charges allouées aux politiques publiques.

Définition des besoins

En application du règlement B 4 20.03 de la Centrale commune d'achats aux Art. 1 et 13, les départements doivent exprimer leurs besoins. La CCA est responsable de les récolter et de procéder aux acquisitions.

Les besoins d'acquisition d'équipements mobiliers dépendent de l'état des équipements en place et des nouveaux besoins. Les demandes dans les départements pour ce type de bien sont généralement centralisées auprès des responsables logistiques qui gèrent en lien avec les directions financières les possibilités de réaliser les demandes d'achats à la CCA.

Normes de mobilier de bureau

Actuellement le mobilier de bureau est soumis à deux normes :

- Normes OLEG : formes et dimensions des bureaux (mobilier) entrant dans les m2 alloués aux espaces. Ces normes ont été définies par l'OBA dans le cadre du projet OLEG pour l'aménagement des espaces.
- Extrait de P.V. du Conseil d'Etat du 17 mai 2000 qui détermine un budget pour le poste de travail à CHF 3'000.--. Avec la possibilité d'être augmenté de 30 % pour les aménagements complémentaires du local de travail.

La CCA est en charge d'appliquer ces décisions et n'est en aucun cas le prescripteur des achats qu'elle effectue.

Durées d'amortissement

Les durées d'amortissement sont déterminées pour tous les biens mobiliers et immobiliers par la DGFE. Ces durées d'amortissements reposent sur les bonnes pratiques comptables. Elles ne coïncident pas forcément avec la durée de vie de certains biens et ne déclenche pas un renouvellement automatiquement.

Actuellement, les équipements mobiliers sont amortis sur une durée de 5 ou 15 ans en fonction de la typologie du produit. Toutefois, la durée de vie du mobilier du poste de travail administratif livré depuis 2004 devrait être supérieure en fonction de l'observation du vieillissement des objets en place, et il est possible que ces durées de vie soient allongées à l'avenir.

Garde-meuble

Depuis la création de la CCA en 2004, celle-ci n'est plus en charge du garde-meuble de l'administration cantonale.

Actuellement, le garde-meuble du mobilier administratif est à l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, respectivement au Centre de logistique civile et militaire. Des informations sont disponibles sur l'intranet de l'administration cantonale sous la rubrique logistique – garde-meuble.

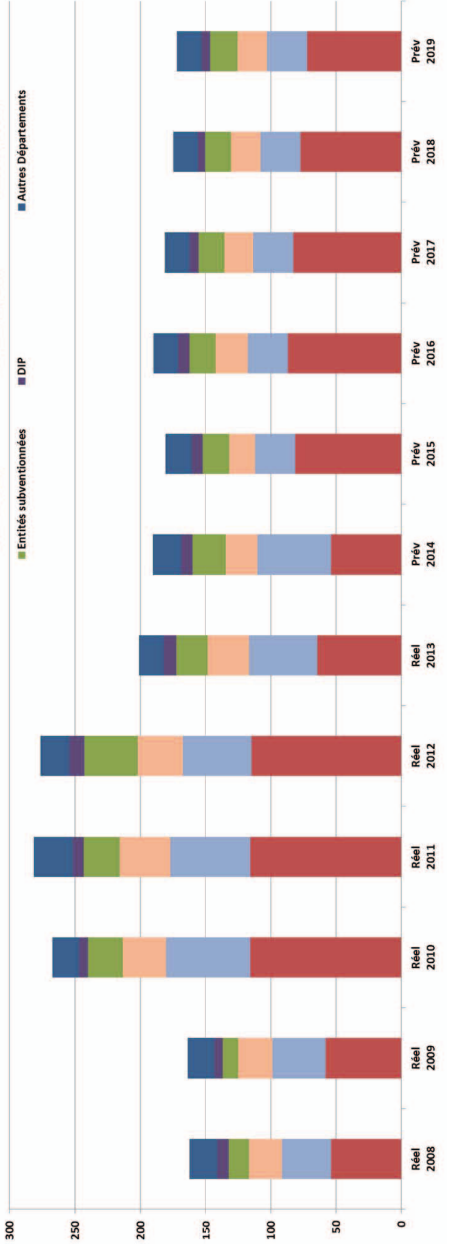
Les responsables logistiques ainsi que les services de l'administration peuvent y faire appel tant pour récupérer du mobilier que pour y faire déposer du mobilier qui est mis à disposition de l'administration cantonale.

La CCA intervient uniquement si elle a connaissance de mobilier en bon état lors des demandes de destruction d'équipements mobiliers. Dans ce cas, elle suggère au service demandeur de prendre contact avec le Centre de logistique civile afin que celui-ci puisse évaluer l'état du mobilier et prendre décision quant à sa mise à disposition au garde-meuble ou sa destruction.

En espérant que ces compléments répondent à vos attentes. Restant à votre écoute pour des précisions complémentaires.

Meilleurs messages.

En millions
de francs



	Réal 2008	Réal 2009	Réal 2010	Réal 2011	Réal 2012	Réal 2013	Réal 2014	Prév 2015	Prév 2016	Prév 2017	Prév 2018	Prév 2019
Bâtiment (OBA)	54	58	116	116	115	65	54	81	87	82	77	72
Informatique (DGSI)	38	40	65	62	53	52	56	31	31	31	31	31
Génie Civil (DGGC)	25	26	33	38	34	32	24	20	25	22	22	22
Entités subventionnées	15	12	26	27	41	25	26	21	21	20	20	21
DIP	9	7	8	8	12	9	9	8	8	7	6	8
Autres Départements	22	21	20	30	22	19	21	20	19	19	18	19
TOTAL	163	164	267	281	276	201	191	181	190	182	175	173

Entités subventionnées : Hospice général, IMAD, Université, HES, Communes.
Autres départements : PRE, DF, DSE, DALE, DETA, DEAS, Grand Conseil, Cour des Comptes, Pouvoir Judiciaire.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

NOTE A LA COMMISSION DES TRAVAUX

De : Direction Général des Finances de l'Etat (DGFE)
A : M. Florey (Président de la commission des travaux)
Date : 30 octobre 2014
Objet : **Crédits de renouvellement 2015-2019 – complément de réponses du département de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Monsieur le Président,

Faisant suite à la commission des travaux qui s'est tenue le mardi 14 octobre 2014 et durant laquelle des questions ont été posées, des réponses ont été apportées par le biais d'une note rendue à votre commission le mardi 28 octobre 2014.

Il subsistait des réponses en attente d'un retour du département concerné, que nous vous prions de trouver ci-après.

PL 11512 – Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

- **Quelle(s) différence(s) existe-t-il entre le PL10829 refusé et le crédit sollicité dans le crédit de renouvellement 2015-2019 pour ces installations artistiques ?**

La différence entre le PL 10829 et le PL 11512 réside dans le fait que le premier concernait un projet à réaliser dans un temps restreint (2011-2012), qui dès lors semblait sortir des budgets ordinaires et nécessiter des moyens exceptionnels, alors que le second porte sur l'enveloppe du crédit de renouvellement du DIP, dont la tranche concernant le FCAC est destinée à financer les dépenses d'investissements en lien avec l'ensemble de ses missions telles que définies par la loi.

Le PL 10829 "intervention artistiques sur le tracé du TCOB " pour 5.4 millions a été rédigé puis déposé par le CE alors que la ligne 14 était encore en construction. A l'époque, il s'agissait d'aller vite afin de pouvoir inaugurer la ligne du tram et les premières réalisations artistiques, en décembre 2011.

Rappelons qu'une des particularités du projet Art&Tram est d'avoir été initiée par plusieurs communes du canton de Genève, qui souhaitaient réaliser ensemble cette commande publique de grande envergure. Pour faire aboutir cet ambitieux projet sur tout le territoire du canton, il fut proposé que l'Etat en devienne le promoteur, le coordinateur et le maître d'ouvrage.

A l'époque, les budgets des communes associés à ceux du Fonds Cantonal d'Art Contemporain (FCAC) ne pouvaient suffire pour mener de front ce projet dans le délai imparti et sur un temps court. **Le Conseil d'Etat a ainsi porté ce projet**

d'investissement extraordinaire et l'a inscrit dans son programme de législation.

Cependant l'examen du projet de loi ayant pris du retard et la ligne du tram 14 ayant entre-temps été inaugurée, la mise en service simultanée de la ligne et des œuvres n'ayant pas été réalisée, et le temps n'étant plus à un investissement extraordinaire hors des budgets dédiés. Le Conseil d'Etat décida finalement, au printemps 2012, de retirer le PL10829 après les premiers débats en commission des travaux pour revoir et recadrer le projet en fonction de l'avancement des travaux du tram et de pouvoir le chiffrer plus exactement et le faire entrer dans les budgets ordinaires en le planifiant sur plusieurs exercices.

Conformément à la loi sur le Fonds cantonal d'art contemporain (C 3 09), ce dernier consacre annuellement une partie de son budget pour effectuer des commandes d'œuvres conçues en rapport aux édifices et espaces publics, aux sites et paysages. Le projet Art&Tram entre donc totalement dans les missions qui lui sont confiées par la Loi. Ainsi, en matière de commandes publiques, le Fonds cantonal a dès lors porté une attention particulière au projet Art&Tram, conformément au plan de législation du Conseil d'Etat de l'époque et en conformité avec les différentes lois budgétaires concernées (budget annuel de fonctionnement et crédit de programme).

Bien que toutes les dépenses du FCAC soient couvertes par le montant annuellement attribué au Fonds propre affecté (FPA-FCAC), le passage via le crédit de renouvellement est nécessaire pour les dépenses d'investissements.

Cette « tranche » du crédit de renouvellement réservée aux investissements du FCAC servira non seulement à poursuivre les travaux entrepris pour réaliser les interventions artistiques sur la ligne du tram mais également à réaliser d'autres projets pour contribuer à la qualité artistique des édifices et espaces publics ainsi qu'à la mise en valeur des sites et paysages selon les missions du FCAC.

- **Budget de du projet Art&Tram :**

Le tableau en annexe 1 présente le budget actualisé du projet Art&Tram.

- **Historique des dépenses du Fond Cantonal d'Art Contemporain (FCAC) :**

L'historique des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissements du FCAC avec un commentaire par année est présenté en annexe 2.

En espérant que ces compléments répondent à vos attentes. Restant à votre écoute pour des précisions complémentaires.

Meilleurs messages.

art&tram

Budget 1^{ère} étape :

	2011/2012	2013	2014	2015	2016	2017	Coûts totaux
Silvie Defraoui - Lancy	5500	117'475					122'975
John Arnleder - Cornavin	23'590	77'496	10'100	646'000	200'000		957'186 1)
Lang&Baumann - Bernex	49'000	2'333	82'500		286'044	348'444	768'321
Ugo Rondinone - Onex	150'000	150'330	297'745				598'075
Eric Hattian - Confignon	45'000	60'702	732'881				838'583
Pipilotti Rist - tram			380'000	101'102	178'368	240'000	899'470
	273'090	408'336	1'503'226	747'102	664'412	588'444	4'184'610
montants déjà payés/engagés	273'090	408'336	1085'726				1767'152
montants prévus à engager			417'500	747'102	664'412	588'444	2'417'458

Financement :

Coût total de la 1 ^{ère} étape :	4'184'610
Apports des communes :	1'050'000
Lancy	200'000
Onex	100'000
Confignon	100'000
Bernex	150'000
Genève 1)	500'000
Apports privés au 20.5.2014 :	328'000
CFF	120'000
SIG (+apports en nature)	8'000
Fondation Piclet + associé	200'000
Participation du canton	2'806'610
	4'184'610

1) Le coût total du projet de John Arnleder à Cornavin est estimé à 980'000 F. La Ville de Genève prendra en charge directement une partie des coûts jusqu'à 500'000 F max

HISTORIQUE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS
DU FONDS D'ART CONTEMPORAIN de 2009 à 2013 et prévisions 2014

	Intervenants externes/ mandats	Aides à la production et bourses	Acquisitions œuvres mobiles	Commande publique/ œuvres intégrées	Total	Commentaires
2009	199'304	204'808	297'759	309'619	1'011'490	Mandat scannage/humérification collection. Mandats divers. Restauration fresque Chambon (de Candolle). Acquisition de 25 œuvres. Encadrement, conditionnement. Plus value artistique Collège Sismondi (G. Gendrie, D.Reist) et CO Drize. Opération Néons III sur Plaine de Plainpalais : Sisley Xhaafa.
2010	257'523	105'000	1'397'000	221'181	723'404	Mandats pour le scannage et la numérisation des œuvres de la collection. Achat de 17 œuvres. Encadrement. Participation à la fresque de Poussin à Thonex. CO Drize (J.Armlieder et F. Post)
2011	346'358	160'225	36'000	89'549	632'132	Fin Néons III. Mandats pour le scannage et la numérisation des œuvres de la collection. Achat de 8 œuvres dont 2 livrées en 2011. Encadrement. Opération Néons IV: Hélène Perret, Ana Veronica Janssens. Remise à neuf des 2 tunnels du Valais. Frais de développement projets Art&Tram
2012	268'190	194'125	2'668'825	551'234	1'280'374	Recrutement, mandats divers, suivi commande publique. Acquisition de 56 œuvres mobiles. Encadrements et socles. Conditionnement. Projet manœuvre à Sismondi (D.Reist). Néons phase IV (Ana Veronica Janssens et P. Bisnuth). Art&Tram : architecte, ingénieur.
2013	403'331	166'807	2'52'590	428'774	1'251'502	U Rondinone, Lang&Baumann, E.Hattian, J.Armlieder Fin du recrutement, mandats divers, suivi commande publique. Stand Art Genève. Acquisition de 45 œuvres mobiles. Encadrement. Fin Néons IV. Art&Tram : fin S. Defraoui et suite projets U Rondinone, Lang&Baumann, E.Hattian, J.Armlieder.
2014 (prév)	297'000	172'000	2'335'000	1'626'500	2'329'000	Mandats divers, suivi commande publique. Stand Art Genève. Acquisition œuvres. Encadrement. Solde plus value artistique Collège Sismondi. Art&Tram : fin projets Rondinone et E. Hattian, suite projets Lang&Baumann, J.Armlieder et P.Reist.
	total	1'002'965	1'226'374	3'226'857	7'227'902	
	moyenne	167'161	204'396	537'809	1'204'650	



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des Finances

Direction générale des finances de l'Etat

NOTE A LA COMMISSION DES TRAVAUX

De : Direction Général des Finances de l'Etat (DGFE)
A : M. Florey (Président de la commission des travaux)
Date : 4 novembre 2014
Objet : **Crédits de renouvellement 2015-2019 – réponses des départements concernés**

Monsieur le Président,

Faisant suite à la commission des travaux qui s'est tenue le mardi 28 octobre 2014 et durant laquelle des questions ont été posées, les réponses y relatives sont apportées dans la présente note.

Les réponses ont été préparées avec le concours des entités concernées.

PL 11517 – Grand Conseil

- Si le projet de rénovation de l'Hôtel de Ville (PL 11472) n'est pas voté par le Grand Conseil, est-ce que cela remet en cause le fonctionnement actuel du système d'information de la Salle du Grand Conseil ?
- N'y-a-t-il pas dans le crédit de renouvellement du Grand Conseil des montants relatifs à l'équipement en vue de la rénovation de l'Hôtel de Ville (PL 11472) ?

Le secrétariat général du Grand Conseil a précisé que Madame le Sautier aura l'occasion d'exposer les réponses relatives à vos interrogations durant son audition devant votre commission le mardi 11 novembre.

PL 11518 – Cour des Comptes

- Est-il nécessaire de renouveler tous les postes informatiques de la Cour des comptes (21 postes fixes et 4 postes portables) ?

Les postes fixes et portables de la Cour ont été acquis en 2011. La durée de vie économique est estimée à 5 ans selon l'annexe 7 du Projet de budget 2015. La Cour a ainsi prévu de les renouveler pendant la période 2015-2019.

- La commission relève que la Cour des comptes réalise des auditions dans les locaux des entités auditionnées. A ce titre, la commission souhaite connaître la

raison pour laquelle la part des postes informatiques portables est faible (4 postes identifiés) ?

Le temps de travail effectué dans les locaux des entités auditées est de l'ordre de 20% du temps alloué à une mission d'audit. En conséquence, la Cour a choisi des postes fixes pour l'ensemble de son personnel, notamment en raison de leur coût moindre et de leur meilleure fiabilité par rapport aux postes portables. Elle a de ce fait uniquement acquis 4 postes portables utilisés de manière tournante par les 21 personnes de la Cour lors des entretiens dans les locaux des entités auditées, lors des présentations aux commissions du Grand Conseil, lors des conférences de presse, etc.

En espérant que ces compléments répondent à vos attentes. Restant à votre écoute pour des précisions complémentaires.

Meilleurs messages.

Investissements urgents nécessaires dans la salle du Grand Conseil en 2015

Budget	Projets	Coûts
Estimation budget d'investissement du Grand Conseil	- Renouvellement du système de vote et micros pour 120 places avec badge dans le but également de faciliter la gestion des suppléants et les votes (matériel et installation) - Adaptation des pupitres pour les nouvelles platines de vote (menuiserie et ferblanterie) - Tests acoustiques permettant de déterminer le type de matériel de sonorisation à renouveler et estimation de l'achat du matériel - Quatre caméras HD pour une adaptation aux normes de télévision actuelles et une amélioration de la qualité l'image (matériel et installation) - Projets informatiques GC et SGCC, évolution et mises à jour des instruments de gestion de l'information	A 270 000.00 A 60 000.00 A 50 000.00 A 60 000.00 A 160 000.00 600 000.00
Tranche 2015 du crédit de renouvellement du GC 2015 - 2019	TOTAL	

Proposition : Budget Office des bâtiments	- Refonte générale du système électrique pour l'installation de prises et de tableau respectant les normes de sécurité - Rénovation du mobilier et de divers aménagements (tapis de sol notamment) devraient être proposés par un PL de crédit d'ouvrage séparé - Accès à l'Hôtel de Ville à l'intention des personnes à mobilité réduite - Installation d'une boucle magnétique à l'intention des personnes malentendantes	A définir A définir A définir A définir
--	--	--

MAH/lr/lrk 06.11.2014



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction des finances

DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

Monsieur Stéphane Florey
Président
Commission des travaux
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

N/réf. : PTI/bi

Genève, le 6 novembre 2014

Concerne : PL 11512 et programme N01 culture

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Pour faire suite à l'audition du 4 novembre 2014, je vous prie de trouver ci-dessous l'explication de l'écart entre les montants de 4 199 000 F en page 50 et 4 090 000 F en page 52.

Le montant de la page 52 porte uniquement sur le financement des charges d'investissements liées au Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) conformément à la loi sur le FCAC.

En page 50 apparaît un montant supplémentaire de 109'000 F destiné au financement des charges courantes d'investissement (renouvellement) du service cantonal de la culture et des résidences d'artistes gérées par lui.

En outre, ce montant tient compte du fait que le service cantonal de la culture, actuellement sur deux sites, devrait déménager, en 2015, à Conches.

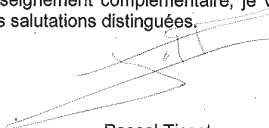
Ce différentiel de 109'000 F pour l'ensemble de la période 2015-2019 se décompose comme suit :

- 34'000 F prévus pour l'ameublement et le renouvellement du mobilier
 - du service cantonal de la culture (28 postes de travail)
 - de la Maison Baron (résidence d'artistes étrangers aux Acacias)
 - des ateliers de Berlin et de New York;
- 10'000 F pour le renouvellement du matériel de cuisine et l'électroménager du service et des différentes résidences d'artistes susmentionnées durant l'ensemble de la période;
- 5'000F pour l'acquisition de 2 vélos électriques destinés à faciliter les déplacements professionnels du personnel depuis Conches;

- 60'000 F pour les logiciels dits pédagogiques (ou non administratifs) qui pourraient être réalisés durant la période (site d'information et d'inscription dans le cadre de Ecole&Culture, notamment).

Pour la période 2011-2014, ces charges étaient comprises dans la part du crédit de programme relative au Secrétariat général du DIP et services partagés.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes salutations distinguées.



Pascal Tissot
Directeur

ANNEXE 9


**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**
RECTORAT

Prof. Jean-Luc Veuthey
Vice-Recteur
Ligne directe: 022 379 75 12
Jean-Luc.Veuthey@unige.ch

GRAND CONSEIL		
Expédié le :	11/11/14	Visé :
Par poste		Par courriel
Président	✓	Députés (100%)
Commissaires	✓	Bureau
Secrétariat		Archives
Commission :	TRAVAUX	
Copie à :		
Divers :	PL 11524	

Monsieur
Stéphane FLOREY
Président de la Commission des
travaux du Grand-Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 10 novembre 2014 JLV/Impr

PL 11524 ouvrant un crédit de renouvellement de 52'600'000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève.

Monsieur le Président,

Lors de mon audition à la Commission des travaux, le mardi 4 novembre 2014, vous m'avez demandé d'établir une liste simplifiée des engagements prévus par l'Université de Genève pour la période 2015-2019. En effet, dans le Projet de loi, une liste très détaillée des Equipements (point 6.1) et Informatique (point 6.2) prévus pour cette période ont été reportés par notre Département de tutelle. Je vous prie de bien vouloir transmettre cette nouvelle liste aux membres de la Commission :

6.1 Equipements

- Appareils scientifiques : 18'838'329.- (comprenant par exemples le remplacement de spectromètres de masse, de détecteurs, d'un séquenceur, d'un cytomètre, d'un microscope confocal)
- Mobilier : 4'405'501.-
- Matériel de bureau : 171'762.-
- Machines-véhicules : 1'431'000.- (comprenant une fraiseuse à commande numérique)
- Matériel audio-visuel : 3'417'781.- (comprenant le remplacement d'une grille principale de commutation à Uni Mail et le remplacement du matériel audio-visuel de salles d'enseignement)

6.2 Informatique

- Informatique software : 9'734'804.- (achat de logiciels et de licences, mises à niveau)
- Informatique hardware : 14'600'993.- (remplacement des baies de stockage et du réseau fédérateur, postes étudiants)

f

Vous trouverez dans le tableau annexé, les montants estimés sur les 5 années de la période considérée pour chaque type de dépense.

Comme je l'ai mentionné en début de séance, ces répartitions ont été établies sur la base d'un crédit alloué de 52'600'000.-. Ce montant est très nettement inférieur à celui dont nous aurions besoin pour assurer le renouvellement de nos équipements, compte tenu de leur plan d'amortissement (161'000'000.-). Sans tenir compte des équipements acquis grâce à des financements autres que ceux de l'État, nous estimons que les besoins s'élèvent à 103'000'000.-. En allongeant raisonnablement la durée de vie de nos biens au-delà des durées usuelles, les besoins indispensables s'élèvent à 65'200'000.- ce qui représente un différentiel par rapport au montant défini par le Conseil d'Etat d'environ 12'600'000.-, c'est-à-dire équivalent à une année entière de crédit de renouvellement. Si le Grand Conseil devait adopter cette loi dans le cadre financier proposé par le Conseil d'Etat, cela induirait sur une période de 5 ans, de ne pas renouveler du mobilier et plus grave encore des appareils scientifiques nécessaires au maintien de la compétitivité de notre Université, dans des domaines de recherche de pointe, nous permettant d'attirer des collaborateurs de renommée internationale.

Enfin, il est important ici de rappeler que les crédits de renouvellement représentent les moyens nécessaires pour maintenir en l'état les équipements et infrastructures existantes de l'Université. Ces besoins découlent des décisions politiques des deux précédentes législatures qui ont très fortement encouragé l'État, l'Université en particulier, à investir dans des équipements d'extension. Nous sommes conscients que la situation financière du Canton exige des prises de décision difficiles mais la politique du « stop and go » est, dans ce domaine, en particulier extrêmement dommageable.

Je demeure à votre entière disposition pour de plus amples informations et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Jean-Luc Vuthey

Annexe mentionnée

	2015		2016		2017		2018		2019		Total 2015-2019
	Tx renouv	Montant	Tx renouv	Montant	Tx renouv	Montant	Tx renouv	Montant	Tx renouv	Montant	
Informatique software	95%	2'082'897	85%	1'863'645	85%	1'863'645	85%	1'863'645	94%	2'060'972	9'734'804
Informatique hardware	80%	3'313'701	75%	3'106'594	60%	2'485'275	65%	2'692'382	73%	3'003'041	14'600'993
Appareils scientifiques	85%	3'769'182	88%	3'877'782	85%	3'766'988	83%	3'656'195	85%	3'768'182	18'838'329
Aménagement	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	-
Machines, Véhicule	90%	286'201	90%	286'201	95%	302'101	85%	270'301	90%	286'201	1'431'007
Matériel de bureau	100%	34'352	100%	34'352	100%	34'352	100%	34'352	100%	34'352	171'762
Mobilier	80%	933'616	80%	933'616	70%	816'914	70%	816'914	78%	904'441	4'405'501
Equipement (audio visuel)	90%	683'556	90%	683'556	90%	683'556	90%	683'556	90%	683'556	3'417'781
BMV	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	-
Total		11'103'506		10'785'747		9'952'833		10'017'345		10'740'746	52'600'177
Budget		11'103'500		10'785'700		9'952'800		10'017'300		10'740'700	52'600'000

24'335'700

28'264'300

Différence

**Audition du pouvoir judiciaire
par la commission des travaux**

**Projet de loi 11519 :
divers investissements de renouvellement
du pouvoir judiciaire de 2015 à 2019**

Olivier Jornot, procureur général et président de la commission de gestion du pouvoir judiciaire

Patrick Becker, secrétaire général du pouvoir judiciaire

Laurent Quennoz, directeur des systèmes d'information du pouvoir judiciaire

1. Le projet de loi 11519
2. Les systèmes d'information du pouvoir judiciaire
3. Les besoins du pouvoir judiciaire en renouvellement de ses SI
4. Enveloppe minimale nécessaire au pouvoir judiciaire pour renouveler ses investissements

1. Le projet de loi 11519



Commission des travaux
Audition du pouvoir judiciaire sur le PL 11519
11 novembre 2014
3 / 17

De fr. 13.1 millions à fr. 5.35 millions

- Besoins chiffrés à **fr. 13.1 millions** par le pouvoir judiciaire (**fr. 2.62 millions par année**) :
 - Fr. 10 millions (fr. 2 millions par année) pour la maintenance des systèmes d'information;
 - Fr. 3.1 millions (fr. 620'000 par année) pour le mobilier et les équipements.
- Crédit arrêté à **fr. 5.35 millions** par le Conseil d'Etat, soit fr. 1 million par année ou 40.8% des besoins du PJ en renouvellement des SI, du mobilier et des équipements :
 - Fr. 2.25 millions (fr. 450'000 par année) pour la maintenance des systèmes d'information (25% des besoins du pouvoir judiciaire);
 - Fr. 3.1 millions (fr. 620'000 par année) pour le mobilier et les équipements.



Commission des travaux
Audition du pouvoir judiciaire sur le PL 11519
11 novembre 2014
4 / 17

Enjeux

- Le montant retenu est en décalage complet avec les besoins du pouvoir judiciaire.
- Les modalités de fixation du crédit de renouvellement en matière de SI du pouvoir judiciaire ne sont pas compréhensibles.
- Le montant retenu ne permettrait pas de maintenir les systèmes d'information du pouvoir judiciaire durant les 5 ans à venir.

2. Les systèmes d'information du pouvoir judiciaire

L'informatisation de la justice a débuté il y a près de 30 ans.

- Début de l'informatisation du pouvoir judiciaire à la fin des années 1980
- Refonte et modernisation progressive des systèmes d'information de gestion des procédures judiciaires (projet i-JUGE)
- Adaptation des systèmes d'information aux grandes réformes fédérales (procédure civile, procédure pénale, droit de la protection de l'adulte et de l'enfant) (projet Justice 2010, volet informatique)

Les SI du pouvoir judiciaire

- **Les SI de gestion des procédures judiciaires (DM-WEB)**
 - Vision unique et complète de la vie de la procédure judiciaire dans toute la filière
 - Base de données contenant les coordonnées de l'ensemble des intervenants (membres de l'autorité, parties, conseils, experts, témoins, interprètes, ...)
 - Outil de planification et de suivi des échéances
 - Outil de production automatisée ou semi-automatisée de documents et de décisions judiciaires (forte intégration avec les outils de bureautique)
- **Le SI d'aide à la décision et à la gestion des connaissances**
 - Base de données de la jurisprudence genevoise
 - Base de données de considérants-type
 - Sites intranet et tutoriel
 - Site internet

Les SI du pouvoir judiciaire

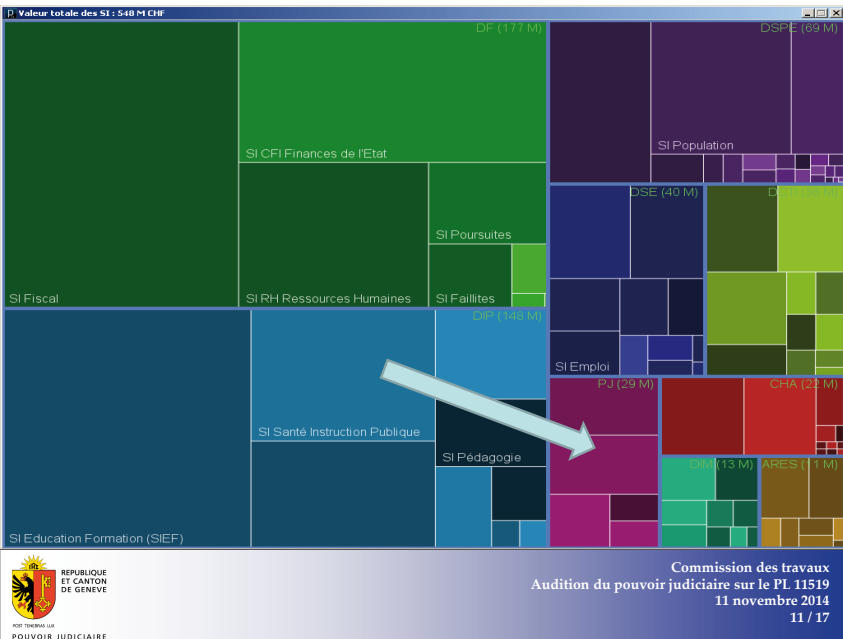
- **Le SI de pilotage : statistiques et tableaux de bord**
 - pour le suivi de l'activité des tribunaux : présidences et directions, commission de gestion, CSM
 - pour le suivi de l'activité des magistrats : présidences, csm
 - pour la conduite des juridictions ou de l'institution : commission de gestion, présidences et directions
- **Le SI de support :**
 - composants techniques
 - Minutes (archives) électroniques
 - Gestion de l'indemnisation des juges suppléants, assesseurs, prud'hommes
 - Transfert de données (SPAd, SPMi, SDC, SAN, ...)
 - Communication électronique judiciaire
 - Interfaces avec les applications de l'Etat (comptabilité financière intégrée, SIRH, Calvin, Registre du commerce, ...)
 - Outils de développement, d'assistance et de support



Les SI de gestion des procédures judiciaires

- **SI civil :**
 - 4 juridictions ou 10 autorités judiciaires siégeant dans des compositions différentes
 - Près de 60'000 procédures traitées par année
 - Près de 300 utilisateurs
 - + gestion de l'assistance juridique civile
- **SI pénal :**
 - 3 juridictions ou 10 autorités judiciaires avec des besoins différents
 - Près de 30'000 procédures traitées par année
 - Plus de 220 utilisateurs
 - + gestion de l'assistance judiciaire pénale
- **SI administratif :**
 - 2 juridictions (TAPI, cour de droit public), des compositions variées
 - Environ 7'000 procédures par année
 - Près de 60 utilisateurs
 - + gestion de l'assistance juridique administrative
 - + CSM





3. Les besoins du pouvoir judiciaire en renouvellement de ses SI

Fr. 2.25 millions ou fr. 450'000 par an : un montant définitivement insuffisant

- L'enveloppe retenue dans le PL a été calculée sur la base du crédit de programmes 2011 – 2014, artificiellement bas pour ce qui concerne le pouvoir judiciaire.

	Crédit de programmes SI 2011-2014 (en francs)					
	Crédit	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	4 600 000	168 906	1 535 550	1 414 590	1 400 000	4 519 046

- Et pourtant, la tranche annuelle prévue dans le PL (fr. 450'000) est encore en réduction très importante :
 - de 60% par rapport à la tranche annuelle moyenne du crédit de programmes 2011 - 2014;
 - de 70% par année si on la compare à la tranche annuelle des années 2012, 2013 et 2014 (fr. 1'450'000 en moyenne).

Des besoins chiffrés à fr. 10 millions (fr. 2 millions / an)

- Besoins courants en maintenance adaptative :
fr. 5 millions (fr. 1 million / an)
- Maintenance évolutive correspondant à des objectifs institutionnels :
fr. 3 millions (fr. 600'000 / an)
- Maintenance préventive : fr. 2 millions (fr. 400'000 / an)

⇒ et ce, sans prendre en considération les réformes envisagées par la Confédération :

- Réforme du droit des sanctions
- Renvoi des étrangers criminels
- Mise en œuvre de la loi fédérale sur le casier judiciaire informatique

Réduction au strict nécessaire : fr. 1.6 million / an

- **Besoins courants en maintenance évolutive ou adaptative** : fr. 4 millions ou fr. 800'000 / an
- **Maintenance évolutive et adaptative correspondant à des objectifs institutionnels stratégiques** : fr. 2.5 millions ou fr. 500'000 / an
 - Gestion financière des procédures pénales (y compris séquestres, état de frais, ...)
 - Gestion financière des procédures civiles (automatisation de la saisie des écritures comptables)
 - Renforcement du contrôle en matière d'assistance juridique
 - Prévisibilité des coûts des procédures pénales
 - Gestion des droits d'accès aux données sensibles
 - Gestion des codes motifs dans la filière pénale
 - Evolution des outils statistiques, indicateurs et tableaux de bord
 - Evolutions SIRH et CFI
 - Evolution technique des sites intranet et internet
 - Etude portant sur une GED métier
- **Maintenance préventive** : fr. 1.5 millions (fr. 300'000 / an)

Risques

- **de ne pas pouvoir adapter les SI de gestion des procédures judiciaires aux changements de pratiques, notamment induits par la jurisprudence** : perte de fiabilité des données et d'efficacité des juridictions;
- **de ne pas réaliser les projets stratégiques arrêtés par la commission de gestion (y compris les priorités 1 et 2), avec des risques métier** (exécution des décisions pénales, gestion financière des procédures, assistance juridique) ou **des risques de gestion** (prévisibilité des coûts, suivi de l'activité judiciaire) : gestion financière des procédures inefficace, risque d'erreurs important en raison de la multiplication des saisies, ...
- **de ne pas pouvoir procéder aux maintenances préventives, avec un risque immédiat de pannes, d'instabilité et de lenteur des systèmes;**
- **de perdre les compétences métier dont l'acquisition a été financée durant les derniers exercices.**

4. Enveloppe minimale nécessaire au pouvoir judiciaire pour renouveler ses investissements

Enveloppe réduite à fr. 10 millions

⇒ Renouvellement des SI :

fr. 8 millions ou fr. 1.6 million par an (réduction de 20%);

⇒ Renouvellement du mobilier et des équipements :

fr. 2 millions ou fr. 400'000 par an (réduction de 35%).

Crédit de renouvellement 2015-2019 relatif aux systèmes d'information et de communication

Commission des travaux du 11 novembre 2014



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 1

Plan de la présentation

- Contexte
- Elaboration du crédit de renouvellement
- Risques et opportunités
- Annexes



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 2

Crédit de renouvellement 2015-2019 relatif aux systèmes d'information et de communication

Contexte



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 3

Contexte politique et organique

- **Reprise en main politique de l'informatique** par le Conseil d'Etat dès mi-2012
- **Audit de la Cour des comptes mené tout au long du premier semestre 2013**, à la demande du conseiller d'Etat chargé de la direction générale des systèmes d'information (DGSi)
- L'audit relève notamment des **faiblesses en matière de gouvernance**, qui sont corrigées par le Conseil d'Etat dans le règlement du 26 juin 2013 sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication (ROGSIC) :
 - Création d'une **Commission de gouvernance interdépartementale**
 - Mise en place d'un **processus de priorisation** des besoins de l'administration
 - **Clarification des rôles et responsabilités** au sein de l'administration
 - **Renforcement du rôle de la DGSi**, notamment dans la **conduite des projets**
- Dans le rapport de suivi au 30.06.2014, « **la Cour note avec satisfaction** que la DGSi a déjà engagé un certain nombre de démarches qui devraient permettre d'améliorer les faiblesses constatées à moyen terme. »



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 4

Système d'information et de communication — définition

Art. 3 al. 1 et 2 ROGSIC: [...] « On entend par système d'information et de communication **un ensemble organisé d'éléments en interaction**, dont chacun concourt à la **collecte**, au **traitement**, à la **classification**, à la **communication** et à la **conservation** de l'**information** dans un environnement donné. Les éléments en interaction sont :

- des **personnes** ;
- des **processus** et des procédures ;
- des **ressources matérielles** et **immatérielles** appartenant au domaine des technologies de l'information et de la communication. »

Dans le langage courant, un système d'information désigne **un ensemble organisé d'applications et d'équipements** spécifiques, mis en interaction pour répondre à une « **thématique** » commune, à **l'intention directe des citoyens ou des entreprises** (Administration en ligne) ou plus généralement en **appui des prestations fournies par l'ensemble de l'Etat** (par exemple : système d'information fiscal, système d'information du logement, système d'information social, etc.).

Au sein de l'Etat, ce principe conduit à une **classification** (un regroupement) en **92 systèmes d'information**.

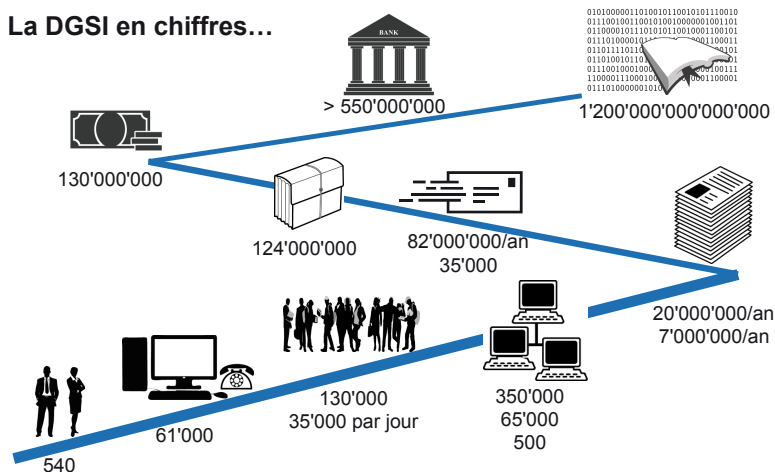
Sous l'angle financier (gestion des immobilisations), les infrastructures de l'Etat ainsi que le matériel et les logiciels standard (ordinateurs, imprimantes, logiciels de bureautique, etc.) — qui constituent des actifs mutualisés à l'intention de l'ensemble de l'Etat — ne sont pas inclus dans les systèmes d'information.



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 5

La DGSi en chiffres...



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 6

Par comparaison...
Extraits des indicateurs du programme P05

	Etat de Genève (B2014)	Moyenne des cantons (2012)	Statistiques du Gartner Group (2012)
Part des utilisateurs satisfaits de l'assistance fournie par la DGSI au sein de l'administration	80%		
Dépenses informatiques par collaborateur de l'administration	8'650 F	11'294 F	\$7'100
Retard prévisionnel sur la réalisation des crédits d'ouvrage (moyenne)	36 mois		
Part des dépenses de fonctionnement (par rapport aux dépenses globales)	53%		77%
Part dépenses informatiques par rapport aux charges globales de l'administration	1,4%	1,7%	
Part du personnel externalisé	28%		10%



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 7

Crédits d'ouvrage placés sous gestion de la DGSI
Chiffres au 3 octobre 2014

Loi	Année	Dpt	Objet	Crédit voté part DGS	Dépensé 2014 au 03.10.2014 (F)	Consommé total au 03.10.2014 (F)	Consommé total au 03.10.2014 (%)	Disponible au 03.10.2014 (F)	Appréciation indicative au 03.10.2014				Fin de projet planifiée	Écart -- Activation des charges de personnel non comprise (F)
				(F)					Périmètre	Planification	Finances	Globale		
Réalisations terminées -- Projets de loi de bouclage en cours d'examen par le Grand Conseil				98'923'057	5'076'619	91'210'969	92%	7'712'088						
8216	*	2000	PJ I-Juge	62'090'777	189'068	66'946'443	108%	-4'755'666					2013	-93'313
9392	*	2004	DSE Gestion électronique des documents de l'OCP	2'602'827	-	2'641'542	101%	-38'715					2013	20'814
10027	*	2008	DSE Cyclope (caméras vidéos)	4'698'000	5'979	4'582'649	98%	115'351					2013	115'351
10112	*	2008	DF Système d'information des faillites (ORFEE)	5'405'000	21'600	4'361'082	81%	1'043'918					2013	2'448'282
10185	*	2008	DALE Système d'information du logement (SIDLO)	5'378'000	45	10'705'591	199%	-5'327'591					2013	-2'793'616
10538	2010	DF	Finalisation de la refonte de l'outil informatique de l'AFC	2'919'750	-	2'673'740	92%	246'010					2013	
10715	2011	DEAS	Système intégré de gestion des analyses, des résultats et des examens (SIGARE)	800'000	-	742'659	93%	57'341					2013	
10716	2011	DEAS	Gestion des prestations complémentaires cantonales pour les familles	1'515'000	-	1'491'862	98%	23'138					2013	
9616	*	2007	DETA Portail énergie	1'200'000	-	1'661'407	138%	-461'407					2014	152'913
10177	*	2008	DSE Administration en ligne	26'350'000	107'340	25'412'638	96%	937'362					2014	4'381'748
10680	2010	DSE	Amendes d'ordre et contraventions (AOC)	3'572'200	4'104	3'571'491	100%	709					2014	
Réalisations en cours				36'832'380	4'937'931	24'364'926	66%	12'467'454						
10430	2009	DSE	Refonte des applications du registre du commerce	740'900	17'070	648'004	87%	92'996					2014	
10436	2009	PJ	Réforme "Justice 2010 - volet informatique"	7'145'000	277'583	7'081'842	99%	63'158					2014	
10714	2011	DIP	Système d'information du service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA)	2'044'000	246'556	1'885'526	92%	158'474					2014	
10746	2011	DEAS	Système d'information sur les chiens (ALANICH)	1'145'000	216'928	702'390	61%	442'610					2014	
10527	2010	DEAS	Système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU)	6'639'000	1'304'186	3'293'058	50%	3'345'942					2015	
11140	2013	DSE	Système de vidéosurveillance / vidéosurveillance	1'700'000	532'185	758'853	45%	941'147					2015	
11272	**	2013	DF Agrandissement de l'établissement de La Brenaz	302'380	37'800	58'046	19%	244'334					OBA	
10484	2009	DSE	Réalisation du système d'information du commerce	2'658'200	207'730	554'949	21%	2'103'251					2016	
10759	2012	DF	Système d'information poursuites	8'940'000	2'007'095	6'853'759	77%	2'086'241					2016	
10514	2010	DSE	Répertoire des entreprises et le développement d'un référentiel adapté à l'administration en ligne (REG@)	3'517'100	-	1'961'658	56%	1'555'442					Géé	
10418	**	2009	DF Réalisation de l'établissement "Curabill"	551'000	231'234	271'317	49%	279'683					OBA	
10874	2014	DIP	Carrets de santé des élèves	1'450'000	46'184	295'124	20%	1'154'876					A préciser	

* Projets de loi déposés avant l'entrée en vigueur des normes IPSAS. Le budget voté ne comprend dès lors pas l'activation des charges de salaire du personnel interne. En revanche, le montant dépensé, tel qu'indiqué dans le présent tableau, intègre ces charges.

** Crédits d'ouvrage dans le domaine des constructions, pour lesquels une part est placée sous gestion de la DGSI. La planification de la réalisation de l'ouvrage est déterminée par l'Office des bâtiments (OBA).

Evolution des crédits de renouvellement

2008 à 2010	Crédits de programme et d'investissement de 173,7 millions de francs sur 3 ans (lois 10140 et 10188)	57.9 millions de francs en moyenne par an
2011 à 2014	Crédit de programme de 220,4 millions de francs sur 4 ans (loi 10726)	55,1 millions de francs en moyenne par an
2015 à 2019	Le plan décennal d'investissement 2014-2023 (PDI) prévoit un crédit de renouvellement de 153,4 millions de francs sur 5 ans	30,7 millions de francs en moyenne par an

Au passage entre le 31 décembre 2014 et le 1^{er} janvier 2015, **les investissements prévus annuellement pour le renouvellement sont réduits de 44%.**



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 9

Crédit de renouvellement 2015-2019 relatif aux systèmes d'information et de communication

Elaboration du crédit de renouvellement



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 10

Crédits de renouvellement

Extrait de l'art. 39 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF)

Les crédits de renouvellement portent sur des dépenses d'investissement qui permettent le **renouvellement** ou l'**adaptation d'actifs du patrimoine administratif**. Ils sont octroyés pour une **période quinquennale**; à l'échéance de ladite période, ils sont périmés de plein droit. [...]

Extrait de l'art. 24 du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (RPGFI)

Chaque crédit de renouvellement transversal comprend au minimum 3 enveloppes selon les critères suivants :

- la première enveloppe est consacrée aux travaux de rénovation indispensables pour **maintenir la valeur du patrimoine** en l'état et l'**adapter aux nouvelles normes** ;
- la seconde enveloppe est consacrée aux **travaux demandés par les départements pour répondre à leurs besoins spécifiques**. Le poids relatif de cette enveloppe est limité à un tiers du crédit total ;
- la troisième enveloppe concerne les travaux divers et imprévus qui n'ont pu être planifiés. Le poids relatif de cette enveloppe est limité à 10% du crédit total.



Crédit de renouvellement SIC

- Le montant du crédit proposé pour le renouvellement des systèmes d'information et de communication (SIC) s'élève à **153,4 millions de francs**
- Le crédit est placé sous la responsabilité de la DGSi
- Périmètre :
 - les **sept départements de l'Etat** – à l'exception des organismes placés sous la surveillance des départements
 - le Pouvoir judiciaire et le Grand Conseil – mais uniquement pour la part des actifs mutualisés pour l'ensemble de l'Etat et contre facturation des services fournis par la DGSi pour leur mise à disposition
 - d'autres organismes publics – lorsqu'une subvention le prévoit ou contre facturation
- Il sera **inscrit sous la politique publique P** – prestations de moyens –, **puis comptabilisé dans les autres politiques publiques**, lors de l'exécution comptable
- Le présent crédit **comprend l'activation des charges salariales du personnel de la DGSi** contribuant directement au renouvellement des SIC (normes IPSAS)



Elaboration du projet de crédit de renouvellement

- Les **demandes** exprimées par les départements et les calculs opérés sur la base des inventaires laissent apparaître des besoins de financement, pour le renouvellement et les évolutions, estimés à hauteur de **325,8 millions de francs** (infrastructures comprises)
- Le Conseil d'Etat a prévu sur le plan décennal d'investissement (**PDI**) un montant de **153,4 millions de francs**
- → Le projet de crédit a donc été constitué par « **réduction linéaire** » (d'environ 53%) de la demande et des calculs d'inventaire, afin de tenir dans le budget prévu au PDI
- L'exposé des motifs exprime les **intentions des départements**, qui seront ensuite priorisées annuellement par le **processus de gouvernance interdépartemental** mis en place par le Conseil d'Etat dès juin 2013, conformément aux **recommandations de la Cour des comptes** (rapport n°65, juin 2013)
- Cette gouvernance **succède à une** répartition « mécanique » du crédit (par enveloppe départementale), **sans contrôle de conformité entre les projets réalisés et les objectifs de politiques publiques du Conseil d'Etat** ou les besoins avérés de l'administration

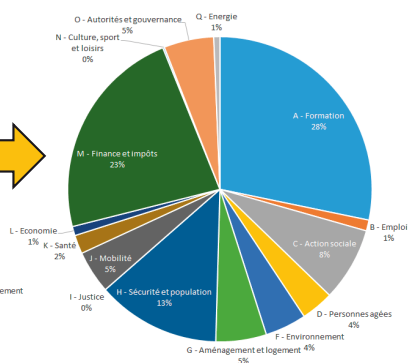
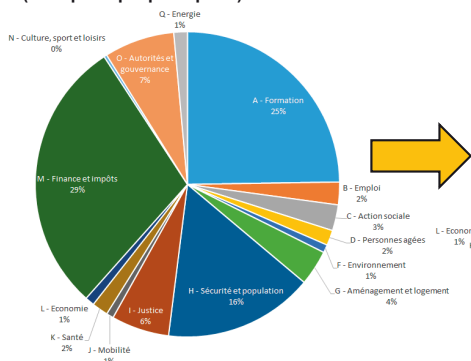


Comparaison entre la demande et les montants *estimatifs* retenus au PL (top 17)

	Demandes initiales (F)	Inscrits au PL, après réduction linéaire (F)
	325'830'148	153'350'000
>> Actifs mutualisés pour l'ensemble de l'Etat	174'322'480	82'043'827
SIC fiscal	27'205'675	12'804'187
SIC pédagogie	16'893'180	7'950'674
SIC finances de l'Etat	11'087'500	5'218'265
SIC éducation et formation (SIEF)	10'561'250	4'970'589
SIC ressources humaines (SIRH)	8'495'000	3'998'121
SIC pilotage action sociale	6'293'750	2'962'116
SIC droits politiques (SIDP)	4'853'875	2'284'447
SIC prestations complémentaires AVS ou AI	4'125'000	1'941'406
SIC support Police	3'953'750	1'860'809
SIC affaires du législatif et de l'exécutif (Aigle)	3'286'250	1'546'654
SIC génie civil	3'148'000	1'481'587
SIC population	3'068'750	1'444'289
SIC bâtiments de l'Etat	2'605'000	1'226'028
SIC formation et orientation professionnelle initiale et continue	2'450'000	1'153'078
SIC mobilité	2'270'125	1'068'421
SIC santé instruction publique	2'259'500	1'063'420
SIC gendarmerie	2'109'888	993'006
>> 66 autres SIC (hors Pouvoir judiciaire, qui dispose de 4 SIC)	36'841'176	17'339'078



Répartition du crédit de renouvellement par politique publique (hors politique publique P)



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 15

Et le budget de fonctionnement induit ?

- Les activités de la DGSi appartiennent au secteur tertiaire, non au secondaire (par exemple, la construction) — elle est avant tout un **fournisseur de services**
- Chaque franc dépensé en investissement pour acquérir ou faire évoluer les actifs peut induire des charges de fonctionnement à la DGSi sur toute la durée de vie du service fourni via ces actifs**
- Le budget de fonctionnement doit permettre de financer tout ce qui ne peut être porté en dépenses d'investissement. À cette fin, il finance les **études préliminaires**, la phase d'**organisation des projets** (« initialisation », au sens de la méthode HERMES), la **formation**, la **maintenance corrective*** ainsi que les **charges d'exploitation** du service fourni par la DGSi, à savoir :
 - Les corrections de bogues et des failles de sécurité
 - Les améliorations courantes (nouvelles versions « mineures ») et l'optimisation des performances
 - L'assistance aux utilisateurs (hotline, support de proximité, etc.)
 - L'exploitation du système d'information (création et gestion des utilisateurs, gestion de la base de données, gestion des serveurs, sécurité, audits, sauvegardes, etc.)

* Les métriques d'auditeurs attestent qu'en moyenne les charges de maintenance annuelles d'une application représentent entre 12 et 15% de sa valeur. Le taux employé dans le présent crédit est de 12%, tout type de charges compris, y compris d'exploitation.



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 16

Crédit de renouvellement 2015-2019 relatif aux systèmes d'information et de communication

Risques et opportunités



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 17

Une diminution de 44%: risque ou opportunité?

Au premier abord, il y a clairement un **risque**, qui s'articule comme suit :

- La presque totalité, voire la totalité des prestations de l'Etat s'appuie sur des systèmes d'information et de communication (« système nerveux » de l'Etat)
- Il y a là un risque important de paralyser des prestations de l'Etat, dont certaines — à l'instar des **centrales d'urgence 144 et 117** — sont de première nécessité, ou pour le moins stratégiques, tels que les systèmes d'information de l'administration fiscale, des affaires sociales, de l'instruction publique, de la police, des finances, des ressources humaines et de la population

En second lieu, il s'agit aussi d'une **opportunité** pour :

- Mettre en place une véritable gouvernance globale au sein de l'Etat (jusqu'ici les budgets étaient répartis « mécaniquement » entre les départements, une faiblesse relevée par la Cour des comptes)
- Revoir les pratiques au sein de la DGSi, pour aller vers plus d'agilité et réduire les coûts, notamment en internalisant le personnel (-37'000 F par an et par ETP)
- Privilégier le « prêt-à-porter », au « sur-mesure », voire à la « haute couture » lors de la réalisation des projets
- Vérifier l'orthodoxie des pratiques comptables (investissements *versus* fonctionnement)



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 18

Gouvernance et maîtrise des risques

- La gouvernance **autorégule** les dépenses d'investissement entre les systèmes d'information et implique une forte **transparence** de la part de la DGSi
- La **réduction** du crédit de renouvellement (-44%) **limite de facto le détournement de son usage** pour ce qui devrait être financé par des crédits d'ouvrage
- A l'instar de la pratique dans le domaine des constructions, les crédits d'ouvrage «complexes» seront désormais précédés par le **dépôt d'un crédit d'étude** (jusqu'à présent les crédits d'ouvrage prévoient à la fois la phase d'étude et la phase de réalisation)
- Les **crédits d'investissement sont dorénavant bouclés dans les 6 mois** qui suivent la fin du projet (45 crédits auront ainsi été bouclés en 2013 et 2014, dont les plus anciens datent de l'an 2000)
- La DGSi redéploie la globalité de ses processus pour améliorer la maturité de son système de contrôle interne, afin de parvenir à un **niveau «maîtrisé» (4 sur l'échelle de 5) à l'horizon 2016**
- Le plan d'assurance qualité de l'Etat (dans le domaine des SIC) est en cours de révision — il va vers une **plus grande maîtrise des risques en matière de projet**
- Les projets de SIC sont désormais tous sous conduite de la DGSi, à savoir l'office «investisseur» (tel n'était pas le cas avant 2013, à l'instar de SIDLO)
- La DGSi est sous contrôle permanent du **Service d'audit interne** (qui dispose d'une équipe «à plein temps» de réviseurs informatiques) et régulier de la **Cour des comptes**



Crédit de renouvellement versus crédit d'ouvrage

	<u>Peut</u> être financé par le crédit de renouvellement	<u>Doit</u> (impérativement) être financé par un crédit d'ouvrage
L'adaptation des SI conformément aux nouvelles normes, légales ou techniques — lorsqu'elles prolongent la durée de vie utile de l'actif	Au maximum jusqu'à 10'000'000 F	Dès 10'000'000 F
L'évolution des SI, pour leur ajouter de nouvelles fonctionnalités	Au maximum jusqu'à 1/3 de la valeur de l'actif et 10'000'000 F	Dès 1/3 de la valeur de l'actif ou 10'000'000 F
La refonte ou l'acquisition d'un nouveau système d'information (SI)	Au maximum jusqu'à 500'000 F	Dès 500'000 F
Le remplacement et l'extension - des infrastructures (serveurs, télécoms, bases de données, etc.) - des équipements et logiciels «standard» (PC, imprimantes, logiciels de bureautique, etc.)	Oui (note : ces actifs constituent, par catégorie, des immobilisations dites groupées)	L'extension d'actifs liée aux projets de construction ou à des systèmes d'information est en principe intégrée au crédit d'ouvrage concerné



Crédit de renouvellement 2015-2019 relatif aux systèmes d'information et de communication

Annexes



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 21

Annexe 1 — Liste des systèmes d'information et de communication (1 / 4)

Nom	Bénéficiaire	Politique Publique	Valeur estimée en 2012 (F)
			558'993'000
SIC fiscal	DF	M - Finance et impôts	77'082'000
SIC éducation et formation (SIEF)	DIP	A - Formation	67'500'000
SIC finances de l'Etat	DF	P - Etats-majors et prestations de moyens	50'389'000
SIC ressources humaines (SIRH)	DF	P - Etats-majors et prestations de moyens	31'231'000
SIC santé instruction publique	DIP	A - Formation	25'000'000
SIC gendarmerie	DSE	H - Sécurité et population	24'113'000
SIC formation et orientation professionnelle initiale et continue	DIP	A - Formation	20'000'000
SIC population	DSE	H - Sécurité et population	18'500'000
SIC social instruction publique	DIP	A - Formation	13'500'000
SIC droits politiques (SIDP)	PRE	O - Autorités et gouvernance	11'130'000
SIC poursuites	DF	H - Sécurité et population	11'000'000
SIC bâtiments de l'Etat	DF	P - Etats-majors et prestations de moyens	10'000'000
SIC logement (SIDLO)	DALE	G - Aménagement et logement	10'000'000
SIC procédures civiles	PJ	I - Justice	10'000'000
SIC procédures pénales	PJ	I - Justice	10'000'000
SIC pédagogie	DIP	A - Formation	10'000'000
SIC prestations complémentaires AVS ou AI	DEAS	D - Personnes âgées	10'000'000
SIC affiliation à l'assurance maladie	DEAS	C - Action sociale	9'000'000
SIC affaires du législatif et de l'exécutif (Aigle)	PRE	P - Etats-majors et prestations de moyens	8'700'000
SIC autorisations de construire	DALE	G - Aménagement et logement	7'500'000
SIC automobiles et navigation	DETA	H - Sécurité et population	6'980'000
SIC faillites	DF	H - Sécurité et population	6'010'000
SIC aménagement du territoire	DALE	G - Aménagement et logement	6'000'000

Annexe 1 — Liste des systèmes d'information et de communication (2 / 4)

Nom	Bénéficiaire	Politique Publique	Valeur estimée en 2012 (F)
SIC support DIP	DIP	P - Etats-majors et prestations de moyens	6'000'000
SIC pénitentiaire	DSE	H - Sécurité et population	5'500'000
SIC contraventions	DSE	H - Sécurité et population	5'350'000
SIC procédures administratives	PJ	I - Justice	5'000'000
SIC tutelle et curatelle des majeurs (TAMI)	DEAS	C - Action sociale	4'968'000
SIC emploi	DEAS	B - Emploi	4'270'000
SIC documentation instruction publique	DIP	A - Formation	4'000'000
SIC commerce	DSE	L - Economie	3'988'000
SIC travail	DSE	L - Economie	3'600'000
SIC territoire genevois (SITG)	DETA	P - Etats-majors et prestations de moyens	3'345'000
SIC santé	DEAS	K - Santé	2'817'000
SIC répertoire des Entreprises (REG)	DSE	L - Economie	2'700'000
SIC mobilité	DETA	J - Mobilité	2'630'000
SIC patrimoine et sites	DALE	G - Aménagement et logement	2'601'000
SIC registre foncier	DALE	G - Aménagement et logement	2'400'000
SIC législation	PRE	O - Autorités et gouvernance	2'100'000
SIC génie civil	DETA	J - Mobilité	2'040'000
SIC aide à la décision et Gestion des connaissances	PJ	I - Justice	2'000'000
SIC avances et recouvrements des pensions alimentaires (SCARPA)	DEAS	C - Action sociale	2'000'000
SIC DGSI	DGSI	P - Etats-majors et prestations de moyens	2'000'000
SIC statistiques publiques cantonales	PRE	O - Autorités et gouvernance	2'000'000
SIC support PJ	PJ	I - Justice	2'000'000
SIC sécurité civile	DSE	H - Sécurité et population	1'850'000

Annexe 1 — Liste des systèmes d'information et de communication (3 / 4)

Nom	Bénéficiaire	Politique Publique	Valeur estimée en 2012 (F)
SIC nature	DETA	F - Environnement	1'730'000
SIC environnement Industriel (SI-GEI)	DETA	F - Environnement	1'700'000
SIC support DEAS	DEAS	P - Etats-majors et prestations de moyens	1'630'000
SIC revenu déterminant unifié (SI RDU)	DEAS	C - Action sociale	1'600'000
SIC sécurité de l'information	DSE	P - Etats-majors et prestations de moyens	1'500'000
SIC registre du commerce	DSE	L - Economie	1'240'000
SIC Eau	DETA	F - Environnement	1'200'000
SIC agriculture	DETA	F - Environnement	1'180'000
SIC consommation et affaires vétérinaires	DEAS	K - Santé	1'066'000
SIC 144 centrale d'appels sanitaires urgents (CASU)	DEAS	K - Santé	1'000'000
SIC air	DETA	F - Environnement	1'000'000
SIC culture	DIP	N - Culture, sport et loisirs	1'000'000
SIC déchets	DETA	F - Environnement	1'000'000
SIC main d'oeuvre étrangère	DSE	L - Economie	1'000'000
SIC sports et loisirs	DIP	N - Culture, sport et loisirs	1'000'000
SIC support DALE	DALE	P - Etats-majors et prestations de moyens	1'000'000
SIC mensuration officielle	DALE	G - Aménagement et logement	850'000
SIC objets trouvés	DSE	H - Sécurité et population	800'000
SIC police sécurité internationale	DSE	H - Sécurité et population	750'000
SIC promotion économique	DSE	L - Economie	730'000
SIC sols	DETA	F - Environnement	700'000
SIC énergie	DALE	Q - Energie	600'000
SIC surveillance des communes	PRE	O - Autorités et gouvernance	590'000

Annexe 1 — Liste des systèmes d'information et de communication (4 / 4)

Nom	Bénéficiaire	Politique Publique	Valeur estimée en 2012 (F)
SIC support DF	DF	P - Etats-majors et prestations de moyens	540'000
SIC pilotage action sociale	DEAS	C - Action sociale	500'000
SIC support Police	DSE	H - Sécurité et population	500'000
SIC archives d'Etat	PRE	O - Autorités et gouvernance	500'000
SIC support DETA	DETA	P - Etats-majors et prestations de moyens	445'000
SIC bruit	DETA	F - Environnement	400'000
SIC protection de l'environnement	DETA	F - Environnement	400'000
SIC protection des données et transparence	PRE	O - Autorités et gouvernance	350'000
SIC protection de la personnalité (Groupe de confiance)	PRE	O - Autorités et gouvernance	250'000
SIC pharmacien	DEAS	K - Santé	223'000
SIC pollutions intérieures	DETA	F - Environnement	200'000
SIC Genève internationale	PRE	O - Autorités et gouvernance	150'000
SIC organisation de l'Etat	PRE	O - Autorités et gouvernance	150'000
SIC partenariat (PACS genevois)	PRE	H - Sécurité et population	150'000
SIC traducteurs jurés	PRE	H - Sécurité et population	150'000
SIC droits humains	DSE	H - Sécurité et population	135'000
SIC police judiciaire	DSE	H - Sécurité et population	100'000
SIC support PRE	PRE	P - Etats-majors et prestations de moyens	100'000
SIC inspection cantonale des finances	DF	O - Autorités et gouvernance	50'000
SIC militaire	DSE	H - Sécurité et population	20'000
SIC support DSE	DSE	P - Etats-majors et prestations de moyens	20'000
SIC relations de la Genève internationale	PRE	O - Autorités et gouvernance	-
SIC du chef des opérations	DSE	H - Sécurité et population	-

Annexe 2 — Pourquoi prévoir des charges de fonctionnement pour corriger les « bogues » ?

- Le programme nécessaire au fonctionnement d'une télévision contient environ 1 million de lignes de code
- Ce nombre grimpe à :
 - 50 millions pour un ordinateur
 - 100 millions pour une voiture
- Il y a entre **1 à 10 bogues dans chaque millier de lignes de codes**
- La DGSi gère aujourd'hui un portefeuille constitué de plusieurs centaines d'applications et logiciels
- Ces applications reposent globalement sur des centaines de millions de lignes de code, avec leur inévitable cortège d'erreurs et de failles de sécurité, révélées au gré de l'utilisation
- **Même la Station spatiale internationale, et malgré un contrôle qualité extrêmement sévère, dénombre plus de 500 bogues**

Annexe 3 — Détails des « dépenses générales » (groupe 31) de la DGSJ (en francs) : Budget 2014

31 Total	37'261'083		
310 Charges de matières et de marchand.	447'981	315 Entretien	18'461'186
310000 Fournitures et matériel de bureau	250'505	315100 Entretien équipements/véhicules	366'089
310110 Carburants	4'927	315300 Entretien de matériel informatique	4'337'258
310200 Imprimés, publications	422	315800 Maintenance des logiciels	13'279'388
310300 Livres, littérature spécialisée, magaz.	191'777	315999 Entretien autres biens meubles	478'451
310310 Abonnements journaux et magazines	350	316 Loyers, leasing, etc.	65'381
311 Immo. ne pouvant être portées à l'actif	31'329	316000 Location de locaux	65'381
311300 Matériel et équipement informatique	23'505	317 Dédommagements	310'091
311800 Logiciels et autres incorporels	2'230	317000 Frais de transports	102'169
311999 Autres machines et matériel	5'594	317010 Frais de repas et logement	32'082
313 Prestations de service et honoraires	17'945'115	317020 Frais de représentation	50'953
313001 Frais de télécommunications	2'727'227	317099 Autres frais et débours	124'887
313002 Frais liés au courrier	4'533		
313200 Honoraires de mandataires	15'192'026		
313400 Primes d'assurance choses	21'329		



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 27

Annexe 4 — Coût de l'internalisation *versus* externalisation du personnel de la DGSJ

(Valeurs : février 2014)

	Personnes	ETP	Traitement annuel y compris charges soc. patronales ou Coût des contrats LSE (F)	Traitement annuel par ETP ou Coût du contrat par ETP (F)
Fonctionnaires	307	290.9	44'929'908	154'451
Employés	16	15.8	2'513'874	159'106
Agents spécialisés	48	47.4	7'472'947	157'657
Auxiliaires	5	5.0	487'969	97'594
Total internes	376	359.1	55'404'698	154'288
Externes LSE	181	178.3	34'215'182	191'897
Total général	557	537.4	89'619'881	
Ecart « traitement » externes LSE – internes (F)				37'609



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 28

Annexe 5 — Fibre : stratégie 2015 - 2019

Evolution des investissements	
2011 :	2,5 Mio
2012 :	2,0 Mio
2013 :	1,4 Mio
2014 :	1,7 Mio

- Le réseau fibre optique, construit durant ces 15 dernières années, peut être considéré comme **achevé en ce qui concerne sa structure principale** («backbone»)
- Le **réseau de l'Etat est un élément stratégique**, notamment en matière de sécurité (117/144, dispositif OSIRIS, POLYCOM) et pour maîtriser la protection des données de l'Etat (au sens de la LIPAD)
- La priorité est mise sur la **gestion de la capacité** et de la **capillarité** plutôt que sur l'extension du réseau fibre
- Les **partenariats** (y compris par échange et «co-construction») avec d'autres opérateurs publics ou privés sont privilégiés
- La DGSi participe aux grands projets d'infrastructure sur le territoire (trams, chauffage à distance, CEVA, etc.)
- Une capacité d'investissement, bien que réduite, reste nécessaire afin d'assurer une qualité de service suffisante pour répondre aux besoins de l'Etat, y compris pour les institutions clientes de la DGSi (Université, HES, Hospice, IMAD, EPI, etc.)



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 29

Crédits de renouvellement : extraits des normes

Extrait de l'art. 22 al. 2 RPGFI

Selon le type d'actif concerné, les crédits de renouvellement ne peuvent dépasser un certain montant. L'intégralité de la dépense doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage ou d'acquisition et d'un crédit d'étude préalable si la dépense prévue dépasse les critères définis ci-après :

- lorsqu'ils portent sur des actifs relevant de la direction générale de l'office des bâtiments, les crédits de renouvellement ne peuvent dépasser le montant de 10 000 000 F par bâtiment, à l'exception des bâtiments scolaires, pour lesquels un montant de 12 000 000 F est admis;
- lorsqu'ils portent sur des actifs relevant de la direction générale des systèmes d'information, les crédits de renouvellement ne peuvent dépasser le montant de 10 000 000 F par système d'information et de communication.
[...]

Extrait de l'art. 24 al. 1 RPGFI

Les crédits de renouvellement transversaux sont présentés par politique publique. Cette allocation par politique publique est indicative et n'est pas contraignante. Les crédits de renouvellement transversaux sont imputés de la manière suivante, [...] pour la direction générale des systèmes d'information :

- sur la politique publique P « Etats-majors et prestations de moyens » lors de l'élaboration du projet de loi d'investissement,
- sur la politique publique de destination au moment de l'imputation comptable et dans le cadre de la planification budgétaire annuelle. [...]



Département de la sécurité et de l'économie
Direction générale des systèmes d'information

09.12.2014 - Page 30

ANNEXE 12

Thorens Didier (SEC-GC)

De: Pestalozzi Patrizia (SEC-GC)
Envoyé: jeudi 13 novembre 2014 10:49
À: COM-Travaux
Cc: Pasche Sébastien (SEC-GC)
Objet: Commission des travaux : suite audition OBA, mardi 11 novembre 2014
Pièces jointes: Répartition présentation Commission Trvx par PP.pdf

De : Simioni Sandro (DF)
Envoyé : mercredi 12 novembre 2014 15:07
À : Pestalozzi Patrizia (SEC-GC)
Cc : Duvillard René (DF); Barbey Marie (DF); Anklin Dominique-Pasc (DF); Schroeter Vladan (DF)
Objet : Commission des travaux du mardi 11 novembre 2014

Chère Madame,

L'OBA a été auditionnée hier soir et la Commission de travaux nous a demandé 2 éléments complémentaires :

1. Le coût total des études du projet de rénovation et transformation des salles du Grand Conseil
réponse : 1'690'000 F (faisabilité, concours, projet jusqu'à la demande d'autorisation et le devis général).
2. La liste détaillée des travaux de rénovation connus à ce jour, avec la répartition des budgets de 2015 à 2019.
réponse : voir liste en annexe

En vous en souhaitant bonne réception, je vous présente mes meilleures salutations.

Sandro Simioni
Directeur

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances (DF)
Office des bâtiments
Direction des rénovations et transformations (DRT)
16, bd Saint-Georges
Case postale 22 - 1211 Genève 8
Tél. +41 (0)22 546 53 90 - Fax +41 (0)22 546 97 10
Code d'acheminement interne: B810ER/OBA

Répartition des travaux de l'enveloppe Rénovation du CR2015-2019

Politique Publique A:

CP	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1003	1003 Service Santé Jeunesse(CF1003)	A - Formation	Façades		0	267'000	0	0	267'000
1003	1003 Service Santé Jeunesse(CF1003)	A - Formation	Fenêtres		0	62'300	0	0	62'300
1053	1053 Office pour Formation Professionnelle et Continue (OFPC)(CF1053)	A - Formation	Installation courant faible		0	0	0	44'500	44'500
1108	1108 Service des Classes d'Accueil et d'insertion(CF1108)	A - Formation	Aménagement intérieur substance		0	0	0	89'000	89'000
1108	1108 Service des Classes d'Accueil et d'insertion(CF1108)	A - Formation	Installation courant faible		0	0	0	4'450	4'450
1153	1153 Economat DIP(OF1153)	A - Formation	Aménagement intérieur substance		0	0	0	142'400	142'400
2002	2002 CO de la Gradielle-Bât. A-B-D-E(CF2002/3794)	A - Formation	Installation courant faible	267'000	0	0	0	0	267'000
2002	2002 CO de la Gradielle-Bât. A-B-D-E(CF2002/3794)	A - Formation	Gros Œuvre autre	445'000	0	0	0	0	445'000
2003	2003 Collège Voltaire-Bâtiment principal(CF2003/1094)	A - Formation	Distribution de chaleur	0	267'000	311'500	0	0	578'500
2003	2003 Collège Voltaire-Bâtiment principal(CF2003/1094)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	0	0	142'400	142'400
2003	2003 Collège Voltaire-Salle de gym(CF2003/1096)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	0	0	142'400	142'400
2003	2003 Collège Voltaire-Bâtiment des sciences(CF2003/1095)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	1'602'000	534'000	0	0	0	2'136'000
2003	2003 Collège Voltaire-Bâtiment des sciences(CF2003/1095)	A - Formation	Aménagement intérieur surfaces	0	0	0	534'000	0	534'000
2003	2003 Collège Voltaire-Bâtiment des sciences(CF2003/1095)	A - Formation	Installation courant faible	0	222'500	0	0	0	222'500
2003	2003 Collège Voltaire-Bâtiment des sciences(CF2003/1095)	A - Formation	Ventilation et climatisation	445'000	89'000	0	0	0	534'000
2003	2003 Collège Voltaire-Bâtiment principal(CF2003/1094)	A - Formation	Fenêtres	0	0	178'000	1'335'000	0	3'115'000
2005	2005 HEAD - Haute École d'Art et de Design(CF2005)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	89'000	89'000	115'700	293'700
2005	2005 HEAD - Haute École d'Art et de Design(CF2005)	A - Formation	Installation courant fort	0	0	0	4'450	40'050	44'500
2007	2007 GEC Nicolas-Bouvier - Lissignol(CF2007)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	0	311'500	0	311'500
2009	2009 CF-PAA - Centre Formation Professionnelle Arts Appliqués(CF2009)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	267'000	0	0	267'000
2010	2010 Collège Calvin - Bâtiment sud(CF2010/1069)	A - Formation	Aménagement intérieur surfaces	44'500	0	0	0	0	44'500
2010	2010 Collège Calvin - Bâtiment sud(CF2010/1067)	A - Formation	Installation courant faible	178'000	0	0	0	0	178'000
2010	2010 Collège Calvin - Bâtiment sud(CF2010/1069)	A - Formation	Façades	267'000	0	0	0	0	267'000
2010	2010 Collège Calvin - Bâtiment sud(CF2010/1069)	A - Formation	Tot plat	40'050	0	0	0	0	40'050
2011	2011 Collège de Candolle(CF2011)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	356'000	356'000	0	0	0	712'000
2011	2011 Collège de Candolle(CF2011)	A - Formation	Générateur de chaleur	267'000	44'500	0	0	0	311'500
2012	2012 HEAD - Haute École d'Art et de Design(CF2012)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	0	0	332'500	332'500
2012	2012 HEAD - Haute École d'Art et de Design(CF2012)	A - Formation	Toitures	4'450'000	0	0	0	0	4'450'000
2014	2014 HEPIA - Haute École du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture-ElIG(CF2014/1110)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	178'000	0	0	0	178'000
2014	2014 HEPIA - Haute École du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture-ElIG(CF2014/1110)	A - Formation	Installation courant faible	178'000	0	0	0	0	178'000

CF	Immeuble	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
2014	2014 HEPIA - Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture-EIG(CF2014/1109)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	427'500	0	0	427'500
2014	2014 HEPIA - Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture-EIG(CF2014/1109)	A - Formation	Installation courant faible	178'000	0	0	0	0	178'000
2014	2014 HEPIA - Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture-Ecole d'Ingénieurs(CF2014/1082)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	53'400	0	0	0	53'400
2014	2014 HEPIA - Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture-Ecole d'Ingénieurs(CF2014/1082)	A - Formation	Installation courant faible	178'000	0	0	0	0	178'000
2014	2014 HEPIA - Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture-EIG(CF2014/1111)	A - Formation	Installation courant faible	178'000	0	0	0	0	178'000
2014	2014 HEPIA - Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture-Ecole d'Ingénieurs(CF2014/1112)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	302'600	0	0	0	302'600
2014	2014 HEPIA - Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture-Ecole d'Ingénieurs(CF2014/1112)	A - Formation	Installation courant faible	178'000	0	0	0	0	178'000
2014	2014 HEPIA - Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture-Ecole d'Ingénieurs(CF2014/1112)	A - Formation	Installation courant fort	0	445'000	445'000	0	0	890'000
2014	2014 HEPIA - Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture-EIG(CF2014/1110)	A - Formation	Fenêtres	0	0	0	12'46'000	0	12'46'000
2014	2014 HEPIA - Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture-EIG(CF2014/1110)	A - Formation	Toit plat	0	0	0	979'000	0	979'000
2017	2017 Service des Classes d'Accueil et d'Insertion(CF2017)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	0	0	135'500	135'500
2018	2018 CO de l'Abbaye(CF2018)	A - Formation	Installation courant faible	106'800	0	0	0	0	106'800
2020	2020 CEC Nicolas-Bouvier(CF2020)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	0	0	89'000	89'000
2020	2020 CEC Nicolas-Bouvier(CF2020)	A - Formation	Distributeur de chaleur	0	0	578'500	0	0	578'500
2021	2021 Maison des Charmilles-CEMEA-Inst. Subv. La Coudraie(CF2021/1578)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	44'500	0	0	44'500
2021	2021 Maison des Charmilles-CEMEA-Inst. Subv. Maison des Charmilles(CF2021/1579)	A - Formation	Installation courant faible	8'900	0	0	0	0	8'900
2021	2021 Maison des Charmilles-CEMEA-Inst. Subv. Maison des Charmilles(CF2021/1579)	A - Formation	Installation courant fort	44'500	0	0	0	0	44'500
2022	2022 Service des Classes d'Accueil et d'Insertion(CF2022/GEPI1893)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	44'500	0	0	0	0	44'500
2022	2022 Service des Classes d'Accueil et d'Insertion(CF2022/GEPI1893)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	133'500	0	0	133'500
2022	2022 SCAI Bâtiment annexe (CF2022/GEPI1885)	A - Formation	Fenêtres	0	0	0	178'000	0	178'000
2023	2023 CO Cayla(CF2023)	A - Formation	Installation courant faible	22'250	0	0	0	0	22'250
2027	2027 Centre Longirod - Maison La Rochette (CF2027)	A - Formation	Report CP2011-2014	3'000'000	1'193'000	0	0	0	4'193'000
2028	2028 Centre Geisendorf - DGEP - Dir. Gén. Ens. Primaire(CF2028)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	0	0	53'400	53'400
2028	2028 Centre Geisendorf - DGEP - Dir. Gén. Ens. Primaire(CF2028)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	578'500	0	0	578'500
2028	2028 Centre Geisendorf - DGEP - Dir. Gén. Ens. Primaire(CF2028)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	0	0	44'500	44'500
2029	2029 CEC André-Chavanne(CF2029)	A - Formation	Installation courant faible	8'900	0	0	0	0	8'900
2029	2029 CEC André-Chavanne(CF2029)	A - Formation	Ventilation et climatisation	0	0	0	0	356'000	356'000
2034	2034 CO du Marais(CF2034/1877)	A - Formation	Installation courant faible	0	124'600	0	0	0	124'600
2035	2035 CO de la Golette(CF2035/7739)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	124'600	0	0	124'600
2035	2035 CO de la Golette(CF2035/7739)	A - Formation	Installation courant fort	0	0	445'000	0	0	445'000
2035	2035 CO de la Golette(CF2035/7739)	A - Formation	Toit plat	445'000	979'000	0	0	0	1'424'000
2036	2036 CFPF - Technique Bûlin-Ecole d'Electronique(CF2036/3733)	A - Formation	Aménagement intérieur surfaces	0	0	178'000	222'500	0	400'500

CF	Immeuble	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
2036	CFPT - Technique Bui-École d'Électronique(CF2036/3733)	A - Formation	Installation courant table	0	35'800	0	0	0	35'800
2037	2037 Villa Lullier (Direction)(CF2037)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	44'500	0	0	0	44'500
2039	2039 Collège Chapardé / Gym (CF2039 GEP3803)	A - Formation	Installation courant table	0	0	0	44'500	0	44'500
2039	2039 Collège Chapardé / Gym (CF2039 GEP3803)	A - Formation	Installation courant fort	0	0	0	320'400	0	320'400
2039	2039 Collège Chapardé / Gym (CF2039 GEP3803)	A - Formation	Sanitaires	0	0	0	195'900	0	195'900
2039	2039 Collège Chapardé / Gym (CF2039 GEP3803)	A - Formation	Ventilation et climatisation	0	0	0	267'000	0	267'000
2039	2039 Collège Chapardé(CF2039 GEP3802)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	0	2'403'000	0	2'403'000
2039	2039 Collège Chapardé(CF2039 GEP3802)	A - Formation	Installation courant table	0	0	0	356'000	0	356'000
2039	2039 Collège Chapardé(CF2039 GEP3802)	A - Formation	Installation courant fort	0	0	0	1'201'500	0	1'201'500
2039	2039 Collège Chapardé(CF2039 GEP3802)	A - Formation	Sanitaires	0	0	0	934'500	0	934'500
			Report CP2011-2014 (Suite des aménagements + Renov' Install Technique	178'000	356'000	222'500	0	0	756'500
2040	Séries de Lullier	A - Formation	Technique	178'000	356'000	222'500	0	0	756'500
2040	2040 HEP A - Haute Ecole Paysage Ing. et Arch.- CPNE-Nature et environnement-Bat. VI(CF2040/3410) - Site Lullier	A - Formation	Installation courant table	0	0	0	0	267'000	267'000
2040	2040 HEP A - Haute Ecole Paysage Ing. et Arch.- CPNE-Nature et environnement-Bat. IV(CF2040/3408) - Site Lullier	A - Formation	Installation courant table	0	0	0	133'500	133'500	267'000
2040	2040 HEP A - Haute Ecole Paysage Ing. et Arch.- CPNE-Nature et environnement-Bat. VII(CF2040/3411) - Site Lullier	A - Formation	Installation courant table	0	0	0	178'000	89'000	267'000
2040	2040 HEP A - Haute Ecole Paysage Ing. et Arch.- CPNE-Nature et environnement-Bat. I(CF2040/3405) - Site Lullier	A - Formation	Installation courant table	0	0	0	267'000	0	267'000
2040	2040 HEP A - Haute Ecole Paysage Ing. et Arch.- CPNE-Nature et environnement-Bat. V(CF2040/3409) - Site Lullier	A - Formation	Installation courant table	0	0	0	267'000	0	267'000
2040	2040 HEP A - Haute Ecole Paysage Ing. et Arch.- CPNE-Nature et environnement-Bat. II(CF2040/3406) - Site Lullier	A - Formation	Installation courant table	0	0	0	356'000	0	356'000
2040	2040 HEP A - Haute Ecole Paysage Ing. et Arch.- CPNE-Nature et environnement-Bat. VIII(CF2040/3412) - Site Lullier	A - Formation	Installation courant table	0	0	0	267'000	0	267'000
2040	Séries de Lullier	A - Formation	Report CP2011-2014: 3 Series	1'000'000	500'000	0	0	0	1'500'000
2040	2040 HEP A - Haute Ecole Paysage Ing. et Arch.- CPNE-Nature et environnement-Bat. IV(CF2040/3408) - Site Lullier	A - Formation	Façades	0	0	204'700	0	0	204'700
2040	2040 HEP A - Haute Ecole Paysage Ing. et Arch.- CPNE-Nature et environnement-Bat. VI(CF2040/3408) - Site Lullier	A - Formation	Fenêtres	0	0	356'000	0	0	356'000
2040	2040 HEP A - Haute Ecole Paysage Ing. et Arch.- CPNE-Nature et environnement-Bat. I(CF2040/3405) - Site Lullier	A - Formation	Toit plat	1'335'000	267'000	445'000	0	0	4'450'000
2040	2040 HEP A - Haute Ecole Paysage Ing. et Arch.- CPNE-Nature et environnement-Bat. V(CF2040/3409) - Site Lullier	A - Formation	Fenêtres	0	712'000	0	0	0	712'000
2040	2040 HEP A - Haute Ecole Paysage Ing. et Arch.- CPNE-Nature et environnement-Bat. VIII(CF2040/3412) - Site Lullier	A - Formation	Toit en pente	0	0	0	0	267'000	267'000

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
2043	2043 CMP Viddlet-CMP Vermont-CMP Vinoy-Maison du jardin (CF 2043/1644)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	0	0	71'200	71'200
2043	2043 CMP Viddlet-CMP Vermont-CMP Vinoy-Maison du jardin (CF 2043/1644)	A - Formation	Aménagement intérieur surfaces	0	0	0	0	35'600	35'600
2043	2043 CMP Viddlet-CMP Vermont-CMP Vinoy-Maison du jardin (CF 2043/1644)	A - Formation	Distribution de chaleur	0	0	0	0	17'800	17'800
2043	2043 CMP Viddlet-CMP Vermont-CMP Vinoy-Maison du jardin (CF 2043/1644)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	0	0	26'700	26'700
2043	2043 CMP Viddlet-CMP Vermont-CMP Vinoy-Maison du jardin (CF 2043/1644)	A - Formation	Installation courant fort	0	0	0	0	17'800	17'800
2043	2043 CMP Viddlet-CMP Vermont-CMP Vinoy-Maison du jardin (CF 2043/1644)	A - Formation	Sanitaires	0	0	0	0	13'350	13'350
2043	2043 CMP Viddlet-CMP Vermont-CMP Vinoy-Maison du jardin (CF 2043/1644)	A - Formation	Installation courant faible	22'250	0	0	0	0	22'250
2043	2043 CMP Viddlet-CMP Vermont-CMP Vinoy-Maison du jardin (CF 2043/1644)	A - Formation	Installation courant fort	44'500	0	0	0	0	44'500
2043	2043 CMP Viddlet-CMP Vermont-CMP Vinoy-Maison du jardin (CF 2043/1644)	A - Formation	Façades	0	0	0	0	53'400	53'400
2043	2043 CMP Viddlet-CMP Vermont-CMP Vinoy-Maison du jardin (CF 2043/1644)	A - Formation	Fenêtres	0	0	0	0	89'000	89'000
2043	2043 CMP Viddlet-CMP Vermont-CMP Vinoy-Maison du jardin (CF 2043/1644)	A - Formation	Gros Œuvre massif	0	0	0	0	142'400	142'400
2043	2043 CMP Viddlet-CMP Vermont-CMP Vinoy-Maison du jardin (CF 2043/1644)	A - Formation	Toit en pente	0	0	0	0	89'000	89'000
2044	2044 CO de Sichéron-Dépôt Voire(CF 2044/1649)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	0	0	80'10	80'10
2044	2044 CO de Sichéron-Dépôt Voire(CF 2044/1649)	A - Formation	Aménagement intérieur surfaces	0	0	0	0	2'670	2'670
2044	2044 CO de Sichéron-Dépôt Voire(CF 2044/1649)	A - Formation	Distribution de chaleur	0	0	0	0	5'340	5'340
2044	2044 CO de Sichéron-Dépôt Voire(CF 2044/1649)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	0	0	17'80	17'80
2044	2044 CO de Sichéron-Dépôt Voire(CF 2044/1649)	A - Formation	Installation courant fort	0	0	0	0	6'230	6'230
2044	2044 CO de Sichéron-Dépôt Voire(CF 2044/1649)	A - Formation	Réseau de ventilation,climatisation	0	0	0	0	17'80	17'80
2044	2044 CO de Sichéron-Dépôt Voire(CF 2044/1649)	A - Formation	Sanitaires	0	0	0	0	2'670	2'670
2044	2044 CO de Sichéron-bât. des classes(CF 2044/1648)	A - Formation	Installation courant faible	0	133'500	0	0	0	133'500
2044	2044 CO de Sichéron-Installation technique électrique(CF 2044/1647)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	0	0	13'350	13'350
2044	2044 CO de Sichéron-Installation technique électrique(CF 2044/1647)	A - Formation	Installation courant fort	0	0	0	0	11'570	11'570
2044	2044 CO de Sichéron-Dépôt Voire(CF 2044/1649)	A - Formation	Façades	0	0	0	0	9'790	9'790
2044	2044 CO de Sichéron-Dépôt Voire(CF 2044/1649)	A - Formation	Fenêtres	0	0	0	0	7'120	7'120
2044	2044 CO de Sichéron-Dépôt Voire(CF 2044/1649)	A - Formation	Toit plat	0	0	0	0	12'460	12'460
2044	2044 CO de Sichéron(CF 2044/3237)	A - Formation	Façades	0	0	267'000	0	267'000	267'000
2044	2044 CO de Sichéron(CF 2044/3237)	A - Formation	Toit plat	0	445'000	445'000	0	890'000	890'000
2044	2044 CO de Sichéron-bât. des classes(CF 2044/1648)	A - Formation	Façades	0	0	133'500	133'500	0	267'000
2044	2044 CO de Sichéron-bât. des classes(CF 2044/1648)	A - Formation	Toit plat	0	0	712'000	178'000	0	890'000
2044	2044 CO de Sichéron-Installation technique électrique(CF 2044/1647)	A - Formation	Façades	0	0	0	0	7'120	7'120
2044	2044 CO de Sichéron-Installation technique électrique(CF 2044/1647)	A - Formation	Fenêtres	0	0	0	0	17'80	17'80
2044	2044 CO de Sichéron-Installation technique électrique(CF 2044/1647)	A - Formation	Toit plat	0	0	0	0	10'680	10'680

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
2045	2045 CO des Vorets(CF2045)	A - Formation	Installation courant fiable	0	267'000	311'500	0	0	578'500
2045	2045 CO des Vorets(CF2045)	A - Formation	Façades	0	0	0	0	267'000	267'000
2045	2045 CO des Vorets(CF2045)	A - Formation	Tot plat	890'000	0	0	0	0	890'000
2046	2046 CFFPC - CFPT - CFFSHR - Formation Laborantins Chimie & Biologie- Bât. A-Aula Cafétéria(CF 2046/3741)	A - Formation	Courant Fort	0	267'000	0	0	0	267'000
2046	2046 CFFPC - CFPT - CFFSHR - Formation Laborantins Chimie & Biologie- Bât. A-Aula Cafétéria(CF 2046/3741)	A - Formation	Courant Faible	0	178'000	0	0	0	178'000
2046	2046 CFFPC - CFPT - CFFSHR - Formation Laborantins Chimie & Biologie- Bât. A-Aula Cafétéria(CF 2046/3741) *	A - Formation	Tot plat	176'000	2'492'000	1'780'000	0	0	4'450'000
2047	2047 CMP Roubeau(CF 2047)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	0	0	356'000	356'000
2050	2050 CO du Foion-Bât-B-3 salles de gym(CF2050/3726)	A - Formation	Installation courant fiable	0	0	111'250	0	0	111'250
2050	2050 CO du Foion(CF2050/3725)	A - Formation	Installation courant fiable	11'250	0	0	0	0	11'250
2050	2050 CO du Foion-Bât-C-Aula(CF2050/3727)	A - Formation	Installation courant fiable	0	0	111'250	0	0	111'250
2050	2050 CO du Foion-Bât-B-3 salles de gym(CF2050/3726)	A - Formation	Tot plat	400'500	0	0	0	0	400'500
2050	2050 CO du Foion-Bât-C-Aula(CF2050/3727)	A - Formation	Tot plat	445'000	0	0	0	0	445'000
2052	2052 CO des Coudriers-Bât A-Aula(CF2052/1652)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	106'800	0	0	0	106'800
2052	2052 CO des Coudriers-Bât A-Aula(CF2052/1652)	A - Formation	Générateur de chaleur	31'1500	0	0	0	0	31'1500
2052	2052 CO des Coudriers-Bât B(CF2052/1653)	A - Formation	Tot plat	690'000	0	0	0	0	690'000
2053	2053 CO de Bois-Caran Bâtment A(CF2053/3353)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	267'000	0	0	267'000
2053	2053 CO de Bois-Caran Bâtment B(CF2053/3354)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	267'000	0	0	267'000
2053	2053 CO de Bois-Caran Bâtment A(CF2053/3353)	A - Formation	Tot plat	0	1'290'500	0	0	0	1'290'500
2053	2053 CO de Bois-Caran Bâtment B(CF2053/3354)	A - Formation	Tot plat	0	0	880'000	445'000	0	1'335'000
2053	2053 CO de Bois-Caran 3 salles de gym(CF2053/3356)	A - Formation	Tot plat	0	267'000	0	0	0	267'000
2054	2054 CO de Valbonner-Bâtiment des classes(CF2054/1186)	A - Formation	Aménagement intérieur surfaces	0	0	53'400	0	0	53'400
2054	2054 CO de Valbonner-Bâtiment des classes(CF2054/1186)	A - Formation	Installation courant fiable	0	44'500	0	0	0	44'500
2056	2056 CO des Coudriers-Bât A(CF2056/8309)	A - Formation	Installation courant fiable	13'5500	44'500	0	0	0	178'000
2057	2057 CMP Evaux JIE(CF2057)	A - Formation	Générateur de chaleur	267'000	0	0	0	0	267'000
2057	2057 CMP Evaux JIE(CF2057)	A - Formation	Façades	151'300	0	0	0	0	151'300
2057	2057 CMP Evaux JIE(CF2057)	A - Formation	Fenêtres	267'000	0	0	0	0	267'000
2057	2057 CMP Evaux JIE(CF2057)	A - Formation	Tot en pente	178'000	0	0	0	0	178'000
2058	2058 Collège Calvin(CF2058)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	178'000	0	0	0	178'000
2058	2058 Collège Calvin(CF2058)	A - Formation	Courant Faible - Data Center	267'000	267'000	0	0	0	534'000
2061	2061 CFFPC - Construction Jondion(CF 2061)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	267'000	0	0	267'000
2062	2062 Collège de Saussure Bât. D(CF 2062/3736)	A - Formation	Installation courant fort	0	53'400	0	0	0	53'400
2062	2062 Collège de Saussure Bât. A(CF2062/3749)	A - Formation	Installation courant fiable	0	178'000	0	0	0	178'000
2062	2062 Collège de Saussure Bât. C(CF 2062/3735)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	178'000	0	0	0	178'000
2062	2062 Collège de Saussure Bât. D(CF 2062/3736)	A - Formation	Installation courant fort	0	178'000	0	0	0	178'000
2062	2062 Collège de Saussure Bât. A(CF2062/3749)	A - Formation	Tot plat	0	267'000	0	0	0	267'000
2062	2062 Collège de Saussure Bât. C(CF 2062/3735)	A - Formation	Tot plat	445'000	445'000	0	0	0	890'000
2062	2062 Collège de Saussure Bât. D(CF 2062/3736)	A - Formation	Tot plat	445'000	445'000	0	0	0	890'000
2062	2062 Collège de Saussure Bât. E(CF2062/3737)	A - Formation	Tot plat	0	178'000	0	0	0	178'000
2062	2062 Collège de Saussure Bât. B(CF2062/3734)	A - Formation	Tot plat	0	356'000	0	0	0	356'000
2063	2063 CEC Emile-Gourd Salles de sports(CF2063/1235)	A - Formation	Sanitaires	0	0	0	0	445'000	445'000

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
2063	2063 CEC Emilie-Gourd-Bâtiment Cours (CF-2063/1233)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	222'500	0	0	222'500
2063	2063 CEC Emilie-Gourd-Bâtiment Cours (CF-2063/1233)	A - Formation	Sanitaires	0	0	445'000	445'000	445'000	1'335'000
2064	2064 ECG Jean-Piaget(CF2064)	A - Formation	Aménagement intérieur surfaces	0	0	534'000	0	0	534'000
2065	2065 Ecole Pré-Professionnelle / Classes(CF2065/8035)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	178'000	0	0	0	178'000
2065	2065 Ecole Pré-Professionnelle / Classes(CF2065/8035)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	0	17'800	0	17'800
2066	2066 Services Losiris de la Jeunesse - Maison la Grevet(CF2066)	A - Formation	Fenêtres	0	0	783'200	0	0	783'200
2068	2068 Salle de sport rue du Tir	A - Formation	Toitures	160'200	0	0	0	0	160'200
2069	2069 Collège Mme de Stael-salles de sport (CF2069/1527)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	89'000	0	0	89'000
2069	2069 Collège Mme de Stael-bât de classes (2CF2069/1528)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	222'500	0	0	222'500
2069	2069 Collège Mme de Stael-bât de classes (1CF2069/1529)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	0	0	445'000	445'000
2069	2069 Collège Mme de Stael-bât de classes (1CF2069/1529)	A - Formation	Installation courant faible	0	249'200	0	0	0	249'200
2069	2069 Collège Mme de Stael-bât de classes (2CF2069/1528)	A - Formation	Toit plat	178'000	1'335'000	712'000	0	0	2'225'000
2069	2069 Collège Mme de Stael-bât de classes (1CF2069/1529)	A - Formation	Toit plat	133'500	62'3000	267'000	0	0	1'023'500
2070	2070 CFPT - Technique Bertrand(CF-2070)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	89'000	0	0	89'000
2070	2070 CFPT - Technique Bertrand(CF-2070)	A - Formation	Sanitaires	0	0	44'500	0	0	44'500
2070	2070 CFPT - Technique Bertrand(CF-2070)	A - Formation	Toit plat	1'335'000	1'335'000	807'000	0	0	3'471'000
2072	2072 Foyer de Nancy - CMP Les Amandiers, Bellevue, Juran(CF-2072)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	0	0	1'246'000	1'246'000
2072	2072 Foyer de Nancy - CMP Les Amandiers, Bellevue, Juran(CF-2072)	A - Formation	Réseau de ventilation, climatisation	0	0	0	0	445'000	445'000
2073	2073 Centre de Formation Professionnelle Santé et Social(CF-2073)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	0	0	71'200	71'200
2086	2086 CMP Versoix(CF2086)	A - Formation	Fenêtres	85'440	0	0	0	0	85'440
2086	2086 CMP Versoix(CF2086)	A - Formation	Toit en pente	0	0	0	0	142'400	142'400
2092	2092 CO de Montbéliant(CF2092)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	0	0	106'800	106'800
2099	2099 CMP Dumes(CF2099)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	0	0	124'800	124'800
2105	2105 Bâtelle HEG Bât.F - Haute Ecole de Gestion(CF2 05)	A - Formation	Toit plat	0	0	0	1424'000	0	1'424'000
2107	2107 CFPT - Technique Rhone(CF2 107)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	0	17'800	17'800	17'800
2200	2200 ECG Elia-Maillat(CF2200)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	0	0	17'800	17'800
3004	3004 Institut Européen de l'Université de Genève(CF3004)	A - Formation	Courant Faible	0	0	44'500	0	0	44'500
3004	3004 Institut Européen de l'Université de Genève(CF3004)	A - Formation	Facades	0	0	0	178'000	0	178'000
3008	3008 Faculté des sciences(CF-3008)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	0	0	445'000	445'000
3009	3009 Institut de Physique-Institut de Physique(CF-3009/1295)	A - Formation	Installation courant faible	0	133'500	0	0	0	133'500
3009	3009 Institut de Physique-Institut de Physique(CF-3009/1295)	A - Formation	Installation courant fort	0	0	445'000	0	0	445'000
3009	3009 Institut de Physique-Institut de Physique(CF-3009/1295)	A - Formation	Toit plat	0	0	178'000	0	0	178'000

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
3018	(UN)ICF30318	A - Formation	Installation courant table	0	0	0	0	80'100	80'100
3020	3020 UNI Sciences I(CF 3020)	A - Formation	Installation courant table	13'350	0	0	0	0	13'350
3021	3021 UNI Mat II(CF3021/1304)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	534'000	0	0	534'000
3021	3021 UNI Mat III(CF3021/1304)	A - Formation	Installation courant table	0	0	0	178'000	0	178'000
3021	3021 UNI Mat III(CF3021/1304)	A - Formation	Ventilation et climatisation	0	0	0	890'000	0	890'000
3021	3021 UNI Mat III(CF3021/1304)	A - Formation	Façades	71'2000	356'000	0	0	0	1'068'000
3032	3032 UNI Sciences II(CF3032)	A - Formation	Courant table	31'1500	0	0	0	0	31'1500
3032	3032 UNI Sciences II(CF3032)	A - Formation	Sanitaires	62'3000	267'000	0	0	0	890'000
3032	3032 UNI Sciences II(CF3032)	A - Formation	Courant fort - Luminaires	0	445'000	890'000	890'000	0	2'225'000
3032	3032 UNI Sciences Garage - Dupôt (CF3032/1286)	A - Formation	Aménagement intérieur surfaces	0	0	0	0	195'900	195'900
3032	3032 UNI Sciences Garage - Dupôt (CF3032/1286)	A - Formation	Installation courant fort	0	0	0	0	418'300	418'300
3032	3032 UNI Sciences Garage - Dupôt (CF3032/1286)	A - Formation	Réseau de ventilation,climatisation	0	0	0	0	240'300	240'300
3032	3032 UNI Sciences Garage - Dupôt (CF3032/1286)	A - Formation	Tot plat	0	0	0	0	1'513'000	1'513'000
3033	3033 Observatoire de Genève Bât B	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	44'500	0	0	44'500
3033	3033 Observatoire de Genève Bât B	A - Formation	Aménagement intérieur surfaces	0	0	97'900	0	0	97'900
3033	3033 Observatoire de Genève Bât B	A - Formation	Distribution de chaleur	0	0	17'800	0	0	17'800
3033	3033 Observatoire de Genève Bât B	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	17'800	0	0	17'800
3033	3033 Observatoire de Genève Bât B	A - Formation	Installation courant table	0	0	8'900	0	0	8'900
3033	3033 Observatoire de Genève Bât B	A - Formation	Installation courant fort	0	0	133'500	0	0	133'500
3033	3033 Observatoire de Genève Bât A	A - Formation	Distribution de chaleur	0	0	0	0	240'300	240'300
3033	3033 Observatoire de Genève Bât A	A - Formation	Ventilation et climatisation	178'000	1'335'000	1'335'000	534'000	0	3'382'000
3033	3033 Observatoire de Genève Bât B	A - Formation	Façades	0	0	249'200	0	0	249'200
3033	3033 Observatoire de Genève Bât B	A - Formation	Fenêtres	0	0	89'000	0	0	89'000
3033	3033 Observatoire de Genève Bât B	A - Formation	Toiten pente	0	0	267'00	0	0	267'00
3033	3033 Observatoire de Genève Bât B	A - Formation	Tot plat	0	0	62'300	0	0	62'300
3043	3043 Site Forel - La Bécassine(CF 3043)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	445'000	890'000	445'000	1'780'000
3044	3044 CMU Bât. A(CF3044/1240)	A - Formation	Installation courant fort	178'000	267'000	0	0	0	445'000
3044	3044 CMU Bât. A(CF3044/1240)	A - Formation	Installation courant table	44'5000	712'000	712'000	445'000	0	2'314'000
3044	3044 CMU Bât. A(CF3044/1240)	A - Formation	Réseau de ventilation,climatisation	178'0000	979'000	0	0	0	2'759'000
3044	3044 CMU Bât. A(CF3044/1240)	A - Formation	Sanitaires	0	0	89'000	178'000	89'000	356'000
3044	3044 CMU Bât. B(CF3044/1241)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	445'000	890'000	445'000	0	1'780'000
3044	3044 CMU Bât. B(CF3044/1241)	A - Formation	Installation courant table	178'000	267'000	0	0	0	445'000
3044	3044 CMU Bât. B(CF3044/1241)	A - Formation	Installation courant fort	0	445'000	712'000	712'000	445'000	2'314'000
3044	3044 CMU Bât. B(CF3044/1241)	A - Formation	Réseau de ventilation,climatisation	0	2'759'000	0	0	0	2'759'000
3044	3044 CMU Bât. B(CF3044/1241)	A - Formation	Sanitaires	0	0	89'000	178'000	89'000	356'000
3044	3044 CMU Bât. C(CF3044/1242)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	178'000	267'000	0	0	0	445'000
3044	3044 CMU Bât. C(CF3044/1242)	A - Formation	Installation courant table	0	445'000	890'000	445'000	0	1'780'000
3044	3044 CMU Bât. C(CF3044/1242)	A - Formation	Installation courant fort	0	445'000	712'000	712'000	445'000	2'314'000
3044	3044 CMU Bât. C(CF3044/1242)	A - Formation	Réseau de ventilation,climatisation	445'000	267'000	576'500	0	0	1'290'500

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
3044	3044 CMU Bat. C(CF3044/1242)	A - Formation	Sanitaires	0	0	89000	178000	89000	365000
3044	3044 CMU Bat. D(CF3044/1243)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	445000	890000	445000	1780000
3044	3044 CMU Bat. D(CF3044/1243)	A - Formation	Installation courant faible	178000	287000	0	0	0	445000
3044	3044 CMU Bat. D(CF3044/1243)	A - Formation	Installation courant fort	0	445000	712000	712000	445000	2314000
3044	3044 CMU Bat. D(CF3044/1243)	A - Formation	Sanitaires	0	0	89000	178000	89000	365000
3044	Projet LML	A - Formation	Report CF2011-2014	5500000	4500000	900000	0	0	10900000
3049	3049 UNI(CF3049)	A - Formation	Installation courant fort	8900	0	0	0	0	8900
3052	3052 UNI Batelle(CF3052)	A - Formation	Installation courant faible	0	26700	0	0	0	26700
3057	3057 Ecole Romande de Pharmacie(CF3057)	A - Formation	Toit plat	0	0	880000	0	0	880000
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8011)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	0	0	445000	445000
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8011)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	89000	0	0	89000
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8011)	A - Formation	Aménagement intérieur surfaces	0	0	16910	0	0	16910
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8012)	A - Formation	Installation courant fort	0	0	17800	0	0	17800
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8012)	A - Formation	Aménagement intérieur substance	0	0	0	35600	0	35600
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8012)	A - Formation	Aménagement intérieur surfaces	0	0	0	22250	0	22250
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8012)	A - Formation	Distribution de chaleur	0	0	0	22350	0	22350
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8012)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	0	13350	0	13350
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8012)	A - Formation	Installation courant fort	0	0	32930	0	0	32930
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8012)	A - Formation	Sanitaires	0	0	0	10680	0	10680
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8027)	A - Formation	Aménagement intérieur surfaces	0	0	0	0	75850	75850
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8027)	A - Formation	Distribution de chaleur	0	0	0	0	80700	80700
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8027)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	0	0	135500	135500
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8027)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	0	0	204700	204700
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8027)	A - Formation	Installation courant fort	0	0	0	0	115700	115700
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8011)	A - Formation	Sanitaires	0	0	0	0	80700	80700
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8011)	A - Formation	Façades	0	0	35600	0	0	35600
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8011)	A - Formation	Fenêtres	0	0	80700	0	0	80700
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8011)	A - Formation	Gros Œuvre autre	0	0	80700	0	0	80700
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8011)	A - Formation	Toit en pente	0	0	80700	0	0	80700
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8012)	A - Formation	Façades	0	0	0	53400	0	53400
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8012)	A - Formation	Fenêtres	0	0	0	35600	0	35600
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8012)	A - Formation	Toit en pente	0	0	0	84550	0	84550
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8027)	A - Formation	Façades	0	0	0	0	267000	267000
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8027)	A - Formation	Fenêtres	0	0	0	0	489500	489500
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8027)	A - Formation	Toit en pente	0	0	0	0	578500	578500
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8027)	A - Formation	Fenêtres	0	0	133500	0	0	133500
5039	5039 La Petite Maisonnet(CF5039/8028)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	0	0	400500	400500
5245	5245 SGIPA(CF5245)	A - Formation	Réseau de ventilation,climatisation	0	0	0	0	890000	890000
5245	5245 SGIPA(CF5245)	A - Formation	Générateur de chaleur	0	0	0	0	106800	106800
5325	5325 Villa Rive-Belle(CF5325)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	0	0	26700	26700
9079	9079 Centre de formation de l'Etat(CF9079)	A - Formation	Installation courant faible	0	0	0	0	133500	133500
9148	9148 Bois de la Fontaine(CF9148)	A - Formation	Installation courant faible	0	4480	22610336	1963745	13366454	13366192
	Mises en conformités	A - Formation		2937538	4487521	30885585	26960431	16912137	152068332
	Total A - Formation			35207061	39145733	30885585	26960431	16912137	152068332

Politique Publique C:

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
5323	5323 Les Tilles(CF5323)	C - Action sociale	Réseau de ventilation,climatisation	0	0	0	0	222500	222500
5323	5323 Les Tilles(CF5323)	C - Action sociale	Sanitaires	0	0	0	445000	1780000	2725000
	Mises en conformités	C - Action sociale		51807	78793	40407	34634	28862	264503
	Total C - Action sociale			51807	78793	40407	470634	2031362	2682003

Politique Publique F:

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments					2015	2016	2017	2018	2019	Total
1010	1010 Registre du Commerce(CF1010)	F - Environnement et énergie	Fenêtres	0	0	0	0	89000	0	0	0	89000	89 000
1015	1015 Site de Sainte-Clotilde(CF1015)	F - Environnement et énergie	Tot plat	0	178000	0	0	0	0	0	0	0	178 000
1016	1016 Site de Sainte-Clotilde(CF1016)	F - Environnement et énergie	Façades	133000	0	0	0	0	0	0	0	0	133 000
1016	1016 Site de Sainte-Clotilde(CF1016)	F - Environnement et énergie	Tot plat	0	89000	0	0	0	0	0	0	0	89 000
1017	1017 Site de Sainte-Clotilde(CF1017)	F - Environnement et énergie	Tot plat	0	35000	0	0	0	0	0	0	0	35 000
1156	1156 STEP Arel(CF1156)	F - Environnement et énergie	Fenêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	44500	44 500
1156	1156 STEP Arel(CF1156)	F - Environnement et énergie	Gros Ouvre autre	89000	0	0	0	0	0	0	0	0	89 000
7034	7034 ESREC Chailion(CF7034)	F - Environnement et énergie	Installation courant fort	0	0	0	0	222500	0	0	0	222 500	222 500
Mises en conformités		F - Environnement et énergie	Installation courant fort	18051	28135	14546	12468	10730	14546	12468	10730	84421	84 421
Total F - Environnement et énergie				241151	330965	14546	12468	368390	14546	12468	368390	965521	965 521

Politique Publique G:

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments					2015	2016	2017	2018	2019	Total
5337	5337 Service du Patrimoine(CF5337)	G - Logement et Aménagement	Installation courant faible	0	0	0	0	97900	0	0	0	97 900	97 900
Mises en conformités		G - Logement et Aménagement	Installation courant faible	2072	3152	1816	1385	1154	3152	1816	1385	1154	9 360
Total G - Logement et Aménagement				2072	3152	1816	1385	99054	3152	1816	1385	99054	107280

Politique Publique H:

1000	1000 Bureau des Autos-Halle Technique(CF1000/1521)	H - Sécurité et population	Aménagement intérieur substance	0	0	0	0	249200	0	0	0	160700	409 400
1000	1000 Bureau des Autos-Halle Technique(CF1000/1521)	H - Sécurité et population	Réseau de ventilation climatisation	71200	0	0	0	0	0	0	0	0	71 200
1000	1000 Bureau des Autos-Administration (CF1000/1520)	H - Sécurité et population	Distribution de chaleur	0	44500	0	0	0	0	0	0	0	44 500
1042	1042 PC Bernex(CF1042/GEP7591)	H - Sécurité et population	Installation courant faible	89000	0	0	0	0	0	0	0	0	89 000
1042	1042 PC Bernex(CF1042/GEP7592)	H - Sécurité et population	Générateur de chaleur	0	0	0	0	356000	0	0	0	0	356 000
1046	1046 Prison Champ Dollon Bat A(CF1046/3683)	H - Sécurité et population	Tot plat	106000	0	0	0	0	0	0	0	0	106 000
1046	1046 Prison Champ Dollon Bat A(CF1046/3683)	H - Sécurité et population	Installation courant faible	1780000	2759000	890000	0	0	0	0	0	0	4539000
1046	1046 Prison Champ Dollon Bat A(CF1046/3683)	H - Sécurité et population	Installation courant fort	0	578500	890000	0	2358500	0	0	0	0	23 585 000
1046	1046 Prison Champ Dollon Bat A(CF1046/3683)	H - Sécurité et population	Sanitaires	445000	445000	445000	0	445000	0	0	0	0	17 800 000
1046	1046 Prison Champ Dollon Bat A(CF1046/3684)	H - Sécurité et population	Installation courant fort	0	222500	0	0	0	0	0	0	0	222 500
1046	1046 Prison Champ Dollon Bat A(CF1046/3683)	H - Sécurité et population	Tot plat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	445000
1061	1061 Poste de Police(CF1061)	H - Sécurité et population	Générateur de chaleur	0	0	0	0	267000	0	0	0	0	267 000
1061	1061 Poste de Police(CF1061)	H - Sécurité et population	Touilles	0	0	0	0	176000	0	0	0	0	176 000
1068	1068 PSI / HUG(CF1068)	H - Sécurité et population	Aménagement intérieur substance	0	0	0	0	62300	0	0	0	0	62 300
1068	1068 PSI / HUG(CF1068)	H - Sécurité et population	Aménagement intérieur surfaces	0	0	0	0	26700	0	0	0	0	26 700
1068	1068 PSI / HUG(CF1068)	H - Sécurité et population	Distribution de chaleur	0	0	0	0	35800	0	0	0	0	35 800
1068	1068 PSI / HUG(CF1068)	H - Sécurité et population	Installation courant fort	0	0	0	0	53000	0	0	0	0	53 000
1068	1068 PSI / HUG(CF1068)	H - Sécurité et population	Réseau de ventilation climatisation	0	0	0	0	17800	0	0	0	0	17 800
1068	1068 PSI / HUG(CF1068)	H - Sécurité et population	Sanitaires	0	0	0	0	13350	0	0	0	0	13 350
1068	1068 PSI / HUG(CF1068)	H - Sécurité et population	Sanitaires	0	0	0	0	89000	0	0	0	0	89 000
1068	1068 PSI / HUG(CF1068)	H - Sécurité et population	Fenêtres	0	0	0	0	62300	0	0	0	0	62 300
Total H - Sécurité et population				2015	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	Total
1000	1000 Hôtel de Police (NHP)(CF1000)	H - Sécurité et population	Installation courant faible	445000	445000	570000	0	0	445000	570000	0	0	1480000
1000	1000 Hôtel de Police (NHP)(CF1000)	H - Sécurité et population	Installation courant fort	0	0	475000	445000	0	0	445000	0	0	920000
1000	1000 Hôtel de Police (NHP)(CF1000)	H - Sécurité et population	Sanitaires	0	267000	190000	89000	0	0	89000	0	0	546000
1000	1000 Hôtel de Police (NHP)(CF1000)	H - Sécurité et population	Ventilation et climatisation	0	178000	0	0	0	0	0	0	0	178 000
1103	1103 EOG Henry-Dunant(CF1103)	H - Sécurité et population	Installation courant faible	71200	0	0	0	0	0	0	0	0	71 200
1118	1118 Centre de police des Routes Nationales(CF1118)	H - Sécurité et population	Installation courant faible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	445000
1152	1152 La Clairière + (CF1152)	H - Sécurité et population	Aménagement intérieur surfaces	249200	0	0	0	0	0	0	0	0	249 200
1546	Brenaz - P Moraga	H - Sécurité et population	Report CP2011-2014	800000	900000	0	0	0	0	0	0	0	1700000
9000	9000 Hôtel de Police Cart-Vogt(CF9000)	H - Sécurité et population	Installation courant faible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89000
Mises en conformités		H - Sécurité et population	Installation courant faible	385085	586194	300813	257639	214866	586194	300813	257639	214866	17 956 537
Total H - Sécurité et population				4445100	6428100	3233280	3357057	2513085	6428100	3233280	3357057	2513085	17 956 537

Politique Publique L:

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments		2015	2016	2017	2018	2019	Total
1013	1013 Palais de Justice(CF1013)	I - Justice	Installation courant faible		0	0	178'000	0	0	178'000
1014	1014 Palais de Justice(CF1014)	I - Justice	Installation courant faible		0	0	89'000	178'000	178'000	44'50'000
1014	1014 Palais de Justice(CF1014)	I - Justice	Installation courant fort		0	0	0	53'400	53'400	106'800
1014	1014 Palais de Justice(CF1014)	I - Justice	Fenêtres		0	0	267'000	395'000	293'700	916'700
1014	1014 Palais de Justice(CF1014)	I - Justice	Toit en pente		0	0	0	178'000	183'340	361'340
1023	1023 Palais de Justice(CF1023)	I - Justice	Installation courant faible		89'000	89'000	44'500	0	0	222'500
1023	1023 Palais de Justice(CF1023)	I - Justice	Installation courant fort		178'000	178'000	0	71'200	178'000	267'000
1023	1023 Palais de Justice(CF1023)	I - Justice	Réseau de ventilation,dimatisation		178'000	356'000	0	0	0	534'000
1023	1023 Palais de Justice(CF1023)	I - Justice	Fenêtres		0	0	178'00'00	37'38'000	0	551'80'000
1023	1023 Palais de Justice(CF1023)	I - Justice	Toit en pente		0	71'20'00	71'20'00	0	0	213'60'000
1047	1047 Palais de Justice(CF1047)	I - Justice	Fenêtres		405'600	0	0	0	0	405'600
1087	1087 OCE(CF1087)	I - Justice	Fenêtres		0	0	0	0	28'01'000	281'00'000
1088	1088 Palais de Justice(CF1088)	I - Justice	Toit en pente		0	0	0	0	71'20'000	71'20'000
1088	1088 Palais de Justice(CF1088)	I - Justice	Aménagement intérieur substance		0	0	190'000	0	0	190'000
1162	1162 Palais de Justice(CF1162)	I - Justice	Réseau de ventilation,dimatisation		0	0	142'300	0	0	142'300
1162	1162 Palais de Justice(CF1162)	I - Justice	Installation courant faible		0	0	0	0	44'50'000	44'50'000
1162	1162 Palais de Justice(CF1162)	I - Justice	Installation courant fort		0	0	0	0	44'500	44'500
1162	1162 Palais de Justice(CF1162)	I - Justice	Fenêtres		0	0	0	0	418'300	418'300
1162	1162 Palais de Justice(CF1162)	I - Justice	Toit en pente		0	0	0	0	287'000	287'000
1162	1162 Palais de Justice(CF1162)	I - Justice	Toit plat		0	0	0	0	89'000	89'000
9827	9827 Ministère Public(CF9827)	I - Justice	Report CP2011-2014:Générateur de chaudière		0	600'000	600'000	0	0	1'200'000
9827	9827 Ministère Public(CF9827)	I - Justice	Installation courant faible		0	0	267'000	178'000	0	445'000
	Mises en conformités	I - Justice			374'855	570'114	292'366	250'600	208'833	1'686'768
		Total I - Justice			1'200'355	2'327'114	4'562'366	5'715'200	5'560'373	19'450'908

Politique Publique J:

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments		2015	2016	2017	2018	2019	Total
5163	5163 Local signaux lumineux(CF5163)	J - Mobilité	Installation courant faible		0	89'000	71'20'000	0	0	801'000
5163	5163 Local signaux lumineux(CF5163)	J - Mobilité	Réseau de ventilation,dimatisation		0	0	222'500	0	0	222'500
	Mises en conformités	J - Mobilité			21'865	32'950	18'897	14'483	12'070	98'065
		Total J - Mobilité			21'865	121'950	951'397	14'483	12'070	1121'565

Politique Publique K:

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments		2015	2016	2017	2018	2019	Total
1005	1005 Service de la consommation et des affaires vétérinaires(CF1005)	K - Santé	Installation courant faible		44'500	0	0	0	0	44'500
	Mises en conformités	K - Santé			942	14'33	7'35	6'30	5'25	42'64
		Total K - Santé			45'442	1'433	7'35	6'30	5'25	48'764

Politique Publique M:

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments		2015	2016	2017	2018	2019	Total
1084	1084 Hôtel des Finances(CF1084)	M - Finances et impôts	Amenagement intérieur substance		0	0	178'000	356'000	17'80'000	71'20'000
1084	1084 Hôtel des Finances(CF1084)	M - Finances et impôts	Générateur de courant faible		0	0	570'000	400'000	200'000	111'00'000
1084	1084 Hôtel des Finances(CF1084)	M - Finances et impôts	Installation courant faible		287'000	287'000	0	0	0	534'000
1084	1084 Hôtel des Finances(CF1084)	M - Finances et impôts	Installation courant fort		0	0	0	222'500	222'500	445'000
1084	1084 Hôtel des Finances(CF1084)	M - Finances et impôts	Réseau de ventilation,dimatisation		0	0	0	712'000	445'000	115'70'000
1084	1084 Hôtel des Finances(CF1084)	M - Finances et impôts	Sanitaires		0	178'000	950'000	445'000	623'000	219'60'000
1084	1084 Hôtel des Finances(CF1084)	M - Finances et impôts	Ventilation et dimatisation		0	398'000	395'000	445'000	400'500	111'25'000
	Mises en conformités	M - Finances et impôts			155'082	235'864	120'936	103'678	88'397	701'9175
		Total M - Finances et impôts			422'082	680'864	2174'956	2'595'178	2'165'597	8'028'475

Politique Publique N:

CF	Immeuble	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1552	Chapelle de la persécution(CF1552)	N - Culture, Sports et loisirs	Gros Œuvre autre	0	0	26700	0	0	26700
2019	2019 Salle Frank-Martin(CF 2019)	N - Culture, Sports et loisirs	Générateur de chaleur	0	0	0	0	0	133500
2019	2019 Salle Frank-Martin(CF 2019)	N - Culture, Sports et loisirs	Réseau de ventilation,dimatisation	0	0	0	0	0	133500
5254	5254 ESAO(CF5254)	N - Culture, Sports et loisirs	Générateur de chaleur	0	0	0	0	0	311500
5306	5306 Bâtiment des Forces Motrices(CF5306)	N - Culture, Sports et loisirs	Installation courant faible	0	0	0	0	0	222500
5306	5306 Bâtiment des Forces Motrices(CF5306)	N - Culture, Sports et loisirs	Réseau de ventilation,dimatisation	0	0	0	0	0	534000
5512	5512 Fondation Zoubouf Rue des granges 2	N - Culture, Sports et loisirs	Arrêt CP2011-2014:Facades	0	0	0	890000	0	890000
5893	5893 Domaine de Penrthes(CF5893)	N - Culture, Sports et loisirs	Installation courant faible	0	0	0	0	0	890000
	Mises en conformités			45308	68908	35337	30289	25241	205083
		Total N - Culture, Sports et loisirs		45308	68908	62037	920289	1248991	2345533

Politique Publique O:

CF	Immeuble	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
5365	5365 La Pastorale(CF5365)	O - Autorités et gouvernance	Fenêtres	0	0	0	0	0	623000
5705	5705 Nant-d'Avril 11(CF5705)	O - Autorités et gouvernance	Générateur de chaleur	0	0	0	0	0	106800
	Mises en conformités			15448	23495	12049	10327	8666	68924
		Total O - Autorités et gouvernance		15448	23495	12049	10327	738406	796724

Politique Publique P:

CF	Immeuble	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1007	1007 Services divers	P - Activités de support et prestations de moyen	Installation courant faible	8900	0	0	0	0	8900
1008	CHA/GC/DIME/DS/DARES(CF1007)	P - Activités de support et prestations de moyen	Générateur de chaleur	0	0	97900	0	0	97900
	1008 DIP Administration(CF 1008)								
1009	1009 DU/DI/DARES/DIME/DIP / Arcades(CF 5554)(CF 1009)	P - Activités de support et prestations de moyen	Aménagement intérieur substance	0	0	0	178000	0	178000
1009	1009 DU/DI/DARES/DIME/DIP / Arcades(CF 5554)(CF 1009)	P - Activités de support et prestations de moyen	Installation courant faible	0	0	222500	0	0	222500
1009	1009 DU/DI/DARES/DIME/DIP / Arcades(CF 5554)(CF 1009)	P - Activités de support et prestations de moyen	Ventilation et dimatisation	0	0	0	0	0	1157000
1011	1011 DS - DARES - DSE(CF1011)	P - Activités de support et prestations de moyen	Aménagement intérieur surfaces	0	0	0	0	0	44500
1018	1018 DU/DI/DARES/DIME/DIP / Arcades(CF 5554)(CF 1018)	P - Activités de support et prestations de moyen	Aménagement intérieur substance	0	0	178000	0	0	178000
1018	1018 DU/DI/DARES/DIME/DIP / Arcades(CF 5554)(CF 1018)	P - Activités de support et prestations de moyen	Fenêtres	0	133500	0	0	0	133500
1022	1022 DSE(CF1022)	P - Activités de support et prestations de moyen	Installation courant faible	0	0	0	0	0	222500
1031	1031 Centre de formation de Genithod(CF1031)	P - Activités de support et prestations de moyen	Installation courant faible	13350	0	0	0	0	13350
1031	1031 Centre de formation de Genithod(CF1031)	P - Activités de support et prestations de moyen	Toit en pente	133500	0	0	0	0	133500
1035	1035 Gazomètres - DIP - DIME - DU admin(CF1035)	P - Activités de support et prestations de moyen	Générateur de chaleur	0	0	0	89000	0	89000
1035	1035 Gazomètres - DIP - DIME - DU admin(CF1035)	P - Activités de support et prestations de moyen	Installation courant faible	26700	0	0	0	0	26700
1035	1035 Gazomètres - DIP - DIME - DU admin(CF1035)	P - Activités de support et prestations de moyen	Réseau de ventilation,dimatisation	0	0	0	356000	0	356000
	1074 VNC La Chapelle-Bâtment A								
1074	réception(CF 1074/3464)	P - Activités de support et prestations de moyen	Courant Fort	178000	178000	0	0	0	356000
1074	1074 VNC La Chapelle-Bâtment A								
1074	réception(CF 1074/3464)	P - Activités de support et prestations de moyen	Réseau de ventilation,dimatisation	0	0	0	222500	0	222500

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1075	1075 VNC La Chapelle(CF 1075/346)	P - Activités de support et prestations de moyen	Installation courant faible	0	0	0	222'500	0	222'500
1099	1099 Archives de l'Etat(CF 1099)	P - Activités de support et prestations de moyen	Aménagement intérieur substance	222'500	0	0	0	0	222'500
1099	1099 Archives de l'Etat(CF 1099)	P - Activités de support et prestations de moyen	Réseau de ventilation,climatisation	756'500	0	0	0	0	756'500
1104	1104 Adrien Lacheraud / Glacis de rive	P - Activités de support et prestations de moyen	Report CP2011-2014	1900'000	200'000	0	0	0	2'000'000
1111	1111 Administration + Arcades commerciales(CF1111)	P - Activités de support et prestations de moyen	Installation courant faible	0	0	0	0	89'000	89'000
1128	1128 DIP / DIME /IDUE(CF1128)	P - Activités de support et prestations de moyen	Distribution de chaleur	0	0	0	0	89'000	89'000
1128	1128 Quai du Rhône 12	P - Activités de support et prestations de moyen	Arrêt CP2011-2014: Fenêtres	534'000	623'000	0	0	0	1'157'000
1147	1147 C11 - OCSTAT(CF 1147)	P - Activités de support et prestations de moyen	Aménagement intérieur substance	0	0	445'000	0	0	445'000
1147	1147 C11 - OCSTAT(CF 1147)	P - Activités de support et prestations de moyen	Installation courant faible	0	0	133'500	0	0	133'500
1147	1147 C11 - OCSTAT(CF 1147)	P - Activités de support et prestations de moyen	Réseau de ventilation,climatisation	0	0	267'000	0	0	267'000
5008	5008 Carrosserie(CF5008)	P - Activités de support et prestations de moyen	Générateur de chaleur	0	0	0	0	267'000	267'000
5021	5021 Pavillon Gallifre(CF5021)	P - Activités de support et prestations de moyen	Générateur de chaleur	0	0	0	0	267'000	267'000
5082	5082 Le Lagnon (Requérants d'asile)(CF5082)	P - Activités de support et prestations de moyen	Façades	0	0	178'000	0	0	178'000
5110	5110 Collev 59(CF5110)	P - Activités de support et prestations de moyen	Fenêtres	0	0	0	0	44'500	44'500
5131	5131 Saint-Julien 71(CF5131)	P - Activités de support et prestations de moyen	Générateur de chaleur	0	0	0	0	267'000	267'000
5238	5238 Sous-Bois 19(CF5238)	P - Activités de support et prestations de moyen	Générateur de chaleur	0	0	0	0	31'150	31'150
5261	5261 Domaine de Valbrvan(CF5261)	P - Activités de support et prestations de moyen	Fenêtres	0	0	0	0	267'000	267'000
5279	5279 Maison de l'Ancre(CF5279)	P - Activités de support et prestations de moyen	Aménagement intérieur substance	0	0	1'424'000	0	0	1'424'000
5279	5279 Maison de l'Ancre(CF5279)	P - Activités de support et prestations de moyen	Distribution de chaleur	0	0	89'000	0	0	89'000
5279	5279 Maison de l'Ancre(CF5279)	P - Activités de support et prestations de moyen	Installation courant fort	0	0	347'100	0	0	347'100
5279	5279 Maison de l'Ancre(CF5279)	P - Activités de support et prestations de moyen	Sanitaires	0	0	311'500	0	0	311'500
5279	5279 Maison de l'Ancre(CF5279)	P - Activités de support et prestations de moyen	Ventilation et climatisation	0	0	169'100	0	0	169'100
5279	5279 Maison de l'Ancre(CF5279)	P - Activités de support et prestations de moyen	Façades	0	0	445'000	0	0	445'000
5279	5279 Maison de l'Ancre(CF5279)	P - Activités de support et prestations de moyen	Fenêtres	0	0	445'000	0	0	445'000
5279	5279 Maison de l'Ancre(CF5279)	P - Activités de support et prestations de moyen	Toit plat	0	0	89'000	0	0	89'000
5346	5346 Taddroit 110(CF5346)	P - Activités de support et prestations de moyen	Générateur de chaleur	0	0	0	0	267'000	267'000
5638	5638 Gardien Rive-Belle(CF5638)	P - Activités de support et prestations de moyen	Générateur de chaleur	0	0	0	0	106'800	106'800
5701	5701 Roseaile 31(CF5701)	P - Activités de support et prestations de moyen	Générateur de chaleur	0	0	0	0	267'000	267'000
5750	5750 CFPT - Technique Ternier(CF5750)	P - Activités de support et prestations de moyen	Installation courant fort	0	0	0	0	534'000	534'000
5780	5780 CFPT - Technique Ternier(CF5780)	P - Activités de support et prestations de moyen	Sanitaires	0	0	0	0	89'000	89'000
5785	5785 Montfleury 8(CF5785)	P - Activités de support et prestations de moyen	Générateur de chaleur	0	0	0	0	267'000	267'000
5861	5861 Henri Bordier 2B(CF5861)	P - Activités de support et prestations de moyen	Générateur de chaleur	0	0	0	0	267'000	267'000
9462	9462 C11(CF9462)	P - Activités de support et prestations de moyen	Installation courant faible	0	0	0	0	89'000	89'000
	Investissement Parkings de l'Etat	P - Activités de support et prestations de moyen	Report CP2011-2014	1'900'000	1'900'000	1'900'000	19'007'000	1'30'000	8'900'000
	Mises en conformité	P - Activités de support et prestations de moyen		478'550	727'822	373'242	319'922	266'802	2'166'138
Total P - Activités de support et prestations de moyen				6'054'015	3764'338	6'538'359	3'868'440	4'559'021	24'714'088
Total enveloppe rénovation				41'771'505	52'974'844	48'475'313	43'965'522	39'217'311	232'313'730

Répartition par PP y.c. activation charges salariales du personnel interne à répartir sur les projets

Politique Publique	2015	2016	2017	2018	2019	Total
A - Formation	36'357'340	40'426'319	31'890'784	27'868'836	20'556'344	157'098'624
B - Emploi, marché du travail	0	0	0	0	0	0
C - Action sociale	53'521	81'400	41'743	495'503	2'098'571	2'770'739
D - Personnes âgées	0	0	0	0	0	0
E - Handicap	0	0	0	0	0	0
F - Environnement et énergie	249'129	341'916	150'28	12'881	378'513	997'466
G - Logement et Aménagement	2'141	32'56	1'670	1'431	102'332	110'830
H - Sécurité et population	4'590'087	6'638'696	3'338'171	3'466'043	2'594'147	20'627'144
I - Justice	1'260'732	2'404'108	4'713'315	5'904'291	5'765'520	20'047'967
J - Mobilité	22'382	125'985	982'875	14'963	12'469	1'158'673
K - Santé	46'945	1'480	759	651	542	50'377
L - Economie publique	0	0	0	0	0	0
M - Finances et impôts	438'047	703'390	2'246'916	2'681'040	2'228'710	8'294'103
N - Culture, Sports et loisirs	46'807	71'188	64'090	950'738	1'290'315	2'423'137
O - Autorités et gouvernance	15'959	24'272	12'447	10'669	762'837	826'184
P - Activités de support et prestations de moyen	6'252'235	3'886'802	6'752'602	3'994'345	4'707'773	25'593'757
Q - Energie	0	0	0	0	0	0
	49'333'325	54'708'811	50'060'401	45'401'391	40'496'072	240'000'000

Total enveloppe rénovation:	240'000'000 F
Total enveloppe transformations:	132'000'000 F
Total enveloppe subventions:	8'000'000 F
Total enveloppe divers et imprévus:	20'000'000 F
Total PL CR:	400'000'000 F

PL 11'522

Crédit de renouvellement 2015-2019 de la DGGC



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale du génie civil

15.11.2014 - Page 1

Train de projets de lois

ouvrant 18 crédits de renouvellement destinés à divers investissements de renouvellement pour les exercices 2015 à 2019

m) PL 11522	Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 112 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil	240
-------------	--	-----

3 crédits de renouvellement transversaux :

- Office des bâtiments (OBA)
- Direction générale des systèmes d'information (DGSI)
- Direction générale du génie civil (DGGC)



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale du génie civil

15.11.2014 - Page 2

OBJECTIFS

Les investissements prévus dans les crédits de renouvellement ont pour but essentiel de maintenir la valeur du patrimoine administratif de l'Etat de Genève et le potentiel de services des immobilisations qui le composent.

INVESTISSEMENTS

• Renouvellement du patrimoine

➤ Construction génie civil

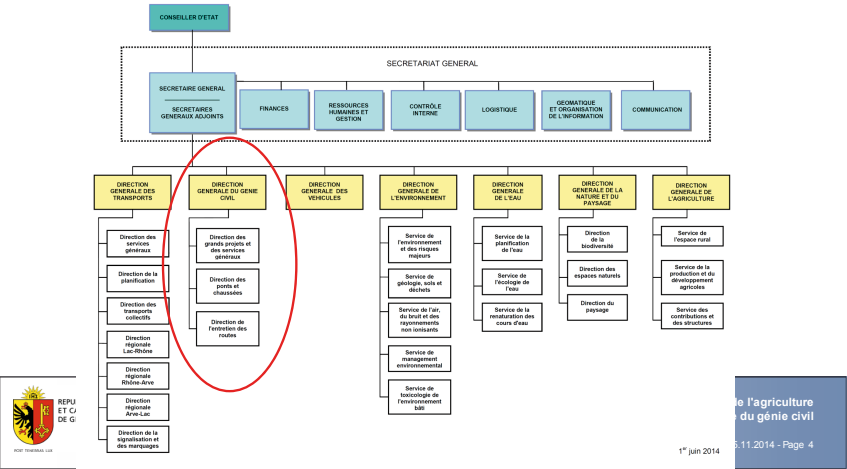
• Matériel d'entretien

➤ Véhicules

Projet de loi

ouvrant un crédit de renouvellement de 112 000 000 F, pour les
exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de
renouvellement de la direction générale du génie civil

DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)



de l'agriculture
du génie civil

OBJECTIFS

CONSTRUCTIONS

CHAUSSÉES – RENOUELLEMENT DES ROUTES CANTONALES

Réaménagements de tronçons de routes, réalisation de giratoires, de modération du trafic, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons.



OBJECTIFS

CONSTRUCTIONS

CHAUSSÉES – RENOUELLEMENT DES ROUTES CANTONALES

Détail des projets :

- ❖ Renouvellement routes et pistes cyclables
- ❖ Route de Suisse
- ❖ Mesures d'accompagnement MICA

21.2 millions (4.5 + 10.5 + 6.2)

OBJECTIFS

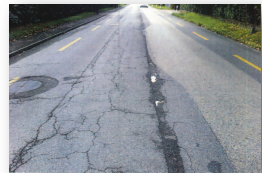
CONSTRUCTIONS

CHAUSSÉES – GROS ENTRETIEN DES ROUTES CANTONALES

Réfection des revêtements des chaussées, des glissières de sécurité, de l'éclairage public et du renouvellement du patrimoine arboré, avec, cas échéant, reprise de l'infrastructure de la route.

Processus de réfection des revêtements de chaussées :

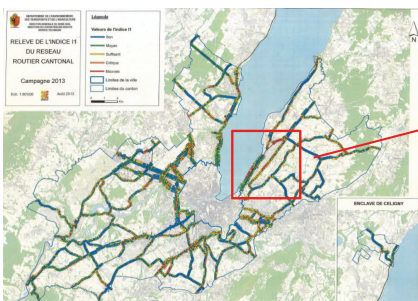
- ❖ Analyse superficielle de la dégradation des routes cantonales via un indice normalisé.
- ❖ Liste des routes à réfectionner avec dégradations élevées.
- ❖ Rapports d'auscultations approfondis structure/infrastructure.
- ❖ Priorisation, planification, coordination et budgétisation des interventions
- ❖ Programme de mise en œuvre annuel et travaux



OBJECTIFS

CONSTRUCTIONS

CHAUSSÉES – GROS ENTRETIEN DES ROUTES CANTONALES



Indice I1



OBJECTIFS

CONSTRUCTIONS

CHAUSSÉES – GROS ENTRETIEN DES ROUTES CANTONALES

Détail des travaux:

- ❖ Exemple exercice 2015 : Reprofilage de dix routes cantonales - longueur ~ 2'760m (env. 30'500m²)
- ❖ Renouvellement de l'éclairage public pour vétusté
- ❖ Renouvellement des systèmes de retenue (glissières, barrières, protections motards, etc.) pour vétusté et mise en conformité.

20 millions (19 + 0.5 + 0.5)



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale du génie civil

15.11.2014 - Page 9

OBJECTIFS

CONSTRUCTIONS

CHAUSSÉES – GROS ENTRETIEN DES ROUTES CANTONALES

Renouvellement du patrimoine arboré :

- ❖ Plantation des arbres isolés suite aux abattages cibles de sécurité (usagers) en bordure de routes
- ❖ Remplacement des arbres malades, attaqués par des insectes xylophages et/ou endommagés par des intempéries
- ❖ Traitement des cordons boisés avec des mesures en faveur de la biodiversité et remplacement des espèces indésirables et/ou envahissantes.



3.1 millions



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale du génie civil

15.11.2014 - Page 10

OBJECTIFS

CONSTRUCTIONS

OUVRAGES D'ART

- **Inspection des ouvrages d'art**

Inspections et études annuelles des ouvrages d'art

- **Renouvellement Electromécanique**

Renouvellement des dispositifs de sécurité des tunnels et tranchées couverts.

Ces travaux prennent une part grandissante du crédit de renouvellement.



- **Gros entretien des ouvrages d'art**

Réfections structurelles des ouvrages d'art (ponts, tunnels, galeries, murs de soutènement, etc...) avec, cas échéant, le renforcement de ceux-ci.



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale du génie civil

15.11.2014 - Page 11

OBJECTIFS

CONSTRUCTIONS

OUVRAGES D'ART – GROS ENTRETIEN

OA 1904 - PONT DE PENEY - RC 74 / RENFORCEMENT – 4'000'000 CHF



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale du génie civil

15.11.2014 - Page 12



15.11.2014 - Page 13



OBJECTIFS

CONSTRUCTIONS

OUVRAGES D'ART – GROS ENTRETIEN

OA 6806 - PASSAGE SUPÉRIEUR DE LA ROUTE DE SOUS-MOULIN - RC 59
DEMOLITION / RECONSTRUCTION – 7'000'000 CHF

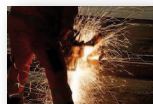


OBJECTIFS

CONSTRUCTIONS

INFRASTRUCTURES TRANSPORTS PUBLICS

- **Gros entretien du réseau TPG**
Gros entretien du réseau des transports publics en conformité avec le contrat de prestation des TPG.
- **Renouvellement réseau TPG**
Aménagements réalisés en faveur des transports publics.



OBJECTIFS

EQUIPEMENTS

Remplacement de véhicules ou engins nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal

- ❖ Valeur patrimoine 20 millions (117 véhicules et engins)
- ❖ Amortissement entre 5 à 10 ans



Exemple : Cureuse valeur 800'000.-

4.4 millions

CREDIT DE PROGRAMME 2011 – 2014

153'525'000.- sur 4 ans,
soit 38'381'250.- par année

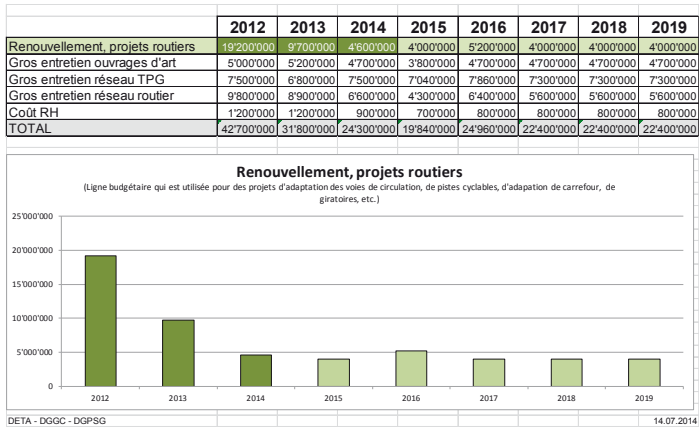
CREDIT DE RENOUVELLEMENT 2015-2019

112'000'000.- sur 5 ans,
soit 22'400'000.- par année

Baisse de ~ 42 % !

CREDIT DE PROGRAMME ET DE RENOUVELLEMENT

DGGC / EVOLUTION 2012 - 2019



PERSPECTIVES

L'investissement moyen annuel pour l'entretien et le renouvellement des routes **ne représente plus que 0,5%** de la valeur du patrimoine routier (1,93 milliards).

Ce pourcentage est très inférieur au **1,5% à 2 %** préconisés par l'OCDE pour maintenir un domaine routier en bon état.

Une prolongation de ces restrictions au-delà des cinq ans actuellement prévus pourrait mettre à mal la qualité du réseau routier cantonal et provoquer à long terme un surcoût de son entretien.

CONCLUSION

Pour les 5 prochaines années

- ❑ 22 400 000 F par an
 - sont nécessaires au maintien du patrimoine "génie civil" de nos infrastructures cantonales
- ❑ 22 400 000 F par an
 - sont nécessaires aux adaptations des infrastructures en faveur de la mobilité
- ❑ La somme totale de **112 000 000 F**
 - probablement insuffisante pour assurer la mise en œuvre des projets d'aménagements structurants souhaités et nécessaires
 - **des crédits spécifiques complémentaires à présenter**

Règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (RPGFI / D 1 05.06)

Commission de travaux - 18 novembre 2014



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Objectifs du règlement

Edicter les règles d'application de la LGAF

Préciser le processus relatif à la gestion des investissements

Définir l'organisation, les acteurs et les compétences associés



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 2

Structure du règlement

1. Dispositions générales

2. Planification financière des investissements

3. Droit des crédits

4. Contrôle budgétaire, contrôle de gestion et crédits supplémentaires

5. Compétences

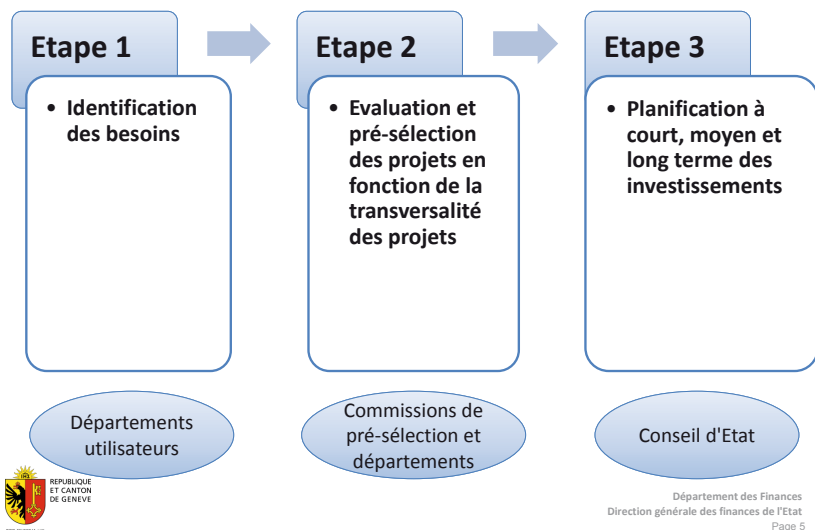


Chapitre I - Dispositions générales

But, champ d'application du projet de règlement	Périmètre du règlement centré sur le PA
Définitions des investisseurs transversaux, des investisseurs départementaux et des utilisateurs	Distinction des différents acteurs
Missions et critères minimums à utiliser par les commissions de pré-sélection	Base réglementaire uniforme



Chapitre II – Planification financière des investissements



Chapitre III – Droit des crédits

Distinction et précisions sur les crédits d'ouvrage

Précisions sur les études de faisabilité et les crédits d'étude

Distinction, critères de délimitation et structure des crédits de renouvellement (voir diapo suivante)

Principes d'élaboration des projets de loi

Crédits de renouvellement - principes

Présentation
par politique
publique
et/ou
type d'immo

	Crédit de renouvellement 2015 - 2019					
	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul 5 ans
A						
B						
C						
D						
E						
...						
Q						
Total						

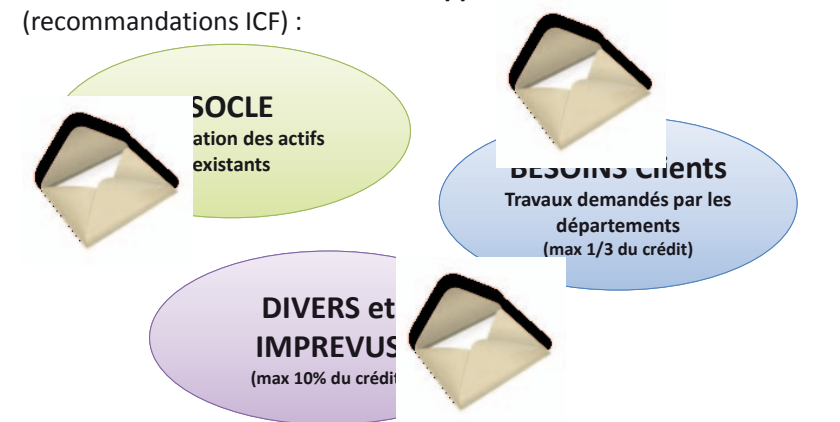
Répartition
Indicative*

* = non contraignante

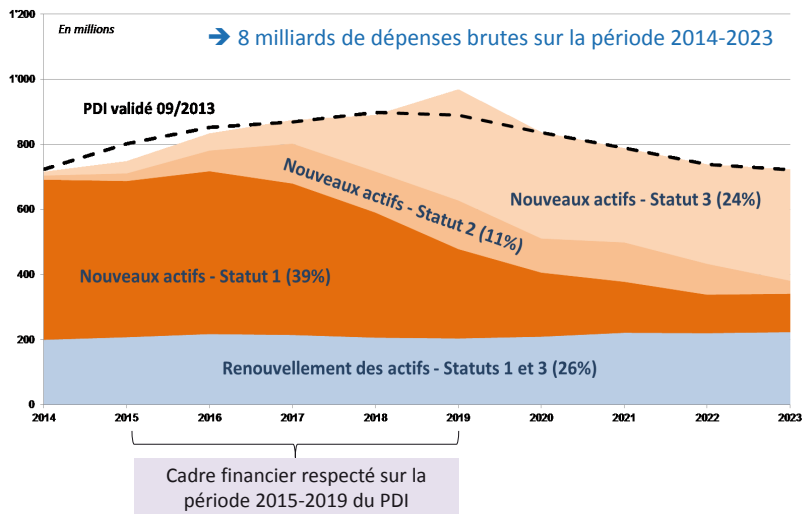
Crédit total
contraignant

Crédits de renouvellement transversaux - structure

PL structuré sur la forme de **3 enveloppes** minimum
(recommandations ICF) :



Cadre financier de référence : PDI 2014-2023



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 9

Chapitre IV – Contrôle budgétaire et de gestion, crédits supplémentaires

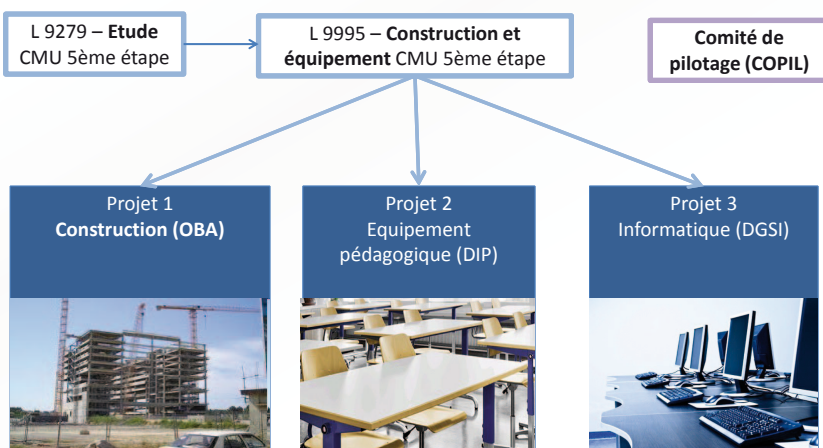
Contrôle de gestion

Gestion et suivi des crédits d'investissement (voir diapo suivante)

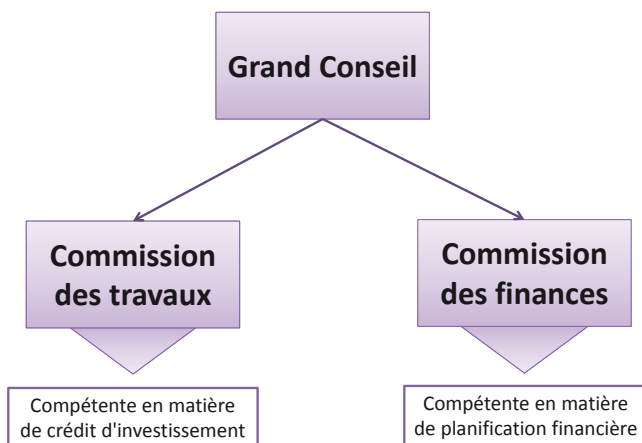
Crédits supplémentaires (voir diapo suivante)

Boucllement des crédits d'investissement

Gestion et suivi des crédits d'investissement



Compétences des commissions parlementaires



Les crédits supplémentaires – mise en application

Selon Art. 223
LRGC et Art.
33 LGAF

Crédit supplémentaire

Inférieur au seuil
de matérialité

Supérieur au seuil de
matérialité

→ La **commission des travaux** octroie la demande de crédit supplémentaire sous la forme qui lui convient.

Lors du bouclage de la loi :

1. Le PL de bouclage intègre :
 - le crédit voté initial
 - le crédit suppl.

2. Le PL de bouclage est voté par le Grand Conseil et examiné par la commission parlementaire compétente*.

→ Le PL de crédit supplémentaire est **voté par le Grand Conseil et examiné par la commission compétente***.

Lors du bouclage de la loi :

1. Le PL de bouclage intègre les 2 crédits.

2. Le PL de bouclage est voté par le Grand Conseil et examiné par la commission parlementaire compétente*.

*La commission compétente est logiquement celle qui a voté le crédit initial



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 13

Les crédits supplémentaires – références légales

LRGC Art 223.3 : La commission des travaux est compétente pour statuer sur les crédits supplémentaires en matière d'investissements qui portent sur un montant inférieur au seuil de matérialité

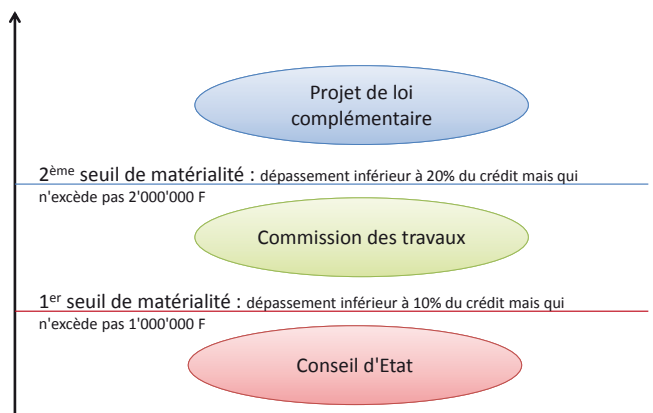
LGAF Art 33.1 : La commission des travaux est compétente en matière d'investissement → référence Art. 223 al 2 et 3 - loi sur règlement du Grand Conseil (B 1 01)

LGAF Art 34.3 : Le seuil de matérialité *"en matière de crédits d'investissement s'applique aux crédits d'un montant inférieur à 20% du crédit initial voté, mais qui dans tous les cas n'excèdent pas 2'000'000 F."*



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 14

Les crédits supplémentaires – nouvelles dispositions (proposition)



Chapitre V – Compétences

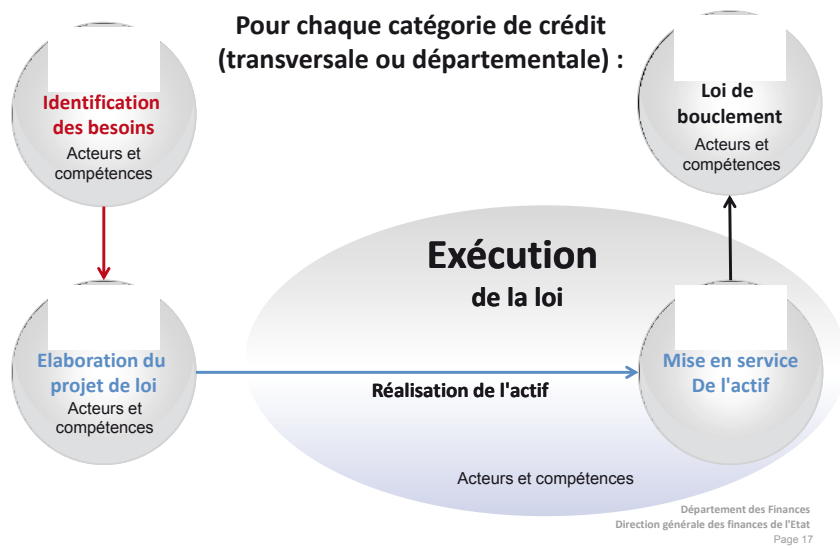
Principes généraux

Description des compétences en fonction : des catégories de crédit, des phases et des acteurs d'un projet de loi d'investissement (voir diapo suivante)

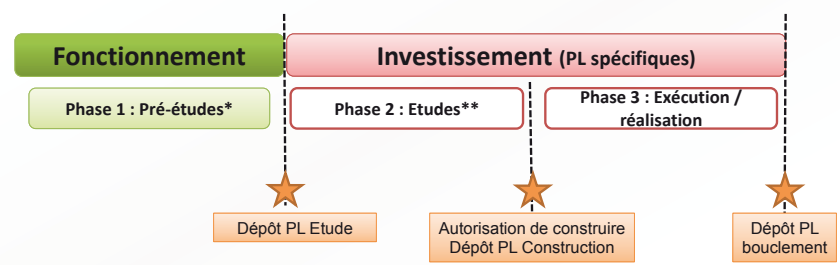
Précisions sur les départements rapporteurs et co-rapporteurs pour chaque phase (voir diapo suivante)

Le département des finances est co-rapporteur pour tout projet de loi d'investissement

Phases du cycle de vie des investissements et compétences



Les étapes d'un projet d'investissement, les crédits associés et les responsabilités des acteurs



* n'apporte aucune valeur à l'actif. Financé par l'investisseur.
** analyses détaillées et spécifications pour les systèmes d'information et de communication

Conclusion : les éléments clés à retenir

- **Périmètre du règlement** axé sur les investissements du patrimoine administratif (PA)
- **Base uniforme** pour les commissions de pré-sélection
- **Structure** des crédits de renouvellement
 - Seul le total des dépenses prévues sur cinq ans est déterminant.
 - La répartition par politique publique et les tranches annuelles sont à titre indicatif.
- **Compétences des acteurs** dans le cycle de vie des projets d'investissement
- **Fixe pour l'administration l'interlocuteur au Grand Conseil (et ses commissions) en matière d'investissement**



Questions





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

NOTE A LA COMMISSION DES TRAVAUX

De :	Direction Général des Finances de l'Etat (DGFE)
A :	M. Florey (Président de la commission des travaux)
Date :	25 novembre 2014
Objet :	Crédits de renouvellement 2015-2019 – réponses des départements concernés

Monsieur le Président,

Faisant suite à la commission des travaux qui s'est tenue le mardi 18 novembre 2014 et durant laquelle des questions ont été posées, les réponses y relatives sont apportées dans la présente note.

Les réponses sont rédigées par les entités concernées.

PL 11520 – Office des bâtiments

- Transmettre des informations complémentaires sur les modalités de calcul de l'enveloppe de transformation (enveloppe n°2) d'un montant de 132 millions de francs (33% du crédit) et la liste des principaux travaux y relatifs.

L'enveloppe pour les travaux de transformation correspond effectivement à 33 % du budget du crédit de renouvellement. Cette enveloppe est répartie de manière proportionnelle à la taille du parc immobilier de chaque entité (répartition par politique publique dans le tableau ci-après). Elle sert aux travaux destinés à répondre aux besoins spécifiques des départements (transformations des locaux).

Sa répartition fait l'objet d'un tableau réactualisé chaque année par l'office des bâtiments après consultation du collège spécialisé logistique. Les demandes sont priorisées et les moyens alloués par le département responsable de la politique publique concernée. Les études et les travaux y relatifs sont gérés par l'office des bâtiments.

La présentation du crédit de renouvellement du 4 juin 2014 effectuée devant cette commission est jointe en annexe 1 de la présente note. De plus, une liste des principaux travaux a été établie et jointe en annexe 2.

Tableau de répartition par politique publique

Politiques publiques	Valeur brute du patrimoine		Par surfaces brutes des bâtiments		Montant le plus favorable entre les 2 méthodes	Répartition des valeurs au prorata des 26.4 millions
	Ratio Valeur brute	Montant Frs	Ratio Valeur brute	Montant Frs		
A - Formation	63.6%	1679'4050	57.9%	15288'854	16794'050	15'342'998
B - Emploi, marche du travail	0.2%	41'953	0.7%	187'308	187'308	171'124
C - Action sociale	0.5%	123'965	1.5%	386'785	386'785	353'365
D - Personnes âgées	0.1%	26'149	0.1%	21'295	26'149	23'890
E - Handicap	0.1%	22'432	0.0%	0	22'432	20'494
F - Environnement et énergie	0.6%	150'904	1.4%	358'102	358'102	327'161
G - Logement et Aménagement	0.1%	30'836	0.0%	5'850	30'836	28'172
H - Sécurité et population	11.4%	30'009'08	12.5%	33'011'41	33'011'41	30'151'913
I - Justice	2.5%	6'507'01	3.1%	828'762	828'762	757'155
J - Mobilité	0.9%	230'599	0.2%	44'763	230'599	210'674
K - Santé	0.7%	188'883	0.9%	246'412	246'412	225'121
L - Economie publique	2.2%	569'544	0.3%	69'969	569'544	520'334
M - Finances et impôts	1.1%	287'728	2.4%	644'931	644'931	589'207
N - Culture, Sports et loisirs	2.5%	657'673	1.8%	469'791	657'673	600'848
O - Autorités et gouvernance	1.9%	491'261	1.6%	425'463	491'261	448'814
P - Activités de support et	11.9%	31'324'15	15.6%	41'207'76	41'207'76	37'664'730
Q - Energie	0.0%	Pas de bâtiments	0.0%	Pas de bâtiments	Pas de bâtiments	Pas de bâtiments
Total général	100.00%	26'400'000	100.00%	26'400'000	26'396'759	26'400'000
					109.46%	

PL 11523 – HES-SO

- Est-ce que le crédit de renouvellement proposé par le Conseil d'Etat répond aux besoins de la HES-SO de Genève ? Si tel n'est pas le cas, quels sont les besoins supplémentaires en la matière.

Comme elle s'y était engagée dans le cadre du PL 10720 relatif au crédit de programme pour les exercices 2011 à 2014, la HES-SO Genève a procédé à l'élaboration d'un inventaire de ses biens. Comme on peut le constater dans le tableau ci-après (Fig. 1), la HES-SO Genève dispose de plus de 81 millions de F d'items répartis en cinq catégories.

(Fig 1)

Ecoles	Inventaire HES-SO Genève (CHF)					Total général
	Audiovisuel	Equipement	Informatique	Mobilier	Véhicule	
SC	0	0	127'103	376'630	0	503'733
HEAD	6'235'348	2'125'604	1'799'693	3'110'002	0	13'270'647
HEdS	54'853	2'045'731	727'099	1'054'418	0	2'933'101
HEG	311'080	163'358	2'109'081	3'554'765	0	5'858'284
HEM	512'280	1'841'885	187'374	35'219	72'000	2'648'759
HEPIA	1'021'729	40'550'942	3'167'406	8'257'925	90'881	53'088'883
HETS	78'6112	184'039	49'5061	1'653'079	0	2'118'285
Total général	8'641'403	46'911'559	8'612'816	17'093'033	162'881	81'421'692

En divisant les valeurs d'inventaires actuelles par catégories indiquées ci-dessus (Fig 1) par les nombres d'années relatives aux durées de vie respectives (Fig 2 - taux de renouvellement exprimés en années), on obtient les montants qui seraient nécessaires au renouvellement des biens de la HES-SO Genève. Ainsi et comme on peut le voir dans le tableau ci-après (Fig 3), un montant total annuel de près de 5 956 000 F serait nécessaire pour assurer le renouvellement de notre patrimoine.

(Fig 2)

	Audiodvisuel	Equipements	Informatique	Mobilier	Véhicules
Taux de renouvellement - %	12%	5%	20%	5%	10%
Taux de renouvellement - années	8.5	20	5	20	10
Taux d'amortissement comptable	25%	20%	25%	13%	20%

(Fig 3)

Ecoles	Inventaire HES-SO Genève (CHF)					
	Audiovisuel	Equipement	Informatique	Mobilier	Véhicule	Total général
SC	0	0	25'421	18'832	0	44'252
HEAD	733'570	106'280	359'929	155'500	0	1'255'289
HES5	6'453	102'287	145'420	5'271	0	259'431
HES	3'656	8'168	421'816	177'738	0	611'379
HEM1	60'268	92'094	37'475	1'781	7'200	198'798
HEPIA	120'209	210'275	639'481	412'896	9'088	9'209'216
HETS	92'484	9'202	99'012	82'654	0	283'352
Total général	1'016'336	2'345'578	1'722'563	854'652	16'288	5'955'717

Or, le crédit de renouvellement déposé par la HES-SO Genève pour les années 2015 à 2019 prévoit un financement total de 15.3 millions de F, ce qui correspond à un montant annuel moyen de 3.06 millions de F. Au final, le crédit de renouvellement qui pourrait être obtenu ne couvrira qu'un peu plus de la moitié de nos besoins.

Plus concrètement et à titre d'exemple, la HES-SO Genève fera face à des difficultés dans les domaines suivants :

La HEM et le CMG (Conservatoire de Musique de Genève) s'éloignent de plus en plus, y compris physiquement. Les instruments de musique qui étaient partagés par ces deux écoles ne pourront plus l'être à l'avenir alors même que les moyens pour les remplacer diminuent. Les besoins sont évalués à près de 1 million de F sur 5 ans.

La HEAD ne pourra sans doute pas poursuivre comme prévu le renouvellement de ses équipements de son atelier maquettes et prototype (200'000.- F) ou encore ses magasins cinéma (280'000.- F) et audiovisuel (300'000.- F). Elle ne pourra probablement pas non plus initier le renouvellement de ses studios son (450'000.- F) et cinéma (600'000.- F).

Il sera également très difficile pour l'HEPIA de renouveler ses très nombreux équipements qui se montent à plus de 40 millions de F. Or ces mêmes équipements contiennent de plus en plus d'électronique, ce qui réduit leur durée de vie moyenne déjà surestimée aujourd'hui (20 ans). Par ailleurs, on notera que les équipements de l'HEPIA sont très largement utilisés dans le cadre des projets de recherche mais aussi des prestations de service. Pour mémoire, le cumul de ces deux activités a rapporté plus de 8 millions de F en 2012 et près de 7 millions en 2013. Au final, au moins 4 millions de F supplémentaires seraient nécessaires pour limiter la baisse des prestations sur la période 2015-2019.

On notera que la baisse du crédit de renouvellement prévue aura un impact indéniable sur le budget BSM courant de la HES-SO Genève, budget qui est déjà relativement faible en comparaison intercantonale.

En conclusion, Il faudrait quelques 6.7 millions de F supplémentaires pour assurer le renouvellement des équipements indispensables au bon fonctionnement de la HES-SO Genève.

PL 11525 – réseau secondaire des communes

- Quel est le montant annuel de la taxe d'épuration ceci afin de s'assurer que le crédit demandé de 20 millions de francs (soit 4 millions par an) est bien compensé entièrement par le revenu de cette taxe ? Il s'agira par ailleurs de bien repréciser le cadre de ce crédit de renouvellement 2015-2019 (subventions accordées pour des travaux effectués avant fin 2014, dispositions transitoires prévues dans la loi 11086 sur les eaux qui entre en vigueur le 1er janvier 2015...).

Il est important de préciser que la loi 11086 entrant en vigueur le 1er janvier 2015 met en place un nouveau système de financement des réseaux secondaires d'assainissement qui permettra de couvrir intégralement les coûts des réseaux secondaires par des taxes causales. Par conséquent, il n'y aura plus de subvention de l'Etat de Genève pour les travaux réalisés par les communes à partir du 1er janvier 2015.

En revanche, il subsiste un solde de subventions qui provient des travaux effectués avant le 31 décembre 2014 pour lesquels les subventions doivent encore être versées par l'Etat, objet du PL 11525. Les dispositions transitoires de la loi 11086 précisent que ce solde de subventions sera versé aux communes dans un délai de 5 ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit entre 2015 et 2019.

Le financement de ce solde de subventions est assuré par la taxe annuelle d'épuration par SIG.

Le tarif de la taxe d'épuration figurant dans le nouveau règlement relatif aux taxes d'assainissement des eaux (RTASS) a été précisément déterminé pour assurer, durant toute la période 2015-2019, le financement du réseau primaire, les activités de planification et de surveillance de la direction générale de l'eau et ce solde de subventions.

Le revenu annuel produit par la taxe d'épuration est de 82.6 millions de francs.

PL 11526 – Hospice général

- Est-ce que le crédit de renouvellement proposé par le Conseil d'Etat répond aux besoins de l'Hospice général ? Si tel n'est pas le cas, quels seraient les besoins supplémentaires en la matière.

Le crédit de renouvellement proposé par le Conseil d'Etat convient à l'Hospice général.

- Dans le projet de loi, il est fait mention que l'Hospice général utilise 1'276 postes de travail (informatique). Quel est le nombre de poste de travail à renouveler dans le

cadre du crédit proposé ? D'une manière générale, quel est l'état du parc informatique de l'Hospice général et sur les objets à renouveler impérativement.

Lors de la demande de diminution de 25 % en 2012 du crédit de renouvellement 2011-2014, l'Hospice général a pris la décision de ne pas renouveler son parc de postes de travail et de serveurs pour les années 2013 et 2014. Cela a eu pour conséquence d'augmenter la période de renouvellement de 5 à 7 ans. Aujourd'hui le parc de postes de travail (PC, imprimantes, lecteurs BVR), les serveurs, les systèmes de sauvegarde et d'hébergement et les autres éléments techniques sont donc obsolètes et les pannes de matériel augmentent.

Lors de la constitution du crédit de renouvellement selon les tranches annuelles proposées par le Conseil d'Etat, il a été nécessaire de lisser à nouveau le remplacement des postes de travail et des serveurs sur les années 2015, 2016 et 2017. Ce lissage a pour conséquence de conserver des PC, imprimantes, lecteurs BVR, serveurs, systèmes de sauvegarde et d'hébergement entre 8 et 11 ans. Cette situation met en péril l'opérationnalité des équipements de l'Hospice général.

Afin de pallier à cette situation, l'Hospice général propose d'adapter les tranches annuelles de la façon suivante :

Catégories générales	TOTAL	Tranche 2015	Tranche 2016	Tranche 2017	Tranche 2018	Tranche 2019
Postes de Travail	2'005	340* 540	300* 500	465	450* 250	450* 250
Equipements d'hébergement et de stockage	2'382	650* 850	424* 624	355	553* 353	400* 200
Entretien de socle applicatif	1'633	80	213	442	352	546
Mobilité	332	30	95	87	45	75
Messagerie et environnements collaboratifs	586	0	116	147	155	168
Gouvernance et ITIL	116	15	40	46	10	5
Sécurité	186	5	12	58	35	76
TOTAL	7'240	1'120* 1'520	1'200* 1'600	1'600	1'600* 1'200	1'720 1'320

*Tranche précédente

Ce réajustement se base sur le besoin de renouvellement illustré dans le tableau ci-dessous :

Nombre de postes de travail	Tranche 2015	Tranche 2016	Tranche 2017	Tranche 2018	Tranche 2019
PC	490	447	323	91	45
Portables	33	27	29	11	23
Imprimantes	92	60	21	5	5
Lecteurs BVR	105	40	42	20	6

Toutefois, le délai DEAS pense qu'il n'est pas adéquat d'aller dans le sens demandé par l'Hospice général. L'état étant échu, le

- En quoi consiste le projet de « Mobilité » présenté dans le projet de loi (point 6.4 du PL) ?

Le projet « Mobilité » présenté dans le projet de loi (point 6.4) est basé sur deux axes de consolidation du système d'information de l'Hospice général :

- du fait de la répartition géographique des sites de l'Hospice général dans le canton, il est impératif d'améliorer la mise à disposition, pour les collaborateurs à forte mobilité, d'applications sur des outils mobiles (tablettes, smartphones) ;
- pour la gestion des foyers de l'Aide aux migrants et dans le but d'alléger le travail administratif, l'Hospice général a besoin de disposer d'un outil mobile de gestion (occupation des foyers, entrée-sortie des migrants, travaux, etc.).

PL 11527 – IMAD :

- La part du renouvellement relatif aux équipements (mobilier, matériels audiovisuels, véhicules...) est importante. Quel sont les raisons de renouveler ces équipements ?

Les équipements comportent une part importante en lien avec les appareils de sécurité installés chez les clients de **imad** qui ne sont donc pas des équipements installés dans des locaux de **imad**. Cette part est d'environ 2/3 sur la période (mis à part 2015, année durant laquelle le renouvellement des équipements de sécurité dans les IEPA est plus faible). La durée de vie de ces équipements est de 5 ans. Seuls 283'000.-, soit environ 17% du total du crédit, concernent des équipements de **imad**. Il s'agit principalement de matériel de bureau, d'installation et d'aménagement réalisés en fonction de l'obsolescence des biens ou des besoins de l'institution.

- L'IMAD bénéficie d'un parc de vélos dans le cadre de la mobilité professionnelle. Quel est le coût de ce parc et dans quelle mesure les collaborateurs pourraient réaliser les déplacements professionnels par leurs propres moyens ?

Le coût d'exploitation du parc de vélos se monte à F 228'359,- pour 2013. Ce montant se répartit comme suit :

- 178'133.- concerne des vélos loués ainsi que leur réparation et entretien,
- 39'048.- concerne l'entretien et les frais en lien avec les vélos acquis par **imad**
- 11'178.- concerne les accessoires fournis avec les vélos (casques, gilets, paniers, cadenas, etc.)

Au 31.12.2013 le parc de vélos se compose de 172 vélos classiques, 162 vélos à assistance électrique et 24 remorques. Il convient de rappeler également que :

- **imad** a présenté, dans le cadre d'une motion (n°2000) sur l'encouragement à l'électromobile, son plan de mobilité en commission des transports en date du 7 mai 2014. Cette présentation a reçu un très bon accueil et les axes de développement suivants ont été évoqués :
 - axe social : équité entre les collaborateurs, diminution du stress, promotion de la mobilité active et développement de partenariats avec des organisations à buts non lucratifs (Genève-roule, Partage, etc.)
 - axe économique : réallocation de temps pour les prestations chez le client et développement de projets novateurs (auto-partage ou covoiturage)
 - axe environnemental : amélioration de la qualité de vie, réduction des émissions de gaz polluants
- en termes de coût, le déploiement de la mobilité douce est neutre pour **imad** puisque les économies réalisées dans le cadre des indemnités kilométriques versées compensent le coût de la mise à disposition des vélos, véhicules électriques et autres moyens de transports (TPG par exemple),
- en complément du point précédent, n'est pas évalué l'impact financier du déploiement des nouveaux moyens de mobilité en termes de :
 - efficience de temps de déplacement : 290'000 heures sont effectuées chaque année par les professionnels de **imad** et l'optimisation de moyens de déplacements a probablement permis de contenir ces heures sans pouvoir en évaluer le volume.
 - santé du personnel (contribution à la lutte contre l'absentéisme)

Enfin, si les collaborateurs de **imad** devaient effectuer les trajets professionnels avec leurs propres moyens de transports, il conviendrait de les indemniser également. **Imad** relève également que les abonnements TPG des collaborateurs ne sont financés qu'en partie.

En espérant que ces compléments répondent à vos attentes. Restant à votre écoute pour des précisions complémentaires.

Meilleurs messages.

Répartition des travaux de l'enveloppe Transformation du CR2015-2019 - LISTE INDICATIVE novembre 2014

Politique Publique A : DIP+UN+HES

CF	Immobilier	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
DIP	CO des Coudriers : Alène élège et rez pour l'ESI	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	3200000	3200000	0	0	0	6400000
DIP	CO des Coudriers CO Villonnex - accueil à la journée continue sites pilotes	A - Formation	Création d'un espace cuisine et d'un espace d'accueil réfectoire	200000	0	0	0	0	200000
DIP	CO des Coudriers : Transformation de locaux pour ressembler à la cellule de transport	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	200000	200000	0	0	0	400000
DIP	CO Foron : salles sciences	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, installations techniques, adaptation des réseaux	500000	0	0	0	0	500000
DIP	CO Godelts (CO Villonnex (créations de salles)	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	300000	300000	0	0	0	600000
DIP	Refectoire salles de cours d'alimentation de 9 CO	A - Formation	Intérieurs, installations techniques, équipements fixes, adaptation des réseaux	1100000	2000000	1500000	0	0	4500000
DIP	Transformation de salles travaux manuels (mélat, électricité, bois) pour 10 CO	A - Formation	Démolition d'éléments existants, Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	1100000	1000000	1000000	1000000	4100000
DIP	Transformation des anciennes salles de couture 10 CO	A - Formation	Démolition d'éléments existants, Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	480000	480000	320000	320000	1600000
DIP	Augmentation de la dotation en salles informatiques dans les anciens CO	A - Formation	Intérieurs, adaptation des réseaux	0	200000	200000	200000	200000	800000
DIP	Refectoire des salles de chimie et des locaux de stockage de 3 écoles de l'ESI II	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, installations techniques, équipements fixes, adaptation des réseaux	2650000	2650000	2650000	0	0	7950000
DIP	Refectoire des salles de chimie et des locaux de stockage de 5 écoles de l'ESI II	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, installations techniques, équipements fixes, adaptation des réseaux	0	0	2650000	5300000	5300000	13250000
DIP	Refectoire des salles de biologie physique, locaux de préparation, locaux stockage dans 8 écoles de l'ESI II	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, installations techniques, équipements fixes, adaptation des réseaux	0	0	800000	800000	800000	2400000
DIP	Agrandissement de la cafétéria du CEC Chavannes	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs	100000	0	0	0	0	100000
DIP	Agrandissement de la bibliothèque Collège Rousseau	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	300000	0	0	0	0	300000
DIP	Multimédia pour ESI II (6 écoles)	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	1500000	0	0	0	0	1500000
DIP	École Industrielle (adaptation de locaux existants) écoles du CO et de l'ESI II	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	300000	300000	600000	600000	1800000
DIP	CMP Malton Vallée	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, sécurité, adaptation des réseaux	500000	0	0	0	0	500000
DIP	CMP 2015	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, sécurité, adaptation des réseaux	500000	0	0	0	0	500000
DIP	Nouveau locaux pour le CTP (anciens locaux SKISLES)	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	500000	0	0	0	500000

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
DIP	CTP - 40 Châteline - Centre de documentation et locaux annexes	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, adaptation des réseaux	0	500'000	0	0	0	500'000
DIP	Pose de vidéoprojecteurs et TNI dans CO (680 salles) ESI (220 salles) y compris refecton des salles (peinture-plafond-lumières)	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, adaptation des réseaux	2'000'000	2'000'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	16'000'000
DIP	Rénovation intérieurs de salles d'éducation physiques CO-ES II	A - Formation	Modification des sols, équipements fixes, trépage au sol, luminaires, adaptation des réseaux	0	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	4'000'000
DIP	CMP Florence - maison à libérer	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, dans nouvelles surfaces	0	0	500'000	0	0	500'000
DIP	CMP Savetelles - maison démolie	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, dans nouvelles surfaces	0	500'000	0	0	0	500'000
DIP	CMP Rouillebeau - maison à libérer	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, dans nouvelles surfaces	0	0	0	1'000'000	0	1'000'000
DIP	Déménagement de la consultation de Carouge - locaux à libérer	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, dans nouvelles surfaces	300'000	0	0	0	0	300'000
DIP	Déménagement de la consultation de Piangalaise et du SPBE roudades avec le PJ	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, dans nouvelles surfaces	400'000	0	0	0	0	400'000
DIP	Refecton des cuisine pour les cours (2 ECG JP-HD)	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, installations techniques, équipements fixes, adaptation des réseaux	0	0	500'000	500'000	0	1'000'000
DIP	Villa Lullin et annexes - travaux phase II	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, adaptation des réseaux	500'000	0	0	0	0	500'000
DIP	AFP Bois	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, installations techniques, équipements fixes, adaptation des réseaux	700'000	0	0	0	0	700'000
DIP	Salle de diction pour le COPAD	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, adaptation des réseaux	0	200'000	0	0	0	200'000
DIP	CFP AA-4, rue Neckar	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	0	1'000'000	1'000'000	2'000'000
DIP	CFP AA- 23 Vuarches	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	0	1'000'000	1'000'000	2'000'000
DIP	Maison des la Grève	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	0	500'000	500'000	1'000'000
DIP	Locaux à transformer pour répondre aux besoins de l'ES II (réorganisation après mise en service de l'EC Frontenac)	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	4'000'000	4'000'000	4'000'000	12'000'000
DIP	Mise à jours des équipements audiovisuels et infrastructure sala y compris sécurité	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, adaptation des réseaux	0	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	4'000'000
DIP	Modernisation d'ateliers métiers dans les CFP	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, adaptation des réseaux	0	500'000	500'000	500'000	500'000	2'000'000
DIP	Terrains sportifs extérieurs à refaire	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, adaptation des réseaux	1'000'000	0	0	0	0	1'000'000
DIP	abris vélos- suite dans 10 sites (ES II-CO)	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, adaptation des réseaux	0	500'000	500'000	500'000	500'000	2'000'000
DIP	Salle Frank-Martin, rue de la Vallée 3	A - Formation	Modification de disjoncteurs intérieurs, adaptation des réseaux	0	500'000	500'000	500'000	500'000	2'000'000
DIP	adaptation et rénovation des locaux pour PAT et PE dans les anciennes écoles du CO et de l'ES II	A - Formation	Aménagements divers suite à l'arrêt du projet Bastions 200X	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	200'000
3000	AILE JURIA	A - Formation		50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	200'000

CF	Inscripción	Política Pública	Elementos	2015	2016	2017	2018	2019	Total
3045	ARARE (direction E10)	A - Formation	Divers petits aménagements de l'annuaire, ne tient pas compte d'une éventuelle mise aux normes ou modernisation	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	25'000
3052	BATTELLE "A", Bât. A	A - Formation	Travaux nécessaires au regroupement du Pôle de gestion suite à la création de la nouvelle Faculté d'économie et de management (GSEM)	50'000	60'000	100'000	200'000	20'000	700'000
3054	BATTELLE "D", Bât. D	A - Formation	Travaux nécessaires au regroupement du Pôle de gestion suite à la création de la nouvelle Faculté d'économie et de management (GSEM)	500'000	2'000'000	10'000	200'000	20'000	2'550'000
5738	BATTELLE LA VILLA	A - Formation	Suite regroupement du département de mathématique, nouvelle affectation de la villa au GSEM	0	0	0	0	100'000	100'000
9119	BAUD-BOVY	A - Formation	Location, compte CHF 0.- nécessaire de prévoir sur le budget UNIGE: CHF 20'000.- en 2015, 50'000 en 2017	20'000	50'000	0	0	0	70'000
9410	CANDOLLE 18	A - Formation	Divers petits aménagements sur la période	0	0	0	5'000	0	5'000
3018	CHEMIN THURY	A - Formation	Nécessaire de rénover complètement la Villa si elle n'est pas démolie dans le cadre du projet HES-Sainte	0	0	1'000'000	1'000'000	0	2'000'000
3044	CNU	A - Formation	CNU 1 à 4 diverses rénovations de labos et locaux d'enseignements vétustes	400'000	400'000	400'000	400'000	400'000	2'000'000
3009	DATCHA	A - Formation	Divers petits travaux sur la période	5'000	0	5'000	0	5'000	15'000
3009	ECOLE DE PHYSIQUE	A - Formation	Adaptation de locaux et laboratoires vétustes, accueil de nouveaux groupes en lien avec les rocadés AEM	30'000	30'000	30'000	100'000	100'000	290'000
3057	ERP Pavillon provisoire pharmacie	A - Formation	Suite au départ de l'EPFL: rafraichissement et adaptation en vue d'accueillir l'Institut FOREL	0	100'000	200'000	100'000	10'000	320'000
3043	FOREL, Châlet, LA BECASSINE	A - Formation	Bâtiment insalubre, pas de travaux prévus sur la période	150'000	0	0	0	0	150'000
3019	ISOTOPEs, Pavillon des	A - Formation	Divers travaux d'aménagements suite au départ de la pharmacie au CNU		50'000	50'000	50'000	5'000	110'000
3040	LANDOLT	A - Formation	Divers travaux d'aménagements et rénovations suite à l'abandon du projet Bâtiments 20XX	20'000	10'000	10'000	200'000	20'000	80'000
3004	IME, Maison Internationale des Etudiants	A - Formation	Divers travaux sur la période	0	0	100'000	0	10'000	20'000
3001	MIRABEAU	A - Formation	Déplacement du guichet d'accueil du Bureau de l'agencement, divers aménagements	75'000	0	100'000	0	10'000	95'000
3033	OBS. DE SAUVERNY	A - Formation	Refonte complète de la partie existante (y compris), suite aux travaux liés à la salle bancaire				500'000	10'000	60'000
9835	PAVILLON DE MAIL	A - Formation	Raffraichissements de salles de cours	0	5'000	5'000	5'000	5'000	20'000

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
2006	PINCHAT	A - Formation	Finalisation de la réflexion des laboratoires d'optique du Groupe de Physique Appliquée (GAP), aménagement du rez-de-chaussée et mise en conformité du bâtiment	2'000'000	20'000'000	2'000'000	15'000	15'000	60'30'000
3049	QUAI DU SEUJET	A - Formation	Suite à l'abandon du projet Bastions 200X, divers travaux d'aménagements et de mises aux normes, nécessaire au bon fonctionnement des bibliothèques	150'000	300'000	5'000	5'000	5'000	465'000
3009	REACTEUR	A - Formation	Divers travaux d'aménagement	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	25'000
3020	SCIENCES 1	A - Formation	Aménagements divers; mises à niveau; équipements scientifiques (salle blanche, laboratoires)	5'000	5'000	100'000	5'000	5'000	120'000
3032	SCIENCES 2	A - Formation	Mise en conformité du pavillon des inflammables (estimé 5 M€); Transformation de laboratoires, rénovation étages pharmacies suite départ de l'EPGL; divers travaux.	1'500'000	6'000'000	6'000'000	500'000	500'000	14'5'00'000
3016	SCIENCES 3	A - Formation	Aménagements divers de laboratoires et locaux	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	500'000
3005	TENNIS CLUB UNIVERSITAIRE	A - Formation	Divers travaux de rénovation et sécurisation	15'000	0	0	0	10'000	25'000
3000	UNI BASTIONS (BATIMENT CENTRAL-UNI 1)	A - Formation	Divers travaux d'aménagements suite à l'arrêt du projet Bastions 200X	150'000	150'000	100'000	100'000	100'000	600'000
3031	UNI DUFOUR (UNI 2)	A - Formation	Aménagements divers; rénovation des auditories; rénovation des CYSE (hors mise en conformité)	200'000	2'500'000	2'500'000	250'000	250'000	5'700'000
3021	UNI MAIL (UNI 3)	A - Formation	Intégration du Global Studies Institute provisionnement déployé à l'AEM; réflexion des locaux suite au départ du GSEM à Batelle (3000m2); réorganisation des bibliothèques suite à l'abandon du projet Bastions 200X; aménagements divers	500'000	1'500'000	1'500'000	300'000	300'000	4'1'00'000
3056	UNI PIGNON	A - Formation	Divers aménagements; transformation de salles de cours en bureaux partagés	10'000	150'000	10'000	10'000	10'000	190'000
5108	VILLA FRIEDHEIM	A - Formation	Rénovation complète de la villa	250'000	0	0	0	0	250'000
5325	VILLA RIVE-BELLE (bâtiment principal)	A - Formation	Divers travaux de rafraichissements, nécessaire à maintenir le standing de l'Institut Confucius	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	25'000
5325	VILLA RIVE-BELLE (dépendance)	A - Formation	Travaux de rénovation	200'000	0	0	0	0	200'000
HES	HEAD JAMES FAZY	A - Formation	Assainissement venérie + salles de cours, transformation atelier soudure	0	25'000	25'000	50'000	0	100'000
HES	HEAD DEPOT MOULAGES	A - Formation	Assainissement du site (hygiène, sécurité) Mise en valeur de la collection	5'000	5'000	0	50'000	0	60'000

CF	Intervenable	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
HES	HEAD GENERAL-DUFOUR	A - Formation	Création d'un studio "son" et "studio cinéma", adaptation bâtiment, réaménagement salles de cours	0	600'000	400'000	10'000	5'000	1'015'000
HES	HEAD HELVETIQUE	A - Formation	Mise en conformités installations techniques, adaptations des locaux et attachement salles de cours	10'000	25'000	15'000	15'000	10'000	75'000
HES	HEPIA PRAIRE	A - Formation	Divers travaux de rénovation et adaptation salles de cours et labos, wc, ascenseurs	20'000	100'000	25'000	10'000	10'000	165'000
HES	HEPIA BAT. EMBROUCHES 4	A - Formation	Assainissement locaux insalubres	0	20'000	10'000	10'000	0	40'000
HES	HEPIA FERME SUD	A - Formation	Adaptation de locaux et laboratoires	15'000	15'000	0	0	0	30'000
HES	HEPIA PONT-BUTIN	A - Formation	Mise en conformités (sécurité) du site et construction de la nouvelle soufflerie	100'000	400'000	0	0	0	1'400'000
HES	HAUTE ECOLE DE GESTION - BAT. F	A - Formation	Transformations/aménagements locaux pour migration DG et départ HEG sur bat. B	500'000	300'000	0	0	0	800'000
HES	HEG BAT. C	A - Formation	Aménagements locaux, salles de cours, assainissement WC	0	15'000	20'000	10'000	0	45'000
HES	HAUTE ECOLE DE LA SANTE	A - Formation	Aménagement d'un centre de simulation de radiologie, agencement bureau	150'000	15'000	0	0	0	165'000
HES	HES THURY 6 - TECH.RADIOLOGIC.	A - Formation	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	10'000	10'000	5'000	25'000
HES	HEM-CSMG PETITOT 8-10	A - Formation	Assainissement locaux, mise en conformités thermique et acoustique, adaptations diverses pour transfert HEM suite isolation sous-bc, OMG	50'000	150'000	500'000	200'000	0	2'700'000
		Total Interdisciplinaire DP		1'585'2'015	1'603'2'016	2'3'082'017	25'222'018	23'722'015	105'900'000
		Total Interdisciplinaire UN		6'399'034	1'601'9'032	14'124'034	2'960'036	20'79'038	41'590'000
		Total Interdisciplinaire HES-SO.GE		1'752'016	1'972'016	1'900'017	2'167'018	32'019	6'920'000
		Sous-totaux (produit des bases)	BESONS A PRIORISER	24'003'960	35'723'064	38'213'068	30'328'072	25'833'076	154'110'000
		Total A - Formation	BUDGET MAXIMUM	11'944'590	17'776'903	18'019'299	15'117'965	12'865'923	76'714'900

Politique Publique B: (DEAS)

CF	Intervenable	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
9216	Service confidie interne Vieux-Marché 4	B - Emploi, marché du travail	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	50'000	50'000	100'000	200'000
9830	OCE Montbrillant rue des Gales 12	B - Emploi, marché du travail	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	100'000	200'000	355'620	655'620
		Total B - Emploi, marché du travail		0	0	150'000	250'000	455'620	855'620

Politique Publique C: (DEAS)

CF	Intervenable	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
3323	Telles - Bâtiments A-B-C-D-EF, ch. De Pouisy 1-3	C - Action sociale	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	193'200	193'200	194'000	580'400
3381	Telles - Bâtiments I-J-K-L, ch. de Pouisy 3	C - Action sociale	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	128'800	128'800	128'825	386'425
9098	Pavillons saisonniers, rte du Bois-des-Frères 73-75	C - Action sociale	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	0	100'000	100'000	200'000
9149	Loasif, habitation, garage, alléier, rte de Troinax 68	C - Action sociale	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	0	0	50'000	50'000
9435	DGAS - SPAD, Bld Georges-Favon 26	C - Action sociale	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	150'000	250'000	0	0	0	400'000
9207	SCARPA, rue Faugny 2 - Tour-Maitresse 5	C - Action sociale	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	100'000	50'000	0	0	0	150'000
		Total C - Action sociale		250'000	300'000	320'000	420'000	472'625	1'769'625

Politique Publique D: (DEAS)

CF	Interventions	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
5001	Établissement nte d'Hermanos 347	D - Personnes âgées	Modification de documents Intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	0	20'000	20'000	40'000
5589	ENS Medsael, Salgry	D - Personnes âgées	Modification de documents Intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	0	20'000	20'000	40'000
5710	Relles Dumas, Grand-Suconnex	D - Personnes âgées	Modification de documents Intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	0	20'000	19'450	39'450
Total D - Personnes âgées				0	0	0	60'000	59'450	119'450

Politique Publique E: (DEAS)

CF	Interventions	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
5316	Foyer Handicap Claire-Fontaine, Chêne-Bougeries	E - Handicap	Modification de documents Intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	0	0	50'000	50'000
5890	Foyer Handicap, Plain-les-Ouates	E - Handicap	Modification de documents Intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	0	0	52'470	52'470
Total E - Handicap				0	0	0	0	102'470	102'470

Politique Publique F: (DETA)

CF	Interventions	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
plusieurs	OCUP, rue de Chanzy 331	F - Environnement et énergie	Construction réseaux eau	20'000	0	0	0	0	20'000
	DOE et DGEAU avenue de Sainte-Clotilde 23	F - Environnement et énergie	Sal 3, VASA	30'000	0	0	0	0	30'000
	Choe des boues à l'Unité pour DGEAU - chemin du	F - Environnement et énergie	Équipement d'un local technique	0	0	0	0	0	0
	Trelle-Blanc 13, ou rue des Guzmètres 7, ou rue David/F	F - Environnement et énergie	Avec eau, électrique, chauffages	0	60'000	0	0	0	60'000
	Dufour 1	F - Environnement et énergie	Réseau et formidique	0	0	0	0	0	0
	Recherche de locaux existants en cours	F - Environnement et énergie	Aménagement global pour Services de l'environnement (regroupement d'entités)	50'000	450'000	750'000	275'905	0	1'525'905
Total F - Environnement et énergie				100'000	510'000	750'000	275'905	0	1'635'905

Politique Publique G: (DALE)

CF	Interventions	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
plusieurs	Villes touées, diverses habitations	G - Logement et Aménagement	Modification de documents Intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	20'000	50'000	70'960	140'960
Total G - Logement et Aménagement				0	0	20'000	50'000	70'960	140'960

Politique Publique H: (DSE+DF+DETA)

CF	Interventions	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
plusieurs	Pour le DF - Office des Pouraules	H - Sécurité et population	Planification sécurité, ergonomie des garbats public	180'000	30'000	0	0	0	210'000
	Pour le DF - Office des Pouraules	H - Sécurité et population	Aménagement bureau des notifiatures interne étage 2	80'000	0	0	0	0	80'000
	Pour le DF - Office des Familles	H - Sécurité et population	Classement de l'open-space	120'000	0	0	0	0	120'000
	Pour le DF - Office des Familles	H - Sécurité et population	Installation parois vitrées dans salle réunion bogrie	0	40'000	0	0	0	40'000
	Pour le DF - Office des Familles	H - Sécurité et population	Aménagement espace douches aux étages 4 et 5	0	50'000	0	0	0	50'000
	Pour le DF - Office des Familles	H - Sécurité et population	Aménagement cuisine étage 5	0	30'000	0	0	0	30'000
	Pour le DF - Office des Familles	H - Sécurité et population	Parois de séparations amovibles dans salle créanciers	0	0	54'045	0	0	54'045
	Pour le DF - Office des Familles - Salgry	H - Sécurité et population	Finlon aménagements salle des ventes	0	40'000	0	0	0	40'000
	Pour le DETA - DGV Carouge et Praille	H - Sécurité et population	Adaptation installations techniques	50'000	350'000	292'540	0	0	692'540
	Pour le DSE - OCPM à Onex	H - Sécurité et population	Etude globale et travaux intégrant les laus besoins pour ventilation	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - OCPM à Onex	H - Sécurité et population	OCM15 Courmoulin (numérotation, pont d'entrée unique	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - OCPM à Onex	H - Sécurité et population	Aménagement de 2 bureaux dans un open space, création de parois	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - OCPM à Onex	H - Sécurité et population	Mise en réseau du système KABA des portes à	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - OCPM à Onex	H - Sécurité et population	fermeture électronique	0	0	300'000	0	0	300'000

CP	Immatriculé	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1549	Pour le DSE - OCPM à Onex	H - Sécurité et population	Mission d'élèves travaux, parc à vélos, contre-route etc.	0	0	0	0	0	0
1033	Pour le DSE - OCPPAM Arenal	H - Sécurité et population	Renovation bâtiment et halles techniques après départ sur Aire la Ville	0	0	0	0	0	0
1033	Pour le DSE - OCPPAM Arenal	H - Sécurité et population	Aménagement, mise en place, abri à vélo à prolonger, couvert pour les fumeurs	0	0	0	0	0	0
1033	Pour le DSE - OCPPAM Arenal	H - Sécurité et population	Adaptations de locaux suite à l'arrêt SSC et SAM et démantèlement de la sécurité civile à l'Arenal	0	0	0	0	0	0
1063	Pour le DSE - Police - Abri de la palatrière	H - Sécurité et population	Modernisation	0	0	0	0	0	0
1104	Pour le DSE - Police - Abri du bechet de Pissay	H - Sécurité et population	Modernisation	0	0	0	0	0	0
1103	Pour le DSE - Police - Abri Henri Dunand	H - Sécurité et population	Modernisation	0	0	0	0	0	0
1111	Pour le DSE - Police - IGS bid henléque	H - Sécurité et population	Création d'une salle d'audition et sanitaire (douche)	0	0	0	0	0	0
9470	Pour le DSE - Police - Poste Lancy Onex	H - Sécurité et population	Complément de blindage avant	0	0	0	0	0	0
9000	Pour le DSE - Police - VHP	H - Sécurité et population	Courtoies des sorties de secours à couvrir	0	0	0	0	0	0
1047	Pour le DSE - Police - 3 rue des chaudronniers P.J	H - Sécurité et population	Vestiaires et sanitaires pour DCS à la place des Micro-VPI	0	0	0	3 000 000	0	3 000 000
	Pour le DSE - Police - nouveaux locaux à trouver	H - Sécurité et population	Travaux d'aménagement pour les locaux de la Mairie dans leurs nouveaux locaux	0	0	0	0	0	0
1054	Pour le DSE - Police - Bos de Bay	H - Sécurité et population	Créer salle de cours, d'op. vestiaires, catéiera, remplacer les sanitaires et rénovation stand de la cuisine	0	0	0	0	0	0
1023	Pour le DSE - Police - DCS veille ville	H - Sécurité et population	Pose de miroir et HP dans les couloirs tobols, bati G	0	0	0	0	0	0
1111	Pour le DSE - Police - IGS bid henléque	H - Sécurité et population	Création d'une salle d'audition et sanitaire (douche)	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - Police - VHP BPTS	H - Sécurité et population	Travaux d'aménagement pour la salle d'attente pour la BPTS	0	0	0	0	0	0
1080	Pour le DSE - Police - MHP	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres et/ou loge hupier	0	0	0	0	0	0
1550	Pour le DSE - Police - Pol nav Rhône, qui gustave Ador	H - Sécurité et population	Aménagement Poilav (WC et douche femme) Vestiaires?	0	0	0	0	0	0
1550	Pour le DSE - Police - Pol nav Rhône, qui gustave Ador	H - Sécurité et population	Déploiement du ponton vers la zone des pannes	0	0	50 000	0	0	50 000
	Pour le DSE - Police	H - Sécurité et population	Suppression d'extension amovible (salle cellules G8)	0	0	0	0	0	0
1550	Pour le DSE - Police - Pol nav Rhône, qui gustave Ador	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres, si projet nouveau poste retardé et du toit	0	0	0	0	0	0
			Blindage carteria avec intervention d'urgence	0	0	0	0	0	0
1014	Pour le DSE - Police - poste Bourg de four	H - Sécurité et population	Création d'un espace grillagé dans le parking St Antoine	0	0	0	0	0	0
1014	Pour le DSE - Police - poste Bourg de four	H - Sécurité et population	Travaux d'aménagement dans le poste	0	0	0	0	0	0
9017	Pour le DSE - Police - Blaudonnet	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	0	0	0	0	0	0
1081	Pour le DSE - Police - Poste de Cluzange	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - Police - Poste de Caistor	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres latérales et portes. Avant poste blindé	0	0	0	0	0	0
9095	Pour le DSE - Police - Poste de Chéne	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	0	0	0	0	0	0
1063	Pour le DSE - Police - Poste de la Palatrière	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - Police - Poste de Comavin	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	0	0	0	0	0	0
9470	Pour le DSE - Police - Poste de Lancy Onex	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres ext. complément avant poste blindé	0	0	0	0	0	0
9153	Pour le DSE - Police - Poste de Plampalais	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres ext. arrière poste, avant poste blindé	0	0	0	0	0	0
9099	Pour le DSE - Police - Poste de Rive	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	0	0	0	0	0	0
9113	Pour le DSE - Police - Poste de Venock	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	0	0	0	0	0	0

CF	Inamovible	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
9102	Pour le DSE - Police - Poste des Plaqués	H - Sécurité et population	Travaux d'aménagement dans le poste et sécurisation des locaux	476000	0	0	0	0	476000
	Pour le DSE - Police - Poste des Plaqués	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - Police - Poste des Plaqués	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	0	0	0	0	0	0
	1014	Pour le DSE - Police - poste Bourg de four	Vestibules pour 40 ASFP zone nord	1407000	0	0	0	0	1407000
	1068	Pour le DSE - Police - PSI Aéroport	HISFANO	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - Police - PSI Aéroport	H - Sécurité et population	Transformation du SARA actuel	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - Police - tous les bâtiments	H - Sécurité et population	Alarmerie et des accès des salles d'armes	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - Police - tous les postes	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres et du logo huilerie	0	0	0	0	0	0
	9000	Pour le DSE - Police - VHP	Police 2015: Adaptations portées	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - Police - différentes adresses	H - Sécurité et population	Police 2015: Adaptations portées	0	0	0	0	0	0
1090	Pour le DSE - Police - NHP	H - Sécurité et population	Police 2015: Transformation en vue de la Police 2015	0	0	0	0	0	0
1090	Pour le DSE - Police - NHP	H - Sécurité et population	Police 2015: Rénéagement des locaux de la BI	0	0	0	0	0	0
9113	Pour le DSE - Police - Poste de Versoix	H - Sécurité et population	Police 2015: Travaux de confort et confort des postes conjoint des APJM pour la police	1167000	0	0	0	0	1167000
9017	Pour le DSE - Police - Trièfle blanc Caïstor	H - Sécurité et population	Police 2015: Transformation de la zone des écrans avec création de postes de travail	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - Police - Blandonnet	H - Sécurité et population	Police 2015: Mise aux normes de la cuisine pour 62 collaborateurs	0	0	0	0	0	0
	9102	Pour le DSE - Police - Poste des Plaqués	Police 2015: Mise aux normes de la cuisine pour 62 collaborateurs	0	0	0	0	0	0
	9095	Pour le DSE - Police - Poste de Chéline	Police 2015: Mise aux normes de la cuisine pour 62 collaborateurs	0	0	0	0	0	0
	9013	Pour le DSE - Police - Poste de Chéline	Police 2015: Mise aux normes de la cuisine pour 62 collaborateurs	0	0	0	0	0	0
	10611	Pour le DSE - Police - CTP Fontenette Carouge	Police 2015: Adaptations des locaux de formation et couverture terrasse pour améliorer la surface des locaux	0	0	0	0	0	0
	11417	Pour le DSE - OGD - SPI aux Arcades 78-82	Diminution du SPI/quelques aménagements	0	0	0	0	0	0
	15446	Pour le DSE - OGD - Brenaz 1	Connexion B2/B1, locaux médicaux, locaux de repos et sécurité, locaux de formation	3'662'000	0	0	0	0	3'662'000
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Installation d'une climatisation au secteur PCA	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Transformation aile départ	3'000'000	0	0	0	0	3'000'000
10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	H - Sécurité et population	Agencement d'une nouvelle centrale synchrone	0	0	0	0	0	0
	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	H - Sécurité et population	PCA, superviseur à intégrer sur le superviseur CD aile est	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Pose de 30 caméras	0	600'000	0	0	0	600'000
	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	H - Sécurité et population	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Installation vidéosurveillance cuisine de Champ Dollon	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement pour inclure une porte pour accéder au patio, couler une chappe et couvrir le cheminement, accès au parking (suite à une bagarre entre détenus du gratin)	180'000	0	0	0	0	180'000
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	H - Sécurité et population	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0
	10446	Pour le DSE - OGD - Champ Dollon	Agencement d'un bâtiment existant suite à une demande du procureur	0	0	0	0	0	0

CF	Inamovible	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1547	Pour le DSE - OGD- Curatils	H - Sécurité et population	Barreaux, fondre bois rotati problème des ouvrants: adaptation sécurité: grillages, barbelés, protection devant fourant	0	0	0	0	0	0
1152	Pour le DSE - OGD- La Clairière	H - Sécurité et population	Sécurisation une partie du bâtiment	0	0	0	0	0	0
1152	Pour le DSE - OGD- La Clairière	H - Sécurité et population	Création d'une patte d' bâtiment	30000	0	0	0	0	30000
1152	Pour le DSE - OGD- La Clairière	H - Sécurité et population	Echelle sécurisée	0	0	0	0	0	0
1152	Pour le DSE - OGD- La Clairière	H - Sécurité et population	Rénovation du site de Frambois pour les mineurs après 2018, dont parking Saligny, abrisation, atelier pour les jeunes, etc.	0	0	0	0	0	0
1152	Pour le DSE - OGD- La Clairière	H - Sécurité et population	Installation chaudière pour abri vert	0	0	0	0	0	0
1152	Pour le DSE - OGD- La Clairière	H - Sécurité et population	Parc couleuvre	0	0	0	0	0	0
1152	Pour le DSE - OGD- La Clairière	H - Sécurité et population	E version système de transmission ALATEL et géolocalisation	0	0	0	0	0	0
1152	Pour le DSE - OGD- La Clairière	H - Sécurité et population	Transformations au Mailon pour accueillir les habitants de Vesenaz, lors de la vente de cette dernière	0	0	0	0	0	0
5337	Pour le DSE - OGD- Le Mailon	H - Sécurité et population	Transformations au Mailon pour accueillir les habitants de Vesenaz, lors de la vente de cette dernière	0	0	0	0	0	0
5144	Pour le DSE - OGD- Montfey	H - Sécurité et population	Construction salle au bricolage du mois de juin 2013	60000	0	0	0	0	60000
1046	Pour le DSE - OGD- tous les sites du SPI	H - Sécurité et population	Sécurisation des sites du SPI	0	0	0	0	0	0
1110	Pour le DSE - OGD- Champ Doton UCH	H - Sécurité et population	Différents travaux avec les HUG	200000	0	0	0	0	200000
5111	Pour le DSE - OGD- La Vallon	H - Sécurité et population	Sécurisation du site	0	0	0	0	0	0
1119	Pour le DSE - OGD- Veneff	H - Sécurité et population	Quelques adaptations et travaux si nécessaires	0	0	0	0	0	0
1119	Pour le DSE - OGD- Villais	H - Sécurité et population	Aménagement d'une cellule Orti cathol	68960	0	0	0	0	68960
1119	Pour le DSE - OGD- Villais	H - Sécurité et population	Transformations à Villais pour accueillir les habitants de Montfey, lors de la vente de cette dernière	0	0	0	0	0	0
Total H - Sécurité et population				85397025	1140048	1402636	4030054	61657	15979566

Politique Publique I- (PJ)

CF	Inamovible	Politique Publique	Éléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1014	Tribunaux rue des Chaudronniers 1-3	I - Justice	Modification de cloisonnements intérieurs, création d'un passage sécurisé	0	0	285'000	0	0	285'000
A trouver	Bureaux 6000 m2 expansion PJ et sociales locaux sur terrazz rénové ville-vie	I - Justice	Modification et adaptation des locaux pour les besoins de la justice, adaptation des réseaux	150'000	550'000	1'250'000	650'775	0	2'500'775
	Tribunaux Glacis de rive bâtiment U	I - Justice	Création d'un sas d'entrée sécurisé pour le personnel, création d'une chicane pour les visiteurs (X-ray et détecteur de métaux) dans le hall	215'000	0	0	0	0	215'000
	Tribunaux Glacis de rive bâtiment U	I - Justice	Création d'une salle d'audience et de deux salles de conciliation pour le TAPI et le TPI et transformation des salles actuelles en bureaux.	50'000	0	0	0	0	50'000
	Ministère Public Annexe 1-3, bâtiment S	I - Justice	Région du nez pour garantir une meilleure sécurité et gestion des flux, divers transformation pour créer des places de travail et des bureaux et augmenter les salles d'audience.	350'000	0	0	0	0	350'000
	Tribunal TAPI	I - Justice	Diverses transformations en vue d'adapter les locaux (sécurité et efficacité)	0	250'000	0	0	0	250'000
	Tribunal pénal bâtiments G et H	I - Justice	Déplacement d'un compacteur pour créer 4 places de travail dans les locaux existants (avec fenêtres)	0	35'000	0	0	0	35'000
Total I - Justice				765'000	835'000	1'530'000	650'775	0	3'785'775

Politique Publique J: (DETA)

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
	Voie cantonale, chemin du Trefle-Blanc 13	J - Mobilité	Transformation d'appartements de fonction en surfaces administratives	150000	50000	0	0	0	200000
			Sur la voie						
	Voie cantonale, chemin du Trefle-Blanc 13	J - Mobilité	Service du titre, contrôle d'écarts global	300000	200000	0	0	0	500000
	Budget restant pour travaux dans locaux du DETA en app J	J - Mobilité	Modification de dimensions intérieures, adaptation des réseaux	0	0	100000	100000	153370	353370
		Total J - Mobilité		450000	250000	100000	100000	153370	1053370

Politique Publique K: (DEAS)

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1005	SCAV-Service consommation, Quai Ansermet 22	K - Santé	Modification de dimensions intérieures, adaptation des réseaux	200000	300000	100000	0	0	600000
1033	SCAV-Service vétérinaire, Quai Ansermet 22	K - Santé	Modification de locaux	20000	0	0	0	0	20000
	Centres sanitaires protégés	K - Santé	Modification des réseaux	20000	40000	40000	40000	20000	160000
	Budget restant pour travaux dans locaux du DEAS	K - Santé	Modification des réseaux	0	86400	86400	86400	86400	345600
		Total K - Santé		240000	426400	226400	126400	106400	1125080

Politique Publique L: (DSE)

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
9446	Pour le DSE - Service du commerce, rue de Baudou 1	L - Economie publique	Nouveau concept d'achat, carottage et installation 3ème Karax. Les aménagements prévus sont : Installation d'une nouvelle armoire Karaxer (3ème), reconfiguration parnet accorde public, organisation / gestion des locaux, respect des normes de sécurité (confidentialité)	800000	200000	0	0	0	1000000
1010	Pour le DSE - Registre du commerce, 4 puits St Pierre	L - Economie publique	Différents travaux d'aménagements: parcs, réaction parquet, réseaux	0	500000	0	0	0	500000
	Pour le DSE - OCRT 1058 Nouvelle adresse	L - Economie publique	Aménagements et travaux suite au démantèlement de l'office et le regroupement de différents services	0	0	0	300000	200000	500000
1075	Pour le DSE - Métiologie à Trefle blanc Castor	L - Economie publique	Mise aux normes des infrastructures	0	0	300000	301670	0	601670
		Total L - Economie publique		800000	700000	300000	601670	200000	2601670

Politique Publique M: (DF)

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
	Hôtel des Finances	M - Finances et impôts	Installations sûreté (contrôle d'écarts)	190000	0	0	0	0	190000
	Hôtel des Finances	M - Finances et impôts	Installation de ventilation pour locaux sous toiture (limitation surchauffe)	100000	50000	0	0	0	150000
	Hôtel des Finances	M - Finances et impôts	Modification de dimensions intérieures, adaptation des réseaux	250000	150000	0	0	0	400000
	Hôtel des Finances	M - Finances et impôts	Prorogation gare ventilation	60000	0	0	0	0	60000
	Hôtel des Finances	M - Finances et impôts	Vidéo surveillance toutes entrées	250000	100000	0	0	0	350000
	Hôtel des Finances	M - Finances et impôts	Mise en place stores sur face Patio	30000	0	0	0	0	30000
	Hôtel des Finances	M - Finances et impôts	Reaménagement loge sécurité	300000	100000	0	0	0	400000
	Hôtel des Finances	M - Finances et impôts	Suppression Compactus et mise en place d'espaces de travail étage 2	350000	150000	0	0	0	500000
	Hôtel des Finances	M - Finances et impôts	Aménagement salle de réunion modulable dans l'espace du service de numérisation	0	100000	300000	66035	0	466035

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
	Hôtel des Finances	M - Finances et impôts	Mise en place des services dans l'ancien hôtel de la Préfecture	207'000	0	0	0	0	207'000
	Hôtel des Finances	M - Finances et impôts	Remise en état des locaux de départ de la cohorte	0	0	0	50'000	150'000	207'000
		Total M - Finances et impôts		173'2015	68'2016	382'017	118'053	582'019	2'946'935
Politique Publique N: (DIP + entités)									
CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
	Budget pour travaux dans locaux du DIP (SCG et SCG)	N - Culture, Sports et loisirs	Adaptations de constructions, d'installations, de réseaux	0	75'060	75'060	75'060	75'060	300'240
	du domaine de Prestites et de Genève-Plage	Total N - Culture, Sports et loisirs		0	75'060	75'060	75'060	75'060	300'240
Politique Publique O: (PRE + DE)									
CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1020	Archives Helder-Ville 1	O - Autorités et gouvernance	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	100'000	0	0	0	0	100'000
	Service votations rite des Accacia 25	O - Autorités et gouvernance	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	50'000	250'000	0	0	0	300'000
1006	Budget restant pour travaux dans locaux PRE (rue H-4, Ville 2, 6-9-11) ainsi que d'autres bâtiments en O pour la Genève internationale	O - Autorités et gouvernance	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	300'000	300'000	400'000	650'360	1'650'360
	Pour le DF - SG rue Tacconiere 7, H-4, Ville 11	O - Autorités et gouvernance	Contrôle d'accès et sécurisation des locaux	0	0	64'563	64'563	64'563	193'690
		Total O - Autorités et gouvernance		150'000	550'000	364'563	464'563	714'543	2'244'070
Politique Publique P: (DSE+DF+DIP+DALE+PRE+DEAS)									
CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
	Budget pour travaux dans locaux PRE dans les bâtiments partagés avec d'autres entités	P - Activités de support et prestations de moyen	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	169'114	169'114	169'114	169'114	676'455
	Pour le DF - DGFE Caisses de l'Etat (Hôtel 1)	P - Activités de support et prestations de moyen	Aménagements de sécurité de la caisse de l'Etat de Genève	350'000	0	0	0	0	350'000
	Pour le DF - DGFE rue du Stand 15 (Hôtel 2)	P - Activités de support et prestations de moyen	Modification du système de chauffage-ventilation	150'000	0	600'000	0	0	750'000
	Pour le DF - SPE Rue de Monthoux	P - Activités de support et prestations de moyen	Aménagements pour le Service Santé du Personnel de l'Etat	100'000	800'000	0	0	0	900'000
	Pour le DF - Guichets accueil public Hôtel des Finances	P - Activités de support et prestations de moyen	Reaménagement rez pour y installer les guichets pour le public	0	200'000	300'000	1'200'000	1'552'140	3'252'140
	Budget pour travaux dans locaux du DIP dans les bâtiments partagés avec d'autres entités	P - Activités de support et prestations de moyen	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	73'713	73'713	73'713	73'713	2'950'850
1009	Pour le DSE - 7 Tacconiere	P - Activités de support et prestations de moyen	Etude et Travaux: Sécurisation des locaux	680'000	0	0	0	0	680'000
1018	Pour le DSE - 11 HDV	P - Activités de support et prestations de moyen	Etude et Travaux: Sécurisation des locaux	650'000	0	0	0	0	650'000
1011	Pour le DSE - 14 HDV	P - Activités de support et prestations de moyen	Etude et Travaux: Sécurisation des locaux	0	490'000	0	0	0	490'000
1016	Pour le DSE - SPREG, 11 HDV 4ème étage	P - Activités de support et prestations de moyen	Travaux empiètement porte de "grange" sur accès par escalier intérieur + rénovation local archives + ventilation chauffage	0	300'000	0	0	0	300'000
1009	Pour le DSE - DOBIL	P - Activités de support et prestations de moyen	Travaux de rattachement de peinture et quelques parois en vieille ville dans les combles 7 Tacconiere	0	400'000	0	0	0	400'000
9462	Pour le DSE - DGSI Grand pré	P - Activités de support et prestations de moyen	Déménagement de la DGSI: quelques aménagements	150'000	0	0	0	0	150'000
9462	Pour le DSE - DGSI Grand pré	P - Activités de support et prestations de moyen	Aménagements suite au départ du DIP au 3ème étage Grand pré	500'000	0	0	0	0	500'000
1090	Pour le DSE - DGSI Datacenter NHP	P - Activités de support et prestations de moyen	Différents aménagements et mise aux normes techniques et sécurité	0	0	600'000	600'000	0	1'200'000
9463	Pour le DSE - DGSI Datacenter Accacias	P - Activités de support et prestations de moyen	Différents aménagements et mise aux normes techniques et sécurité	0	250'000	350'000	0	0	600'000
	Pour le DSE - DGSI Divers Locaux IT (H. Durand, D. Dufour, CMU, etc...)	P - Activités de support et prestations de moyen	Différents aménagements et mise aux normes techniques et sécurité	400'000	400'000	400'000	400'000	402'010	2'002'010

CF	Immeuble	Politique Publique	Eléments	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1147	Pour le DSE - DGSJ Acacias	P - Activités de support et prestations de moyen	Déménagement de la DGSJ: quelques aménagements (3ème)	0	0	300'000	0	0	300'000
1056	Pour le DALE - rue David-Dufour 1-3-5	P - Activités de support et prestations de moyen	Transformation 3e étage	200'000	0	0	0	0	200'000
1010	Pour le DALE - rue Puits-St-Pierre 4 (annexe)	P - Activités de support et prestations de moyen	Modification de cloisonnements	10'000	0	0	0	0	10'000
	Budget restant pour travaux dans locaux du DALE dans les bâtiments partagés avec d'autres entités	P - Activités de support et prestations de moyen	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	162'164	162'164	162'164	162'164	648'655
	Pour le DETA - SG rue de l'Hôtel-de-Ville 14	P - Activités de support et prestations de moyen	Modification de cloisonnements étage 4, adaptation des réseaux	150'000	50'000	0	0	0	200'000
	Pour le DETA - DGEAU rue David-Dufour 1-3-5	P - Activités de support et prestations de moyen	Modification de cloisonnements étage 7, adaptation des réseaux	100'000	50'000	0	0	0	150'000
	Pour le DETA - DGEAU rue des Gazomètres 7	P - Activités de support et prestations de moyen	Modification de cloisonnements étage 4, adaptation des réseaux	200'000	100'000	0	0	0	300'000
	Budget restant pour travaux dans locaux du DETA dans les bâtiments partagés avec d'autres entités	P - Activités de support et prestations de moyen	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	0	0	0	300'000	314'120	614'120
1011	Pour le DEAS - SG rue de l'Hôtel-de-Ville 14	P - Activités de support et prestations de moyen	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	150'000	50'000	0	0	0	200'000
1008	Pour le DEAS - SG Rue de l'Hôtel-de-Ville 6	P - Activités de support et prestations de moyen	Modification de cloisonnements intérieurs, adaptation des réseaux	200'000	0	0	0	0	200'000
1554	Pour le DEAS - SPC rte de Chêne 54	P - Activités de support et prestations de moyen	Démantèlement des Kardex et modifications intérieures	50'000	99'420	0	0	0	149'420
		Total P - Activités de support et prestations de moyen		4'042'015	4'260'426	3'621'007	3'571'008	3'339'279	18'823'650
		Total enveloppe transformations		28'982'615	28'159'653	28'862'864	28'585'365	19'439'878	132'000'000

Total enveloppe rénovation: 240'000'000 F
Total enveloppe transformations: 132'000'000 F
Total enveloppe subventions: 8'000'000 F
Total enveloppe divers et imprévus: 20'000'000 F
Total PL CR: 400'000'000 F

Éléments chiffrés sur la consommation de papier dans les départements en 2014 (chiffres de janvier à septembre 2014)

Département	Montant dépensé (sur 9 mois)	%	ETP Budget 2014	Dépenses / ETP
01 PRE	7'484	0.96	185.5	40
02 DF	48'640	6.25	1'316.3	37
03 DIP	511'402	65.76	7'685.0	67
04 DSE	82'391	10.60	3'623.5	23
05 DALE	18'944	2.44	440.4	43
06 DETA	17'540	2.26	696.0	25
07 DEAS	33'289	4.28	739.5	45
11 SGGC	735	0.09	24.3	30
12 CDC	455	0.06	16.5	28
14 PJ	56'749	7.30	704.3	81
Total général	777'629	34.24	15'431.3	50

Feuilles consommées (kg)	Feuilles consommées (unité)
6'184	1'226'250
38'316	7'603'750
411'656	77'759'250
70'503	13'960'000
15'803	2'947'500
14'463	2'847'500
28'338	5'628'750
600	112'500
381	70'000
42'650	8'447'250
628'894	120'602'750

Date de dépôt : 10 décembre 2014

RAPPORT DE LA MINORITÉ SUR LE PL 11512

Rapport de Mme Lydia Schneider Hausser

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le présent rapport de minorité porte sur une partie spécifique du projet de loi 11512, projet de loi de renouvellement relatif à l'instruction publique, la culture et le sport. Il s'agit des crédits de renouvellement attribués à la politique N – culture, sport et loisirs.

Les partis de droite ont fait leur marché dans les propositions de coupe à cette politique publique et plus particulièrement au Fonds cantonal d'art contemporain : première proposition 1 250 000 F, deuxième proposition 625 000 F et troisième proposition 300 000 F. In fine c'est la proposition de coupe à 625 000 F qui a obtenu une majorité dans la Commission des travaux.

Le Fonds cantonal d'art contemporain, après avoir fluctué d'année en année dans les montants qui lui étaient attribués au niveau du budget a fait l'objet d'une loi spécifique encore en vigueur actuellement : la LFCAC (C 3 09). Celle-ci fixe les buts de ce fonds ainsi que son financement annuel d'une hauteur de 1 500 000 F. Avant 2005, le fonds était alimenté par un 1 % du montant des travaux sur les bâtiments de l'Etat.

La loi votée en 2010 a clarifié le financement de ce Fonds, sa gestion et ses buts et moyens d'action. Cette loi est importante car elle concerne un domaine sensible en termes de critères d'attribution du fonds étant donné les caractères liés à la valeur artistique. Une commission spécifique a ainsi mission de choisir les projets et artistes proposés, ceci évite des débats sans fin sur les acquisitions à faire ; il n'est pas sûr que l'Etat achèterait beaucoup d'œuvres d'art si l'appréciation de chaque député-e-s était en jeu dans les critères de choix.

Les buts du fonds cantonal d'art contemporain sont multiples :

- promouvoir et soutenir la création actuelle dans les domaines de l'art contemporain et du design dans le canton de Genève et sa région ;

- contribuer à la qualité artistique des édifices et espaces publics ainsi qu'à la mise en valeur des sites et paysages ;
- enrichir le patrimoine artistique de l'Etat dans les domaines précités ;
- sensibiliser les publics à ces buts.

La mise en pratique se réalise dans toute une série d'actions telles notamment :

- la commande, l'achat d'œuvres d'art mobiles qui seront conservées dans la collection de l'Etat et la mise en valeur de ces œuvres dans les différents bâtiments de l'Etat et dans les différentes entités cantonales, confédérale ou étrangères (bureaux, galeries, musées) ;
- la valorisation de la création artistique dans des collaborations visant à intégrer l'art à des bâtiments nouveaux (ex. cycle de Drize) dans le but de les embellir et de promouvoir l'art contemporain ;
- l'attribution de bourses et encouragements visant des disciplines liées à la création d'images et de textes, le soutien à des résidences d'artistes afin de promouvoir l'art contemporain plastique.

Non seulement ce fonds permet à tout un chacun une accessibilité à des champs divers de l'art contemporain en l'intégrant dans nos parcours de vie quotidienne, mais il est également une des ressources importante pour les artistes locaux issus des écoles d'art telles que la HEAD.

A noter que le financement précédemment planifié sur quatre ans et actuellement sur cinq ans dans le PL de renouvellement donne une souplesse quant à l'utilisation du fonds. Les grands projets et investissements sont souvent liés à des constructions exceptionnelles sur le canton – écoles, cycles, collèges – ou à des constructions de projets concertés (ex. plaine de Plainpalais).

Alors pourquoi cette coupe ?

La vengeance est un plat qui se mange froid... ou encore... il faut marquer le coup... Pour la majorité, la source de cette coupe remonte en 2012. Le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi de subventionnement des œuvres d'art liées au parcours du tram 14 entre Cornavin et Bernex.

La Commission des travaux, à une très courte majorité [6 pour, 6 contre et 1 abstention] refuse l'investissement proposé. Le projet de loi et ses rapports qui se trouvent dans l'ordre du jour du Grand Conseil sont retirés par le Conseil d'Etat qui décide de faire porter la charge financière de « art&tram » sur le Fonds cantonal d'art contemporain.

Notre lecture de cette saga est sensiblement différente. L'ouverture de la ligne 14 du réseau des trams genevois est un événement, un grand chantier

des années 2000 à Genève. A chantier exceptionnel, mesure exceptionnelle dans son accompagnement artistique. Les communes traversées par le tram s'associent à un projet grandiose en termes d'art contemporain – « Art et tram ». Celui-ci consiste à parsemer le parcours du tram par des œuvres d'art intégrées aux mobiliers urbains, aux structures urbaines existantes. Le projet consiste à rassembler, sur le parcours Cornavin-Bernex, les œuvres de six des plus importants artistes suisses contemporains : John M Armleder, Silvie Defraoui, Ugo Rondinone, Eric Hattan, Lang/Baumann (Sabina Lang et Daniel Baumann), Pipilotti Rist. En termes artistiques, nous sommes dans de l'exceptionnel.

Au moment de la présentation du projet de loi, le projet artistique devait se réaliser rapidement pour accompagner l'arrivée du tram, ce qui excluait la réalisation via le Fonds cantonal d'art contemporain. Vu l'avancement réel de la réalisation des œuvres d'art, ce rythme s'est avéré moins soutenu.

Nous, les socialistes, estimions et estimons toujours ce projet comme une carte importante non seulement pour la promotion de l'art contemporain vis-à-vis de la population, mais également pour la promotion touristique à Genève. Ce qui aurait pu être un projet novateur et rassembleur même au-delà des frontières cantonales a été la cible d'attaques principalement en termes de financement ; la part apportée par le canton était trop importante d'après la majorité de droite.

Compte tenu des précédents éléments, le Conseil d'Etat a retiré ce projet de loi de l'ordre du jour du parlement. Et, comme il aurait pu le faire d'emblée, il l'a intégré de manière prioritaire dans le budget du Fonds cantonal d'art contemporain... ceci au détriment d'autres projets artistiques. En plus, la participation de l'Etat au financement du projet a été revue à la baisse : elle passe de 3,9 millions à 2,8 millions. Notons que le coût total du projet final est de 4 184 000 F est divisé entre l'Etat, les communes (1 050 000), les CFF (120 000) et la Fondation Pictet (200 000) pour le tronçon Cornavin-Bernex. Des discussions sont en cours avec les communes de Meyrin et de Vernier pour une éventuelle seconde étape qui pour le moment n'est pas d'actualité.

Le projet, en complément de l'acquisition des œuvres d'art, contient une partie liée à la sensibilisation de la population à l'art contemporain. La première étape de ce processus sera réalisée avec les écoles. Une promenade est également prévue pour faire le tour des œuvres. A cet effet, des entreprises ont été approchées afin de développer des applications pour smartphone destinées à fournir des présentations des œuvres. Lorsque tout le projet sera réalisé, une exposition est prévue au pont de la Machine avec les SIG.

Et, encore une fois, la majorité de droite de la Commission des travaux a fait part de son mécontentement de voir le projet « art&tram » continuer malgré le signal donné lors du traitement du projet de loi... et, pour le faire bien sentir, elle a coupé dans l'argent attribué au budget du Fonds d'art contemporain pour les cinq prochaines années.

Alors que le coût du projet « art&tram » a été revu à la baisse, alors que nous avons passé d'un financement exceptionnel via un projet de loi à une dépense intégrée dans le budget habituel d'un crédit de renouvellement sans en augmenté le volume, la majorité de droite a décidé qu'une sanction devait encore venir sanctionner le domaine dans lequel le projet s'insère... le Fonds cantonal d'art contemporain.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette manière de faire et c'est pourquoi nous vous prions d'accepter l'amendement suivant :

Amendements au PL 11512

Titre (nouvelle teneur)

Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de **36 944 000 F**, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissement de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Art.1 Crédit d'investissement (nouvelle teneur)

Un crédit de renouvellement de **36 944 000 F** (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Date de dépôt : 9 décembre 2014

RAPPORT DE LA MINORITÉ SUR LES PL 11520, 11521, et 11524 ET DE LA PREMIÈRE MINORITÉ SUR LE PL 11522

Rapport de M. Rémy Pagani

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est à une véritable catastrophe financière annoncée qu'on nous propose de prêter la main par ces multiples projets de lois qui concernent les renouvellements quadriennaux relatifs à l'entretien et à l'amélioration du patrimoine bâti de la collectivité cantonale, ainsi que de multiples autres renouvellements, notamment ceux relatifs aux projets informatiques.

En effet, le Conseil d'Etat, par des mesures drastiques d'économies reportée sur les générations futures un fardeau dont il leur faudra rattraper l'entretien défaillant. Pire encore, cet héritage devra être remis à niveau, car désuet quant aux nouvelles exigences de fonctionnalités.

Il faut savoir que le parc immobilier de l'Etat représente seulement 1 950 bâtiments soit 1,63 million de m² utiles, évalué à une valeur brute de 6,8 milliards de francs, hors bâtiments des HUG. Après que la Cour des comptes ait pointé du doigt la défaillance des autorités en termes d'expertise de vétusté de ce parc, l'Exécutif a lancé des études. Les expertises partielles de ce parc constatent aujourd'hui, avec la méthode stratus, qu'il faut investir 2,03 milliards ces 25 prochaines années, soit 81 millions par années pour une valeur de 3,8 milliards (études partiellement menées), soit 145 millions par années en extrapolant pour la valeur totale de 6,8 milliards, ce qui correspond à 2,12 % l'an, alors que les normes usuelles sont de 2,5 %. Et nous ne parlons ici que du seul patrimoine bâti sans parler de son amélioration, ni du renouvellement, notamment des projets informatiques.

En ce qui concerne le patrimoine bâti, dans quinze à vingt ans, lorsque le rattrapage d'entretien qui n'a pas été fait devra être repris, lorsqu'il faudra adapter les bâtiments et que les études de rénovation n'auront pas été lancées et les mises à niveau non réalisées, la facture sera encore plus lourde. En effet, les coûts d'entretien et de mise à niveau que le Conseil d'Etat tente d'éviter aujourd'hui seront cachés et il faudra alors dépenser beaucoup plus

d'argent que ces infrastructures ne le réclament actuellement. C'est non seulement une dette cachée que nous laissons, mais c'est une dette qui augmentera au rythme de l'indice des coûts de la construction et surtout au rythme de la dévalorisation de notre patrimoine. De nombreuses études ont démontré que si les infrastructures et le parc immobilier ne sont pas entretenus régulièrement, le niveau de la dégradation plus rapide imposera des efforts décuplés pour leur remise en état.

Un exemple significatif : l'entretien des ponts et des infrastructures

Le crédit de programme 2011-2014 était de 153 millions. Au cours de cette période, il y a eu les travaux suivants : l'entretien du viaduc sur l'aéroport, la reconstruction du pont sur la Laire, l'entretien du viaduc d'Aire, l'entretien du tunnel de Carouge, l'entretien du pont de Lancy, l'entretien du pont de Sauverny, l'entretien du passage supérieur de l'avenue de Thônex, l'entretien du pont de Sierne, l'entretien du pont de Chancy ou encore la finalisation de la route de Drize. Le Conseil d'Etat a imposé une réduction de la voilure durant les deux dernières années de cette période, raison pour laquelle l'ensemble de la somme n'a pas été dépensé. Le crédit 2015-2019 subit une baisse drastique de 42 % par rapport à ce que l'administration considère comme nécessaire pour remplir la mission du génie civil. C'est quelque soixante ouvrages d'art propriété du canton qui vont faire les frais de cette décision. L'administration elle-même admet qu'il existe un risque que le coût de l'entretien augmente avec le temps.

Plus encore, alors que la dotation quadriennale était suffisante et correspondait à un réel effort de remise à niveau de notre patrimoine, le Conseil d'Etat, au cours des quatre dernières années, n'a pas entretenu ces biens selon les règles de l'art, même s'il en avait les possibilités financières. Le crédit proposé aujourd'hui entérine cette politique inacceptable. En effet, et par exemple, les montants à voter pour l'OBA sont dérisoires (moins 28 %) et ne permettent pas d'entretenir notre patrimoine.

Une responsabilité d'entretien et de valorisation

Ainsi, nous vous proposons d'augmenter le crédit de l'OBA de 400 millions sur 5 ans et donc de le porter à un total de 800 millions. Nous estimons en effet qu'après avoir vidé les caisses publiques par des propositions de réduction d'impôt irresponsable, on nous propose aujourd'hui de poursuivre dans l'inconscience, raison pour laquelle nous proposons de doubler la somme consacrée à l'OBA.

Nous considérons que les décisions prises au cours de ces dix dernières années obligent l'Etat à se remettre à niveau afin de pouvoir continuer à utiliser les bâtiments publics. Cette mesure a d'ailleurs été réclamée par la Cour des Comptes. Il faut là penser au haut de cet iceberg que sont les cycles d'orientation.

De plus, nous considérons que les transformations font intrinsèquement partie des rénovations. Par ailleurs, après les amendements proposés par la majorité de circonstances en Commission des travaux, nous observons qu'il ne sert à rien de transférer quelques centaines de milliers de francs pour l'OBA alors que l'effort doit être au niveau où nous le proposons. Ce malheureux cache-sexe ne suffira pas à exonérer la majorité de circonstance qui s'est formée au sein de la Commission des travaux, encore moins le Conseil d'Etat.

Comme relevé précédemment et selon les règles de l'art, il conviendrait de consacrer au moins 2,5 % de la valeur du patrimoine bâti à l'entretien de ce dernier. Par ces mesures d'économies inconséquentes, à terme certains employés de l'Etat n'auront sans aucun doute plus la possibilité de travailler dans les bâtiments publics. Au niveau des biens mobilier de l'Etat, ce constat est d'ailleurs d'actualité, notamment pour les postes informatiques de l'Hospice général.

Nos propositions d'amendement pour les projets de loi concernés sont :

PL 11520

Titre de la loi (nouvelle teneur)

ouvrant un crédit de renouvellement de 800 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat

Art.1Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 800 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat.

PL 11521***Titre de la loi (nouvelle teneur)***

ouvrant un crédit de renouvellement de 148 350 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat

Art.1Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 148 350 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement en matière de systèmes d'information et de communication.

En effet, nous observons que ce sont les responsables de service qui font les arbitrages et non les chefs de département ; nous ne comprenons pas un tel fonctionnement. Dans ce cas précis, les commissaires de la Commission des travaux ont pris acte que c'est le directeur de la DGSI qui a fait ses propres arbitrages en sélectionnant les besoins de l'administration. Nous estimons que les filières de décisions, au niveau de la gouvernance, sont problématiques, raison pour laquelle nous proposons de diminuer ce budget en considérant que les conseillers d'Etat, chargés de défendre au sein de l'administration par l'intermédiaire de politiques publiques claires les besoins des citoyens, se contentent de rester dans la stratégie, alors que leur responsabilité est bien de représenter, y compris devant l'administration, les intérêts de la collectivité donc de promouvoir un service public de qualité.

PL 11522***Titre de la loi (nouvelle teneur)***

ouvrant un crédit de renouvellement de 132 000 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements

Art.1Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 132 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil concernant les actifs du patrimoine administratif existant du domaine public cantonal.

L'entretien et le renouvellement des ponts ne peuvent pas prendre en considération le rafistolage politique qu'on nous propose. La politique de réduction des impôts conduit à ce genre d'irresponsabilité qui met en péril des infrastructures essentielles pour le dynamisme de l'économie. Par ceux-là

mêmes qui se font à longueur d'année les défenseurs de cette économie et qui viennent nous dire les bras ballants qu'ils aimeraient bien pouvoir voter plus de crédit d'entretien, mais que malheureusement ce n'est pas possible...

PL 11524

Aucun amendement mais un constat

Un constat qui laisse pantois. En effet, on déshabille Paul pour habiller Jacques. La majorité de la Commission des travaux, ayant été choquée par les choix opérés par le gouvernement de réduire la voilure de l'Université, n'a rien trouvé de mieux que de soustraire de l'argent pour l'entretien et le renouvellement d'arbres pour le transférer à l'Université. Bel exemple de respect de l'environnement et, en passant, de la nouvelle chaire environnementale de l'Université de Genève.

Il est paradoxal que le Conseil d'Etat entreprenne de faire des économies en proposant de réduire de 5 millions le budget d'exploitation de l'Université et que la majorité de circonstance de la Commission des travaux revienne ensuite remettre la somme par la petite porte.

Date de dépôt : 11 décembre 2014

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ SUR LE PL 11522

Rapport de M. Mathias Buschbeck

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les crédits de renouvellement, au-delà du respect des normes d'entretien préconisées, révèlent, par les choix opérés, les priorités politiques.

Le Conseil d'Etat a choisi de réduire drastiquement l'enveloppe dévolue aux opérations liées au génie civil, s'exposant ainsi à des rattrapages ultérieurs bien plus onéreux. C'est un choix que les Verts regrettent.

De plus, et c'est la véritable première objection à ce crédit, on constate également qu'aujourd'hui la collectivité dans son ensemble est mise à contribution pour entretenir notre voirie, sans qu'aucun mécanisme n'impute ces frais à la principale responsable de ces vieillissements prématurés, soit la circulation automobile. Une fois de plus, on ne peut que regretter que les externalités négatives de la voiture soient également à supporter par ceux qui ne l'utilisent que peu ou prou.

Deuxièmement, on pouvait légitimement penser que, sur ce crédit restant, soit 112 millions à répartir sur 5 ans, les choix auraient donc dû être cornéliens. C'est donc avec une certaine surprise que l'on y découvre des priorités que l'on a peine à comprendre : adaptation du pont de Peney au passage des 40 tonnes ou réfection du viaduc de l'Ecu, celui-ci ayant été entièrement refait il y a quelques années.

Mais le plus choquant est sans doute l'absence de volonté de respect de la volonté populaire. En effet, l'initiative 144 a été acceptée par le peuple il y a bientôt 4 ans et toujours peu de trace d'une éventuelle mise en œuvre. Pour rappel, cette initiative demande notamment que des pistes cyclables continues, directes et sécurisées soient aménagées sur tout le réseau de routes primaires et secondaires. En outre, des traversées piétonnes attractives et sécurisées doivent être réalisées en nombre suffisant sur l'ensemble du réseau de routes primaires et secondaires. Tout cela en 8 ans. Aujourd'hui, ni calendrier ni budget n'ont été fixés par l'Etat pour atteindre les objectifs de l'initiative !

Le président du département, s'exprimant périodiquement sur le sujet, avait fait part de sa volonté de ne pas prévoir de crédit spécifique pour la réalisation de pistes cyclables, mais avait promis de les intégrer lors de réfections de chaussées. Quoi de mieux donc que ce crédit de renouvellement pour faire la part belle à la mobilité douce !

Il est aujourd'hui admis qu'environ 80 millions seront nécessaire pour la mise en application de cette initiative. Si l'on accepte ce crédit en l'état, c'est à peine quelques millions, et encore indirectement, qui seront affectés aux infrastructures pour la mobilité douce jusqu'en 2019, soit le délai fixé par le peuple pour la mise en place d'un réseau complet sur le canton de Genève. Pour cette raison, les Verts refuseront ce crédit pour le renvoyer à son expéditeur, afin qu'il en soumette un nouveau plus respectueux de la volonté populaire.